

(7)

(N° 58.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1896

COMpte GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1894,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES,

HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, 112.

1896

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1894.	
Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1894	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1894	9— 47
<i>Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1894.</i>	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1894	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1894	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1894	24— 25
COMPTES DES BUDGETS.	
<i>Compte définitif du budget de l'exercice 1895.</i>	
Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1895	28— 41
Budget de l'exercice 1895. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 77
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	79—115
— — — — — par province, des recouvrements effectués	117—155
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	157—171
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	175—285
Comparaison des dépenses de l'exercice 1895, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le ministère des finances, avec celles de l'exercice antérieur	286
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1892 inclusivement	287—293
Résultat général du budget de l'exercice 1895	293
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1895.	296
<i>Compte provisoire du budget de l'exercice 1894.</i>	
Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1894.	298—502
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1894	505
Budget de l'exercice 1895. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1895.	506—509
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1895	510—531
<i>Compte des opérations sur les exercices clos de 1889 à 1895.</i>	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1889 à 1895	534—556
Exercice périmé de 1889. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	557—561
Exercices en cours d'apurement de 1890 à 1895. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1895.	565—561

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1894.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1894	364
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1894, les opérations de l'année 1894 et la situation au 1 ^{er} janvier 1895	365—379

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1894

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1894	382—399
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1894	401—405



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1894 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La première partie, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1894**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des budgets et de trésorerie.

Les trois autres parties constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le compte des budgets se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le compte définitif du budget de l'exercice 1893, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1894, époque de sa clôture; B, le compte provisoire du budget de l'exercice 1894, établissant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1895; C, le compte des opérations sur les exercices clos, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1889 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1890 à 1893.

2° **COMPTE DE TRÉSORERIE**, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1894, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1894, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1895.

3° **COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX**, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1894, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1894.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1894.

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1894, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1893.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1894, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1893, s'élevaient à fr.	12,042,939 41
Pendant l'année 1894, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	3,193,951 66
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1893 atteignaient.	15,236,891 07
Les recettes opérées en 1894 ayant été de	11,780,533 17
Une somme de fr.	3,456,357 90
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1893.	

Exercice 1894.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1894, se sont élevés à	fr. 405,967,390 05
Les recouvrements effectués en 1894 ont été de	394,671,278 08
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1895, il restait à recouvrer	fr. 11,296,111 95
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1893.

Suivant le compte de l'année 1893, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les budgets ordinaires de l'exercice 1893, ainsi que sur le budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1894, à	fr. 50,630,846 10
De cette dernière date au 31 octobre 1894, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	106,095,892 66
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1893 s'élevaient, en définitive, à	156,726,738 76
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	156,072,568 34
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 654,170 42
	<hr/> <hr/>

Exercice 1894.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1894, sur les budgets ordinaires de l'exercice 1894, ainsi que sur le budget extraordinaire, montent à	fr. 289,367,013 89
Les paiements effectués et justifiés sont de	245,443,578 43
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1895, à	fr. 43,923,435 46
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1889 à 1892, étaient de fr.	797,919 97
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 797,919 97

REPORT. fr. 797,919 97

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1893; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 654,170 42

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 1,452,090 39

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1894, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 57 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 361,977 99

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1895, à fr. 1,090,112 40

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1890	fr.	22,142 02
— 1891		303,721 18
— 1892		368,547 37
— 1893		395,701 83
SOMME ÉGALE.		fr. 1,090,112 40

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1894, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers).	fr.	4,115,551,285 39
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).		263,359,992 46
Opérations diverses en dehors du service des budgets.		2,941,717,457 57
ENSEMBLE.		fr. 4,318,608,735 22

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1894, sur les services de la trésorerie, s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr.	1,096,128,739 03
Service de la dette. (Payement des intérêts et amortissement de la dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)		262,206,031 90
Opérations diverses en dehors du service des budgets.		2,939,332,752 76
		<hr/>
ENSEMBLE.	fr.	<u>4,297,667,523 69</u>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1894, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1893, montaient à. fr. 967,757,441 52

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr.	101,918,953 79
Titres de la dette publique et autres valeurs		704,732,187 0
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> }	En portefeuille chez les comptables.	50,323,071 43
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	110,783,229 30
		<hr/>
	Fr.	<u>967,757,441 52</u>

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1894, se sont élevées à fr. 4,725,060,546 47 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{	de 1893 . fr.	11,780,533 17	}	406,451,811 25
		de 1894 . .	394,671,278 08		
Opérations de trésorerie			4,318,608,735 22		<hr/>
					4,725,060,546 47
					<hr/>
		ENSEMBLE. . . fr.			<u>5,692,817,987 99</u>

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1894, s'élèvent à fr. 4,699,545,648 45 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	$\left\{ \begin{array}{l} \text{de 1895 . fr. 156,072,568 54} \\ \text{de 1894 . . . 245,443,578 43} \\ \text{clos. 361,977 99} \end{array} \right\}$	401,878,124 76	
		Opérations de trésorerie	4,297,667,523 69

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 4,699,545,648 45

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1894,

SAVOIR :

Numéraire en caisse	fr. 115,898,515 78	
Titres de la dette publique et autres valeurs	719,735,184 »	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	$\left\{ \begin{array}{l} \text{En portefeuille chez les comptables.} \\ \text{En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.} \end{array} \right\}$	52,713,339 81
		104,925,299 95
		<u>993,272,339 54</u>

SOMME ÉGALE . . . fr. 5,692,817,987 99

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1894.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1894.



COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1894.

Numéraire en caisse.	fr.	101,918,953 79
Titres de la dette publique et autres valeurs.		704,752,187 "
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables fr.	50,525,071 45
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	110,785,229 50
		161,106,300 75
		967,757,441 52

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1895.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1894.	MODIFICATIONS apportées, en 1894, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant nécessairement à recouvrer.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1894.	SOMMES restant à RECOURRER à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts.	3,285,558 22	2,507,120 14	"	5,790,678 50	5,182,202 93	608,475 45
Péages	4,586,164 15	320,744 18	"	4,906,908 53	4,561,806 50	345,101 97
Capitaux et revenus	2,747,578 05	91,590 53	"	2,838,968 58	1,607,954 94	1,251,053 64
Remboursements	645,811 99	273,035 02	"	918,845 01	404,542 51	514,302 50
	11,265,112 41	3,192,287 87	"	14,455,400 28	11,756,486 74	2,698,913 54
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	401,065 54	"	"	401,065 54	"	401,065 54
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	126,359 69	"	"	126,359 69	"	126,359 69
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	1,206 72	"	"	1,206 72	"	1,206 72
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes.	39,245 79	442 28	"	39,686 07	12,552 92	27,553 15
Produit d'autres aliénations d'immeubles	17,200 "	1,220 72	"	18,420 72	11,586 72	6,854 "
Remboursement des avances pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers.	50,000 "	"	"	50,000 "	"	50,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des Puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	6,000 "	"	"	6,000 "	"	6,000 "
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	158,647 26	"	"	158,647 26	"	158,647 26
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren.	106 "	0 79	"	106 79	106 79	"
		3,193,951 66	"			
	12,042,939 41	3,193,951 66		15,256,891 07	11,780,535 17	3,456,357 90

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1894.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1893.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1894. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1894.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1894.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES de dépenses usées.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1880 à 1892), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	5,639 51	157,241 13	162,880 44	"	"
Dépenses propres à l'exercice	40,667,105 33	105,938,651 55	154,939,791 67	319,493 54	326,471 65
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1893 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 1 ^{er} septembre 1893 et à l'arrêté royal du même jour.	958,101 46	"	949,896 23	8,205 23	"
	50,630,846 10	106,095,892 66		327,698 77	326,471 65
	156,726,788 76		156,072,508 34	654,170 42	

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1894.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1894.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1894.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1895, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	172,017,997 71	169,005,915 54	3,012,082 17
Péages	168,415,085 01	164,605,558 86	3,809,524 15
Capitaux et revenus	18,295,620 06	15,190,658 71	3,102,961 35
Remboursements	3,923,568 75	3,303,795 58	619,773 17
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer • New Guinea •	158,647 26	•	158,647 26
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	50,000 »	25,000 »	25,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	12,000 »	»	12,000 »
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »	28,000 »	»
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	841,426 21	401,063 54	440,362 67
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	1,206 72	692 50	514 22
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école	1,335 84	1,335 84	»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	329,169 29	246,539 71	82,629 58
Remboursement partiel d'une avance faite à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, en vue de la formation d'un fonds de roulement	500,000 »	500,000 »	»
Prix de vente de terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes. . .	202,544 97	156,539 28	45,805 69
Prix de vente de terrains provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	6,540 »	6,540 »	»
Produits d'autres aliénations d'immeubles	19,418 29	12,406 80	7,011 49
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes).	24,163 87	24,163 87	»
Prix de vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles.	172,060 32	172,060 32	»
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	1,405 43	1,405 43	»
Prélèvement sur les fonds de la caisse de remplacement par le département de la Guerre.	2,000,000 »	2,000,000 »	»
Produit de la réalisation de rentes appartenant à l'État et figurant au grand-livre de la dette publique à 5 et à 5 1/2 p. c., 2 ^e série	751,948 96	751,948 96	»
Produit de la fabrication de pièces d'un centime	50,000 »	50,000 »	»
Produit de la fabrication de monnaies de nickel. (Loi du 31 mai 1894.)	2,317,797 65	2,317,797 65	»
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c., au capital nominal de 1,510,600 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	1,566,078 44	1,566,078 44	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 5 p. c. (Arrêté royal du 17 avril 1893. — Solde recouvré en 1894.)	3,605,409 95	3,605,409 95	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 20 millions de francs en titres de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 31 janvier 1894.)	20,378,102 91	20,378,102 91	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 19,725,500 francs en titres de la dette publique, à 5 p. c. (Arrêté royal du 17 juillet 1894. — Partie rattachée à l'exercice 1894.)	10,320,264 39	10,320,264 39	»
	405,967,390 03	394,671,278 08	11,296,111 95

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1894 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES — EXERCICE 1894.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1894.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1894.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1895, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1890, 1892 et 1893), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État	97,177 40	65,793 59	31,383 81
Dépenses propres à l'exercice	240,050,931 77	197,811,044 91	42,239,886 86
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1894 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894, et à l'arrêté royal du 30 juin 1894.	40,218,904 72	47,566,739 93	1,652,164 79
	289,367,013 89	245,443,578 43	43,923,435 46

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr. 692,152,782 77	}	1,113,531,285 30
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette 414,594,872 45		
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes 6,783,630 17		
Service de la dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique 167,487,992 91	}	263,359,092 46
	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique 11,568,222 50		
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique 34,303,777 25		
	Produit des émissions de bons du Trésor 50,000,000 •		
Opérations diverses en dehors du service des budgets			2,941,717,487 37
			4,318,608,735 22

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	{ Exercice 1893 fr. 11,780,533 17 } — 1894 394,671,278 08	406,451,811 25
<i>Opérations de Trésorerie</i>		4,518,608,735 22
TOTAL DES RECETTES. fr.		4,725,060,546 47
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1894.		967,757,441 52
TOTAL GÉNÉRAL fr.		5,692,817,987 99

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1894 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1895.

Numéraire en caisse	fr.	115,898,515 78
Titres de la dette publique et autres valeurs		710,755,184 »
Mandats et autres pièces acquittées	{ en portefeuille chez les comptables fr.	52,715,559 81
	{ en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	104,925,299 95
		157,658,659 70
		995,272,559 54

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1894.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.	{ Exercice 1893 fr.	150,072,568 54	} 401,878,124 76
	{ — 1894	245,445,578 45	
	{ Exercices clos	561,977 99	
Opérations de trésorerie		4,207,667,525 60	
TOTAL DES DÉPENSES	fr.	4,699,545,648 45	
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1895.		995,272,559 54	
TOTAL GÉNÉRAL	fr.	5,692,817,987 99	

Certifié exact par le Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,

BIDEZ.

Arrêté par le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES ,

PENDANT L'ANNÉE 1894.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.			
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1893	4,964,545 78	625,908 06	5,602,209 27	859,217 50	•
— — 1894	118,668,180 92	55,886,835 76	145,550,059 62	10,726,521 40	5,152,055 41
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	46,555,557 57	5,718,555 42	9,574,282 55	572,865,044 99	•
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	25,991,968 20	9,858,569 58	67,800,645 27	508,415,580 75	50,888 87
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS	8,762,100 75	8,001,900 •	172,250,541 85	125,508,228 01	•
TOTAL DES RECETTES fr.	202,742,551 22	78,089,568 62	598,552,558 50	1,024,170,502 78	5,182,924 28

faites par l'administration des finances, pendant l'année 1894.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services regis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS	du Ministère de l'agriculture, etc		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales	
97,040 89	105,901 20	•	•	•	1,436,767 38	36 •	11,780,535 17
502,596 25	500,761 05	•	•	•	17,881,027 65	54,423,459 08	394,671,278 08
•	•	•	•	•	59,548,121 15	223,421 31	692,152,782 77
284,726 49	•	4,000,757 25	204,956 28	•	•	•	414,504,872 45
•	•	•	•	•	6,785,650 17	•	6,785,650 17
•	•	•	•	•	84,505,777 25	179,056,215 21	263,559,992 46
•	•	•	•	1,796,017,249 66	111,552,862 94	719,838,774 16	2,941,717,457 37
685,072 65	496,662 25	4,000,757 25	204,956 28	1,796,017,249 66	281,506,186 50	955,611,906 66	4,725,060,546 47

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services regis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1893-1894).	16,032,532 11	4,003,510 08	55,455,770 95	13,302,143 45	716 44	1,176 54	*	*
b. Opérations sur les budgets clos.	"	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	686,555 75	"	3,148,898 "	15,778,620 88	"	"	*	*
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	25,740,052 50	10,772,145 26	67,815,581 75	508,327,318 01	50,707 85	285,870 57	*	4,064,358 25
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"	*	*
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	161,658,996 70	62,255,175	270,701,555 56	683,001,354 85	5,150,458 16	400,546 14	488,987 77	"
TOTAL DES PAYEMENTS. . . fr.	202,117,694 84	78,000,828 34	507,214,780 22	1,025,309,337 19	5,161,052 45	687,402 05	488,987 77	4,064,358 25

faits par l'administration des finances, pendant l'année 1894.

du Ministère le Agriculture etc	Caisier de l'Etat. Paiements faits		Administration de la Trésorerie		TOTAL des PAYEMENTS	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1894, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de circulation et le réguliari- sation dans les départements ministé- riels et à la clôture des comptes		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1894.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SAANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	l'excédent de ver- sement en ven- nant les produits réalisés sous in- tervention des comptables des administrations des recettes	Depenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les paiements de l'année	Excédent des pièces payées de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année	
"	221,428,900 47	275,000	"	84,047,949 16	505,537,504 98	5,978,641 79	"	401,516,146 77
"	557,602 67	"	"	24,575 52	561,977 99	"	"	561,977 99
"	52,299,746 30	749 35	"	625,642,238 65	675,556,607 17	"	41,106 69	675,515,500 48
255,809 20	"	"	"	51,095 85	415,542,718 96	"	"	415,542,718 96
"	5,270,516 33	"	"	8 26	5,270,516 59	"	"	5,270,516 59
"	41,851,804 18	165,753,974 87	"	55,143,135 67	262,748,914 72	"	542,882 82	262,206,031 90
"	20,068,054 77	1,275,545,588 82	281,500,186 50	170,703,088 49	2,959,532,752 76	"	"	2,959,532,752 76
"	528,156,030 72	1,459,576,513 02				5,978,641 79	583,989 51	
255,809 20	1,767,731,943 74		281,500,186 50	933,611,906 66	4,694,150,996 17	5,394,652 28		4,699,545,648 45

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1895.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MAVOATS et pièces acquittées en cours de régularisation et de régularisation dans les départements ministériels et à la tour des comptes.	et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1894.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	25,915,999 60	•	•	202,742,351 22
— de l'enregistrement et des domaines	2,357,810 45	•	•	78,089,368 62
Comptables de l'administration des chemins de fer	4,440,227 55	•	•	398,552,558 56
— — des postes et télégraphes	21,662,987 24	•	•	1,024,170,592 78
— — de la marine	190,605 86	•	•	5,182,924 28
— — des prisons	140,365 14	•	•	685,072 63
— des établissements et services régis par l'État	4,305 45	•	•	406,662 25
— — de bienfaisance et d'aliénés	107,322 44	•	•	4,000,757 25
— du ministère de l'agriculture, etc.	72,817 07	•	•	204,936 28
Caissier de l'État	777,203,040 05	•	•	1,796,017,240 66
Administration de la trésorerie. } Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	•	•	•	281,506,186 50
Administration de la trésorerie. } Virements de comptes dans les écritures centrales.	•	24,618,355 39	110,783,229 59	935,611,006 66
	832,555,876 85	24,618,355 39	110,783,229 59	4,725,060,546 47

et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1894.

TOTAL au 31 décembre 1894.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1894.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1895			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	
228,658,550 82	202,117,694 84	•	•	26,540,655 98	
80,647,179 07	78,000,828 54	•	•	2,646,350 75	
402,792,765 91	397,214,789 22	•	•	5,577,976 69	
1,045,833,580 02	1,025,509,357 19	•	•	22,524,222 83	
5,375,528 14	5,161,952 43	•	•	211,575 71	
825,635 77	687,402 05	•	•	138,233 72	
501,167 70	488,987 77	•	•	12,179 93	
4,168,079 67	4,084,538 23	•	•	103,741 44	
277,753 35	255,609 20	•	•	22,144 15	
2,573,220,289 69	1,767,751,945 74	•	•	805,488,345 95	
281,506,186 50	281,506,186 50	•	•	•	
1,069,013,471 35	933,611,906 66	104,925,299 95	25,081,612 46	•	
	4,694,150,996 17				
	a) 5,394,652 28				
5,692,817,987 99	4,699,545,648 45	104,925,299 95	25,081,612 46	863,265,427 15	a) La somme de fr 5,394,652 28 c ^t , qui vient en augmentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1894 sur les paiements faits pendant la même année.

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1893 a eu lieu le 31 octobre 1894.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1894, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1893.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1893 au 31 octobre 1894).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1893 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 29 décembre 1892, à fr. 344,730,828 40

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, à . 343,966,749 67

SAVOIR :

Budget de la dette publique. Loi du 27 février 1893	fr. 106,850,021 17
— des dotations. Loi du 30 décembre 1892.	4,774,200 »
— du ministère de la justice. Loi du 27 mai 1893.	18,683,900 »
— — des affaires étrangères. Loi du 26 décembre 1892.	2,487,465 »
— — de l'intérieur et de l'instruction publique. Loi du 27 février 1893	25,210,045 »
— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. Loi du 15 mars 1893	47,351,393 »
— — des chemins de fer, postes et télégraphes. Loi du 12 mai 1893	102,208,500 »
— — de la guerre. Loi du 25 décembre 1892.	46,801,152 50
— de la gendarmerie. Loi du 25 décembre 1892	4,301,100 »
— du ministère des finances. Loi du 26 décembre 1892.	15,367,975 »
— des non-valeurs et remboursements. Loi du 30 déc. 1892	1,529,000 »
ENSEMBLE.	fr. 343,966,749 67

Les budgets de l'exercice 1893 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de fr.

784,078 73

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	4,700,392 42
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets des exercices 1889, 1890, 1891 et 1892, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité	363,129 79
3° D'un transfert au budget du ministère des affaires étrangères, en vertu de l'article 7 de la loi du 5 septembre 1893	6,230 »
ENSEMBLE fr.	<u>2,069,772 21</u>

La somme de 60,000 francs, transférée au budget de l'exercice 1893 par arrêté royal du 11 octobre 1893, a été reportée à l'exercice 1894, en exécution de l'article 2 de la loi du 28 mai 1894.

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr.	344,750,828 40
Dépenses	346,036,521 88
EXCÉDENT DE DÉPENSES fr.	<u>1,285,693 48</u>

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1893 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	28,000 »
2° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	500,000 »
3° Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	100,000 »
4° Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	200,000 »
5° Produit des autres aliénations d'immeubles, et notamment des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	100,000 »
6° Prélèvement sur les fonds de la caisse de remplacement par le département de la guerre.	5,000,000 »
7° Produit de la réalisation de rentes appartenant à l'État et figurant au grand-livre de la dette publique à 5 p. c. et à 5 1/2 p. c., 2° série.	748,000 »
8° Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements.	12,000 »
A REPORTER. . . . fr.	<u>6,688,000 »</u>

	REPORT . . . fr.	6,688,000 »
9° Produit de la négociation d'un capital nominal de 33,113,000 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 juillet 1892. — Partie recouvrée en 1893.)		17,390,453 33
10° Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 avril 1893. — Partie recouvrée en 1893.)		21,697,303 32
11° Titres de la dette publique à 5 1/2 p. c., dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer . . .		1,700,000 »
	ENSEMBLE . . . fr.	<u>47,475,756 65</u>

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1893 :

1° A titre de crédits reportés :		
a) de l'exercice 1891. — Art. 5 de la loi du 21 août 1891	fr.	10,962,786 74
b) de l'exercice 1892. — Art. 6 de la loi du 24 mai 1892	fr.	35,247,740 73
		<u>46,210,527 47</u>
2° A titre de crédits nouveaux :		
a) Loi du 1 ^{er} septembre 1893, (art. 1 ^{er})	fr	47,122,894 89
b) — — — — (art. 3)		3,040,000 »
		<u>50,162,894 89</u>
	TOTAL.	<u>96,373,422 36</u>
Si, en regard de ces crédits, soit	fr.	96,373,422 36
on place les ressources extraordinaires		47,475,756 65
on constate un excédent de crédits sur les ressources de	fr.	<u>48,897,665 71</u>

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr.	344,750,828 40	
— extraordinaires		47,475,756 65	
		<u>392,226,585 05</u>	
Services ordinaires	fr.	346,036,521 88	
— extraordinaires		96,373,422 36	
		<u>442,409,944 24</u>	
Soit un excédent de crédits de	fr.	<u>50,183,359 19</u>	



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 392,226,585 05

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du budget, ont été de . . . fr. 401,154,389 67

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 397,678,031 77

Il est resté à recouvrer . . . fr. 3,456,357 90

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance Indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
<i>Impôts.</i>	Contribut' directes, douanes et accises.	"	164,245 06	164,245 06
	Enregistrement et domaines.	542,859 15	" 101,595 22	444,252 37
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines.	"	"	"
	Chemins de fer, etc.	"	345,101 97	345,101 97
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	36,783 64	" 1,178,235 "	1,215,016 64
	Prisons	2,005 51	" 1,550 37	3,555 68
	Trésorerie générale, etc.	860 19	" 11,621 15	12,481 52
<i>Remboursements.</i>	Enregistrement et domaines.	5,113 50	" 555,178 11	540,291 61
	Prisons	"	"	"
	Trésorerie générale, etc.	329 18	" 173,081 71	174,010 89
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Produits d'autres aliénations d'immeubles	"	"	6,854 "	6,854 "
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"	"	17,535 15	27,535 15
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"	"	401,065 54	401,065 54
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	"	126,559 69	126,559 69
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"	"	1,206 72	1,206 72
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	"	"	6,000 "	6,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	"	"	50,000 "	50,000 "
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »	"	"	138,647 26	138,647 26
TOTAUX. . . . fr.	387,950 97	"	3,068,426 95	3,456,357 90
			<u>3,068,426 95</u>	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 392,226,585 05
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 397,678,051 77

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 5,451,446 72

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises.	"	2,756,251 50
	{ Enregistrement et domaines	"	554,019 14
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	"	294,955 07
	{ Chemins de fer, etc.	"	4,250,540 88
<i>Capitiaux et revenus.</i>	{ Enregistrement et domaines	274,244 07	"
	{ Chemins de fer, etc.	"	4,210 05
	{ Prisons	"	47,051 92
	{ Trésorerie générale, etc.	168,505 69	"
<i>Remboursements.</i>	{ Contributions	"	108,180 89
	{ Enregistrement et domaines	"	52,480 58
	{ Prisons	"	"
	{ Trésorerie générale, etc.	51,022 56	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
	Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	"	25,000 "
	Prélèvement sur les fonds de la caisse de remplacement par le département de la guerre.	2,000,000 "	"
	Produit de la réalisation de rentes appartenant à l'État et figurant au grand-livre de la dette publique à 5 et 5 1/2 p. c., 2 ^e série	748,000 "	"
	Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	4,305 56	"
	Produit des autres aliénations d'immeubles et notamment des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	"	70,018 78
	Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	"	8,265 61
	Prix de vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles.	"	76,860 "
	Produit de l'adjudication d'une partie du remblai du ravin ouest, à Charleroi.	"	530 12
	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	152,887 16	"
	Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	"	181,265 79
	Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"	540 22
	Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	12,000 "	"
	Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	"	1,555 84
	Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c. émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	"	462,294 50
	Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »	"	"
		3,410,963 04	8,862,409 76
	Soit. fr.		5,451,446 72

Les tableaux formant les annexes A à N permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1893 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr.	346,056,521 88
Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1895 montent à fr.	544,700,642 55
Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de	544,054,677 36
Il reste à payer ou à justifier fr.	645,965 19

SAVOIR :

Ordonnances en circulation fr.	519,493 54
Dépenses à justifier sur ordonnances de dépenses fixes liquidées sur le budget du ministère de la justice	526,471 65
SOMME ÉGALE. . . fr.	645,965 19

Les ordonnances en circulation comprises dans le résultat qui précède, et qui s'élèvent à fr. 519,493 54 c, peuvent, aux termes de l'article 56 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1898, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 57 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La dépense de trois cent vingt-six mille quatre cent septante et un francs soixante-cinq centimes (fr. 526,471 65 c), liquidée sur le budget du ministère de la justice, pour le paiement d'indemnités allouées aux greffiers des cours et tribunaux, a été justifiée à la cour des comptes, conformément à l'article 2 de la loi du 23 mars 1895, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1891.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 346,036,521 88 c^e) et les dépenses liquidées (fr. 344,700,642 55 c^e) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 1,335,879 33

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,504,650 38 c^e pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,504,650 38

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de fr. 2,840,529 71

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

Savoir :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1889 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr.	8,688 98	
— des chemins de fer, etc.	55,880 43	
— de la guerre	6 58	
	<u> </u>	44,575 99

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1891 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr.	2,000 »
--	---------

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1892 :

Dette publique fr.	12,000 »	
Ministère de l'agriculture, etc.	5,269 65	
— des chemins de fer, etc.	770 »	
— de la guerre	1,095 92	
Corps de la gendarmerie.	253 96	
	<u> </u>	19,389 53

d. Sur les crédits propres à l'exercice 1893 :

Dette publique. fr.	1,223,049 »	
Dotations {	Sénat.	327 59
	Chambre des représentants	3 76
	Cour des comptes	7,646 04
Ministère de la justice	25,066 93	
— des affaires étrangères	17,915 30	
	<u> </u>	65,965 52
A REPORTER. . . . fr.	1,274,008 62	65,965 52

REPORT.	fr. 1,274,008 62	65,965 52	
Ministère de l'intérieur, etc.	271,749 46		
— de l'agriculture, etc.	302,917 41		
— des chemins de fer, etc.	388,695 01		
— de la guerre	1,699 79		
Corps de la gendarmerie	8 27		
Ministère des finances	118,596 11		
Non-valeurs et remboursements	24,404 86		
		<u>2,382,079 53</u>	
TOTAL des crédits à annuler.	fr. —————		2,448,045 05

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1894, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1890 :

Ministère de l'agriculture, etc.	fr.	844 06
--	-----	--------

b. Crédits transférés de l'exercice 1892 :

Ministère de l'agriculture, etc.	fr.	13,154 99	
— de la guerre		8,836 62	
Corps de la gendarmerie.		21,050 »	
		<u>43,041 61</u>	

c. Crédits propres à l'exercice 1893 :

Dette publique	fr.	40,100 »	
Ministère de l'agriculture, etc.		194,588 28	
— des chemins de fer, etc.		53,795 75	
— de la guerre		77,159 73	
— des finances		2,955 25	
		<u>348,598 99</u>	

Montant des crédits transférés à l'exercice 1894, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.		<u>392,484 66</u>
---	--	-------------------

ENSEMBLE.	fr.	<u><u>2,840,529 71</u></u>
-------------------	-----	----------------------------

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1893 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 96,373,422 36

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1891, fr.	10,962,786 74
— — — — — 1892.	35,247,740 75
Crédits votés dans le cours de l'exercice	50,162,894 89
	<hr/>
Fr.	96,373,422 36
	<hr/> <hr/>

Les dépenses liquidées pendant l'année 1893 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 49,828,503 52

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1894, époque de la clôture de l'exercice, sont de 49,820,298 29

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 8,205 23

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1893. 49,828,503 52

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 46,544,918 84
qui a été transféré à l'exercice 1894, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} septembre 1893, à concurrence de 44,038,587 62

Le surplus, soit fr. 2,506,331 22
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1893 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	544,054,677 36	} 393,874,975 65
Services extraordinaires.	49,820,298 29	
		<hr/>

A REPORTER. fr. 393,874,975 65

REPORT. fr. 593,874,975 65

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	645,965 19	} 654,170 42
Services extraordinaires.	8,205 23	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 394,529,146 07

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire. }	Crédits reportés de l'exercice 1889 fr.	44,575 99
	— — 1891	2,000 »
	— — 1892	19,589 53
	Crédits de l'exercice 1895	2,582,079 53
		<u>2,448,045 05</u>

Services extraordinaires. — (Art. 5 de la loi du 21 août 1891 et art. 2 de l'arrêté royal du 22 août 1891.) 2,506,531 22

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 4,954,376 27

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1894 :

a. Service ordinaire (art. 50 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1890. fr.	844 06	} 392,484 66
— — 1892.	45,041 61	
Crédits de l'exercice 1895	348,598 99	

b. Services extraordinaires (art. 5 de la loi du 1^{er} sept. 1895). 44,038,587 62

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1894. fr. 44,431,072 28

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 443,914,594 62

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 442,409,944 24

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du budget de 1895, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. fr. 1,504,650 38

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux O à Y.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.

§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1893 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 352,284,745 98
Dépenses	344,700,642 55
	Excédent de recettes (boni). . . . fr. 7,584,103 43

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 45,393,285 79
Dépenses	49,828,503 52
	Excédent de dépenses. . . . fr. 4,435,217 73

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires. fr. 352,284,745 98	} 397,678,031 77
		— extraordinaires 45,393,285 79	
Dépenses .	{	Services ordinaires. fr. 344,700,642 55	} 394,529,146 07
		— extraordinaires 49,828,503 52	
Partant, l'excédent de recettes pour 1893 est de fr.			3,148,885 70

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1892, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 9,628,890 60

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1893, se chiffre par un excédent de dépenses de fr. 6,480,004 90

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1893, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1893 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 50,183,359 19

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de recettes de fr. 3,148,885 70 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 4,954,376 27

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,504,650 38

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 3,449,725 89

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1894, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité 392,484 66

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 5 de la loi du 1^{er} septembre 1893 44,038,587 62

Fr. 47,880,798 17

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-ment aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 5,451,446 72

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1893 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 53,332,244 89

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de recettes de fr. 3,148,885 70

§ 3.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1892 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1893, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1892 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces soixante-trois exercices (tous ces comptes sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 41,138,088,352 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,404,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 258,882,829 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,782,063,634 10

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 13,324,139,201 52

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 41,241,010,557 29

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 433,120,170 45

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. 50,765,166 15

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 2,136,609,461 41

A REPORTER. fr. 13,861,505,055 28 13,324,139,201 52

REPORT. . . fr. 13,861,505,055 28 13,524,139,201 52

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1895 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 365,129 79

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 13,861,141,925 49

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 537,002,725 97

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 13,608,271,090 52 c^s et ont dépassé les évaluations de fr. 284,131,888 80

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 13,617,899,980 92 c^s, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 245,241,944 57

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 527,573,853 57

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 9,628,890 60

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1895, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.	IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises.
— B.		Enregistrement et domaines.
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines.
— D, E, F.		Chemins de fer, postes, etc.
— G.	CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines.
— H.		Chemins de fer, postes, etc.
— I.	RENDUSEMENTS	Prisons
— J.		Trésorerie générale, etc.
— K.	RENDUSEMENTS	Contributions directes, etc.
— L.		Enregistrement et domaines.
— M.	RENDUSEMENTS	Prisons.
— N.		Trésorerie générale, etc.
TOTAUX. fr.		544,730,828 40
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 "
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux		500,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers.		"
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants, dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		"
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		100,000 "
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école		"
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		200,000 "
A REPORTER. fr.		828,000 "

L'EXERCICE 1895.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1895.	En 1894.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
120,552,925 05	115,257,705 09	4,950,975 50	120,168,680 59	164,245 06	"	2,736,251 59	120,168,680 59
52,044,251 51	51,548,791 71	251,227 45	51,600,019 14	444,252 57	"	554,019 14	51,600,019 14
1,829,955 07	1,729,575 57	100,379 50	1,829,955 07	"	"	294,955 07	1,829,955 07
158,739,942 85	155,055,414 02	4,461,426 86	158,594,840 88	545,101 97	"	4,250,540 88	158,594,840 88
5,780,772 57	2,528,578 59	57,177 54	2,565,755 05	1,215,016 64	274,244 07	"	2,565,755 05
94,210 05	94,210 03	"	94,210 05	"	"	4,210 05	94,210 05
405,587 60	504,102 03	97,949 80	402,051 92	3,555 68	"	47,051 92	402,051 92
15,497,575 65	12,012,286 80	1,472,807 51	13,485,094 31	12,481 32	168,505 69	"	13,485,094 31
758,180 89	704,612 61	35,568 28	758,180 89	"	"	108,180 89	758,180 89
870,771 90	319,405 22	211,077 16	550,480 58	340,291 61	"	52,480 58	550,480 58
22,984 "	22,984 "	"	22,984 "	"	"	"	22,984 "
2,626,505 75	2,292,595 77	159,897 07	2,452,492 84	174,010 89	51,022 56	"	2,452,492 84
554,985,659 52	540,528,259 24	11,756,486 74	552,284,745 98	2,698,915 54	495,772 32	8,027,689 90	552,284,745 98
28,000 "	28,000 "	"	28,000 "	"	"	"	28,000 "
748,176 58	547,112 84	"	547,112 84	401,065 54	152,887 16	"	547,112 84
25,000 "	25,000 "	"	25,000 "	"	"	25,000 "	25,000 "
50,000 "	"	"	"	50,000 "	"	"	"
407,625 48	281,265 79	"	281,265 79	126,359 69	"	181,265 79	281,265 79
1,555 94	549 22	"	549 22	1,206 72	"	1,685 06	549 22
1,555 84	1,555 84	"	1,555 84	"	"	"	1,555 84
225,029 59	185,545 32	12,352 92	195,696 44	27,555 15	4,303 56	"	195,696 44
1,484,723 23	866,407 21	12,352 92	878,760 13	605,965 10	157,190 72	207,950 85	878,760 13

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	828,000 »
Prix de vente des terrains provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.	} 100,000 »
Produit d'autres aliénations d'immeubles	
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)	»
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles	»
Produit de l'adjudication d'une partie du remblai du ravin ouest, à Charleroi.	»
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	»
Prélèvement sur les fonds de la Caisse de remplacement par le département de la guerre	5,000,000 »
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	»
Produit de la réalisation de rentes appartenant à l'État et figurant au grand-livre de la dette publique à 3 et à 3 1/2 p. c., 2 ^e série.	748,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	12,000 »
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. c., au capital nominal de 2,091,800 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	1,700,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 33,115,000 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 juillet 1892. — Partie recouvrée en 1895).	17,590,455 33
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 avril 1893. — Partie recouvrée en 1895).	21,697,303 32
TOTAUX. fr.	47,475,756 65
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. . . . fr.	344,750,828 40
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . fr.	392,226,585 05

CICE 1893 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1895.	En 1894.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT es RECOURREMENTS.	
1,484,723 25	866,407 21	12,352 92	878,760 13	605,965 10	157,190 72	207,950 85	878,760 13
51,075 54	51,075 54	"	51,075 54	"	}	79,018 78	51,075 54
134,240 21	115,819 49	11,586 72	127,406 21	6,834 "			127,406 21
537 05	537 05	"	537 05	"			537 05
76,860 "	76,860 "	"	76,860 "	"	"	76,860 "	76,860 "
330 12	330 12	"	330 12	"	"	330 12	330 12
8,265 61	8,158 82	106 79	8,265 61	"	"	8,265 61	8,265 61
3,000,000 "	3,000,000 "	"	3,000,000 "	"	2,000,000 "	"	3,000,000 "
158,647 26	"	"	"	158,647 26	"	"	"
"	"	"	"	"	748,000 "	"	"
6,000 "	"	"	"	6,000 "	12,000 "	"	"
2,162,294 50	2,162,294 50	"	2,162,294 50	"	"	462,294 50	2,162,294 50
17,390,453 33	17,390,453 33	"	17,390,453 33	"	"	"	17,390,453 33
21,697,303 32	21,697,303 32	"	21,697,303 32	"	"	"	21,697,303 32
46,150,730 15	45,369,239 36	24,046 43	45,393,285 79	757,444 36	2,917,190 72	834,719 86	45,393,285 79
354,983,659 52	310,528,259 24	11,756,486 74	352,284,745 98	2,698,913 54	493,772 52	8,027,689 90	352,284,745 98
401,134,389 67	385,897,498 60	11,780,533 17	397,678,031 77	3,456,357 90	5,410,963 04	8,862,409 76	397,678,031 77
					5,451,446 72		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1895.	En 1891.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Exercice 1889.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics	22,097 42	15,408 44	•	15,408 44	15,408 44
— des chemins de fer, postes et télégraphes . . .	55,880 45	•	•	•	•
— de la guerre	528 96	522 58	522 58	•	522 58
	58,506 81	15,750 82	522 58	15,408 44	15,750 82
Exercice 1890.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics	844 06	•	•	•	•
Exercice 1891.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics	5,654 26	1,654 26	•	1,654 26	1,654 26
— des chemins de fer, postes et télégraphes . . .	289 17	289 17	289 17	•	289 17
— de la guerre	11,718 40	11,718 40	6,061 20	5,657 20	11,718 40
	15,661 85	15,661 85	6,550 57	7,511 46	15,661 85
Exercice 1892.					
Dette publique	12,000 •	•	•	•	•
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . .	700 •	700 •	700 •	•	700 •
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics	151,927 06	153,502 42	52,482 15	81,020 29	153,502 42
— des chemins de fer, postes et télégraphes . . .	7,561 94	6,791 94	2,452 24	4,559 70	6,791 94
— de la guerre	86,488 09	76,555 55	26,075 02	50,482 55	76,555 55
Corps de la gendarmerie	29,640 •	8,556 04	2,018 02	6,518 02	8,556 04
	288,517 09	225,885 05	83,725 41	142,160 54	225,885 05

CICE 1893 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET.				Observations
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1894, conformé- ment à l'article 59 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS ANNULÉS de l'exercice 1893	
"	"	8,688 98	"	"	8,688 98	"	13,408 44	
"	"	55,880 45	"	"	55,880 45	"	"	
"	"	6 58	"	"	6 58	"	522 58	
"	"	44,575 99	"	"	44,575 99	"	15,750 82	
"	"	844 06	"	"	"	844 06	"	
"	"	2,000 "	"	"	2,000 "	"	1,654 26	
"	"	"	"	"	"	"	289 17	
"	"	"	"	"	"	"	11,718 40	
"	"	2,000 "	"	"	2,000 "	"	15,661 85	
"	"	12,000 "	"	"	12,000 "	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	700 "	
"	"	18,424 64	"	"	5,260 65	15,154 99	155,502 42	
"	"	770 "	"	"	770 "	"	6,791 94	
"	"	9,952 54	"	"	1,095 92	8,856 62	76,555 55	
"	"	21,505 06	"	"	255 06	21,050 "	8,556 04	
"	"	62,451 14	"	"	19,589 55	45,041 61	225,885 95	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1895.	En 1894.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
<i>Litt. O.</i>	Dette publique	108,850,021 17	105,746,957 87	88,762,250 05	16,955,772 26	105,718,022 31
	Liste civile	5,500,000 »	5,500,000 »	3,300,000 »	»	5,500,000 »
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	200,000 »
<i>— P.</i>	Dotations. Sénat	105,000 »	104,672 41	90,000 »	14,672 41	104,672 41
	Chambre des Représentants	1,042,555 74	1,042,551 98	879,924 02	162,407 56	1,042,551 98
	Cour des comptes	246,600 »	258,955 96	229,772 05	9,181 91	258,955 96
<i>— Q.</i>	Ministère de la justice	19,280,595 »	19,854,574 75	13,205,566 95	6,240,187 44	19,445,524 57
<i>— R.</i>	— des affaires étrangères	2,493,715 »	2,475,797 70	2,171,523 04	295,175 08	2,464,698 12
<i>— S.</i>	— de l'intérieur et de l'instruction publique	25,915,045 52	22,945,235 86	20,114,765 12	2,680,474 68	22,795,257 80
<i>— T.</i>	— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	17,812,251 14	17,514,745 45	11,980,318 06	5,509,192 27	17,289,510 55
<i>— U.</i>	— des chemins de fer, postes et télé- graphes	102,778,311 25	102,482,545 87	51,107,648 74	71,560,522 86	102,467,971 60
<i>— V.</i>	— de la guerre	46,941,242 50	46,862,582 98	6,557,515 39	40,282,824 21	46,840,557 60
<i>— W.</i>	Corps de la gendarmerie	4,501,160 »	4,501,091 75	5,101,344 05	1,199,847 68	4,501,091 75
<i>— X.</i>	Ministère des finances	15,578,268 09	15,595,011 81	6,411,977 42	9,181,116 89	15,595,094 51
<i>— Y.</i>	Non-valeurs et remboursements	1,520,000 »	2,005,205 60	729,505 62	1,270,646 62	1,999,952 24
		545,675,592 09	544,447,565 95	188,841,607 09	154,959,791 67	545,801,598 76

CICE 1893 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances de dépenses fixes	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1904, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1893	
28,955 56	•	1,265,149 •	160,085 70	160,085 70	1,225,049 •	40,100 •	105,746,957 87	
•	•	•	•	•	•	•	5,500,000 •	
•	•	•	•	•	•	•	200,000 •	
•	•	327 59	•	•	327 59	•	104,672 41	
•	•	5 76	•	•	5 76	•	1,042,351 98	
•	•	7,646 04	•	•	7,646 04	•	258,953 96	
62,578 71	520,471 65	25,066 95	578,956 66	578,956 66	25,066 95	•	19,834,374 75	
11,099 58	•	17,915 50	•	•	17,915 50	•	2,475,797 70	
148,056 06	•	271,749 46	•	•	271,749 46	•	22,943,293 86	
25,255 12	•	407,505 69	•	•	302,917 41	194,588 28	17,514,745 45	
11,571 27	•	422,490 75	120,725 58	120,725 58	588,695 01	53,795 75	102,482,545 87	
22 045 58	•	78 859 52	•	•	1,699 79	77,159 75	46,862,582 98	
•	•	8 27	•	•	8 27	•	4,501,091 75	
1,917 50	•	121,571 50	138,294 18	138,294 18	118,596 11	2,955 25	15,505,011 81	
1,251 56	•	24,404 86	500,608 46	500,608 46	24,404 86	•	2,005,205 60	
319,495 54	526,471 65	2,750 678 52	1,504,650 58	1,504,650 58	2,382,079 55	348,598 99	344,447,563 95	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 1 ^{er} septembre 1895.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère des affaires étrangères.					
1	.	1	Avances, pour compte des États contractants, de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	22,266 80	.	.	115,455 80	.
1a	.	1a	Avances, pour compte des États contractants, à l'effet de pourvoir aux dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	95,167 .	.	.		25,000 .
2	1	.	Avances, pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements (art 81, 82, 84 et 85 de l'Acte général).	12,000 .	12,000 .	6,000 .
			TOTAUX pour le Ministère des affaires étrangères. fr.	115,455 80	.	12,000 .	127,455 80	51,000 .
			Ministère de la Justice.					
3	.	3	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers.	11,789 01	.	11,789 04	5,809 01
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.					
			Anciens services.					
4	.	5	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française	14,411 20	.	14,411 20	765 96
5	2	.	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890	64,550 .	64,550 .	40,270 27
6	0	.	Tir national : installations complémentaires	60,000 .	60,000 .	205 22
			TOTAUX. fr.	.	14,411 20	124,350 .	158,761 20	50,230 45

CICE 1893 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DEPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1893.	En 1894	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894 en vertu de l'art. 3 de la loi de 1 ^{er} septembre 1902.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1893	
•	•	•	•	•	22,266 80	22,266 80	•	•	
25,000 •	•	25,000 •	•	•	68,167 •	68,167 •	•	25,000 •	
6,000 •	•	6,000 •	•	•	6,000 •	•	6,000 •	6,000 •	
31,000 •	•	31,000 •	•	•	96,433 80	96,433 80	6,000 •	51,000 •	
5,809 01	•	5,809 01	•	•	5,980 95	•	5,980 95	5,809 01	
763 96	•	763 96	•	•	15,647 24	•	15,647 24	763 96	
49,270 27	•	49,270 27	•	•	15,079 75	•	15,079 75	49,270 27	
205 22	•	205 22	•	•	59,794 78	•	59,794 78	205 22	
50,259 45	•	50,259 45	•	•	88,521 75	•	88,521 75	50,259 45	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 1 ^{er} septembre 1895.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
			<i>Lettres, sciences et beaux-arts.</i>					
7	•	7	Bibliothèque royale. — Acquisition de manuscrits	46 95	•	•	46 95	•
8	5	•	Nouveau musée des beaux-arts à Anvers	•	•	142,000 •	142,000 •	142,000 •
9	4	•	Musées royaux du parc du Cinquantenaire. (Acquisitions extraordinaires)	•	•	255,619 •	255,619 •	250,672 20
10	5	•	Acquisition d'une collection de médailles	•	•	15,000 •	15,000 •	15,000 •
11	•	9	Académie royale flamande à Gand. — Acquisition d'un local	•	12 50	•	12 50	•
12	6	•	Acquisition des ruines de l'abbaye de Villers et travaux confortatifs	•	•	150,000 •	150,000 •	2,900 91
15	•	10	Exploration scientifique au Congo	7,188 55	•	•	7,188 55	7,000 •
			TOTAUX fr.	7,255 28	12 50	560,619 •	567,866 78	417,035 11
			<i>Service de l'instruction publique.</i>					
14	•	11a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	21 46	•	•	•	18 01
14a	•	11b	Id. id.	•	5 55	•	500,026 90	•
14b	7	•	Id. id.	•	•	500,000 •	•	457,081 21
15	•	12	Enseignement moyen. — Construction et aménagement de locaux	5,004 57	•	•	3,004 57	5,000 •
16	•	15a	Enseignement primaire. — Construction et aménagement de maisons d'écoles primaires	414,541 12	•	•	•	414,541 12
16a	•	15b	Id. id.	•	600,000 •	•	1,414,541 12	540,152 81
16b	8	•	Id. id.	•	•	400,000 •	•	•
17	•	14a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	107 29	•	•	•	•
17a	•	14b	Id. id.	•	255,028 01	•	355,735 50	207,102 12
17b	•	•	Id. id.	•	•	100,000 •	•	•
			TOTAUX fr.	417,474 44	855,635 54	1,000,000 •	2,973,107 98	1,450,673 27
			TOTAUX pour le Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique fr.	424,709 72	870,057 24	1,684,960 •	2,970,735 96	1,898,547 85

CICE 1893 (SUITE),

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excedant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1893.	En 1894.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de l'exercice		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894 en vertu de l'art. 5 de la loi du 4 ^{er} septembre 1893	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1893	
"	"	"	"	"	46 95	46 95	"	"	
142,000 "	"	142,000	"	"	"	"	"	142,000 "	
250,572 20	100	250,672 20	"	"	2,946 80	"	2,946 80	250,672 20	
15,000 "	"	15,000 "	"	"	"	"	"	15,000 "	
"	"	"	"	"	12 50	"	12 50	"	
"	2,960 91	2,960 91	"	"	147,059 09	"	147,059 00	2,960 91	
7,000 "	"	7,000 "	"	"	188 55	188 55	"	7,000 "	
414,572 20	3,060 91	417,633 11	"	"	150,253 07	255 28	149,998 59	417,633 11	
18 01	"	18 01	"	"	3 45	3 45	"	18 01	
"	"	"	"	"	5 55	"	5 55	"	
455,715 70	1,565 45	457,081 21	"	"	42,918 79	"	42,918 70	457,081 21	
"	5,000	5,000 "	"	"	4 57	4 57	"	5,000 "	
414,541 12	"	414,541 12	"	"	"	"	"	414,541 12	
547,225 51	1,907 50	549,132 81	"	"	250,867 19	"	250,867 19	549,132 81	
"	"	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "	"	
"	"	"	"	"	107 29	107 29	"	"	
200,918 06	5,815 "	206,733 06	569 06	"	48,525 89	"	48,525 89	207,102 12	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
1,418,218 26	12,087 95	1,450,506 21	569 06	"	842,452 71	115 51	842,517 40	1,450,675 27	
1,885,020 91	15,148 86	1,898,178 77	569 06	"	1,081,188 15	350 59	1,080,857 54	1,898,547 83	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 1 ^{er} septembre 1892.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics. <i>Agriculture, industrie, voirie vicinale et hygiène.</i>					
18	•	15	Aide aux populations ouvrières et agricoles à l'occasion des rigueurs exceptionnelles de l'hiver. (Loi du 25 février 1891, <i>Moniteur</i> n° 59).	42,728 16	•	•	42,728 16	40,810 67
19	•	16	Subside pour la participation des industriels belges à l'exposition de Chicago.	•	150,000 •	•	150,000 •	150,000 •
19a	•	10	Exposition de l'œuvre de la femme à Chicago. — Subside	•	•	30,000 •	180,000 •	50,000 •
20	•	11	Exposition universelle d'Anvers de 1894. — Subside au comité exécutif	•	•	500,000 •	300,000 •	•
21	•	17a	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique; subsides pour travaux d'amélioration et de réfection extraordinaire de la voirie vicinale.	•	499,825 95	•	1,092,825 95	417,065 55
21a	•	12	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique.	•	•	1,500,000 •	1,185,556 66	1,185,556 66
22	•	15	Construction et placement d'un ponton en fer à la station sanitaire du Doel.	•	•	20,700 •	20,700 •	20,700 •
			TOTAUX . . . fr.	42,728 16	642,825 95	1,850,700 •	2,556,254 09	1,844,152 68
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>					
25	•	18a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire.	1,000,000 •	•	•	•	900,020 19
25a	•	18b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles; annuités à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire, et intervention de l'Etat dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles; aménagement du parc du Cinquantenaire et solde du subside alloué pour l'établissement de voies de communication au quartier Léopold II.	•	499,756 •	•	1,999,756 •	255,127 27
25b	•	14	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes ou de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire, et intervention de l'Etat dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le palais de justice de Bruxelles.	•	•	500,000 •	•	•
			A REPORTER . . . fr.	1,000,000 •	499,756 •	500,000 •	1,999,756 •	1,254,747 46

CICE 1893 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1893.	En 1894.	Total.	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894 en vertu de l'art. 8 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1893.	
40,810 67	"	40,810 67	"	"	1,917 49	1,917 49	"	40,810 67	
150,000 "	"	150,000 "	"	"	"	"	"	150,000 "	
30,000 "	"	30,000 "	"	"	"	"	"	30,000 "	
"	"	"	"	"	300,000 "	"	500,000 "	"	
417,065 35	"	417,065 35	"	"	75,760 58	"	75,760 58	417,065 35	
1,185,556 66	"	1,185,556 66	"	"	314,443 34	"	314,443 34	1,185,556 66	
20,700 "	"	20,700 "	"	"	"	"	"	20,700 "	
1,844,132 68	"	1,844,132 68	"	"	602,121 41	1,917 49	690,203 92	1,844,152 68	
996,246 96	3,239 85	999,506 81	113 38	"	379 81	379 81	"	999,620 19	
241,794 94	13,332 33	255,127 27	"	"	244,608 73	"	244,608 73	255,127 27	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"	
1,238,041 90	16,692 18	1,264,654 08	113 38	"	744,988 54	379 81	744,608 73	1,264,747 46	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1893.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 1 ^{er} septembre 1895.	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — MONTANT constaté et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
			REPORT. . . . fr.	1,000,000	499,736	500,000	1,999,736	1,254,747 46
24	"	19	Élargissement et redressement de la rue des Quatre-Bras.	" 82	"	"	466,886 94	"
24a	"	19a	Id. id.	"	466,886 12	"	"	457,181 50
25	28	"	Modification à l'alignement de la rue des Palais aux abords de la place Liedts	"	"	32,000	32,000	31,690 "
26	"	21a	Agrandissement des ministères; transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	585,544 90	"	"	1,485,544 90	585,784 17
26a	"	21b	Id. id.	"	600,000	"	"	"
26b	15	"	Agrandissement des ministères; nouveaux bâtiments du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	"	"	300,000	"	"
27	"	25	Transfert de la Cour des comptes à l'ancien hôtel du ministre des chemins de fer, place royale.	"	50,000	"	50,000	2,057 "
28	26	"	Palais de la Nation. — Reconstruction après l'incendie de 1885.	"	"	40,000	40,000	33,761 64
29	"	25a	Appropriation, pour un palais du Peuple, des balles latérales de droite du palais du Cinquantenaire.	100,000	"	"	100,000	1,838 09
30	"	26	Palais du Cinquantenaire. — Entrée centrale et cour d'honneur	348,460 09	"	"	348,400 09	70,115 54
31	"	27	Palais de justice de Bruxelles. — Travaux d'appropriation des locaux de la justice de paix (3 ^e canton).	"	20,000	"	87,485	16,551 92
31a	17	"	Palais de justice de Bruxelles	"	"	67,485	"	1,571 "
32	"	31	Musée des antiquités et archives de l'Etat. — Complément du coût du transfert des collections dans le palais du Cinquantenaire et dans l'ancien musée.	5 03	"	"	5 03	"
33	"	32	Conservatoire royal de musique de Bruxelles	30,000	"	"	30,000	"
34	"	33a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	46,517 81	"	"	121,517 81	46,517 81
34	18	"	Id. id.	"	"	75,000	"	60,614 02
35	"	34a	Reconstruction du château royal de Laeken	10,649 85	"	"	2,358,432 57	10,349 85
35a	"	34b	Id. id.	"	847,782 72	"	"	823,585 "
35b	19	"	Id. id.	"	"	1,500,000	"	"
36	"	35a	Établissement du parc public de Laeken	"	174 48	"	174 48	"
37	20	"	École de médecine vétérinaire; travaux de construction.	"	"	250,000	250,000	3,064 10
38	"	37a	Appropriation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire de Bruxelles à l'usage de prison.	"	21,285 47	"	57,285 47	21,285 47
38a	21	"	Id. id.	"	"	36,000	"	20,769 31
			A REPORTER. . . . fr.	2,120,978 50	2,305,864 75	2,800,485	7,427,328 20	3,459,465 77

CICE 1893 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1893.	En 1894.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894 en vertu de l'art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1893.	
1,258,041 90	16,592 18	1,254,634 08	115 38	»	744,988 54	379 81	744,608 75	1,254,747 46	
»	»	»	»	»	» 82	» 82	»	»	
457,137 59	44 »	457,181 59	»	»	9,704 53	»	9,704 53	457,181 59	
31,690 »	»	31,690 »	»	»	310 »	»	310 »	31,690 »	
545,634 17	40,075 »	583,709 17	75 »	»	1,560 75	1,560 75	»	583,784 17	
»	»	»	»	»	600,000 »	»	600,000 »	»	
»	»	»	»	»	300,000 »	»	300,000 »	»	
2,037 »	»	2,037 »	»	»	47,963 »	»	47,963 »	2,037 »	
33,761 64	»	33,761 64	»	»	6,238 36	»	6,238 36	33,761 64	
1,838 09	»	1,838 09	»	»	98,161 91	98,161 91	»	1,838 09	
70,115 34	»	70,115 34	»	»	278,344 75	278,344 75	»	70,115 34	
16,551 92	»	16,551 92	»	»	3,448 08	»	3,448 08	16,551 92	
1,571	»	1,571 »	»	»	65,914 »	»	65,914 »	1,571 »	
»	»	»	»	»	5 03	5 03	»	»	
»	»	»	»	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
46,517 81	»	46,517 81	»	»	»	»	»	46,517 81	
60,402 22	151 80	60,614 02	»	»	14,385 98	»	14,385 98	60,614 02	
10,349 85	»	10,349 85	»	»	300 »	300 »	»	10,349 85	
805,579 50	18,005 50	823,585 »	»	»	24,197 72	»	24,197 72	823,585 »	
»	»	»	»	»	1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	
»	»	»	»	»	174 48	»	174 48	»	
2,956 66	107 44	3,064 10	»	»	246,935 90	»	246,935 90	3,064 10	
21,285 47	»	21,285 47	»	»	»	»	»	21,285 47	
20,674 47	94 84	20,769 31	»	»	15,230 69	»	15,230 69	20,769 31	
3,364,204 63	76,070 76	3,430,275 39	188 38	»	3,987,864 52	408,753 05	3,579,111 47	3,419,463 77	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1893.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 1 ^{er} septembre, 1893.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
			Report. . . . fr.	2,120,978 50	2,505,864 79	2,800,485 »	7,427,528 29	3,439,463 77
59	16	»	Installation au Musée commercial d'un atelier de photographie pour l'administration des chemins de fer.	»	»	20,000 »	20,000 »	»
40	»	38a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	»	100,000 »	»	100,000 »	»
41	»	39a	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges. — Reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »
42	»	40a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt	»	100,000 »	»	100,000 »	35,474 »
43	»	41	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation.	26,568 86	»	»	26,568 86	1,625 »
44	»	42a	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers	36,725 20	»	»	386,725 20	36,725 20
44a	»	42b	Id. id.	»	350,000 »	»		251,313 12
45	24	»	Complément et amélioration des installations de diverses prisons du royaume, y compris l'achat de terrains	»	»	58,000 »	58,000 »	42 81
46	»	43a	Asile d'aliénés à Tournai	»	20,140 99	»	55,040 99	14,899 12
46a	22	»	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai; alimentation d'eau	»	»	34,900 »		55 54
47	»	44a	Travaux d'agrandissement, soit au dépôt de mendicité de Bruges, soit aux écoles de bienfaisance de l'État.	»	188,984 94	»	250,984 94	9,040 21
47a	23	»	Travaux d'agrandissement au dépôt de mendicité de Bruges et aux écoles de bienfaisance de l'État.	»	»	62,000 »		»
48	»	45	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand et part de l'État dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit; restauration du monument	51,028 54	»	»	100,583 31	31,028 54
48a	»	45a	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	»	39,554 77	»		14,804 08
48b	25	»	Id. id.	»	»	30,000 »	»	»
49	27	»	Construction de l'école normale d'instituteurs à Gand.	»	»	28,000 »	28,000 »	25,406 16
			TOTAUX. fr.	2,275,299 10	3,304,545 49	3,033,385 »	8,613,229 59	3,920,055 55

CICE 1893 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CREDITS excédant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1894.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CREDITS NON CONSOMMES et à annuler.	CREDITS reportés à l'exercice 1894 en vertu de l'art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893	CREDITS EXÉCUTÉS de l'exercice 1893.	
5,564,204 65	75,070 76	5,459,275 39	188 58		5,987,864 52	408,755 05	5,579,111 47	5,459,465 77	
"	"	"	"	"	20,000 "	"	20,000 "	"	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
60,000 "	"	60,000 "	"	"	"	"	"	60,000 "	
55,474 "	"	55,474 "	"	"	64,526 "	"	64,526 "	55,474 "	
1,625 "	"	1,625 "	"	"	24,945 86	24,945 86	"	1,625 "	
56,725 20	"	56,725 20	"	"	"	"	"	56,725 20	
251,515 12	"	251,515 12	"	"	98,686 88	"	98,686 88	251,515 12	
42 81	"	42 81	"	"	57,957 19	"	57,957 19	42 81	
14,899 12	"	14,899 12	"	"	5,241 87	"	5,241 87	14,899 12	
50 29	5 25	55 54	"	"	54,844 40	"	54,844 40	55 54	
9,040 21	"	9,040 21	"	"	179,944 75	"	179,944 75	9,040 21	
"	"	"	"	"	62,000 "	"	62,000 "	"	
51,028 54	"	51,028 54	"	"	"	"	"	51,028 54	
14,894 08	"	14,894 08	"	"	24,660 69	"	24,660 69	14,894 08	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
25,496 16	"	25,496 16	"	"	2,505 84	"	2,505 84	25,496 16	
5,844,791 16	75,076 01	5,919,867 17	188 58	"	4,695,174 04	455,696 91	4,259,477 13	5,920,055 55	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget ordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 1 ^{er} septembre 1895.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
50	»	47a	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art	96,720 09	»	»	1,096,720 99	96,720 99
50a	»	47b	Id. id.	»	500,000 »	»	»	500,000 »
50b	29	»	Id. id.	»	»	700,000 »	»	565,281 00
51	»	48a	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	»	55,565 46	»	105,565 46	55,565 46
51a	30	»	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	»	»	50,000 »	»	5,181 01
52	31	»	Ourthe. — Expropriations et travaux.	»	»	150,000 »	150,000 »	500 »
53	»	50	Escaut. — Expropriations et travaux.	104,708 08	»	»	»	104,708 08
53a	»	50a	Id. id.	»	800,000 »	»	1,604,708 08	584,470 04
53b	34	»	Id. id.	»	»	700,000 »	»	»
54	»	51a	Lys. — Expropriations et travaux. — Subsidés.	»	30,000 »	»	80,000 »	28,176 52
54a	35	»	Id. id.	»	»	50,000 »	»	»
55	»	53a	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	50,000 »	»	»	60,000 »	1,168 77
55a	36	»	Id. id.	»	»	50,000 »	»	»
56	»	54	Haine. — Expropriations et travaux	»	19,979 88	»	19,979 88	16,504 19
57	»	55	Dendre canalisée. — Expropriations et travaux	57,019 55	»	»	57,019 55	21,122 57
58	»	56a	Rupel. — Expropriations et travaux.	»	549,882 54	»	499,882 54	514,970 56
58a	37	»	Id. id.	»	»	150,000 »	»	»
59	»	57a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	577,887 54	»	»	1,077,887 54	168,496 54
59a	»	57b	Id. id.	»	700,000 »	»	»	»
60	38	»	Nèthe. — Expropriations et travaux.	»	»	20,000 »	20,000 »	9,900 »
61	»	59	Démer. — Expropriations et travaux.	1,690 89	»	»	51,690 89	1,465 05
61a	39	»	Id. id.	»	»	50,000 »	»	»
62	43	»	Zwyn	»	»	600 »	600 »	165 44
63	»	62a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	»	295,858 99	»	545,858 99	295,858 99
63a	40	»	Id. id.	»	»	250,000 »	»	142,246 60
64	»	63a	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	724 57	»	»	724 57	724 57
65	»	65a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	120,000 »	»	»	120,000 »	106,141 55
A REPORTER fr.				768,751 42	2,549,284 67	2,150,600 »	5,448,656 09	2,415,165 20

CICE 1893 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1893.	En 1894.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894 en vertu de l'art. 8 de la loi de 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1893.	
96,720 90	"	96,720 90	"	"	"	"	"	96,720 90	
300,000 "	"	300,000 "	"	"	"	"	"	300,000 "	
504,625 54	60,657 55	565,281 09	"	"	354,718 91	"	554,718 91	365,281 09	
40,406 85	4,156 61	53,563 46	"	"	"	"	"	53,563 46	
"	3,181 01	3,181 01	"	"	46,818 99	"	46,818 99	3,181 01	
500 "	"	500 "	"	"	149,500 "	"	149,500 "	500 "	
104,608 43	"	104,608 43	99 65	"	"	"	"	104,708 08	
555,157 74	29,532 30	584,470 04	"	"	415,529 06	"	415,529 06	584,470 04	
"	"	"	"	"	700,000 "	"	700,000 "	"	
28,176 52	"	28,176 52	"	"	1,823 68	"	1,823 68	28,176 52	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
1,168 77	"	1,168 77	"	"	28,851 25	28,851 25	"	1,168 77	
"	"	"	"	"	30,000 "	"	30,000 "	"	
16,504 19	"	16,504 19	"	"	5,675 69	"	5,675 69	16,504 19	
16,400 12	4,722 25	21,122 37	"	"	15,897 18	15,897 18	"	21,122 37	
314,970 36	"	314,970 36	"	"	54,911 98	"	54,911 98	314,970 36	
"	"	"	"	"	150,000 "	"	150,000 "	"	
167,081 54	1,418 "	168,496 54	"	"	209,590 80	209,590 80	"	168,496 54	
"	"	"	"	"	700,000 "	"	700,000 "	"	
9,900 "	"	9,900 "	"	"	10,100 "	"	10,100 "	9,900 "	
54 05	1,408 40	1,463 05	"	"	227 84	227 84	"	1,463 05	
"	"	"	"	"	30,000 "	"	30,000 "	"	
165 44	"	165 44	"	"	454 56	"	454 56	165 44	
295,858 99	"	295,858 99	"	"	"	"	"	295,858 99	
142,246 60	"	142,246 60	"	"	107,755 40	"	107,755 40	142,246 60	
724 57	"	724 57	"	"	"	"	"	724 57	
94,941 15	11,200 18	106,141 33	"	"	13,858 67	13,858 67	"	106,141 33	
2,298,990 25	116,073 30	2,415,063 55	99 65	"	3,053,472 80	268,205 72	2,765,267 17	2,415,163 20	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués Par la loi du 1 ^{er} septembre 1895.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
			REPORT. fr.	768,751 42	2,549,284 67	2,150,600	5,448,656 09	2,415,165 20
66	•	66	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux	14,459 44	„	„	14,459 44	11,507 72
67	•	67a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	„	22,388 06	„	122,588 06	320 59
67a	33	•	Id. id.	„	„	100,000	„	„
68	•	68a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires.	4 50	„	„	„	4 50
68a	•	68b	Id. id.	„	954,588 83	„	2,204,593 53	954,588 83
68b	32	•	Id. id.	„	„	1,250,000	„	905,837 03
69	•	69	Port de Nieuport. — Expropriations et travaux	95,156 66	„	„	„	95,156 66
69a	42	•	Id. id.	„	„	300,000	395,156 66	5,065 89
70	•	70a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux	54,591 67	„	„	„	54,591 67
70a	•	70b	Id. id.	„	35,000	„	110,591 67	32,877 03
70b	41	•	Id. id.	„	„	50,000	„	„
71	•	71a	Réparation des dégâts occasionnés en 1887 à l'embarcadere de l'Escaut à Anvers par le steamer « New-Guinea »	1,352 74	„	„	1,552 74	„
72	•	73	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables.	6,557 65	„	„	6,357 65	3,177 44
			TOTAUX. fr.	920,654 08	3,561,261 56	3,850,600	8,512,515 64	4,458,148 56
			<i>Chemins de fer en construction.</i>					
73	•	74	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	120,299 45	„	„	120,299 45	68,851 74
74	•	75b	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet-Anhée à celle de Namur-Givet, et doublement de la voie sur une partie de la ligne de Mettet à Anhée.	„	864,420 84	„	2,564,420 84	864,420 84
74a	44	•	Wanlin à Anseremme — Communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet.	„	„	1,700,000	„	652,805 86
75	•	76	Gedinne à Houyet	72,132 98	„	„	„	72,132 98
75a	•	76a	Id.	„	750,000	„	1,322,132 98	750,000
75b	45	•	Id.	„	„	500,000	„	144,552 94
			A REPORTER. fr.	192,452 45	1,614,420 84	2,200,000	4,006,853 27	2,532,744 56

CICE 1893 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1893.	En 1894	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CREDITS non consommés et à annuler	CREDITS reportés à l'exercice 1894 en vertu de l'art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893	CREDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1893	
2,208,990 25	116,075 50	2,415,065 55	99 65	•	3,075,472 80	268,205 72	2,765,267 17	2,415,165 20	
85 75	11,285 94	11,367 72	•	•	3,071 72	3,071 72	•	11,367 72	
320 59	•	320 59	•	•	22,067 47	•	22,067 47	320 59	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	100,000 •	•	
4 50	•	4 50	•	•	•	•	•	4 50	
954,588 85	•	954,588 85	•	•	•	•	•	954,588 85	
806,005 09	9,741 54	905,857 05	•	•	344,162 97	•	544,162 97	905,857 05	
95,156 66	•	95,156 66	•	•	•	•	•	95,156 66	
5,065 89	•	5,065 89	•	•	294,956 11	•	294,956 11	5,065 89	
54,591 07	•	54,591 07	•	•	•	•	•	54,591 07	
52,872 55	•	52,872 55	4 48	•	2,122 97	•	2,122 97	52,877 05	
•	•	•	•	•	50,000 •	•	50,000 •	•	
•	•	•	•	•	1,552 74	1,552 74	•	•	
3,177 44	•	3,177 44	•	•	3,180 21	3,180 21	•	3,177 44	
4,320,945 85	157,098 58	4,458,044 45	104 15	•	3,854,767 08	275,810 59	3,578,956 69	4,458,148 16	
63,484 54	5,367 20	68,851 74	•	•	51,447 71	51,447 71	•	68,851 74	
864,420 81	•	864,420 84	•	•	•	•	•	864,420 81	
626,758 92	6,066 94	632,805 86	•	•	1,067,194 14	•	1,067,194 14	632,805 86	
72,152 98	•	72,152 98	•	•	•	•	•	72,152 98	
749,974 70	25 50	750,000	•	•	•	•	•	750,000 •	
2,907 94	141,625 •	144,532 94	•	•	355,467 06	•	355,467 06	144,532 94	
2,579,659 92	155,084 44	2,532,744 50	•	•	1,474,104 91	51,417 71	1,422,661 20	2,532,744 50	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux,	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 23 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 1 ^{er} septembre 1895.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
			REPORT. fr.	192,452 43	1,614,420 84	2,200,000 »	4,006,853 27	2,552,744 56
76	•	77a	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet.	•	500,000 »	•	800,000 »	244,988 80
76a	46	•	Id. id.	•	•	300,000 »		
77	•	78a	Aubel à Bleyberg. — Aménagement de la station de Bleyberg	•	500,000 »	•	800,000 »	500,000 »
77a	47	•	Id. id.	•	•	300,000 »		
78	•	79	Ambiève.	36,357 57	•	•	36,357 57	35,207 79
79	•	80	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	169,905 24	•	•	169,905 24	23,350 27
80	•	81a	Bruxelles à Anvers (Sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen.	•	1,400,000 »	•	2,900,000 »	1,586,669 71
80a	48	•	Id. id.	•	•	1,500,000 »		
81	•	83	Gare industrielle de Tournai	5,184 05	•	•	5,184 05	•
82	•	84	Chemin de fer de ceinture de Gand (procès Lambert frères).	1,051 86	•	•	1,051 86	•
			TOTAUX. fr.	402,950 95	4,014,420 84	4,500,000 »	8,717,351 79	4,724,761 07
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics fr.	3,641,612 29	11,523,055 82	13,014,685 »	28,179,351 11	14,947,007 86
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.					
85	•	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,607,742 03	•	•	17,589,611 90	1,607,742 03
85a	•	85b	Id. id.	•	6,355,869 87	•		
85b	49	•	Id. id.	•	•	9,626,000 »		
84	•	86a	Chemins de fer. — Traction et matériel	631,420 59	•	•	3,452,406 36	631,420 59
84a	•	86b	Id. id.	•	696,985 77	•		
84b	50	•	Id. id.	•	•	2,104,000 »		
85	•	•	Rachat de la concession du chemin de fer de Liège à Turnhout. — Intérêts et frais	•	•	440,000 »	440,000 »	363,308 81
86	•	87a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux.	29,303 10	•	•	561,593 10	29,303 10
86a	•	87b	Id. id.	•	252,290 »	•		
86b	51	•	Id. id.	•	•	280,000 »		
			A REPORTER. fr.	2,268,405 72	7,303,145 64	12,450,000 »	22,023,611 56	9,674,026 83

CICE 1893 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1893.	En 1894.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894 en vertu de l'art. 5 de la loi de 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1893.	
2,379,059 92	155,084 44	2,532,744 56	•	•	1,474,108 91	51,447 71	1,422,661 20	2,532,744 56	
244,688 80	300 •	244,988 80	•	•	255,011 20	•	255,011 20	244,988 80	
•	•	•	•	•	300,000 •	•	300,000 •	•	
453,704 81	46,295 19	500,000 •	•	•	•	•	•	500,000 •	
•	3,800 14	3,800 14	•	•	296,190 86	•	296,190 86	3,800 14	
29,105 10	4,099 54	33,204 64	3 15	•	3,149 38	3,149 38	•	33,207 79	
21,114 91	2,200 28	23,315 19	55 08	•	146,554 07	146,554 97	•	23,350 27	
1,339,668 80	46,856 73	1,386,525 53	144 18	•	15,330 29	•	13,330 29	1,386,669 71	
•	•	•	•	•	1,500,000 •	•	1,500,000 •	•	
•	•	•	•	•	3,184 05	3,184 05	•	•	
•	•	•	•	•	1,051 86	1,051 86	•	•	
4,467,942 34	256,636 32	4,724,578 66	182 41	•	3,992,590 72	203,388 17	3,787,202 55	4,724,761 07	
14,477,812 05	468,810 91	14,946,622 94	474 92	•	13,232,253 25	916,812 96	12,315,440 29	14,947,097 86	
1,584,257 64	16,927 00	1,601,184 73	6,557 50	•	•	•	•	1,607,742 03	
5,056,712 33	50,448 01	5,107,160 34	798 95	•	1,247,910 58	•	1,247,910 58	5,107,959 29	
108,989 98	71,645 78	270,635 76	5 •	•	9,355,359 24	•	9,355,359 24	270,640 76	
624,568 34	6,852 25	631,420 59	•	•	•	•	•	631,420 59	
286,182 65	1,029 52	287,212 17	•	•	409,773 60	•	409,773 60	287,212 17	
1,172,366 18	350 •	1,172,716 18	•	•	951,283 82	•	931,283 82	1,172,716 18	
363,308 81	•	363,308 81	•	•	76,691 19	•	76,691 19	363,308 81	
29,303 10	•	29,303 10	•	•	•	•	•	29,303 10	
191,709 18	12,014 72	203,723 90	•	•	48,566 10	•	48,566 10	203,723 90	
•	•	•	•	•	280,000 •	•	280,000 •	•	
9,507,398 21	150,267 37	9,657,665 58	7,361 25	•	12,349,584 53	•	12,349,584 53	9,674,026 83	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget ordinaire de 1893.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 1 ^{er} septembre. 1893.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
			REPORT. fr.	2,268,465 72	7,505,145 64	12,450,000	22,023,611 56	9,674,026 85
87	"	88a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments et appareils.	"	470,695 22	"	1,180,693 22	411,694 75
87a	52	"	Id. id.	"	"	710,000		"
88	"	80a	Marine. — Construction de deux paquebots destinés au service d'Ostende-Douvres.	"	24,890 42	"	2,251,800 42	24,890 42
88a	53	"	Id. id.	"	"	2,227,000		2,211,811 58
89	"	00	Construction de bateaux-pilotes et d'un steamer pour le passage d'eau à Anvers.	45,004 11	"	"	45,004 11	52,009 63
90	"	02	Modifications et améliorations à l'éclairage et au balisage de l'Escaut	1,854 56	"	"	41,854 56	1,854 56
90a	"	92a	Parachèvement des améliorations à l'éclairage et au balisage de l'Escaut.	"	40,000	"		2,895 49
			TOTAUX pour le Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	2,515,524 19	7,840,720 28	15,587,000	25,543,053 47	12,559,180 88
			Ministère de la guerre.					
91	"	95a	Amélioration du casernement.	658,532 07	"	"	4,658,532 07	658,532 07
91a	"	93b	Amélioration du casernement. — École militaire.	"	2,600,000	"		1,591,672
91b	54	"	Id. id.	"	"	2,000,000	"	
92	"	94	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	514,746 74	"	"	514,746 74	66,640 17
93	"	95a	Renforcement des ouvrages existants de la position d'Anvers	412,256 08	"	"	2,112,308 13	411,664 08
93a	"	95b	Transformation des ouvrages existants de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	"	572,015 24	"		55,788 60
93b	55	"	Id. id.	"	"	1,327,156 81	"	
94	"	96	Ligne avancée d'Anvers.	996,310 14	"	"	996,310 14	120,157 50
95	"	97a	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse. (Loi du 16 mai 1892, <i>Moniteur</i> nos 157-158).	"	1,455,192 67	"	1,455,192 67	1,155,248 45
96	"	98	Routes militaires de Namur et de Liège	"	84,055 02	"	84,055 02	65,052 72
97	"	90	Agrandissement du polygone de Brasschaet	46,887 99	"	"	156,887 99	46,887 99
97a	56	"	Id. id.	"	"	110,000		92,809 60
			A REPORTER. fr.	2,628,733 02	5,800,162 95	3,437,136 81	9,956,032 76	4,044,441 96

CICE 1893 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CREDITS excédant les DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1893.	En 1894.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894 en vertu de l'art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1893.	
9,507,598 21	180,267 37	9,686,865 58	7,561 25	°	12,549,584 53	°	12,549,584 53	9,674,026 83	
375,861 27	37,833 48	411,694 75	°	°	58,998 47	°	58,998 47	411,694 75	
°	°	°	°	°	710,000 °	°	710,000 °	°	
24,890 42	°	24,890 42	°	°	°	°	°	24,890 42	
2,210,012 24	1,109 14	2,211,811 38	°	°	15,188 02	°	15,188 02	2,211,811 38	
27,559 55	4,470 10	32,009 65	°	°	12,994 46	12,994 46	°	52,009 65	
1,502 43	261 93	1,854 36	°	°	°	°	°	1,854 36	
975 °	1,918 49	2,893 49	°	°	37,106 51	°	37,106 51	2,893 49	
12,146,869 12	204,950 51	12,351,819 63	7,561 25	°	15,183,872 59	12,094 46	13,170,878 13	12,359,180 88	
647,095 25	11,456 84	658,552 07	°	°	°	°	°	658,552 07	
1,370,742 55	20,929 47	1,391,672 °	°	°	608,328 °	°	608,328 °	1,591,672 °	
°	°	°	°	°	2,000,000 °	°	2,000,000 °	°	
66,649 17	°	66,649 17	°	°	448,097 57	448,097 57	°	66,649 17	
411,664 08	°	411,664 08	°	°	592 °	592 °	°	411,664 08	
55,788 60	°	55,788 60	°	°	317,126 64	°	317,126 64	55,788 60	
°	°	°	°	°	1,327,156 81	°	1,327,156 81	°	
120,137 30	°	120,137 30	°	°	876,172 84	876,172 84	°	120,137 30	
1,152,767 95	2,480 48	1,155,248 43	°	°	297,944 24	°	297,944 24	1,155,248 43	
65,052 72	°	65,052 72	°	°	19,092 30	°	19,092 30	65,052 72	
46,628 78	259 21	46,887 99	°	°	°	°	°	46,887 99	
91,946 81	862 79	92,809 60	°	°	17,190 40	°	17,190 40	92,809 60	
4,008,473 17	35,968 79	4,044,411 96	°	°	5,911,590 80	1,324,862 41	4,586,728 39	4,044,411 96	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 1 ^{er} septembre 1895.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
			REPORT. fr.	2,628,753 02	3,890,162 93	3,457,156 81	9,956,052 76	4,044,441 96
98	•	100a	Artillerie de place, etc.	1,412,217 11	•	•	6,762,217 11	1,412,217 11
98a	•	100b	Id.	•	2,750,000 •	•		1,538,329 03
98b	58	•	Id.	•	•	2,600,000 •		•
90	•	101a	Artillerie de campagne.	•	10,357 62	•	10,357 62	10,357 62
100	•	102	École de pyrotechnie.	277,993 67	•	•	277,993 67	161,893 52
101	•	104	Harnachement de la cavalerie.	85,506 22	•	•	85,506 22	85,504 58
102	•	105a	Armement de l'infanterie.	•	4,271,000 •	•	15,394,754 08	4,271,000 •
102a	57	•	Id.	•	•	11,123,754 08		3,512,258 21
103	59	•	Voitures à bagages et à virres.	•	•	100,000 •	100,000 •	•
104	•	106	Interruption des voies ferrées	•	59,945 50	•	59,945 50	27,492 11
105	•	107	Outils et matériel du génie.	•	2,095 40	•	2,095 40	•
			TOTAUX pour le Ministère de la guerre. . fr.	4,402,540 02	10,983,561 45	17,260,890 89	32,646,992 36	15,061,584 14
			Ministère des Finances.					
106	•	108a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement de places fortes	50,000 •	•	•	50,000 •	5,308 21
107	•	109a	Paiement des annuités souscrites et à souscrire par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	•	18,549 •	•	518,549 •	18,549 •
107a	•	•	Paiement des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux et souscriptions nouvelles.	•	•	500,000 •		440,980 •
108	00	•	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers	•	•	300,000 •	300,000 •	46,425 78
109	61	•	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers	•	•	3,350 •	3,350 •	959 51
			A REPORTER. fr.	50,000 •	18,549 •	803,350 •	871,899 •	512,200 50

CICE 1893 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1893.	En 1894.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894 en vertu de l'art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS ANNULÉS de l'exercice 1893.	
4,008,475 17	55,968 79	4,044,441 96	»	»	5,911,590 80	1,324,862 41	4,586,728 39	4,044,441 96	
1,412,217 11	•	1,412,217 11	•	•	•	•	•	1,412,217 11	
1,472,730 88	65,598 15	1,558,329 05	•	•	1,211,670 97	•	1,211,670 97	1,558,329 05	
•	•	•	•	•	2,600,000 •	•	2,600,000 •	•	
10,357 62	•	10,357 62	•	•	•	•	•	10,357 62	
108,207 56	53,086 16	161,893 52	•	•	116,100 15	116,100 15	•	161,893 52	
85,594 58	•	85,594 58	•	•	1 64	1 64	•	85,594 58	
4,271,000 •	•	4,271,000 •	•	•	•	•	•	4,271,000 •	
5,406,525 56	105,732 85	5,512,258 21	•	•	7,611,495 87	•	7,611,495 87	5,512,258 21	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	100,000 •	•	
27,492 11	•	27,492 11	•	•	52,453 59	•	52,453 59	27,492 11	
•	•	•	•	•	2,095 40	•	2,095 40	•	
14,800,598 10	260,985 95	15,061,584 14	•	•	17,585,408 22	1,440,964 20	16,144,444 02	15,061,584 14	
5,308 21	•	5,308 21	•	•	44,691 79	44,691 79	•	5,308 21	
18,549 •	•	18,549 •	•	•	•	•	•	18,549 •	
440,980 •	•	440,980 •	•	•	59,020 •	•	59,020 •	440,980 •	
46,423 78	•	46,423 78	•	•	253,576 22	•	253,576 22	46,423 78	
939 51	•	939 51	•	•	2,410 49	•	2,410 49	939 51	
512,200 50	•	512,200 50	•	•	559,698 50	44,691 70	515,006 71	512,200 50	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1893.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
			REPORT. . . . fr.	50,000 *	18,549 *	803,350 *	871,899 *	312,200 50
110	°	112	Participation à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool. (Loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> n ^o 210-211.) .	.	4,000,000 *	.	4,000,000 *	3,000,000 *
111	.	.	Exécution de la convention du 3 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890)	2,000,000 *	2,000,000 *	2,000,000 *
112	.	114	Organisation provisoire des ateliers de la Monnaie. (Loi du 20 août 1891.)	15,166 72	.	.	15,166 72	13,083 30
			Totaux pour le Ministère des finances . fr.	65,166 72	4,018,549 *	2,803,350 *	6,885,065 72	5,525,283 80

CICE 1893 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1893.	En 1894.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894 en vertu de l'art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1893.	
512,200 50	•	512,200 50	•	•	359,698 50	44,691 79	315,006 71	512,200 50	
3,000,000 •	•	3,000,000 •	•	•	1,000,000 •	•	1,000,000 •	3,000,000 •	
2,000,000 •	•	2,000,000 •	•	•	•	•	•	2,000,000 •	
13,083 30	•	13,083 30	•	•	83 42	83 42	•	13,083 30	
5,525,283 80	•	5,525,283 80	•	•	1,359,781 92	44,775 21	1,315,006 71	5,525,283 80	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 1 ^{er} septembre 1895.	Total.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère des affaires étrangères	115,453 80	•	12,000 »	127,453 80	51,000 •
— — de la justice	•	11,789 94	»	11,789 94	5,809 01
— — de l'intérieur et de l'instruction publique.	424,709 72	870,057 24	1,084,969 »	2,979,755 96	1,898,547 83
— — de l'agriculture, de l'industrie et des tra- vaux publics	5,641,612 29	11,525,055 82	15,014,685 »	28,179,351 11	14,947,097 86
— — des chemins de fer, postes et télégraphes .	2,515,524 19	7,840,729 28	15,587,000 »	25,543,055 47	12,559,180 88
— — de la guerre	4,402,540 02	10,985,561 45	17,260,890 89	32,648,992 56	15,061,584 14
— — des finances	63,166 72	4,018,549 »	2,803,550 »	6,885,065 72	5,525,285 80
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires . . . fr.	10,962,786 74	55,247,740 75	50,162,894 89	96,575,422 56	49,828,505 52

CICE 1893 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1893.	En 1894.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894, en vertu de l'art. 3 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1893.	
31,000	•	31,000	•	•	96,433 80	90,433 80	6,000	31,000	
5,809 01	•	5,809 01	•	•	5,080 93	•	5,080 93	5,809 01	
1,883,029 91	15,148 86	1,898,178 77	369 06	•	1,081,188 13	550 59	1,080,837 54	1,898,547 85	
14,477,812 03	468,810 01	14,946,622 94	474 92	•	13,232,253 25	916,812 06	12,315,440 29	14,947,097 86	
12,146,860 12	204,950 51	12,351,819 63	7,361 25	•	13,183,872 59	12,094 46	13,170,878 13	12,350,180 88	
14,800,598 19	260,985 95	15,061,584 14	•	•	17,585,408 22	1,440,964 20	16,144,444 02	15,061,584 14	
5,525,285 80	•	5,525,285 80	•	•	1,359,781 92	44,775 21	1,315,006 71	5,525,285 80	
48,870,402 06	949,896 23	49,820,298 29	8,205 23	•	46,544,918 84	2,506,531 22	44,038,387 62	49,828,503 52	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET	
	de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.				En 1893.	En 1894.
RÉCAPITU							
<i>Service ordinaire.</i>							
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1889	•	•	•	68,306 81	13,730 82	322 58	13,408 44
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1890	•	•	•	844 06	•	•	•
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1891	•	•	•	15,661 83	13,661 85	6,360 37	7,311 46
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1892	•	•	•	288,317 09	225,885 95	85,725 41	142,160 54
Dépenses propres à l'exercice	•	•	•	345,673,302 09	344,447,363 95	188,841,607 00	154,959,791 67
	•	•	•	346,036,521 88	344,700,642 55	188,932,005 25	155,122,672 11
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>							
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1893 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 1 ^{er} septembre 1893 et à l'arrêté royal du même jour.	10,962,786 74	35,247,740 75	50,162,894 89	96,373,422 36	49,828,503 52	48,870,402 06	940,896 25
	10,962,786 74	35,247,740 75	50,162,894 89	442,409,944 24	394,529,146 07	237,802,407 51	156,072,568 34
Dépenses à l'exercice 1893 :							
de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1892, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (Etat sub. litt. Z)				9,628,890 60	9,628,890 60		
TOTAL fr.				452,038,834 84	404,168,056 67		

(78)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1895.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget		
<i>Foncier</i>	24,647,700 »	24,653,440 22	24,653,440 22	25,578,075 56	
<i>Personnel</i>	Principal 15,655,000 »	19,180,000 »	18,944,444 70	17,925,860 51	
	15 centimes additionnels ordinaires 2,349,000 »				
	20 Id. id. extraordinaires 1,158,000 »				
	Frais d'expertise 20,000 »				
<i>Patentes</i>	Principal 5,666,700 »	6,800,000 »	6,942,605 04	5,087,027 72	
	20 centimes additionnels extraordinaires 1,153,500 »				
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal 800,000 »	1,000,000 »	542,886 87	538,285 18	
	25 centimes additionnels 200,000 »				
<i>Douanes.— Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acide acétique		234,505 33	234,505 33	
	Eaux-de-vie étrangères		1,109,566 29	1,109,566 29	
	Bières	25,604,140 »	225,099 51	25,843,940 29	225,099 51
	Sucres raffinés		314,197 58		314,197 58
	Autres marchandises		23,960,771 58		23,960,771 58
<i>Accises.</i>	Vins étrangers 3,120,000 »		3,250,640 42	3,250,640 42	
	id. de fruits secs 1,500 »		1,447 80	1,447 80	
	Eaux-de-vie indigènes 23,810,280 »		24,416,951 08	24,144,586 66	
	Acide acétique 48,750 »		47,582 21	47,582 21	
	Bières 9,755,750 »		10,154,114 51	10,155,568 »	
	Vinaigres { de bières 16,250 »	41,792,580 »	12,742 60	42,898,564 18	12,742 60
	{ autres que de bières 4,550 »				
	Sucres étrangers		380,205 48		375,122 07
	Sucre de betterave indigène 3,757,500 »		3,242,170 58		2,380,857 12
	Glucoses et autres sucres non cristallisables. 470,000 »		553,919 20		553,919 20
	Tabac 850,000 »		865,546 07		865,546 07
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent		3,699 62		3,699 62
	Remboursements relatifs aux travaux d'irrigation en Campine.		565 15		565 15
Loyers de bâtiments		28,560 25		28,560 25	
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		722 72	722 72	
	Extraits cadastraux	408,000 »	84,310 13	507,042 35	84,310 13
	Recettes extraordinaires de toute nature		107,462 47		107,462 47
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		280,579 »		280,579 »
	Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,143 01		1,143 01
TOTAUX fr.	117,452,429 »	120,332,923 65	120,332,923 65	115,237,705 09	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1894.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indefinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
1,075,566 66	24,653,440 22	24,653,440 22	5,740 22		
1,020,584 19	18,944,444 70	18,944,444 70	"	"	"	255,555 50	.		
1,854,677 52	6,942,605 04	6,942,605 04	"	"	"	"	142,605 04		
4,605 69	542,886 87	542,886 87	"	"	"	457,115 15	"		
"	254,505 55		"	"	"	"	"		
"	1,102,566 29		"	"	"	"	"		
"	225,099 51	25,845,940 29	"	"	"	"	2,959,791 29		
"	514,197 58		"	"	"	"	"		
"	25,960,771 58		"	"	"	"	"		
"	5,250,640 42		"	"	"	"	"		
"	1,447 80		"	"	"	"	"		
151,885 48	24,276,472 14		140,458 94	"	"	140,458 94	"		
"	47,582 21		"	"	"	"	"		
746 51	10,154,114 51		"	"	"	"	"		
"	12,742 60	42,754,521 12	"	"	"	"	941,741 12		
"	15,264 43		"	"	"	"	"		
5,082 51	580,205 48		"	"	"	"	"		
858,029 14	5,218,586 26		25,784 12	"	"	25,784 12	"		
"	555,919 20		"	"	"	"	"		
"	865,546 07		"	"	"	"	"		
"	5,699 62		"	"	"	"	"		
"	565 15		"	"	"	"	"		
"	28,560 25		"	"	"	"	"		
"	722 72		"	"	"	"	"		
"	84,310 15	507,042 35	"	"	"	"	99,042 35		
"	107,462 47		"	"	"	"	"		
"	280,579		"	"	"	"	"		
"	1,143 01		"	"	"	"	"		
4,950,975 50	120,168,680 50	120,168,680 59	164,245 06	"	"	164,245 06	692,068 45	5,428,920 02	
							2,756,251 50		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1895.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Enregistrement. (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	20,000,000	16,855,624	15	16,855,624
	— sous seing privé		791,258	25	791,258
	— judiciaires		855,656	51	855,656
	— d'huissiers		1,000,112	59	1,000,112
	Lettres de noblesse		2,610	»	2,610
	Permis de changer de nom de famille		2,520	»	2,520
Greffes (50 centim. addit.)	Mise au rôle	1,100,000	250,255	50	250,255
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		781,520	57	781,520
	Légalisations et recherches		15,508	25	15,508
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	5,550,000	241,879	78	241,879
	Droits de transcription d'actes de mutation		5,001,499	46	5,001,499
Successions. (50 centim. addit.)	Droits de succession	19,560,000	17,890,517	14	17,255,651
	— de mutation par décès		387,058	65	387,058
	— de mutation sur les successions en ligne directe		2,857,905	21	2,814,766
	— dus par les époux survivants		329,805	64	329,802
	Formules pour actes de protêt { Huissiers		102,950	»	102,950
	{ Postes		47,800	»	47,800
	Timbres fixes. Passeports à l'étranger		4,928	»	4,928
	Permis de port d'armes de chasse		477,960	»	477,960
	Permis de chasse au lévrier		455	»	455
Timbre (sans addition.)	Débit . Timbres proportionnels pour effets de commerce	6,050,000	589,461	75	589,461
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique		225,666	45	225,666
	{ — à l'étranger		12,424	85	12,424
	Timbres adhésifs pour affiches		506,681	57	506,681
	Timbres de dimension		2,158,566	55	2,158,566
	Visa . . Timbres proportionnels		147,288	89	147,288
	Timbres de dimension		56,161	61	56,161
	Timbres fixes. Warrants		620	50	620
	Extraordinaire. proportionnels. Effets de commerce		1,120,945	50	1,120,945
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	461,070	52
Effets, récépissés, obligations, etc.		»	»	»	
Coupures		»	»	»	
Timbres de dimension. Papiers blancs pour actes, etc.	531,845	60	531,689		
	Affiches	44,824	54	44,824	
A REPORTER		50,060,000	51,051,151	95	51,051,151
			95	95	50,386,675

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués. par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECtuÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1894	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge certaines	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget	mis à la charge des redevables		à recouvrer sur les débiteurs				
"	16,855,624 15								
"	791,258 23								
"	853,656 51								
"	1,000,112 59	19,485,561 06	°	"	°	"	514,438 94	°	
"	2,610 "								
"	2,520 "								
"	250,255 50								
"	781 520 57	1,027,064 32	"	"	"	"	72,955 68	"	
"	15,308 25								
"	241,879 78								
"	3,001,499 46	5,243,579 24	"	"	"	"	106,620 76	°	
242,278 48	17,405,950 47								
"	587,058 02								
6,605 81	2,821,372 55	21,050,820 41	414,856 21	516,067 99	°	98,788 22	°	1,470,820 41	
559 21	526,479 57								
"	102,950 "								
"	47,800 "								
"	4,928 "								
"	477,960 "								
"	455 "								
"	389,461 75								
"	225,666 45								
"	12,424 83								
"	500,681 57								
"	2,158,566 55	5,840,587 46	63 25	48 25	°	15 "	200,612 54	°	
"	147,288 80								
"	36,161 61								
"	620 50								
"	1,120,945 30								
"	461,070 52								
"	"								
"	"								
95 "	531,782 55								
"	44,824 54								
249,556 50	50,656,212 40	50,656,212 40	414,919 46	516,116 21	°	98,805 22	891,607 92	1,470,820 41	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1895.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.	50,060,000	51,051,151 95	51,051,151 95	50,586,675 99
<i>Naturalisations.</i> {	26,000	16,000	24,000	16,000
Droit de naturalisation ordinaire		8,000		8,000
— de grande naturalisation				
<i>Amendes en ma-</i>	560,000	75,925 25	385,250 08	75,925 25
<i>tière d'impôts.</i> {		73 76		73 76
Enregistrement.		4,270 55		4,270 55
Grefle.		250,109 62		219,581 78
Hypothèques.		54,841 94		54,565 94
Successions.				
Timbre				
<i>Amendes</i>	600,000	578,854 45	583,880 48	578,854 45
<i>de condamnation et</i>		5,035 05		5,035 05
<i>dommages - intérêts</i>				
<i>en matières diverses.</i> {				
Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.				
(en totalité.)				
(en partie.)				
TOTAUX. fr.	51,046,000	52,044,251 51	52,044,251 51	51,548,791 71

RECOUVREMENTS ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1894.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
240,556 50	50,656,212 40	50,656,212 40	414,019 46	516,116 24	.	08,803 22	894,607 92	1,470,820 41	
.	16,000 .	24,000	2,000 .	.	
.	8,000 .								
.	75,925 25	355,917 17	29,512 91	26,722 91	.	2,500 .	4,082 85	.	
.	73 76								
.	4,279 53	583,889 48	16,110 52	.	
1,600 93	221,272 71								
.	54,365 94	583,889 48	16,110 52	.	
.	578,854 45								
.	5,055 03	583,889 48	16,110 52	.	
251,227 45	51,600,019 14	51,600,019 14	444,232 37	542,830 15	.	101,595 22	916,801 27	1,470,820 41	
				444,232 37			554,019 14		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1895.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
DOMAINES.				
		72,246 77		71,051 51
Liège à Maestricht		85,956 41		81,488 58
Maestricht à Bois-le-Duc.		274,242 74		268,874 53
Jonction de la Meuse à l'Escaut		2,027 12		1,847 13
Embranchement vers le camp de Beverloo		11,098 02		10,670 65
— vers Hasselt		14,058 57		15,555 12
— vers Turnhout		25,181 36		24,658 27
Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		118,701 84		117,746 77
Sambre.		1,075 47		947 79
Canal du Centre		180,084 31		189,084 31
Charleroi à Bruxelles et embranchements.		44,241 22		42,585 27
Mons à Condé.		52,458 52		49,941 27
Pommerœul à Antoing		5,155 55		5,155 55
Dérivation de (Deynze à Schipdonck.		6,922 47		6,705 71
la Lys. } Schipdonck à Balgerhoeke		5,128 20		2,959 79
Roulers à la Lys		56,215 65		54,977 10
Gand { Droit général	1,250,000	" "	1,285,850 07	" "
à Ostende. } Droit à la porte de Damme.				
Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France		13,791 64		15,467 78
Moervaert		5,195 "		5,104 49
Grande Nèthe.		" "		" "
Petite Nèthe (canalisée).		2,257 16		2,152 69
Bossuyt		8,712 58		8,492 57
Gand à Terneuzen		26,272 28		25,457 51
Meuse		151,958 17		150,211 59
Ourthe		5,542 50		5,542 50
Escaut		78,073 77		77,525 30
Lys		46,052 90		44,529 51
Démer		" "		" "
Yser.		5,212 38		5,195 55
Ypres à l'Yser.		1,332 45		1,205 12
Loo.		946 60		946 60
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		119 78		119 78
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		24,860 08		25,755 08
Redevance de la Société nautique anversoise.		32 80		32 80
<i>Rivières et canaux.</i> { 1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	5,000	" "	5,125	" "
2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.				
<i>Routes appartenant à l'État.</i> {				
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	300,000	539,000	539,000	465,000
TOTAUX fr.	1,535,000	1,829,955 07	1,829,955 07	1,729,575 57

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
<i>Chemin de fer</i>	156,500,000	140,757,882 72	140,757,882 72
Voyageurs		45,650,127 24	
Bagages		1,555,587 95	
Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux		90,254,414 88	
Produits extraordinaires		3,497,752 67	
	156,500,000	140,757,882 72	140,757,882 72
Reste à recouvrer des années antérieures	"	226,861 52	226,861 52
TOTAUX fr.	156,500,000	140,984,744 04	140,984,744 04

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1893.	En 1894.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
137,133,541 61	3,602,209 27	»	140,735,750 88	22,131 84	»	4,235,850 88	
137,133,541 61	3,602,209 27	»	140,735,750 88	22,131 84	»	4,235,750 88	
»	»	»	»	226,861 32	»	»	
137,133,541 61	3,602,209 37	»	140,735,750 88	248,993 16	»	4,235,750 88	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones.	5,570,000	5,540,995 70	5,540,995 70
Postes. { Taxes des correspondances en général	9,780,450	9,995,125 05	9,995,125 05
— sur les mandats et bons de poste	554,000	560,205 37	560,205 37
— sur les abonnements	54,870	58,090 42	58,090 42
— sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	750,000	716,158 65	716,158 65
TOTAUX. fr.	10,919,500	11,109,575 47	11,109,575 47

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les crédits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 18 5.	En 1894.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
5,155,795 65	385,202 07	5,540,995 70	5,540,995 70	.	29,004 50	.	
9,424,998 70	474,015 52	9,899,014 22	9,899,014 22	96,108 81	.	118,584 22	
360,203 37	.	360,203 37	360,203 37	.	"	6,205 57	
58,090 42	.	58,090 42	58,090 42	.	16,779 58	"	
716,158 65	.	716,158 65	716,158 65	.	15,841 53	.	
10,539,451 14	474,015 52	11,015,466 66	11,015,466 66	96,108 81	59,620 95	124,787 50	
					94,166 66		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,000,000 *	•	1,034,673 05
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre	75,000 *	•	69,954 59
TOTAUX fr.	1,175,000 *	•	1,104,627 64

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	En 1894.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
1,054,673 05	•	•	1,054,673 05	•	65,526 95	•	
69,954 59	•	•	69,954 59	•	5,045 41	•	
1,104,627 64	•	•	1,104,627 64	•	70,572 36	•	
					70,572 36		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1895.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		40,665 81		43,251 01
{ Routes.		16,969 28		16,969 28
Produit d'autres aliénations d'immeubles		5,128 78		5,128 78
Produits { des successions en déshérence.		42,188 85		40,115 58
{ nets des épaves		347 10		547 10
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,924 42		1,924 42
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		939 .		.
provenant du Départem ^t des affaires étrangères.		1,288 50		1,288 50
— — des finances		11,265 58		11,265 56
— — de la guerre		182,372 20		182,367 20
— — de l'intérieur et de l'instruction publique.		1,093 .		1,095 .
— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	500,000 .	53,252 30	1,371,729 30	53,252 30
— — de la justice		9,370 90		8,445 60
— — des chemins de fer, postes et télégraphes.		16,044 57		16,044 57
— — de la Cour des comptes		1,426 69		1,426 69
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale.
{ de créances ordinaires		945,000 .		.
Rachat et transfert de rentes		510 80		510 80
Transactions en matière domaniale
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris.		26,537 96		25,857 01
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)
Produit d'objets saisis et confisqués		5,693 75		5,688 25
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		930 35		930 35
À REPORTER. fr.	500,000 .	1,371,729 86	1,371,729 86	415,864 06

Domaines.
(Valeurs capitalistes.)

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APURMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1894	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surrédance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDENT des évaluations	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				à recouvrer sur les débiteurs		
•	43,231 01							
•	16,969 28							
•	5,128 78							
2,075 25	42,188 83							
•	347 10							
	1,924 42							
930	930 •							
•	1,268 50							
•	11,265 56							
5	182,572 20							
•	1,093							
		420,236 69	951,495 17	58 37	•	951,434 80	159,763 31	•
•	53,252 31							
868 93	9,312 51							
•	16,044 57							
•	1,426 69							
•	•							
•	•							
•	510 80							
•	•							
480 95	26,537 96							
•	•							
5 50	5,693 78							
•	930 35							
4,372 65	420,236 69	420,236 69	951,495 17	58 37	•	951,434 80	159,763 31	•

Évaluations du Budget. — Droits constatés — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1895
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT fr.	560,000 »	1,371,729 86	1,371,729 86	415,864 06
Prix de vente de coupes de bois		551,537 68		557,408 76
— de chablis, bois de délit et d'élagage		149,045 87		144,425 69
— d'objets saisis et confisqués		•		•
— de glandée, panage, foins et herbages		22,457 50		22,457 50
Fermages des propriétés dépendantes des forêts	750,000 »	14,609 32	783,035 50	14,609 32
— du droit de chasse		18,092 »		18,092 »
— — de pêche (baux et licences).		1,428 »		1,318 »
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais		3,213 77		1,801 03
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		20,851 22		20,851 22
Indemnités pour carbonisation, etc.		•		•
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer		19,379 00		18,806 22
— de bâtiments		6,797 85		6,797 85
— d'herbages, d'oseraies, etc.		8,309 61		8,297 01
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.		1,054 45		297 22
Argent non réclamé	180,000 »	2,345 95	112,800 60	2,345 95
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		49,479 95		49,478 29
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage		7,566 15		7,566 15
— d'objets non réclamés		12,545 91		12,545 91
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		5,140 85		5,113 33
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades		9,744 90		9,744 90
{ Produit des ventes d'objets divers		410 »		410 »
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		127 10		127 10
Écoles de réforme de Ruysselle et de Beernem		760 »	46,840 48	760 »
Bénéfices de la fonderie de canons	180,000 »	•		•
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,588 »		15,582 »
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		•		•
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,800 »		5,220 »
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		14,410 48		8,910 48
A REPORTER. fr.	1,670,000 »	2,314,206 30	2,314,206 30	1,529,859 99

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recourir			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1894.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommés portés en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget	mis à la charge des receveurs		à recourir sur les débiteurs				
4,372 65	420,256 09	420,256 09	951,495 17	58 37	°	951,454 80	130,765 51	°	
10,640 17	548,048 03								
4,528 67	148,954 50								
"	"								
"	22,457 50								
"	14,600 52	778,535 10	4,500 26	°	°	4,500 26	°	28,535 10	
"	18,992 "								
110 °	1,428 "								
1,322 74	3,215 77								
"	20,851 22								
"	"								
365 55	19,171 57								
"	0,797 85								
12 60	8,309 61								
681 90	979 21	112,557 03	265 57	208 96	°	54 61	67,662 07	°	
"	2,345 95								
1 66	40,479 05								
"	7,566 15								
"	12,545 91								
27 50	5,140 83								
"	9,744 00								
"	410 "								
"	127 10								
"	760 "	46,840 48	°	°	°	°	133,159 52	°	
"	"								
6 °	15,588 "								
"	"								
520 "	5,800 "								
5,500 °	14,410 48								
28,089 51	1,357,049 30	1,357,049 30	956,257 °	267 53	°	955,989 67	340,585 80	28,535 10	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1893.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr.	1,670,000 »	2,314,206 30	2,314,206 30	1,529,859 99
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>				
Produit des examens universitaires		38,914 »		38,914 »
— des examens et visa des diplômes		70,886 50		70,886 50
— des brevets d'invention		400,150 »		400,150 »
— du quart des salaires sur transcriptions		50,487 38		50,487 38
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation		15 92		15 92
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	570,000 »	5,880 »	650,069 85	5,880 »
Restitutions volontaires		270 »		270 »
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)		379 »		379 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		»		»
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		166 75		166 75
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		55,074 83		55,074 83
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		2,854 38		2,854 38
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves		2 11		2 11
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		25,020 »		25,020 »
<i>Revenus des domaines.</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		103,430 04		95,970 14
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		31,587 16		31,261 11
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		29,208 20		29,268 20
{ Fermages de pêche et de chasse		5,762 20		5,762 20
Arrérages de rentes		1,110 81		1,044 86
Relevances pour concessions de prises d'eau		45,645 27		8,317 25
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		»		»
— — de créances ordinaires		214,627 12		157 34
Domaine de Tervueren. { Fermages	600,000 »	4,937 04	815,506 42	4,937 04
{ Menus produits		3,359 95		3,359 95
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		8 06		8 06
Relevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines, du 21 avril 1810 (chemins de fer exceptés)		2,576 98		578 15
Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux		48,622 40		45,308 14
{ Routes		8,389 32		8,324 32
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux		86,940 01		86,940 01
{ Routes		181,759 84		181,750 44
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		44,249 23		41,276 40
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		3,492 79		3,484 94
TOTAUX. fr.	2,840,000 »	3,780,772 57	3,780,772 57	2,528,578 39

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		29,001 05	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		27,163 "	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		18,499 "	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	90,000 "	17,804 "	94,210 05
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		280 "	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		178 "	
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>		1,485 "	
TOTALS. fr.		90,000 "	94,210 05	94,210 05

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	En 1894.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR VALEUR de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
		29,001 05					
		27,165 -					
		18,499 -					
94,210 03	"	17,604 -	94,210 05	"	"	4,210 03	
		280 "					
		178 "					
		1,485 "					
94,210 03	"	94,210 03	94,210 03	"	"	4,210 03	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget
Produits divers des prisons.	355,000 »	»	405,587 60

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	En 1894.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
304,102 03	97,949 89	o	402,051 92	a) 3,535 68	o	47,051 92	o) Articles annulés fr. 2,005 31 — reportés . 1,530 57 <hr/> 3,535 68

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR NATURE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	5,000,000 »	•	2,965,400 22
— des actes des commissariats maritimes	155,000 »	•	121,036 25
— des droits de chancellerie	9,500 »	•	10,845 80
— — de pilotage	2,700,000 »	•	2,408,204 67
— — de fanal	1,200,000 »	•	1,157,563 42
— de la régie du <i>Moniteur</i> (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	105,000 »	•	99,777 90
— des établissements de bienfaisance de l'État.	79,600 »	•	95,723 15
— du placement des fonds disponibles du Trésor	400,000 »	•	652,100 •
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	500,000 »	•	660,664 65
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000 »	•	863,675 90
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,207,000 »	•	4,100,347 88
Intérêts à 3 1/2 p. c. sur 20,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	265,000 »	•	239,917 81
Intérêts à 3 1/2 p. c. sur les avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	52,500 »	•	52,500 •
TOTALS. fr.	13,653,600 »	•	13,497,575 63

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	En 1894.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
2,965,400 22	"	"	2,965,400 22	"	51,569 78	"	
121,056 25	"	"	121,056 25	"	15,945 75	"	
10,656 "	209 80	"	10,845 80	"	"	1,545 80	
2,198,204 67	"	"	2,198,204 67	"	201,795 55	"	
1,157,563 42	"	"	1,157,563 42	"	42,656 58	"	
70,934 74	25,805 45	"	96,740 17	a) 5,037 75	8,259 85	"	a) Articles annulés.fr. 128 10 — reportés . 2,009 65
61,210 44	22,069 10	"	86,279 54	b) 9,445 59	"	6 679 54	Fr. 3,037 73
"	652,100 "	"	652,100 "	"	"	232,100 "	b) Articles annulés.fr. 752 09 — reportés . 8,711 50
555,058 97	326,705 68	"	660,664 65	"	"	160,664 65	Fr. 9,445 59
397,756 40	465,917 50	"	865,675 90	"	156,526 10	"	
4,100,347 88	"	"	4,100,347 88	"	106,652 12	"	
250,917 81	"	"	250,917 81	"	25,082 19	"	
52,500 "	"	"	52,500 "	"	"	"	
12,012,286 80	1,472,807 51	"	13,485,094 31	12,481 52	569,295 68	400,789 91	
					168,505 69		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	470,000 •	155,985 26	555,845 28
— — communaux		419,862 02	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	100,000 •	182,535 61	182,535 61
TOTAUX fr.	650,000 •	758,180 89	758,180 89

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	En 1894.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
126,255 »	9,728 26	135,985 26	555,845 28	»	»	85,845 28	
596,022 »	25,840 02	419,862 02					
182,355 61	»	182,355 61	182,355 61	»	»	22 555 61	
704,612 61	55,568 28	758,180 89	758,180 89	»	»	108,180 89	
						108,180 89	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1895.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Reliquats de comptes ar- rétés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i> { Soldes de comptes de comptables extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes . . .		" 10		" 10
	18,000 »	51 92	261,754 90	31 92
<i>Déficits des comptables.</i> { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		229,566 28		2,162 84
		32,556 60		4,606 68
		575 90		575 90
		"		"
Ministère des finances. { 5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		2,702 87		2,702 87
		"		"
		"		"
		2,037 50		2,037 50
		5 50		5 50
Ministère de la guerre. — Remboursements divers . . .		916 70		916 70
Ministère des affaires étrangères — Remboursement des sommes avancées par les consuls		481 75		"
Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique . . .		9,607 06		9,607 06
		2,293 79		"
		47,470 "		"
<i>Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments</i> { Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.	460,000 »	122,872 31	609,037 09	122,872 31
		107,817 70		107,817 70
Ministère de la justice. { — en matière de simple police		381 59		381 59
		1,012 08		1,012 08
		2,652 19		2,652 19
		1,353 07		795 58
		3 50		3 50
Ministère de l'agricul- ture, de l'industrie, du travail et des travaux publics. { Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains		"		"
		"		"
		52,665 72		20,402 "
		246,655 43		35,287 27
		570 "		570 "
		"		"
		6,418 04		6,418 04
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. — Restitution de droits		544 50		544 50
TOTAUX fr.	478,000 "	870,771 99	870,771 99	319,403 22

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURIR		APUREMENT DES RESTES A recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1894.	TOTAL		sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
"	• 10								
"	31 02								
573 42	2,736 26	9,858 08	251,875 02	4,581 75	•	247,204 17	8,141 02	•	
2,484 02	7,000 70								
"	575 09								
"	"								
"	2,702 87								
"	"								
"	"								
" 50	2,037 50								
"	5 30								
"	016 70								
"	"								
"	9,607 06								
2,293 70	2,293 70								
"	"								
"	122,872 31	520,621 40	88,415 69	551 75	"	87,883 04	"	60,621 40	
"	107,817 71								
"	581 59								
"	1,012 08								
"	2,652 10								
557 49	1,535 07								
"	5 50								
"	"								
"	"								
1,063 72	21,463 72								
204,104 22	257,591 49								
"	570 "								
"	"								
"	6,418 04								
"	544 50								
211,077 16	530,480 58	530,480 38	540,291 61	5,115 50	"	335,178 11	8,141 02	60,621 40	
				340,291 61			52,480 38		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,084 »	•	22,084 »

— PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 18 5.	En 1894.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de Perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 *	*	*	22,984 *	*	*	*	

Évaluations du Budget. — Droits constatés — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE " de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,000 "	"	160,966 51
Recettes diverses et accidentelles	447,500 "	"	598,759 68
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 "	"	1,560 "
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1888.	50,000 "	"	22,219 86
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 "	"	175,000 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 "	"	7,458 51
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	51,445 "	"	51,445 "
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	1,329,000 "	"	1,919,697 12
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	"	10,510 40
Établissements de bienfaisance	423,500 "	"	599,106 85
TOTAUX. fr.	2,503,515 40	"	2,626,505 75

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1893.	En 1894.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
60,733 69	•	•	60,733 69	100,282 82	•	15,733 69	
598,739 08	•	•	598,739 08	•	•	151,239 68	
•	1,360 •	•	1,360 •	•	•	•	
22,219 86	•	•	22,219 86	•	7,780 14	•	
175,000 •	•	•	175,000 •	•	•	•	
7,458 31	•	•	7,458 31	•	2,741 69	•	
31,445 •	•	•	31,445 •	•	•	•	
1,187,579 72	•	•	1,187,579 72	32,117 40	141,420 28	•	
•	10,510 40	•	10,510 40	•	•	•	
209,419 51	148,026 67	•	357,446 18	a) 41,060 67	66,053 82	•	a) Articles annulés.fr. 320 18 — reportés. 41,351 49
2,292,395 77	159,897 07	•	2,452,492 84	174,019 89	217,995 93	166,973 37	Fr. 41,660 67
					51,022 56		

Détail des recouvrements effectués,

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	11,170 51	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	17,526 90	
Restitution de frais d'entretien d'indigents	806 28	
Restitutions anonymes	1,691 91	
Restitution de bourses d'études	266 »	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi	0,695 80	
Pensions payées par le Trésor belge pour le compte du Gouvernement néerlandais, pendant l'année 1892	288 »	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	180 07	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1892	68,116 62	
		100,601 89
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	1,155 43	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le département de la guerre, pendant l'année 1892	15,690 50	
Retenues de 7/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	16,799 24	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1895	6,000 »	
Remboursement des frais relatifs au service des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour l'année 1895	6,000 »	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouverts par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1892	4,019 05	
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1895, au delà du maximum fixé par la convention du 5 août 1891	5,743 65	
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites en 1895 sur le budget des non-valeurs, du chef de restitutions de traitements reçus en trop	216 95	
Solde de la somme de fr. 5,240 70, à restituer à l'État, par M. Honoré Duchateau, suivant jugement du tribunal de Dinant du 10 avril 1886	420 70	
		56,645 52
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 1/2 p. c., échéances de janvier et juillet 1888	1,756 02	
— à 5 p. c., échéances de novembre 1887, et mai 1888, y compris les servitudes militaires de 1888	5,240 51	
— à 5 1/2 p. c. (1 ^{re} série), échéances de janvier et juillet 1888	15,029 62	
— à 5 1/2 p. c. (2 ^e série), échéances de novembre 1887 et mai 1888	8,072 88	
— à 5 1/2 p. c. (5 ^e série), échéances d'août 1887, février et août 1888	357 57	
— à 4 p. c. (2 ^e série), échéance d'août 1887	311 »	
Actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg. — Échéance de janvier 1888	87 50	
		28,855 10
A REPORTER	fr.	195,082 51

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.	105,082 51
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Arrérages de rentes à 3 et à 3 1/4 p. c. devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital. — Échéance de mai 1893	12,664 •
Bonification au Trésor de coupons d'intérêt manquant à des titres de la caisse d'annuités dues par l'Etat, sortis au tirage et présentés au remboursement.	35,735 50
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 2,091,800 francs en 3 1/2 p. c., émis en 1893, pour couvrir des dépenses extraordinaires faites en 1892.	10,301 28
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 35,115,000 francs à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 juillet 1892.)	538,598 17
Excédent du produit de l'emprunt de 35,115,000 francs à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 juillet 1892.)	80 04
Bénéfice réalisé sur un envoi de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres	9 62
Bénéfice de change sur le paiement de coupons de la dette à 3 p. c., par MM. Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres	0 72
Bénéfice de change résultant de l'achat de deux traites sur Rome, pour le compte du département de l'intérieur et de l'instruction publique	275 13
Retenue effectuée sur le prix de dix voitures de 3 ^e classe dont la livraison a été faite par la Société « La Métallurgique » avant l'époque fixée pour la réception	1,018 85
	308,483 20
PRODUITS DIVERS.	
Produit d'expéditions d'archives	480 95
— de la vente de cartes hydrographiques et marines	110 •
— — d'extraits matricules délivrés en matière électorale par les corps de l'armée	105 50
— — de catalogues du musée Wiertz	1,509 50
— — de catalogues du musée ancien de peinture	325 •
— — de publications de la commission royale d'histoire	211 80
— — du bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.	108 75
— — de publications de la commission royale des anciennes lois	57 •
— — d'exemplaires du recueil des règlements consulaires	5 •
— — d'exemplaires du recueil des rapports des secrétaires de légation.	8 •
— — d'exemplaires du recueil des circulaires du département de la Justice	6 66
— — d'exemplaires de la correspondance du cardinal Grauvelle	441 25
— — d'exemplaires du compte rendu du congrès d'Anvers pour le patronage des détenus et la protection de l'enfance.	4 50
— — de plans et devis pour la construction de nouvelles casernes et d'hôpitaux militaires	314 •
— — de fragments de pièces de monnaie cisaillées à tort par les comptables de l'Etat en 1892.	152 75
— — des collections non utilisées du bulletin des tarifs douaniers	480 •
— de la location d'une partie de la propriété du comte de Mérode	50 •
— de la location du terrain dépendant du lazaret établi au Doel, pour les années 1888, 1892 et 1893.	350 •
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'Etat.	675 33
Annulation de mandats du Ministre des finances émis de 1866 à 1879, à charge du compte « Achats de titres de la dette publique »	19 89
	5,173 88
TOTAL. fr.	598,739 68

(116)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,501,091 75	5,517,028 66	2,751,593 58
	Personnel	3,279,470 04	5,331,743 17	2,030,746 10
	Patentes	1,035,557 85	1,810,710 05	556,795 65
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques	57,905 52	78,936 17	12,544 25
	Eaux-de-vie étrangères	273,868 49	460,547 40	59,671 89
	Bières	69,857 61	80,022 25	5,684 68
	Sucres raffinés	48,375 25	147,311 85	5,425 82
	Autres marchandises	8,277,750 96	8,025,607 "	1,118,524 66
	Vins de fruits secs	"	37 80	"
<i>Accises</i>	Vins étrangers	665,938 11	1,047,564 79	199,772 39
	Eaux-de-vie indigènes	6,992,800 07	4,475,096 22	2,111,296 47
	Bières	1,216,503 48	2,792,105 29	1,334,153 66
	Vinaigres { de bières			6,266 10
	{ autres que de bières	1,869 56	8,515 91	"
	Sucres étrangers	296,152 58	20,560 16	3,450 64
	Sucres de betterave indigènes	985,568 53	985,486 31	66,029 87
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	71,421 35	154,489 05	"
	Tabac	196 65	30,615 57	360,536 22
	Acide acétique	"	"	72 54
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	3,699 62	"
	Remboursement de frais relatifs aux irrigations en Campine	565 15	"	"
	Loyers de bâtiments	2,200 "	4,500 "	2,068 55
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	270 45	47 05	79 79
	Extraits cadastraux	6,543 95	15,785 29	9,939 90
	Recettes extraordinaires de toute nature	13,492 91	4,823 93	548 44
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	248,305 "	2,175 "	5,737 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAUX. fr.	26,041,575 20	30,075,015 89	10,641,544 08	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
5,291,046 95	4,447,509 10	2,951,551 15	926,554 56	690,679 81	1,597,004 82	224,655,440 22	51,083,376 83
2,645,546 53	2,417,582 56	1,901,777 41	541,875 25	282,018 29	716,083 75	18,944,444 70	
866,751 52	1,044,946 10	1,125,525 82	104,411 40	110,188 25	287,942 46	6,942,605 04	25,843,940 29
•	561,647 84	168,642 21	•	1,643 56	10,053 46	542,886 87	
52,575 76	15,388 64	25,507 55	7,083 04	1,907 03	4,797 59	254,505 53	25,843,940 29
45,550 59	99,181 49	110,315 40	7,109 59	9,529 27	45,792 28	1,109,366 29	
4,042 28	1,905 57	36,745 20	5,751 51	20,491 68	602 95	225,000 51	25,843,940 29
11,645 40	61,570 59	27,016 15	203 79	995 43	11,857 52	314,197 58	
2,402,407 84	674,680 59	2,298,608 99	542,002 75	509,548 64	511,860 15	23,960,771 58	25,843,940 29
42 •	•	1,568 •	•	•	•	1,447 80	
205,362 24	529,295 55	563,059 87	12,928 76	35,215 84	195,722 89	5,250,640 42	42,754,321 12
2,484,058 22	4,518,921 79	2,225,120 59	1,452,870 58	24,000 55	214,519 07	24,270,472 14	
1,650,180 45	1,960,950 42	422,805 10	220,105 48	135,622 42	405,712 25	10,154 114 51	42,754,321 12
6,476 50	•	•	•	•	•	12,742 60	
•	42 54	2,858 62	•	•	•	13,264 45	42,754,321 12
57,052 15	2,959 97	31 98	•	•	•	380,205 48	
101,255 89	385,450 22	572,187 42	49,902 28	•	76,147 74	3,218,586 26	507,042 35
528,008 80	•	•	•	•	•	553,919 20	
141,820 75	282,145 56	473 55	54 88	10,770 48	38,925 45	865,546 07	507,042 35
47,509 67	•	•	•	•	•	47,582 21	
•	•	•	•	•	•	3,699 02	507,042 35
•	•	•	•	•	•	505 15	
1,480 •	9,721 41	1,020 •	2,811 54	5,220 17	1,440 •	28,560 25	507,042 35
275 61	32 10	8 •	•	11 72	•	722 72	
12,965 58	13,728 85	12,568 85	3,594 40	3,968 50	5,217 05	84,310 43	507,042 35
940 16	6,134 92	80,642 53	94 76	408 06	376 36	107,402 47	
24,558 •	•	24 •	•	•	•	280,579 •	507,042 35
•	•	1,143 01	•	•	•	1,143 01	
14,355,053 25	16,635,153 25	12,504,424 16	5,457,153 77	1,858,026 86	3,922,753 55	120,168,680 59	120,168,680 59

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Enregistrement. (50 centim. additionnels.)	Actes civils publics	1,035,272 47	4,774,524 01	1,072,817 89
	— sous seing privé	76,004 51	328,832 30	74,363 36
	— judiciaires	141,374 18	252,030 89	44,983 49
	— d'huissiers	128,615 11	339,546 73	63,151 38
	Lettres de noblesse	»	2,610 »	»
	Permis de changer de nom de famille	200 »	870 »	145 »
Greffe. (30 centim. additionn.)	Mise au rôle	27,430 »	80,139 50	10,074 »
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	103,370 03	230,076 89	48,500 68
	Légalisations et recherches	1,527 50	3,244 75	1,246 »
Hypothèques. (25 centim. additionn.)	Droits d'inscription	27,653 73	60,918 07	18,025 94
	Droits de transcription d'actes de mutation	349,361 84	755,162 07	342,521 52
Successions. (50 centim. additionn.)	Droits de succession	2,240,050 65	5,913,195 16	1,733,607 95
	— de mutation par décès	31,167 69	34,886 32	137,707 46
	— — sur les successions en ligne directe	327,293 65	819,524 52	100,312 58
	— dus par les époux survivants	42,081 75	106,568 88	17,712 41
Timbres fixes	Formules pour (Huissiers)	11,750 »	42,175 »	5,850 »
	actes de pro lét. (Postes)	1,475 »	5,325 »	2,300 »
	Passeports à l'étranger	400 »	2,536 »	8 »
	Permis de port d'armes de chasse	30,795 »	81,235 »	38,220 »
	Permis de chasse au lévrier	70 »	35 »	315 »
Débit . . .	Timbres proportionnels pour effets de commerce	25,338 20	125,371 10	31,286 20
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	44,981 30	95,749 50	8,636 70
	{ — à l'étranger	3,671 64	3,775 54	76 50
Timbre (sans additionnels).	Timbres adhésifs pour affiches	31,198 53	97,299 40	29,598 69
	Timbres de dimension	216,285 »	556,407 35	160,679 40
	Timbres proportionnels	118,894 74	5 978 69	661 24
	Timbres de dimension	2,759 25	9,536 40	3,144 74
	Timbres fixes. — Warrants	»	573 »	»
Extra-ordinaire.	Effets de commerce	253,519 85	395,945 20	25,367 60
	Timbres proportionnels. { Bons de caisse, billets au porteur, etc.	29,423 50	394,555 52	924 50
	{ Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»	»
	{ Coupures	»	»	»
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	74,998 10	91,266 »	29,381 55
	{ Affiches	9,557 99	27,084 63	1,297 95
A REPORTER fr.		6,296,211 21	15,646,768 42	4,693,007 72

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués,

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
2,102,317 52	2,552,054 30	2,004,900 81	422,515 25	514,556 45	877,017 05	16,555,624 15	19,485,561 06
66,549 52	74,219 15	62,064 89	15,624 70	52,629 95	40,969 89	791,258 25	
89,596 18	127,906 74	107,955 19	11,825 71	20,884 59	56,581 34	855,656 51	3,245,570 91
104,235 97	145,071 70	122,291 61	18,224 86	24,256 64	56,715 59	1,000,112 59	
"	"	"	"	"	"	2,610 "	21,050,820 41
725 "	145 "	"	"	"	145 "	2,520 "	
20,205 50	54,101 "	56,255 50	4,512 50	6,555 "	11,164 50	220,255 50	1,027,064 52
77,975 55	128,008 77	114,525 25	14,546 45	25,551 45	41,015 54	781,520 57	
1,294 75	2,146 50	1,170 "	2,321 "	804 50	1,555 25	15,508 25	5,849,587 46
20,080 68	44,649 72	54,655 62	6,907 80	5,277 02	15,824 20	241,879 78	
564,754 75	506,952 54	565,068 59	76,522 74	91,576 89	151,178 52	5,001,499 46	21,050,820 41
2,490,581 28	2,117,995 94	1,590,048 55	515,799 04	287,849 75	1,006,804 17	17,495,950 47	
23,555 51	105,022 78	16,998 91	10,822 45	6,007 55	20,891 76	587,058 02	5,849,587 46
454,049 87	548,082 81	561,155 27	97,905 35	67,106 "	175,064 50	2,821,572 55	
56,476 56	55,107 15	40,665 22	8,402 18	6,048 22	12,819 "	526,479 57	5,849,587 46
8,550 "	16,025 "	15,025 "	1,200 "	1,200 "	5,575 "	102,950 "	
1,400 "	10,425 "	8,650 "	1,525 "	2,725 "	5,175 "	47,800 "	5,849,587 46
252 "	408 "	1,144 "	8 "	120 "	72 "	4,028 "	
56,565 "	99,505 "	66,045 "	22,085 "	57,580 "	57,350 "	477,960 "	5,849,587 46
"	"	"	"	"	35 "	455 "	
50,288 25	85,514 50	49,444 15	7,924 05	7,545 50	19,950 20	589,461 75	5,849,587 46
17,501 05	22,885 75	52,427 15	487 20	544 60	2,655 20	225,666 45	
618 10	1,871 16	2,196 52	18 05	85 27	114 27	12,424 85	5,849,587 46
51,841 75	55,525 30	52,929 65	1,219 55	7,679 45	18,589 09	506,681 57	
229,896 35	591,598 60	277,699 10	77,481 05	96,062 65	152,566 85	2,158,566 35	5,849,587 46
1,901 56	9,255 48	9,801 10	559 55	279 15	179 58	147,288 89	
2,675 06	5,949 78	5,016 66	754 75	5,951 75	2,375 22	36,161 61	5,849,587 46
"	57 50	10 "	"	"	"	820 50	
127,978 "	121,674 05	146,671 45	15,421 50	7,080 15	27,287 70	1,120,945 50	5,849,587 46
4,556 "	9,255 60	14,914 40	227 50	72 "	7,565 50	461,070 52	
"	"	"	"	"	"	"	5,849,587 46
"	"	"	"	"	"	"	
40,918 10	57,555 70	41,251 70	861 50	1,012 10	14,537 80	551,782 55	5,849,587 46
2,866 20	1,414 27	2,076 07	110 75	65 80	350 79	44,824 54	
6,580,150 75	7,112,799 57	5,359,609 14	1,157,840 84	1,272,482 95	2,737,541 01	50,656,212 40	50,656,212 40

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		6,206,211 21	15,646,768 42	4,665,007 72	
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	3,000 »	4,250 »	1,500 »	
	Droits de grande naturalisation	4,000 »	1,500 »	500 »	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	8,045 55	12,822 »	9,908 60	
	Greffe	»	»	73 76	
	Hypothèques	277 96	432 89	506 76	
	Successions	17,011 60	50,970 94	23,512 65	
	Timbre	4,106 30	17,755 22	4,267 75	
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité . . .	81,152 35	115,006 51	56,454 15
		en partie . . .	432 36	967 55	1,086 51
TOTAUX. fr.		6,415,137 30	15,840,573 55	4,790,817 90	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
0,380,150 75	7,112,799 57	5,350,609 14	1,137,840 84	1,272,482 95	2,737,341 91	50,636,212 40	50,636,212 40
750 »	1,500 »	3,250 »	»	1,000 »	750 »	16,000 »	24,000 »
»	»	2,000 »	»	»	»	8,000 »	
11,280 58	15,118 38	6,004 04	5,270 48	5,047 37	3,528 25	75,925 23	355,917 17
»	»	»	»	»	»	73 76	
1,352 42	387 62	553 54	403 21	192 64	192 69	4,279 53	583,880 48
44,516 66	48,498 23	18,216 35	7,430 48	9,535 09	12,652 71	221,272 71	
10,184 99	5,596 60	5,746 28	2,025 15	1,686 56	2,997 »	54,365 94	583,880 48
71,697 22	121,404 67	68,170 30	12,248 32	17,723 46	33,998 47	578,854 45	
400 63	808 04	1,141 60	30 83	53 39	114 22	5,035 05	
6,520,332 23	7,306,203 11	5,464,080 05	1,163,258 31	1,307,741 46	2,791,475 25	51,600,019 14	51,600,019 14

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Liège à Maestricht		•	•	•
Maestricht à Bois-le-Duc.		•	•	•
Jonction de la Meuse à l'Escaut.		201,176 80	•	•
Embranchement vers le camp de Beverloo.		•	•	•
— vers Hasselt.		7,420 56	•	•
— vers Turnhout.		14,038 57	•	•
Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor		25,181 36	•	•
Sambre		•	•	•
Canal du Centre.		•	•	•
Charleroi à Bruxelles et embranchements		•	50,573 03	•
Mons à Condé		•	•	•
Pommerœul à Antoing		•	•	•
Dérivation de { Deynze à Schipdonck		•	•	•
la Lys. { Schipdonck à Balgerhoeke.		•	•	•
Roulers à la Lys.		•	•	5,128 20
Gand { Droit général		•	•	6,564 85
à Ostende. { Droit à la porte de Damme		•	•	•
Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.		•	•	15,791 04
Moervaert		•	•	•
Grande Nèthe		•	•	•
Petite Nèthe (canalisée)		2,257 16	•	•
Bossuyt		•	•	8,712 38
Gand à Terneuzen		•	•	•
Meuse.		•	•	•
Ourthe		•	•	•
Escaut.		•	•	473 72
Lys.		•	•	21,417 19
Démer.		•	•	•
Yser		•	•	5,212 38
Ypres à l'Yser		•	•	1,352 43
Loo		•	•	946 60
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.		•	•	11 70
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.		900 •	26 •	302 •
Redevance de la Société nautique anversoise.		32 80	•	•
Routes appartenant à l'État. { 1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie		•	•	•
2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		•	•	•
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers		539,000 •	•	•
TOTAUX. fr.		790,007 25	50,399 03	61,895 09

Rivières
et canaux.Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.Routes
appartenant
à l'État.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
•	•	38,444 50	33,802 58	•	•	72,246 77	
•	•	•	85,056 41	•	•	85,056 41	
•	•	•	73,065 04	•	•	274,242 74	
•	•	•	2,027 12	•	•	2,027 12	
•	•	•	5,677 46	•	•	11,098 02	
•	•	•	•	•	•	14,058 57	
•	•	•	•	•	•	25,181 56	
•	80,571 68	•	•	•	38,550 16	118,701 84	
•	1,075 47	•	•	•	•	1,075 47	
•	129,711 28	•	•	•	•	189,084 31	
•	44,241 22	•	•	•	•	44,241 22	
•	52,438 52	•	•	•	•	52,438 52	
5,133 55	•	•	•	•	•	5,133 55	
6,922 47	•	•	•	•	•	6,922 47	
•	•	•	•	•	•	3,128 20	
29,650 78	•	•	•	•	•	36,215 63	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	15,791 64	1,285,830 07
3,193 •	•	•	•	•	•	3,193 •	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	2,257 16	
•	•	•	•	•	•	8,712 58	
20,272 28	•	•	•	•	•	20,272 28	
•	•	53,417 16	•	•	78,521 01	131,938 17	
•	•	5,342 50	•	•	•	5,342 50	
6,339 02	71,261 03	•	•	•	•	78,075 77	
24,615 71	•	•	•	•	•	46,032 9 •	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	5,212 58	
•	•	•	•	•	•	1,332 43	
•	•	•	•	•	•	946 60	
30 88	77 22	•	•	•	•	119 78	
2,456 •	775 •	15,761 50	686 08	•	5,975 50	24,860 08	
•	•	•	•	•	•	32 80	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	5,125 •	•	•	•	5,125 •	5,125 •
•	•	•	•	•	•	539,000 •	539,000 •
102,613 67	379,951 42	116,090 55	197,176 39	•	122,824 07	1,829,955 07	1,829,955 07

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	•	•	14,085 50
	Routes	83 91	6,210 61	2,647 08
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		•	•	•
Produit	des successions en déshérence	2,890 39	6,318 56	1,180 26
	net des épaves	•	•	347 10
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		•	332 81	89 60
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)		•	939 •	•
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des affaires étrangères	•	1,268 50	•
	— — des finances	95 •	11,114 06	•
	— — de la guerre	27,805 40	35,488 70	12,216 70
	— — de l'intérieur et de l'instruction publique.	116 •	229 40	•
	— — de l'agriculture, de l'industrie, du travail et des travaux publics.	1,822 50	15,717 15	7,075 47
	— — de la justice	1,758 19	2,462 51	206 11
	— — des chemins de fer, postes et télégraphes	490 50	2,103 07	13,120 50
— — de la Cour des comptes	•	1,426 69	•	
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	•	•	•
	de créances ordinaires.	•	•	•
Rachat et transfert de rentes.		•	•	•
Transactions en matière domaniale		•	•	•
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		294 40	8,302 17	5,780 77
Refournement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		•	•	•
Produit d'objets saisis et confisqués		605 60	1,590 95	278 69
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		•	•	•
A REPORTER fr.		53,959 89	113,304 18	58,227 78

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
10,141 60	17,958 82	.	10 "	.	435 "	43,231 01	
1,171 66	3,256 26	2,218 72	154 13	385 55	845 38	16,960 28	
.	050 "	5,050 76	5 "	.	214 02	5,128 78	
3,709 15	5,446 93	17,705 .	236 38	81 50	4,550 68	42,188 83	
"	"	"	"	"	"	347 10	
206 70	"	1,295 31	"	"	"	1,924 42	
"	"	"	"	"	"	030 "	
"	"	"	"	"	"	1,268 50	
18 "	37 "	"	3 50	"	"	11,265 50	
12,956 40	43,210 35	13,921 65	4,186 70	601 25	11 985 05	182,372 20	
.	427 "	"	"	"	520 60	1,093 "	420,236 69
1,100 40	15,740 60	2,562 65	1,202 65	175 85	7,195 "	53,252 36	
1,560 33	793 79	227 70	143 80	1,504 41	846 60	9,312 53	
"	"	9 50	321 "	"	"	16,044 57	
"	"	"	"	"	"	1,426 69	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	181 80	320 "	"	510 80	
"	"	"	"	"	"	"	
1,507 81	4,520 81	889 05	235 84	808 20	4,198 91	26,337 96	
"	"	"	"	"	"	"	
582 53	741 05	217 67	26 51	1,528 50	122 45	5,693 75	
"	"	924 65	"	"	5 70	930 33	
32,823 74	93,082 61	44,021 06	6,707 31	5,212 04	30,607 48	420,236 69	420,236 69

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORI. fr.		55,959 89	113,504 18	58,227 78	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	»	316,801 54	»	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	»	113,756 09	9,118 »	
	— d'objets saisis et confisqués	»	»	»	
	— de glandée, panage, foin et herbages	»	»	»	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	»	14,389 47	54 »	
	— du droit de chasse	»	»	150 »	
	— — de pêche (baux et licences)	»	1,178 »	»	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	»	»	
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	»	12,759 53	»		
Indemnités pour carbonisation, etc.	»	»	»		
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	3,488 62	3,372 12	807 89	
	— de bâtiments	90 »	3,407 40	126 »	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	105 »	1,846 10	555 40	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	»	»	»	
	Argent non réclamé	»	2,345 05	»	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	550 »	12,701 71	264 65	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	5,316 05	678 50	»	
	— d'objets non réclamés	»	12,385 91	»	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	761 »	682 18	429 25	
	Établisse- ments et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	»	9,744 90	»
Produit des ventes d'objets divers			»	»	»
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889		»	108 90	»	
Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem		»	»	760 »	
Bénéfices de la fonderie de canons.		»	»	»	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		912 »	2,052 »	1,500 »	
Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		»	410 »	»	
Section normale d'enseignement moyen pour filles		»	5,800 »	»	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		»	14,410 48	»	
A REPORTER . . . fr.		47,182 50	642,205 05	71,952 97	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1893.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
32,823 74	93,082 61	44,021 06	6,707 31	5,212 04	30,897 48	420,230 09	420,230 09
"	"	75,068 15	"	116,070 "	40,111 24	548,048 93	
"	"	10,474 12	"	15,572 25	53 "	148,954 30	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	22,457 50	"	"	"	22,457 50	
"	"	25 20	"	160 05	"	14,609 32	
"	"	3,390 "	52 "	11,900 "	3,500 "	18,992 "	778,533 10
"	"	"	"	257 "	"	1,428 "	
"	"	"	"	2,576 74	637 03	3,213 77	
"	"	6 "	"	5,485 44	2,000 25	20,831 22	
"	"	"	"	"	"	"	
1,152 66	3,322 96	2,424 17	15 "	1,383 97	1,204 18	19,171 57	
136 50	1,707 05	368 55	110 25	510 "	535 50	6,797 85	
615 53	3,185 82	235 67	404 25	730 "	651 75	8,309 61	
"	314 62	642 17	"	"	92 42	979 21	
"	"	"	"	"	"	2,545 05	112,337 03
10,750 30	9,224 92	12,211 81	80 "	605 40	3,091 10	49,479 95	
625 "	556 60	"	"	"	390 "	7,566 15	
"	6 "	"	"	154 "	"	12,545 91	
941 40	630 "	694 "	490 "	20 "	293 "	5,140 83	
"	"	"	"	"	"	9,744 90	
"	"	"	"	"	"	"	
18 20	"	"	"	"	"	127 10	
"	"	"	"	"	"	760 "	
"	"	"	"	"	"	"	40,840 48
1,782 "	2,640 "	2,046 "	1,236 "	1,272 "	2,148 "	15,588 "	
"	"	"	"	"	"	410 "	
"	"	"	"	"	"	5,800 "	
"	"	"	"	"	"	14,410 48	
48,845 33	116,871 18	174,063 "	9,094 81	161,908 49	85,735 01	1,357,949 30	1,357,949 30

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		47,182 56	642,295 95	71,952 97	
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires.	1,942 50	19,419 »	600 »	
	— — et visa des diplômes.	5,425 »	56,455 »	846 »	
	— des brevets d'invention	3,090 »	329,840 »	1,110 »	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	4,541 65	11,399 04	5,326 88	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	1 47	4 50	» 75	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	»	»	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	800 »	3,320 »	80 »	
	Restitutions volontaires	»	»	249 25	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»	
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	91 68	75 05	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	2,995 16	26,853 51	1,953 99	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	684 80	1,669 68	154 22	
	Parts non réclamées dans le produit net des épaves	»	»	2 11	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	20 »	»	»	
De toute autre nature	»	»	»		
<i>Revenus des domaines</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	2,904 23	26,006 22	46,450 54	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	18,500 88	2,759 50	918 75
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	6,137 50	2,489 »	»
		Fermages de pêche et de chasse	4,550 59	150 15	»
	Arrérages de rentes	»	154 06	»	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	»	2,655 00	3,189 55	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»	
	— de créances ordinaires	»	99 87	»	
	Domaine de Tervueren. {	Fermages	»	4,957 04	»
		Menus produits	»	5,359 95	»
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées).	»	»	»	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810. (Chemins de fer exceptés.)	»	»	»	
	Location de terrains provenant d'emprises {	Rivières et canaux.	5,115 62	1,404 96	8,442 79
		Routes	1 »	122 85	155 44
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux.	4,265 62	4,574 96	19,182 11
Routes		12,265 90	50,535 50	18,040 77	
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	5,752 »	1,985 15	2,680 51		
Revenus des biens d'églises (fermages et rentes)	7 85	»	»		
TOTALS fr.		151,848 51	1,152,159 27	181,571 68	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUIVE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
48,845 35	116,871 18	174,065 .	9,094 81	161,908 49	85,753 01	1,357,949 50	1,357,949 30
2,022 50	2,357 50	3,240 .	560 .	100 .	8,672 50	58,914 .	
7,152 .	4,512 .	13,564 50	780 .	926 .	5,248 .	70,886 50	
3,900 .	16,150 .	42,850 .	290 .	510 .	2,520 .	400,150 .	
8,255 54	8,624 55	6,145 59	2,011 70	2,856 52	5,326 55	50,487 58	
"	4 20	4 45	"	"	" 55	15 92	
"	"	"	"	"	"	"	
320 .	530 .	740 .	10 .	"	80 .	3,880 .	
"	"	"	"	20 75	"	279 .	650,069 85
"	100 .	200 .	50 .	"	20 .	570 .	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	166 75	
4,847 66	7,204 91	2,612 27	5,127 80	5,820 88	2,378 85	55,974 85	
52 95	245 50	19 .	"	8 45	"	2,854 58	
"	"	"	"	"	"	2 11	
25,000 .	"	"	"	"	"	25,020 .	
"	"	"	"	"	"	"	
2,605 75	10,107 52	7,727 .	79 80	80 96	1,591 99	97,685 79	
5,559 71	701 50	5,558 18	516 05	"	1,512 61	51,387 16	
284 65	50 .	725 .	19,566 95	"	65 10	29,298 20	
1,191 46	160 .	"	"	"	"	5,762 20	
108 85	585 22	25 .	185 77	10 07	45 86	1,110 81	
20 .	2,669 52	"	5 .	"	50 .	8,547 77	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	57 47	"	"	"	157 34	
"	"	"	"	"	"	4,957 04	
"	"	"	"	"	"	3,559 95	556,836 78
"	"	"	"	8 06	"	8 06	
"	478 66	1,894 79	"	"	141 65	2,515 10	
5,112 16	16,515 64	8,229 80	1,210 20	"	3,419 59	47,448 76	
653 48	3,442 91	2,885 48	198 22	85 15	866 79	8,589 32	
27,161 52	12,651 52	2,351 27	5,525 76	"	1,640 45	86,940 01	
38,522 05	10,988 87	14,469 09	29,694 42	9,972 44	11,661 40	181,750 44	
3,678 10	6,672 06	12,225 56	2,569 96	3,060 25	3,445 75	44,048 04	
"	5,484 94	"	"	"	"	3,492 70	
181,093 65	231,066 10	297,567 05	75,074 42	183,375 02	132,220 45	2,565,755 93	2,565,755 93

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	10,246 01	31,097 39	10,521 58
— — communaux	58,578 45	117,519 43	47,901 63
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	28,920 04	63,655 61	17,513 68
TOTAUX fr.	97,745 40	212,252 45	75,936 80

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL.	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,073 71	41,568 09	24,048 56	2,845 14	5,586 88	4,096 90	135,985 26	555,845 28
41,720 08	59,286 74	52,401 08	11,594 48	10,350 68	20,729 45	419,862 02	
24,483 61	25,800 52	13,720 18	2,550 99	1,116 81	4,494 27	182,535 61	182,535 61
73,277 40	126,745 35	90,169 82	16,799 61	15,034 37	50,219 62	738,180 80	738,180 80

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solles de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"	
	Actes de chargement de divers chefs	"	8 61	6 29	
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	162 84	"	"	
	— divers	"	4,141 80	"	
	Frais de poursuites et d'instances	4 "	176 25	245 26	
	Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"	
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).	200 29	909 94	242 01	
	Ministère des finances. Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. c.	"	"	"	
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"	
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	254 "	845 50	117 "	
	Restitution de droits	"	"	5 50	
	Ministère de la guerre. — Remboursements divers	"	916 70	"	
	Ministère des affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	"	"	"	
	Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique.	1,026 64	5,178 20	566 52
		Remboursement de subsides	"	"	"
		Restitution de bourses d'études	"	"	"
	<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	9,427 10	94,957 28	16,642 06
— en matière de simple police		9,512 81	22,114 58	8,414 12	
Ministère de la justice. — en matière de faillites		11 "	519 58	"	
— militaire		9 16	124 87	94 86	
Frais de poursuites en matière forestière		"	2,652 19	"	
Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.		190 68	479 50	274 46	
Restitution de droits		"	"	"	
Ministère de l'agriculture, de l'industrie, du travail et des travaux publics.		Canal de la Campine. Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
		Rachat des annuités	"	"	"
Frais de surveillance de travaux publics concédés.		100 "	5,785 72	2,175 "	
— — de bois appartenant aux communes et aux hospices.	7,100 75	758 05	2,802 76		
— d'entretien de routes concédées	"	"	"		
Restitution de droits	"	"	"		
Remboursements divers	"	6,418 04	"		
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. — Restitution de droits	"	"	"		
TOTALS. fr.		27,788 25	75,782 86	51,475 44	

GISTREMENT ET DOMAINES.

 DÉVELOPPEMENTS
 DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1893.

des recouvrements effectués

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL.	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
"	"	"	"	"	• 10	• 10	
"	16 67	• 35	"	"	"	31 92	
575 42	"	"	"	"	2,000 "	2,756 20	9,858 98
"	"	1,066 37	"	"	1,882 44	7,090 70	
130 "	2 50	"	"	"	"	575 99	
"	"	"	"	"	"	"	
163 50	158 42	803 34	8 34	114 77	91 46	2,702 87	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
162 50	505 "	260 50	25 "	24 50	65 50	2,057 50	
"	"	"	"	"	"	5 30	
"	"	"	"	"	"	916 70	
"	"	"	"	"	"	"	
312 80	1,078 82	1,453 05	11 04	88 24	91 95	9,607 06	
2,203 79	"	"	"	"	"	2,293 70	
"	"	"	"	"	"	"	
15,418 85	25,558 05	12,645 02	4,087 38	7,008 02	7,127 67	122,872 31	520,021 40
11,577 09	23,270 94	19,455 22	3,413 15	3,186 09	7,509 70	107,817 70	
21 55	"	"	"	"	29 46	581 59	
205 48	186 87	193 51	25 61	84 20	87 45	1,012 08	
"	"	"	"	"	"	2,652 19	
217 01	"	26 76	150 15	"	11 51	1,355 07	
"	3 50	"	"	"	"	5 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
3,050 "	3,877 "	3,500 "	"	"	1,200 "	21,465 72	
2,846 55	27,445 65	41,685 26	10,300 65	84,736 10	59,656 "	237,391 49	
570 "	"	"	"	"	"	570 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	6,418 04	
"	544 50	"	"	"	"	544 50	
57,542 12	82,465 88	82,870 28	18,111 32	95,222 01	79,450 22	530,480 38	530,480 38

(136)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1893.	1892.	
Foncier fr.	24,655,440 22	24,493,071 85	
Personnel	18,944,444 70	18,799,075 91	
Patentes	6,942,005 04	6,800,732 90	
Relevances sur les mines.	542,886 87	1,210,100 42	
<i>Douanes. — Droits d'entrée</i>	Vinaigres et acide acétique	254,505 55	220,990 22
	Eaux-de-vie étrangères.	1,100,366 29	1,127,210 60
	Bières	225,099 51	190,012 66
	Sucres raffinés	314,107 58	404,287 04
	Autres marchandises	23,960,771 58	21,963,651 89
Vins étrangers	3,250,640 42	3,605,831 70	
— de fruits secs	1,447 80	2,277 12	
Eaux-de-vie indigènes	24,276,472 14	23,760,751 42	
Bières.	10,134,114 51	9,850,888 19	
Vinaigres de bière	12,742 60	12,584 18	
<i>Accises</i>	Vinaigres autres que de bière	13,264 45	11,494 74
Sucres étrangers.	380,205 48	407,410 35	
Sucres de betterave indigènes	5,218,386 26	3,036,727 01	
Glucoses et autres sucres non cristallisables.	553,919 20	551,563 80	
Tabac	865,546 07	796,639 98	
Acide acétique	47,582 21	18,313 49	
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	3,699 62	5,491 38	
Remboursements des frais relatifs aux irrigations en campine.	365 15	565 15	
Loyers de bâtiments	28,360 25	28,318 82	
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i> Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	722 72	2,480 04	
Extraits cadastraux.	84,310 13	87,426 17	
Recettes extraordinaires de toute nature	107,462 47	118,472 11	
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires.	280,579 .	272,121 .	
Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,145 01	1,189 51	
TOTAUX. fr.	120,168,680 59	117,818,590 81	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1893		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893
EN PLUS	EN MOINS	
159,468 59	"	Progression normale de l'impôt résultant des nouvelles constructions, des agrandissements et des améliorations apportées aux bâtiments et habitations
145,368 79	"	
141,872 05	"	Différence provenant de l'augmentation des bénéfices réalisés par les sociétés anonymes
"	667,222 55	
15,515 11	"	Diminution due à la crise charbonnière
"	17,844 31	
35,086 85	"	Différences peu importantes sans cause déterminée
"	90,089 46	
1,997,119 09	"	Depuis l'abaissement des droits d'entrée sur les bières, les importations ont un peu augmenté
"	555,191 57	
515,720 72	"	La différence provient de la diminution des importations exceptionnelles de sucres raffinés en pains, constatées en 1892
285,226 52	"	
158 42	"	L'augmentation est due aux fluctuations du mouvement commercial et porte principalement sur les bois de construction, les tissus de laine, les tissus de coton, le fer et les voitures autres que pour chemins de fer et tramways
1,769 69	829 52	
"	87,205 07	L'augmentation provient d'une nouvelle diminution des quantités de vins importés, lesquelles continuent à se ressentir des forts approvisionnements faits en 1891, en vue d'un relèvement éventuel des droits
181,658 55	"	
2,355 40	"	L'augmentation est due à un travail exceptionnel de mûsse et de jus de betterave par suite du bas prix de ces matières premières
68,006 09	"	
29,268 72	"	Augmentation résultant de l'extension de la fabrication des bières dites de Bavière
208 24	"	
"	"	L'augmentation provient du développement de la fabrication.
241 43	"	
"	1,758 22	Le montant total des recettes sur les sucres indigènes et étrangers correspond à 65 % du minimum légal de 6 millions. La différence en plus sur les recettes du sucre indigène n'est donc que fictive.
"	3,116 04	
"	11,009 64	L'augmentation provient de ce que le nombre de plants récoltés en 1893, a été plus considérable qu'en 1892
8,458 "	"	
"	46 50	Différence provenant du développement de la fabrication
3,584,402 26	1,234,312 48	
2,350,089 78		Produits variables et éventuels. On ne saurait préciser les causes de la différence
		Différence peu importante sans cause déterminée

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1895.	1892.		
Enregistrement. (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	16,855,624 15	17,792,655 78		
	— sous seing privé	791,258 25	719,458 20		
	— judiciaires	853,056 31	857,845 58		
	— d'huissiers	1,000,112 39	1,029,970 55		
	Lettres de noblesse	2,610 "	5,800 "		
	Permis de changer de nom de famille	2,520 "	1,740 "		
Greffé. (50 centimes additionnels.)	Mise au rôle	250,255 50	256,142 51		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	781,520 57	866,209 16		
	Légalisations et recherches	15,508 25	16,554 55		
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	241,879 78	259,588 34		
	— de transcription d'actes de mutation	5,001,499 46	5,188,555 55		
Successions. (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	17,495,950 47	19,950,545 84		
	— de mutation par décès	587,058 02	586,875 05		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,821,572 55	3,060,495 45		
	— dus par les époux survivants	526,479 57	557,087 81		
	Formules pour actes de protêts (Huissiers)	102,950 "	105,025 "		
	(Postes)	47,800 "	47,150 "		
Timbres fixes.	Passeports { à l'intérieur	"	"		
	{ à l'étranger	4,928 "	4,792 "		
	Permis de port d'armes de chasse	477,960 "	462,175 "		
	Permis de chasse au lévrier	455 "	420 "		
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	589,461 75	412,652 10		
Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. Payables en Belgique	225,066 45	255,680 65		
	— à l'étranger	12,424 85	15,710 55		
	Timbres adhésifs pour affiches	506,681 57	508,791 95		
	Timbres de dimension	2,158,566 55	2,219,077 92		
Timbre. (Sans additionnels.)	Visa	Timbres proportionnels	147,288 89	159,609 40	
		Timbres de dimension	56,161 61	54,085 41	
		Timbres fixes. — Warrants	620 50	1,105 50	
	Extraordinaire	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	1,120,945 50	1,154,626 90	
			{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	461,070 52	485,729 75
			{ Effets, récépissés, obligatoires, etc.	"	"
		Coupures	"	"	
		Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	551,782 55	550,092 65	
	{ Affiches		44,824 54	47,016 80	
		Assurances. — Droit annuel	"	"	
A REPORTER.		50,656,212 49	54,701,000 47		

MENT ET DOMAINES

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1893		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1893.
EN PLUS	EN MOINS	
°	957,009 65	
71,800 05	°	
°	24,209 07	Les écrits sont peu sensibles et sans cause appréciable, à l'exception de l'augmentation constatée dans le rendement des actes sous seing privé, et de la diminution des droits perçus sur les actes civils publics, ces différences portent à peu près intégralement sur les droits de vente d'immeubles
°	29,858 16	
°	5,190 °	Le produit, en 1892 des droits perçus sur les lettres de noblesse était exceptionnel
580 °	°	
°	5,907 01	Le produit de 1892 a été influencé par la perception faite sur les tables decennales des registres de l'état civil, la diminution coïncide, d'ailleurs, avec celle des droits liquidés sur les actes judiciaires
°	84 688 59	
	1,246 08	
2,291 41	°	Légère augmentation, sans cause appréciable, pour les droits d'inscription La diminution des droits de transcription dépend, comme celle des droits d'enregistrement, des variations que subissent les mutations immobilières
°	187,051 07	
°	2,410,415 37	
162 99	°	La mortalité qui s'est élevée en 1892 à 153,695 décès, est descendue en 1893, à 125,550, chiffre qui se rapproche davantage de la moyenne Il en est de même des droits : les produits de 1893, bien qu'ils s'écartent sensiblement de ceux de 1892, dépassent encore le rendement normal d'une année
°	52,129 90	
°	50,608 44	
°	2,075 °	
650 °	°	
°	°	
136 °	°	
15,785 °	°	
35 °	°	
°	23,170 35	Les différences sont relativement peu sensibles et échappent à toute appréciation.
°	8,025 20	
°	1,285 72	
°	2,110 58	
°	80,711 57	
7,679 40	°	
2,076 20	°	
°	485 °	
°	35,681 60	
°	24,659 21	
°	°	
°	°	
°	4,310 50	
°	2,192 26	
°	°	
101,196 15	4,165,990 13	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1893.	1892.	
REPORT. fr.		50,636,212 49	54,701,006 47	
<i>Naturalisations.</i>	{ Droit de naturalisation ordinaire.	16,000 »	8,500 »	
	{ Droit de grande naturalisation	8,000 »	4,500 »	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	{ Enregistrement.	75,925 23	99,172 15	
	{ Greffe.	73 76	691 03	
	{ Hypothèques	4,279 53	6,541 73	
	{ Successions	221,272 71	253,415 51	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	{ Timbre	54,565 94	48,049 57	
	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	{ en totalité	378,854 45	547,256 15
		{ en partie	5,035 03	6,823 73
TOTAL. fr.		51,800,010 14	55,875,956 92	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.
EN PLUS.	EN MOINS.	
101,106 15	4,165,090 13	
7,500 "	"	} Impôt essentiellement variable.
5,500 "	"	
"	25,246 92	
"	617 87	} Les amendes, pour les quatre premières catégories d'impôts, présentent une diminution qui est corrélative à celle des droits.
"	2,262 20	
"	32,142 80	} Les amendes de timbre sont en progression, sans autre cause appréciable que celle indiquée au compte définitif de l'exercice 1892.
6,516 37	"	
31,598 32	"	} Différences relativement peu importantes et sans cause connue
"	1,788 70	
150,110 84	4,226,048 62	
4,075,937 78		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1895.	1892.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	72,246 77	67,426 35
	Maestricht à Bois-le-Duc	85,956 41	76,845 05
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	274,242 74	261,726 25
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	2,027 12	1,508 99
	{ vers Hasselt	11,098 02	10,964 89
	{ vers Turnhout	14,058 57	10,662 87
	Turnhout à Anvers par Saint-Jobin 't Goor.	25,181 56	19,875 58
	Sambre.	118,701 84	100,840 38
	Canal du Centre	1,075 47	1,000 59
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	189,084 31	194,452 56
	Mons à Conlé.	44,241 22	43,311 18
	Pommerœul à Antoing	52,458 52	50,958 70
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	5,155 55	4,056 80
	{ Schipdonck à Balgerhoeke	6,922 47	6,512 85
	Roulers à la Lys	5,128 20	5,156 77
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Gand à Ostende.	50,215 65	54,558 84
	{ Droit général	"	"
	{ Droit à la porte de Damme	"	"
	Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France	13,791 64	9,509 32
	Moervaert	5,195 "	2,681 00
	Grande Nèthe.	"	"
	Petite Nèthe (canalisée).	2,257 16	2,495 04
	Bossuyt	8,712 58	7,604 18
	Gand à Terneuzen.	26,272 28	25,048 58
	Meuse	151,958 17	120,518 52
	Ourthe	5,342 50	5,918 45
	Escaut	78,075 77	75,850 06
	Lys	46,052 00	46,950 42
	Démer	"	"
	Yser.	5,212 38	4,485 60
	Ypres à l'Yser	1,552 45	1,585 86
	Loo	946 60	1,108 05
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	119 78	302 25
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	24,860 08	26,247 10
	Redevance de la société nautique anversoise	32 80	28 "
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produit des barrières affermées et en régie	"	"
	2 ^e classe : Produit des barrières affermées et en régie	5,125 "	5,100 "
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	550,000 "	211,000 "
TOTAUX. fr.		1,820,955 07	1,457,964 85

Rivières
et canaux.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.
EN PLUS	EN MOINS.	
4,820 42	"	
7,093 56	"	
12,516 49	"	
518 13	"	
153 13	"	
3,375 70	"	
5,307 98	"	
8,861 46	"	
74 88	"	
"	5,368 25	
930 04	"	
2,379 82	"	
"	903 25	
379 64	"	
"	8 57	
1,656 70	"	
"	"	
4,482 32	"	
511 01	"	Produits soumis à des influences diverses, notamment l'activité plus ou moins intense du trafic.
"	"	
"	235 88	
1,108 20	"	
3,225 70	"	
11,419 65	"	
"	575 93	
4,223 71	"	
"	906 52	
"	"	
726 78	"	
"	53 43	
"	161 45	
"	182 47	
"	1,387 02	
4 80	"	
"	"	
25 "	"	
328,000 "	"	Le chiffre de 539,000 comprend le produit de 1892 et 1893, tandis que la somme de 211,000 francs ne représente que le résultat de 1891
401,773 01	9,782 77	
391,990 24		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1893.	1892.
Chemins de fer . . .	Voyageurs	43,650,127 24	44,875,806 81
	Bagages	1,353,587 95	1,206,910 20
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	90,352,285 04	80,670,575 52
	Produits extraordinaires	3,497,752 67	3,517,684 77
TOTAUX fr.		140,735,750 88	136,068,075 10

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1893		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1893.
EN PLUS.	EN MOINS.	
770,520 43	.	L'augmentation s'est surtout accentuée pendant les quatre derniers mois de l'année elle porte principalement sur le trafic intérieur de l'Etat et doit être attribuée à une reprise des affaires commerciales et industrielles
118,677 75	.	
3,561,709 72	.	
180,967 00	.	
4,666,775 78	.	

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	REGETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1893.	1892.
Télégraphes et téléphones	5,540,995 70	3,966,607 90
Postes. {		
Taxe des correspondances en général.	9,890,014 22	9,506,012 22
Taxe sur les mandats et bons de poste	360,203 37	354,215 05
Taxe sur les abonnements	38,090 42	61,361 22
Taxe sur les effets de commerce	716,158 65	704,254 05
TOTAUX. fr.	11,015,466 66	10,616,742 54

POSTES ET TÉLEGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,574,387 80	.	La différence en plus constatée ci-contre résulte principalement de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de Charleroi, de Verviers, de Liège et de Louvain. Une partie de l'augmentation provient : 1° De l'accroissement du trafic télégraphique en général; 2° Du développement pris par le service des exprès postaux remis à l'intervention des agents des télégraphes; 3° De l'augmentation normale : a) Des correspondances téléphoniques en général. b) Du nombre des abonnés aux réseaux téléphoniques. 4° De l'ouverture de nouvelles relations interurbaines et internationales et de la création de nouveaux bureaux téléphoniques.
392,102 0	.	L'augmentation porte sur le produit du droit de transit et de la vente des timbres-poste.
5,988 32	.	Sans explications.
.	13,270 80	Sans explications.
11,904 60	.	Accroissement normal
400,084 02	13,270 80	
306,724 12		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1895.	1892.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,054,675 05	1,007,198 49
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	69,954 50	70,042 30
TOTAUX fr.	1,104,627 04	1,077,240 79

POSTES ET TELEGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893
EN PLUS	EN MOINS	
27,474 50	.	Le mouvement des voyageurs en 1893 accuse 97,556 déplacements, dépassant de 9,328, soit plus de 15 p c, ceux de 1892, de la environ 51,400 francs d'accroissement dans la recette. Par contre la convention conclue le 17 février 1876, en vertu de laquelle s'effectuaient les paiements trimestriels de £ 1,125 a cessé ses effets, sur ce point, le 8 août 1893, par suite, le subside anglais a été en 1893 de fr 16,196 55 inférieur à celui de 1892. Il y a eu en outre une diminution de recette de 7,700 francs environ comparativement à 1892 pour le transport des petits colis et des colis messageries, etc.
.	87 71	Le mouvement est resté sensiblement le même en 1893 et en 1892
27,474 50	87 71	
27,386 85		

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1893.	1892.
Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises.	Rivières et canaux	43,231 01	35,109 38
	Routes	10,969 28	19,415 60
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		5,128 78	2,825 89
Produits	de successions en désérence.	42,188 83	109,106 45
	nets des épaves	347 10	236 78
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,924 42	2,086 95
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.		939 0	372 75
Domanies. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des affaires étrangères	1,268 50	303 50
	— — des finances	11,205 56	9,353 29
	— — de la guerre	182,372 20	156,976 55
	— — de l'intérieur et de l'instruction publique	1,093 0	736 50
	— — de l'agriculture, de l'industrie, du travail et des travaux publics	53,252 56	47,297 39
	— — de la justice	9,312 53	9,871 69
	— — des chemins de fer, postes et télégraphes	16,044 57	9,384 69
	— de la Cour des comptes	1,426 60	1,638 81
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	"	"
	de créances ordinaires	"	"
Rachat et transfert de rentes.		310 80	265 20
Transactions en matière domaniale.		"	"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		20,337 96	20,453 70
Refournement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		"	230 0
Produits d'objets saisis et confisqués		5,693 76	6,321 28
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		930 35	1,072 68
A REPORTER fr.		420,230 69	403,057 17

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1893.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.
EN PLUS.	EN MOINS.	
8,121 65	•	
•	2,446 41	
2,304 89	•	
•	126,917 62	Le résultat de 1892 est influencé par la réalisation de biens dépendant de successions assez importantes.
110 32	•	
•	162 53	
566 25	•	
965 •	•	
1,012 27	•	
25,395 65	•	
356 50	•	
5,954 97	•	} Produits accidentels ou variables
•	550 16	
6,659 88	•	
•	212 12	
•	•	
•	•	
245 60	•	
•	•	
5,884 26	•	
•	230 •	
•	627 53	
•	142 35	
58,477 22	131,297 70	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1893.	1892.	
REPORT. fr.		420,256 69	493,057 17	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	548,048 93	747,033 34	
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	148,054 30	166,856 29	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages.	22,457 50	5,154 "	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	14,600 32	14,143 07	
	— du droit de chasse	18,002 "	23,128 "	
	— — de pêche (baux et licences).	1,428 "	305 "	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	3,213 77	3,368 43	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	20,851 22	18,701 02	
	Indemnité pour carbonisation	"	"	
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	19,171 57	21,442 04	
	— de bâtiments.	6,707 85	6,021 87	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	8,300 61	7,501 85	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	070 21	1,409 06	
	Argent non réclamé	2,545 95	2,930 60	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	40,470 95	37,105 88	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	7,566 15	6,415 "	
	— d'objets non réclamés.	12,545 91	10,543 35	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,140 83	23,074 16	
	École militaire. — Pension des élèves.	"	120,340 16	
École vétérinaire.	{ Pension d'animaux malades	0,744 90	14,005 70	
	{ Produit des ventes d'objets divers	410 "	392 "	
Établissements et services régis par l'État.	Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.	127 10	70 70	
	Écoles agricoles de Ruyselede et de Beernem	760 "	1,641 "	
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,588 "	15,576 "	
	Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	"	425 "	
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	5,800 "	5,280 "	
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	14,410 48	14,547 70	
	A REPORTER fr.		1,357,049 30	1,770,678 38

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
58,477 22	131,297 70	
"	198,984 41	Produits influencés par la quantité de bois à vendre, les besoins et les fluctuations du marché.
"	17,901 93	
"	"	
17,303 50	"	La différence est due au renchérissement du prix des foin en 1895, par suite de la sécheresse.
466 25	"	
"	4,156 "	Différence minime sur l'ensemble.
1,123 "	"	
"	154 06	
2,130 20	"	
"	"	
"	2,271 37	
"	124 02	
807 76	"	
"	429 85	
"	593 74	Produits variables.
12,374 07	"	
1,151 15	"	
"	6,997 44	
"	17,933 33	
"	120,540 16	Figure au budget pour ordre depuis 1893.
"	4,260 80	
18 "	"	
56 40	"	
"	881 "	Produits variables.
"	"	
12 "	"	
"	425 "	
520 "	"	
"	137 22	
94,439 55	507,068 63	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1895.	1892.	
REPORT. fr.		1,557,949 50	1,770,578 58	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produit des examens universitaires	58,014 »	25,840 50	
	— — et visa des diplômes	70,886 50	75,100 »	
	— des brevets d'invention.	400,130 »	387,710 »	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	50,487 38	52,482 70	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	15 92	17 85	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	»	»	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	5,880 »	4,860 »	
	Restitutions volontaires	279 »	»	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	579 »	551 75	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	8 51	
	— — dans le produit de la vente d'épaves	2 11	»	
	Restitutions et parts d'amendes indûment attribuées	166 75	107 50	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	55,074 83	55,051 77	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	2,834 38	2,906 70	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	25,020 »	20,458 »		
De toute autre nature	»	»		
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	97,683 79	109,006 67	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	51,387 16	30,115 40
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	29,298 20	10,501 90
		Fermages de pêche et de chasse.	5,762 20	5,563 48
	Arrérages de rentes.	1,110 81	703 77	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	8,547 77	9,008 50	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	
	— — de créances ordinaires	157 34	547 44	
	Domaine de Tervueren. {	Fermages.	4,937 04	4,923 65
		Menus produits	3,359 95	3,584 »
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	8 06	15 88	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810 (chemins de fer exceptés).	2,515 10	3,928 26	
	Location de terrains provenant d'emprises	Rivières et canaux.	47,448 76	45,156 03
		Routes	8,580 52	9,289 58
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux.	86,940 01	181,217 24
		Routes	181,750 44	258,168 23
	Droits de pêche (rivières et canaux).	44,048 04	45,291 52	
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	3,492 70	3,630 14	
TOTALS. fr.		2,565,755 93	3,120,142 97	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.
EN PLUS.	EN MOINS.	
94,459 55	507,068 65	
13,084 50	"	
"	4,215 50	
12,420 "	"	
"	1,995 52	
"	1 95	
"	"	
1,020 "	"	
279 "	"	Produits éventuels
"	172 75	
"	8 31	
2 11	"	
59 23	"	
925 06	"	
"	72 32	
4,562 "	"	
"	"	
"	11,322 88	
1,271 76	"	
12,796 50	"	
198 72	"	
407 04	"	
"	480 75	
"	"	
"	190 10	
13 59	"	Produits variables
"	224 05	
"	7 82	
"	1,413 16	
4,292 71	"	
"	900 06	
"	94,277 23	
"	76,417 79	
"	1,243 48	
"	146 35	
145,749 37	700,130 41	
854,387 04		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1893	1892.
Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	29 001 03	30,072 64
— — au <i>Compte rendu analytique</i>	27,163 »	30,899 50
— — aux <i>Annales parlementaires</i>	18,499 »	25,075 »
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	17,604 »	20,121 »
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	280 »	328 »
— — aux <i>Documents parlementaires</i>	178 »	172 »
— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,485 »	1,655 »
TOTAUX. fr.	94,210 03	108,903 14

Postes.
Services régis
par l'État.

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	1,071 61	
	3,756 80	
	7,176 *	
	2,517 *	Sans explications
	48 *	
6 *	.	
	150 *	
6 *	14,699 11	
14,693 11		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1895.	1892.
Produits divers des prisons	402,051 92	586,075 87

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
15,978 05	.	Cette différence provient d'une augmentation du produit du travail, ainsi que d'une majoration dans les mouvements des frais d'entretien de jeunes détenus, etc.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1893.	1892.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,065,400 22	2,977,568 10
Produit des actes des commissariats maritimes	121,056 25	121,551 34
Produit des droits de chancellerie	10,845 80	10,853 40
Produit des droits de pilotage	2,498,204 67	2,487,964 61
Produit des droits de fanal	1,157,565 42	1,152,741 90
Produit de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.).	96,740 17	106,500 75
Produit des établissements de bienfaisance de l'État	86,279 54	75,967 46
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	652,100 »	582,900 »
Bonification d'un quart p. c. par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	660,664 65	655,110 28
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	863,675 00	863,674 25
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	4,100,347 88	5,954,644 85
Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ p. c. sur 20,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo. . .	239,917 81	146,550 52
Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ p. c. sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.	52,500 »	»
TOTAUX. fr.	13,485,094 31	12,892,007 53

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	12,167 97	Diminution des fonds de dépôt.
	495 00	Malgré l'accroissement du mouvement dans la navigation en 1895, la police maritime a produit une recette inférieure à celle de 1892. Cette diminution s'explique par la tendance qu'ont les armements à faire usage de plus grands navires sans augmenter proportionnellement l'effectif des équipages. En 1895, il a été passé revue, à l'entrée, à 500 hommes d'équipage de moins qu'en 1892.
12 40	•	Le mouvement de la navigation sur Anvers s'est un peu relevé : les entrées et les sorties se chiffrent par 8,810 navires astreints à prendre un pilote; c'est 147 de plus qu'en 1892.
10,240 06	•	Le tonnage général pour Anvers est naturellement aussi en progression : de 8,951,480 tonneaux en 1892, il a monté en 1895 à 9,190,461 tonneaux.
24,621 52	•	L'accroissement de recette est la conséquence de l'augmentation de la navigation sur le port d'Anvers.
	9,760 56	Cette différence provient d'une diminution sur les produits des annonces et des tirés à part, actes de société et travaux pour les divers ministères.
12,512 08	•	Cette différence provient : 1° Des augmentations suivantes : A. Sur les produits de la ferme de Ruysselede. fr. 451 64 B. Sur les produits des ateliers des quatre écoles 26,853 70 27,305 34 2° Des diminutions suivantes : A. Sur les produits du potager de Ruysselede 7,379 54 B. Sur les produits divers 7,613 72 14,993 26 Soit en plus. . . . fr. 12,512 08
249,200 •	•	En 1895, un capital de fr. 55,057,420 a été placé au taux moyen de 1.91 %; en 1892, 25,585,756 francs ont été placés au taux moyen de 1.50 %.
27,554 57	•	L'augmentation est en rapport avec l'accroissement de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1895, a été supérieure de fr. 6,025,000 à celle de l'année précédente.
	• 55	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale en 1895 ont été sensiblement les mêmes qu'en 1892.
145,705 05	•	Différence résultant de l'augmentation du chiffre de la dette publique.
95,567 20	•	Cette augmentation de recette représente les intérêts courus sur les versements effectués, en 1895, au profit de la Compagnie du chemin de fer du Congo.
52,500 •	•	A partir de 1895, les intérêts sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, ont été portés au budget des Voies et Moyens, sous une rubrique spéciale; précédemment, ils figuraient parmi les recettes accidentelles du Trésor.
615,510 75	22,423 97	
593,086 78		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1893.	1892.
Frais de perception des centimes provinciaux	155,985 26	127,378 72
— — communaux	410,862 02	408,893 99
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	182,335 61	198,760 74
TOTAUX fr.	758,180 89	735,035 45

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
8,604 54	.	} Différences en plus provenant de l'augmentation des produits des centimes provinciaux et communaux.
10,968 05	.	
.	16,425 13	En 1895, le montant des ordonnances de non-valeurs a été inférieur à celui de 1892.
19,572 57	16,425 13	
5,147 44		

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1893.	1892.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	» 10	»
	Actes de chargement de divers chefs	51 92	720 54
<i>Déficits des comptes.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	2,756 26	19,515 58
	— divers	7,000 70	21,878 46
Ministère des finances.	Frais de poursuites et d'instances	575 09	1,110 95
	Remboursement et dégrèvement de contributions	»	»
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,702 87	5,528 14
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	»	»
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	»	»
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,057 50	2,094 50
	Restitution de droits	5 50	26 40
	Ministère de la guerre. — Remboursements divers	916 70	469 20
	Ministère des affaires étrangères, — Remboursements de sommes avancées par les consuls	»	859 52
	Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	9,607 06
Remboursement de subsides		2,295 79	669 18
Restitution de bourses d'études		»	»
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	122,872 51	104,215 48
	— — de simple police	107,817 70	104,586 70
	Frais de justice en matière de faillites	581 59	225 68
	Ministère de la justice. — militaire	1,012 08	1,989 84
	Frais de poursuites en matière forestière	2,652 19	1,441 95
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	1,353 07	2 40
	Restitution de droits	5 50	»
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	»	»
	{ Rachat des annuités	»	»
	Ministère de l'agriculture, de l'industrie, du travail et des travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	21,465 72
— de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	257,591 40	189,854 51	
— d'entretien de routes concédées	570 »	8 »	
Restitution de droits	»	92 56	
Remboursements divers	6,418 04	546 56	
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. — Restitution de droits	544 50	4 70	
TOTAUX. fr.		530,480 38	492,992 44

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.
EN PLUS.	EN MOINS.	
• 10	•	} Produits essentiellement variables.
•	688 02	
•	16,777 12	
•	14,787 76	
•	554 96	
•	•	
•	625 27	
•	•	
•	•	
•	57 •	
•	21 10	
447 50	•	
•	839 52	
•	5,761 93	
1,624 61	•	} Produits accidentels ou variables
•	•	
18,618 85	•	
5,451 •	•	
155 91	•	
•	977 76	
1,210 24	•	
1,350 67	•	
5 50	•	
•	•	
•	•	
•	4,901 28	
47,537 18	•	
562 •	•	
•	92 56	
6,071 48	•	
559 80	•	
81,552 82	44,064 88	
57,487 94		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1895	1892.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984

— PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1895		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1893.	1892.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,733 60	97,616 47
Recettes diverses et accidentelles	398,739 68	788,105 65
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	1,360 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	22,219 86	24,464 28
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	7,458 31	10,200 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	51,445 »	51,400 »
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	1,187,579 72	1,165,098 28
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	10,510 40
Établissements de bienfaisance	357,446 18	359,816 32
TOTAL . . . fr.	2,452,492 84	2,643,661 40

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1893.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	56,882 78	Cette différence provient de ce que les remboursements effectués en 1895 par les provinces d'Anvers, de Brabant, de Hainaut et de la Flandre occidentale, ont été notablement inférieurs à ceux de 1892.
•	189,565 97	Les intérêts bonifiés sur les capitaux provenant d'emprunts, ont été beaucoup moins élevés en 1895 qu'en 1892. De plus, les intérêts à 5 1/2 p. c sur l'avance faite à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement qui, précédemment, figuraient parmi les recettes accidentelles, ont été rattachés, à partir de 1895, au budget des voies et moyens sous une rubrique spéciale. Telles sont les principales causes de la diminution de recette à l'exercice 1893
.	.	
•	2,244 42	Produit éventuel.
•	.	
.	2,741 69	Le sieur H., chef de bureau au service de la masse d'habillement étant décédé le 31 mai 1895, son traitement n'a été liquidé que pour une période de cinq mois. La diminution de dépense à l'exercice 1895 a entraîné une diminution correspondante de recette.
.	45 »	Somme payée par anticipation par le conseil de discipline de la garde civique de la ville de Bruxelles.
22,481 44	.	Cette différence résulte des recouvrements faits sur des sommes restant dues sur les exercices clos antérieurs à 1892.
.	.	
17,629 86	.	La différence provient de ce que l'école de Reckheim a été rattachée au budget de l'État, à partir de 1893.
40,111 50	251,279 86	
191,168 56		

(172)

DÉVELOPPEMENTS**DU****COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893.**

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissement.		
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1892 a). <i>Report de l'exercice 1892 à l'exercice 1893, conformément à l'article 30 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		3 ^e SECTION — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 5. — AUTRES CHARGES.				
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif).				12,000
		EXERCICE 1895. (Compte définitif.) DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — <i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
	1	Dette à 2 1/2 p. %	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	"	"	"	80,598 14
		2 ^e SECTION. — <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>				
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	"	"	125,586 24
	4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02
		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS.				
	5	Dette à 3 p. %	19,081,641	1,272,109 40	20,353,750 40	20,353,750 40
	6	Dette à 5 1/2 p. % (1 ^{re} série)	4,954,101 37	281,948 65	5,216,050 02	5,216,050 02
	7	— (2 ^e série).	53,401,061 87	1,913,774 96	55,404,836 83	55,404,836 83
	8	— (3 ^e série).	7,001,400	400,080	7,401,480	7,401,480
		TOTAUX fr.	70,007,195 02	3,867,913 01	73,875,108 03	
		a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes en décembre 1893.				
		A REPORTER. fr.				74,100,256 45

PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

DEPENSFS resultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS PRECEDANT LES DEPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS
	En 1893	En 1894, jusqu'au 31 octobre.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transferts à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	
						12,000		
5,408,990 78	2,749,405 39	2,749,405 39	5,408,990 78	»	»	»	»	»
80,598 14	80,598 14	»	80,598 14	»	»	»	»	»
121,820 42	»	121,820 42	121,820 42	»	»	1,565 82	»	»
20,895 44	»	20,895 44	20,895 44	»	»	268 58	»	»
20,527,435 80	20,527,435 80	»	20,527,435 80	»	»	26,514 60	»	»
5,213,898 98	2,606,949 72	2,606,949 26	5,213,898 98	»	»	2,151 04	»	»
55,404,836 82	55,404,836 82	»	55,404,836 82	»	»	»	01	»
7,401,480 »	7,401,480	»	7,401,480 »	»	»	»	»	»
74,069,956 38	68,570,705 87	5,499,100 51	74,069,956 38	»	»	30,300 05	»	»

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	74,100,256 45	74,069,956 38	68,570,795 87	5,499,160 51
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		5 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830</i>				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS (suite).				
	9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	1,200,000 »	786,589 50	511,589 50	275,000 »
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
	11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 »	672,350 »	672,350 »	»
	12	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	500,000 »	500,000 »	500,000 »	»
	15	Vingt-troisième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
	14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,350 »	8,350 »	5,875 »	4,475 »
		A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877). fr. 5,591,169 »	8,471,857 »	8,471,857 »	8,556,857 »	115,000 »
	15	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) fr. 5,080,668 »				
	16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres du 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1895 (convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1889).	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	»
	17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et Louvain.	882,600 »	854,500 »	»	854,500 »
		À REPORTER. fr.	87,747,573 45	87,275,562 68	80,577,427 17	6,898,135 51

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
74,069,956 38	.	.	30,300 05	.	.	
786,589 30	.	.	413,410 70	.	.	
300,000	
672,350	
500,000	
612,000	
8,350	
8,471,837	
1,000,000	
854,500	28,100 .	.	
87,275,562 68	.	.	443,710 75	28,100 .	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	87,747,375 45	87,275,562 68	80,377,427 17	6,898,155 51
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		§ 5. — AUTRES CHARGES.				
	18	Rente annuelle à 3 p. % ₀ , à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	•
	19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif).	500,000 •	285,641 60	75,000 •	208,641 60
	20	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 •	134,500 •	125,770 14	15,172 65	110,597 51
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500 •				
II.		Rémunérations.				
	21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif).	3,200,000 •	2,916,060 •	165,900 •	2,752,160 •
	22	Pensions diverses. a)	10,505,045 •	10,157,040 25	5,525,182 52	4,618,924 45
	23	Pensions des professeurs et instituteurs communaux b)	2,012,100 •	2,005,275 07	1,405,798 77	600,449 85
	24	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des finances.)	564,000 •	564,000 •	557,180 74	6,774 95
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	25	A. Intérêts à 5 1/4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,555,715 •	1,558,715 •	1,518,800 70	415,545 62	1,095,080 05
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos fr. 3,000 •				
	26	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	6,000 •	4,898 44	•	4,898 44
	27	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 5 p. % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).	980,000 •	855,620 51	188,957 00	662,109 90
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique. fr.	106,850,921 17	105,740,957 87	88,702,250 05	10,955,772 26

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité		
87,275,562 68	"	"	445,710 75	28,100		
42,287 74	"	"	"	"	"	
285,641 06	"	"	4,558 54	12 000	"	
123,770 14	"	"	10,729 86		"	
2,910,060 "	"	"	285,040 "	"	"	
10 144,106 75	12,935 48	"	548,004 77	"	"	
2,004,248 60	1,027 57	"	6,824 05	"	"	
563,955 67	44 55	"	"	"	"	
1,508,423 67	10,377 03	"	"	"	160,085 70	
4,898 44	"	"	1,101 56	"	"	
851,066 96	4,553 35	"	124,379 69	"	"	
105,718,022 31	28,935 56	"	1,223,040 "	40,100 "	160,085 70	<p>a) Le crédit primitif de l'article 22, de fr 10,577,145, a été diminué d'une somme de fr 72,100, transférée à l'article 25, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 1 juillet suivant, n° 185</p> <p>b) Le crédit primitif de l'article 25, de fr 1,940,000, a été augmenté d'une somme de fr 72,100 transférée de l'article 22 par l'article 2 de la loi précitée</p>

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS			
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.		
RÉCAPITULATION.								
		Transfert de l'exercice 1892. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	12,000	
		Total du budget pour l'exercice 1895	106,850,021 17	105,746,957 87	88,762,250 05	16,055,772 26		
		TOTAL. fr.	106,850,021 17	105,746,957 87	88,762,250 05	16,055,772 26		

BLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
			12,000			
105,718,022 31	28,955 56		1,223,049	40,100	160,085 70	
105,718,022 31	28,955 56		1,235,049	40,100	160,085 70	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1895 a été fixé, par l'article unique de la loi du
27 février 1895, *Moniteur* du 1^{er} mars, n° 60, à la somme de fr. 106,850,021 17

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1892 au Budget de
l'exercice 1895, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur
la comptabilité de l'État 12,000 »

TOTAL. fr. 106,862,021 17

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1895. (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,500,000	3,500,000	3,500,000	•
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	•
II.	5	Sénat	105,000	104,672 41	90,000	14,672 41
III	4	Chambre des Représentants n)	1,042,355 74	1,042,351 98	870,924 62	162,407 36
IV.	Cour des comptes.					
	5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	68,624 73	68,624 73	•
	6	— du personnel des bureaux	153,650	153,650	150,156 42	3,493 58
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	15,712 98	10,099 65	5,613 33
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	1,200	156 25	156 25	•
	9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000	810	755	75
Total des crédits et dépenses pour le Budget des dotations. fr			4,895,955 74	4,885,958 55	4,609,696 67	186,261 68

TIONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur le compte tabac.	excédant LES CRÉDITS.	
3,300,000 »	•				•	
200,000 •	•	•		•	•	
104,672 41	•		527 59	•	»	
1,042,531 98	•	•	5 76	•		a) Le crédit primitif de l'article 4, de fr. 922,600, a été augmenté d'une somme de fr. 119,755 74, par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 4 juillet suivant, n° 185.
68,621 75	•	•	2,125 27	•	•	
153,650 •	•	•	•	•	•	
15,712 98	•	•	4,287 02	•	•	
156 25	•	•	1,045 75	•	•	
810 •	•	•	190 •	•	•	
4,895,958 51	•	•	7,977 59	•	•	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1895 a été fixé par l'article unique de la loi du 30 décembre 1892, *Moniteur* du 31, n° 566, à la somme de fr. 4,774,200 •
 A Y AJOUTER : Un crédit supplémentaire à l'article 4 119,755 74
 TOTAL fr. 4,895,955 74

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1895. — (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	.
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	429,900	429,899 62	428,091 62	1,808
	3	Matériel a)	67,000	67,000	47,588 74	16,207 46
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	2,000	1,906 48	.	1,906 48
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . b)	8,900	8,562 45	6,159 75	2,402 70
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation. (Personnel) c)	269,620	269,559 20	268,884 20	675
	7	— (Matériel). — Indemnités pour frais de greffe.	7,200	7,056	4,625	13
	8	Cours d'appel. (Personnel) d)	1,088,640	1,088,045 87	894,956 71	195,109 16
	9	— (Matériel). — Indemnités pour frais de greffe.	43,500	42,552 22	26,008 25	2,545 97
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Per- sonnel e)	2,571,290	2,570,517 79	2,105,751 19	264,786 60
	11	— — — — — et de commerce. — In- demnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles	198,000	198,000	.	100
	12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel. . . f)	1,726,100	1,725,591 54	1,529,498 24	596,092 80
	15	— — — — — Indemnités pour frais de greffe. g)	114,500	112,747 85	.	576 20
III.		Justice militaire.				
	14	Cour militaire. (Personnel). — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	19,400	19,390	19,590	.
	15	— (Matériel)	1,300	1,258 95	1,000	258 95
	16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences h)	47,950	47,936 66	46,245	1,691 66
	17	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière . . .	4,550	4,350	4,550	.
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoni- ques. (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. i)	1,505,000	2,083,936 66	149,489 06	1,890,542 25
	19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels . . . j)	3,450	3,572 25	3,372 25	.
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	12,500	12,299 98	10,266 44	2,036 54
		A REPORTER fr.	7,940,980	8,514,743 50	5,566,015 55	2,783,547 77

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES exercées LES CRÉDITS	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉGULARISANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances de dépenses fixes.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
21,000 »	»	»	»	»	»	*) Par l'article 2 de la loi du 26 juin 1891, <i>Moniteur</i> du 4 juillet, n° 185, les crédits primitifs des articles 6, 8, 10, 12, 15, 16, 19, 21, 27, 31, 34, 36, 39 et 40 ont été diminués d'une somme de 95,100 francs, portée en augmentation aux articles 3, 5, 24, 32, 35, 44, 45, 51, 52, 54, 56, 58 et 59.
420,899 62	»	»	» 58	»	»	
63,796 20	5,203 80	»	»	»	»	a) Crédit primitif fr. 50,000 » Augmentation 17,000 »
1,906 48	»	»	93 52	»	»	b) Crédit primitif fr. 6,500 » Augmentation 2,400 »
8,502 45	»	»	557 55	»	»	
260,559 20	»	»	60 80	»	»	c) Crédit primitif fr. 275,620 » Diminution 6,000 »
4,656 »	»	2,400 »	164 »	»	»	
1,088,045 87	»	»	594 15	»	»	d) Crédit primitif fr. 1,095,640 » Diminution 7,000 »
28,552 22	»	14,000 »	947 78	»	»	
2,570,517 79	»	»	772 21	»	»	e) Crédit primitif fr. 2,582,200 » Diminution 11,000 »
100 »	»	197,000 »	»	»	»	
1,725,591 04	» 50	»	508 46	»	»	f) Crédit primitif fr. 1,730,600 » Diminution 4,500 »
576 20	»	112,171 65	1,532 15	»	»	g) Crédit primitif fr. 118,000 » Diminution 5,700 »
10,590 »	»	»	10 »	»	»	
1,258 05	»	»	41 05	»	»	
47,956 66	»	»	15 54	»	»	h) Crédit primitif fr. 49,450 » Diminution 1,500 »
4,350 »	»	»	»	»	»	
2,049,052 21	34,904 45	»	»	»	578,956 66	i) Crédit primitif fr. 1,500,000 » Crédit supplémentaire 5,000 » (alloué par l'article 1er de la loi du 26 juin précitée.
5,572 25	»	»	77 77	»	»	
12,200 08	»	»	» 02	»	»	j) Crédit primitif fr. 4,650 » Diminution 1,200 »
8,150,165 10	58,108 75	526,471 65	5,173 16	»	578,956 66	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,940,980	8,514,745 50	5,566,615 55	2,785,547 77
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des conseils de guerre a)	64,800	65,941 05	14,949 55	48,166 48
VI.		Publications officielles.				
	22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	16,500	16,499 94	16,599 04	100
	25	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	525,000	524,854 61	240,005 20	84,849 41
	21	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation (y compris 1,200 francs en charge temporaire pour 1895 seulement) b)	9,600	9,585 90	6,069 24	3,514 66
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique	11,000	10,947 55	10,485 80	444 69
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	8,000	7,896 04	4,708 34	3,187 70
VII.		Pensions et secours.				
	27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) c)	14,100	13,866 54	12,861 64	1,004 90
	28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000	9,000	8,498	502
	29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,500	2,466	2,165	501
	50	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	4,000	4,000	
		A REPORTER. fr.	8,405,480	8,977,798 91	5,686,758 04	2,925,618 61

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Recouvrements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances de dépenses fixes.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,156,165 10	58,108 75	526,471 65	5,173 16	»	578,956 66	
65,116 05	825 »	»	858 97	»	»	a) Crédit primitif fr. 107,000 » Diminution 42,200 »
16,499 94	»	»	» 06	»	»	
524,854 61	»	»	145 59	»	»	
9,585 90	»	»	16 10	»	»	b) Crédit primitif fr. 7,700 » Augmentation 1,900 »
10,950 49	16 86	»	52 65	»	»	
7,896 04	»	»	105 96	»	»	
13,866 54	»	»	253 46	»	»	c) Crédit primitif fr. 15,000 » Diminution 900 »
9,000 »	»	»	»	»	»	
2,466 »	»	»	34 »	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
8,612,576 65	58,950 61	526,471 65	6,617 75	»	578,956 66	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre
		Report. fr.	8,405,480	8,977,798 91	5,686,758 04	2,925,618 61
VIII.		Cultes.				
	51	Clergé supérieur du culte catholique a)	280,100	280,055 52	220,555 52	59,700 .
	52	Clergé inférieur du culte catholique b)	4,540,570	4,540,565 51	3,009,658 88	1,528,896 09
	53	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000	500,000 .	508,152 55	191,217 47
	54	Cultes protestant et anglican (<i>Personnel</i>) c)	78,800	78,771 19	65,425 89	15,547 50
	55	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses d)	11,000	10,999 27	8,172 91	2,826 56
	56	Culte israélite (<i>Personnel</i>) e)	16,600	16,591 98	15,451 48	5,160 50
	57	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000 .	1,000 .	»
	58	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	10,000 .	10,000 .	»
	59	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) f)	8,200	7,857 11	4,404 80	5,285 56
	40	Secours pour les ministres des cultes	50,000	50,000 .	24,268 .	6,752 .
IX.		Bienfaisance.				
		<i>SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. g)	1,795,000	1,794,925 62	584,901 57	1,190,907 22
	42	Subsides : A. 1 ^o à accorder extraordinairement à des com- munes, à des établissements de bienfaisance et à des hos- pices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'opital- mie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre; 4 ^o pour secours à des aliénés indigents. — B. Pour con- struction et agrandissement d'asiles d'aliénés	150,000	129,055 72	77,185 43	52,472 29
	43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établis- sements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspec- teurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000	11,510 90	5,248 20	8,062 70
	44	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études h)	4,500	4,497 20	510 80	5,986 40
		A REPORTER. fr.	15,625,250	16,194,002 73	10,015,497 85	5,791,212 50

JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances de dépenses fixes	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,612,576 65	58,950 61	526,471 65	6,617 75	°	578,936 66	
280,055 32	°	°	66 68	"	°	a) Crédit primitif. fr. 281,400 ° Diminution 1,500 °
4,358,554 97	2,028 54	°	6 49	"	°	b) Crédit primitif. fr. 4,522,570 ° Augmentation 18,000 °
499,550 °	650 °	°	"	"	°	
78,771 19	°	°	28 81	"	°	c) Crédit primitif. fr. 81,500 ° Diminution 2,700 °
10,999 27	°	°	" 75	"	°	d) Crédit primitif. fr. 10,000 ° Augmentation 1,000 °
16,591 98	°	°	8 02	"	°	e) Crédit primitif. fr. 17,000 ° Diminution 400 °
1,000 °	°	°	"	"	°	
10,000 °	"	"	°	"	°	
7,780 36	76 75	°	542 89	°	°	f) Crédit primitif. fr. 16,000 ° Diminution 7,800 °
50,000 °	°	°	"	"	°	
1,775,808 79	19,114 85	°	76 58	"	°	g) Crédit primitif. fr. 1,457,500 ° Augmentation 557,500 ° (crédit supplémentaire alloué par l'ar- ticle 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1894, <i>Moni- teur</i> du 4 juillet n° 185).
129,653 72	°	°	544 28	"	°	
11,310 90	°	°	089 10	"	°	
4,497 20	°	°	2 80	"	°	h) Crédit primitif. fr. 2,000 ° Augmentation 2,500 °
15,806,710 35	60,820 73	526,471 65	8,183 93	°	578,936 66	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC. ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		Report fr.	15,625,250	16,194,002 75	10,015,497 85	5,791,212 50
		Bienfaisance (suite).				
		SECTION 2 — Écoles de bienfaisance de l'État.				
IX (suite.)	45	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel (y compris une somme de 2,000 francs en charges temporaires pour 1895, nécessaire pour liquider les dépenses arriérées d'exercices antérieurs de l'école de bienfaisance de l'État, à Reckheim a)	427,500	426,704 21	570,766 79	55,620 97
	46	Écoles de bienfaisance de l'État — Matériel (y compris une somme de 65,555 francs en charges temporaires, nécessaire pour liquider les dépenses arriérées d'exercices antérieurs de l'école de bienfaisance de l'État, à Reckheim) b)	824,500	814,955 75	698,131 50	110,709 85
	47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	21,000	21,000	21,000	.
		Prisons.				
X.	48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation c)	955,000	955,000	766,829 17	168,170 85
	49	Salaires des détenus d)	155,100	154,289 78	155,707 02	18,582 76
	50	Confection et frais d'habillement des surveillants	20,000	19,915 15	19,569 05	346 10
	51	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés e)	14,500	15,855 60	9,941 85	5,915 75
	52	Traitements des fonctionnaires et employés f)	1,005,650	1,005,524 85	978,506 58	24,825 25
	53	Indemnités de logement de certains fonctionnaires et employés	28,100	27,712 50	25,800	1,912 50
	54	Frais d'impression et de bureau g)	10,400	10,598 85	8,456 96	1,891 69
	55	Patronage des condamnés libérés	16,500	16,500	2,000	14,000
	56	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus — Loyer d'immeubles h)	154,000	130,262 45	107,221 47	22,787 20
		Frais de police.				
XI.	57	Mesures de sûreté publique	18,000	15,000	15,000	.
		A REPORTER fr.	19,228,500	19,783,121 85	15,174,428 24	6,219,973 36

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances de depenses fixes	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
15,806,710 55	60,820 75	526,471 65	8,185 95	"	578,956 66	
426,587 76	516 45	"	795 79	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 402,000 » Augmentation 25,500 »
814,841 55	114 40	"	9,544 27	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 706,500 » Crédit supplémentaire . . . 118,000 » (alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 4 juillet, n° 185).
21,000	"	"	"	"	"	
955,000	"	"	"	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 850,000 » — supplémentaire . . . 85,000 » (alloué par l'article 1 ^{er} de la loi précitée).
154,289 78	"	"	810 22	"	"	
19,915 15	"	"	84 85	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 160,000 » Diminution 4,900 »
13,855 60	"	"	644 40	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 10,000 » Augmentation 4,500 »
1,005,551 81	105 02	"	125 17	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 997,650 » Augmentation 6,000 »
27,712 50	"	"	387 50	"	"	
10,548 65	50 20	"	1 15	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 10,000 » Augmentation 400 »
16,000	500	"	"	"	"	
130,008 67	255 78	"	5,737 55	"	"	h) Crédit primitif . . . fr. 110,000 » Augmentation 9,500 » Crédit supplémentaire . . . 14,700 » (alloué par l'article 1 ^{er} de la loi susdite).
15,000	"	"	"	"	"	
19,594,401 60	62,248 58	526,471 65	24,514 85	"	578,956 66	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ardonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DE BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	19,228,500	19,785,121 85	15,174,428 24	6,219,975 56
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au départe- ment a)	24,600	24,569 08	25,420 09	1.149 80
	59	Dépenses imprévues non libellées au budget et dans les- quelles entrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au départe- ment, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonction- naires et employés ou d'agents pensionnés qui se trou- vent dans une situation malheureuse b)	15,000	12,600 45	7,518 60	5,081 85
XIII	60	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices périmés ou clos c)	14,405	14,082 49	"	15,952 56
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de la justice fr.	19,280,505	19,854,374 78	15,205,366 95	6,240,157 44

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances de dépenses fixes	A annuler définitivement		
19,394,401 60	62,248 58	326,471 65	24,514 83	•	578,936 66	
24,569 98	•	•	50 02	•	•	a) Crédit primitif fr. 22,000 • Augmentation 2,600 •
12,600 45	•	•	500 57	•	•	b) Crédit primitif fr. 9,000 • Augmentation 4,000 •
18,952 36	150 15	•	522 51	•	•	c) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 4 juillet, n° 185.
19,445,524 57	62,378 71	326,471 65	25,066 95	•	578,936 66	

Le budget du ministère de la justice pour l'exercice 1895 a été fixé par l'article unique de la loi
du 27 mai 1895, *Moniteur* du 31, n° 151, à la somme de fr. 18,685,900 •

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 594,605 •

TOTAL . . . fr. 19,280,505 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894. Jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1893. (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre	21,000	21,000	21,000	.
	2	— du personnel des bureaux	327,055	327,055	317,697 45	9,337 55
	3	Matériel (dont 6,000 francs comme charge extraordinaire pour 1895 seulement). a).	60,050	60,048 90	58,213 96	20,200 11
	4	Fonds secrets	15,000	13,000	4,500	8,500
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000	20,000	20,000	.
II. Légations.						
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>						
	6	Allemagne	58,000	58,000	58,000	.
	7	Autriche-Hongrie	58,000	58,000	58,000	.
	8	Bésil	50,000	50,000	28,553 53	1,666 67
	9	Chine	54,150	54,150	54,150	.
	10	Danemark, Suède et Norwège	25,000	25,000	25,000	.
	11	Espagne	50,000	50,000	50,000	.
	12	États-Unis.	50,000	50,000	50,000	.
	15	France.	58,000	58,000	58,000	.
	14	Grande-Bretagne.	58,000	58,000	58,000	.
	15	Italie	58,000	58,000	58,000	.
	16	Japon	58,000	58,000	54,853 54	5,166 66
	17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000	15,000	15,125	1,875
	18	Mexique	50,000	50,000	50,000	.
	19	Pays-Bas	58,000	58,000	58,000	.
	20	Persé	50,000	50,000	50,000	.
	21	Portugal	25,000	25,000	25,000	.
	22	Roumaine.	25,000	25,000	25,000	.
A REPORTER fr.			1,061,235	1,061,235 90	1,014,853 08	44,745 99

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	LES CRÉDITS.	
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.			
21,000	•	•	•	•	•	•	
327,035	•	•	•	•	•	•	
58,414 07	1,634 83	•	1 10	•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 3, de 53,800 francs, a été augmenté d'une somme de 6,250 francs transférée de l'article 1 ^{er} du budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1892, par l'article 7 de la loi du 5 septembre 1893, <i>Moniteur</i> du 8, n° 251.
15,000	•	•	•	•	•	•	
20,000	•	•	•	•	•	•	
58,000	•	•	•	•	•	•	
58,000	•	•	•	•	•	•	
50,000	•	•	•	•	•	•	
34,150	•	•	•	•	•	•	
25,000	•	•	•	•	•	•	
50,000	•	•	•	•	•	•	
50,000	•	•	•	•	•	•	
58,000	•	•	•	•	•	•	
58,000	•	•	•	•	•	•	
58,000	•	•	•	•	•	•	
58,000	•	•	•	•	•	•	
15,000	•	•	•	•	•	•	
30,000	•	•	•	•	•	•	
38,000	•	•	•	•	•	•	
30,000	•	•	•	•	•	•	
25,000	•	•	•	•	•	•	
25,000	•	•	•	•	•	•	
1,059,509 07	1,634 83	•	1 10	•	•	•	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	1,061,235	1,061,255 90	1,014,853 08	44,745 99
II. (suite.)		Légations (suite).				
		<i>Traitements des agents diplomatiques (suite).</i>				
	25	Russie	58,000	58,000	58,000	»
	24	Saint-Siège	26,000	26,000	26,000	»
	25	Serbie	25,000	25,000	25,000	»
	26	Suisse.	15,000	15,000	15,000	»
	27	Turquie	50,000	50,000	27,500	2,500
	28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500	167,500	152,351 27	15,168 73
III.		Consulats.				
	29	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi	550,000	550,811 40	527,870 78	22,940 62
IV.		Frais de voyage.				
	50	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; indemnités de logement à quelques agents diplomatiques; frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000	159,810 09	59,351 29	97,350 11
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	51	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000	14,000	11,853 52	2,166 68
	52	— — — — — et d'un commis de chancellerie à Constantinople	17,000	17,000	17,000	»
	53	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	75,245	75,245	64,905 75	10,541 25
	54	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000	99,959 46	51,230 12	65,193 20
		A REPORTER fr.	2,509,880	2,299,559 85	2,059,853 61	258,386 58

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,059,599 07	1,654 85	.	1 10	.	.	
58,000	
26,000	
25,000	
15,000	
30,000	
107,500	
550,811 40	.	.	88 60	.	.	
156,661 40	3,148 69	.	10,189 91	.	.	
14,000	
17,000	
75,245	
94,425 52	3,536 14	.	40 54	.	.	
2,289,240 19	10,310 06	.	10,520 15	.	.	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1893.	En 1894 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	2,309,880	2,299,559 85	2,050,853 61	258,386 58
V (suite).		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats (suite).				
	35	Frais de chancellerie	25,000	23,000	25,000	.
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	36	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indem- nités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au budget	42,000	41,990 60	30,221 75	11,777 94
VII.		Commerce, émigration.				
	37	Frais divers et encouragements au commerce, achat de do- cuments commerciaux; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	62,000	58,121 79	51,054 04	6,876 68
	38	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; pu- blications; bibliothèque	20,000	19,956 16	7,075 59	12,441 49
	39	Service de l'émigration	26,000	25,159 80	21,505 92	1,548 48
	40	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union interna- tionale pour la publication des tarifs douaniers	6,853	6,853	6,853	.
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	41	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; se- cours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à rai- son de leur position malheureuse	3,000	2,197 75	422 75	1,775
	42	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent	1,000	969 66	558 58	368 91
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère des affaires étrangères fr.	2,495,715	2,475,797 70	2,171,593 04	293,175 08

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur l'acomp- tabilité.		
2,289,240 19	10,319 66	•	10,520 15	•	•	
23,000 •	•	•	•	•	•	
41,999 69	•	•	• 31	•	•	
57,930 72	191 07	•	3,878 21	•	•	
19,514 88	441 28	•	45 84	•	•	
23,054 40	105 40	•	2,840 20	•	•	
6,833 •	•	•	•	•	•	
2,197 75	•	•	802 25	•	•	
927 49	42 17	•	30 34	•	•	
2,464,098 12	11,099 58	•	17,915 50	•	•	

Le budget du ministère des affaires étrangères, pour l'exercice 1895, a été fixé par l'article unique de la loi du 26 décembre 1892, *Moniteur* du 30, n° 561, à la somme de fr. 2,487,463 •

Par l'article 7 de la loi du 5 septembre 1895, *Moniteur* du 8, n° 251, l'article 1^{er} du budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1892 est diminué d'une somme de six mille deux cent cinquante francs. Cette somme est portée en augmentation à l'article 3 du budget du même département pour l'exercice 1895 fr. 6,250 •

TOTAL fr. 2,493,713 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1892 a).				
		<i>Report de l'exercice 1892 à l'exercice 1893, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1836 sur la comptabilité de l'État.</i>				
XI.		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire).	700	700	700	.
		EXERCICE 1893. (COMPTE DÉFINITIF.) b)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	.
	2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	400,700	400,463 96	485,443 97	5,019 99
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au département).				
		A REPORTER. . . fr.	511,700	511,463 96	506,443 97	5,019 99

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
700 »	»	»	»	»	»	a) Transfert autorisé par décision de la Cour des Comptes du 17 novembre 1893, n° 547254 bis.
21,000 »	»	»	»	»	»	b) Par l'article 2 de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 4 juillet, n° 185, les crédits primitifs des articles 4, 22, 55, 58, 71 et 80 ont été diminués d'une somme de fr. 59,247 95, portée en augmentation aux articles 5, 10, 18, 20, 21, 24, 41, 73, 74, 75 et 76.
490,465 96	»	»	236 04	»	»	
511,465 96	»	»	236 04	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	511,700 »	511,465 96	506,443 97	5,019 99
		I. (suite.)				
		Administration centrale (suite).				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État a)	68,500 »	68,498 20	41,859 98	20,658 31
	4	Bibliothèque du département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque b)	3,845 22	3,844 37	1,685 20	1,821 17
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	16,556 »	13,026 83	13,026 83	»
	6	Frais de route et de séjour; missions.	3,000 »	2,223 70	940 95	1,284 75
		II.				
		Pensions et secours.				
	7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1895 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	52,000 »	51,999 61	32,843 32	19,155 20
	8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1895	241,000 »	239,609 50	128,189 19	111,198 68
	9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1895	559 »	425 »	275 »	150 »
	10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux. c)	38,154 78	38,097 78	38,000 »	97 78
	11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867.	4,500 »	4,442 »	»	4,442 »
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	100,000 »	88,625 »	71,100 »	16,400 »
		A REPORTER. . . . fr.	1,039,615 »	1,022,258 04	834,364 44	186,207 88

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
511,465 96	•	•	236 04	•	•	
68,408 29	•	•	1 71	•	•	a) Crédit primitif fr. 60,000 • Augmentation 8,500 •
3,506 37	338 •	•	• 85	•	•	b) Crédit primitif fr. 4,000 • Diminution 154 78
13,026 83	•	•	3,329 17	•	•	
2,225 70	•	•	774 30	•	•	
51,998 52	1 09	•	• 39	•	•	
250,387 87	221 63	•	1,390 50	•	•	
425 •	•	•	134 •	•	•	
58,097 78	•	•	57 •	•	•	c) Crédit primitif fr. 38,000 • Augmentation 154 78
4,442 •	•	•	58 •	•	•	
87,500 •	1,125 •	•	11,375 •	•	•	
1,020,572 32	1,685 72	•	17,356 96	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultat des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des régenciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,030,615 »	1,022,258 04	834,364 44	186,207 88
III.		Statistique générale.				
	15	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire.	5,500 »	2,010 »	1,500 »	510 »
	14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	4,900 »	4,850 20	4,261 80	568 40
	15	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures.	12,600 »	12,593 56	2,485 71	8,640 20
IV.		Affaires provinciales et électorales.				
	16	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	449,800 »	445,466 50	454,666 50	10,800 »
	17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :				
		Province d'Anvers.	106,500 »			
		— de Brabant.	155,970 »			
		— de la Flandre occidentale.	150,585 »			
		— de la Flandre orientale.	144,670 »			
		— de Hainaut.	128,550 »			
		— de Liège.	125,200 »	1,070,249 »	1,070,241 62	1,060,541 62
		— de Limbourg.	89,810 »			
		— de Luxembourg.	77,500 »			
		— de Namur.	97,530 »			
		Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires.	16,514 »			
		A REPORTER. fr.	2,580,404 »	2,557,599 92	2,557,618 07	216,626 48

INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

IUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
1,020,572 52	1,685 72	.	17,556 96	"	.	
2,010 .	.	.	1,290 .	"	"	
4,850 20	.	"	69 80	.	"	
11,125 91	1,469 65	"	6 44	.	.	
445,466 50	.	"	4,535 50	"	"	
1,070,241 62	.	.	7 38	.	"	
2,554,244 55	3,155 37	.	23,064 08	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,580,464	2,557,599 92	2,557,618 07	216,626 48
IV (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers 27,000 »				
		— de Brabant. 27,000 »				
		— de la Flandre occidentale. 27,000 »				
		— de la Flandre orientale. 27,000 »				
		— de Hainaut. 27,000 »	a) 244,407 09	230,055 56	122,372 32	111,520 27
		— de Liège. 51,500 »				
		— de Limbourg 20,700 »				
		— de Luxembourg 20,700 »				
		— de Namur 24,000 »				
	19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :				
		Traitements des commissaires. 211,500 »				
		Frais de bureau. 45,400 »				
		Traitements des employés. 186,000 »	455,900 »	453,716 23	425,801 »	27,915 23
		Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1893. 15,000 »				
	20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. b)	47,715 »	47,697 67	50,108 84	17,573 50
	21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales c)	19,765 »	19,646 59	9,620 28	9,662 99
	22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885 d)	35,012 33	32,444 81	31,487 61	957 20
	25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif).	6,000 »	4,800 »	4,800 »	»
		A REPORTER. fr.	3,580,262 32	3,354,760 78	2,961,808 12	384,255 67

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
2,554,244 55	3,155 37	»	23,064 08	»	»	
253,802 50	5,162 07	»	5,352 43	»	»	a) Crédit primitif. . . . fr. 231,000 » Augmentation. 7,509 87 Crédit supplémentaire 4,998 32 (ce crédit a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 4 juillet n° 185).
453,716 23	»	»	2,183 77	»	»	
47,682 34	15 33	»	15 33	»	»	b) Crédit primitif. . . . fr. 45,000 » Augmentation 2,713 »
19,283 27	363 32	»	118 41	»	»	c) Crédit primitif. . . . fr. 15,000 » Augmentation 4,765 »
32,444 81	»	»	2,567 52	»	»	d) Crédit primitif. . . . fr. 50,000 » Diminution 14,987 67
4,800 »	»	»	1,200 »	»	»	
3,340,063 70	8,696 99	»	34,501 54	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,589,262 52	5,354,760 78	2,961,808 12	584,255 67
V.		Milice.				
	24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions a)	120,000 "	114,219 31	71,170 95	42,996 56
	25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	20,000 "	18,546 40	17,084 15	1,462 25
VI.		Garde civique.				
	26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureaux	26,500 "	22,725 27	21,891 90	853 37
	27	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	10,500 "	10,496 27	8,513 80	2,182 47
	28	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour	7,500 "	6,499 70	6,256 60	263 10
	29	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 "	45,808 42	45,152 58	655 84
	30	Personnel permanent du tir national.	7,100 "	7,099 92	7,099 92	"
	31	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir.	45,000 "	19,070 "	14,520 "	3,550 "
VII.		Fêtes nationales.				
	32	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.	54,000 "	50,901 59	28,900 59	2,001 "
		A REPORTER fr.	5,701,862 52	5,628,127 46	3,180,178 41	438,200 26

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
5,346,063 79	8,606 99	°	54,501 54	°	°	
114,167 51	51 80	°	5,780 69	°	°	a) Crédit primitif fr. 110,000 ° Augmentation 10,000 °
18,546 40	°	°	1,453 60	°	°	
22,725 27	°	°	3,774 73	°	°	
10,496 27	°	°	3 75	°	°	
6,409 70	°	°	1,000 30	°	°	
45,808 42	°	°	191 58	°	°	
7,099 92	°	°	° 08	°	°	
18,070 °	1,000 °	°	23,930 °	°	°	
30,901 39	°	°	3,008 61	°	°	
3,618,378 67	9,748 79	°	73,734 86	°	°	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,701,862 52	5,628,127 46	5,180,178 41	458,200 26
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	35	Décoration civique; achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 »	16,689 55	13,745 05	2,946 30
	34	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes	3,000 »	2,445 »	2,445 »	»
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	35	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnées; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de septembre et à leurs familles a)	521,500 »	514,983 29	259,735 30	74,499 99
X.		Lettres et sciences.				
	36	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucel, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	156,100 »	146,251 »	96,052 00	49,877 90
		A REPORTER. fr.	4,190,462 52	4,108,476 10	3,552,152 36	505,524 45

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TCES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,618,578 67	9,748 79	•	75,734 86	•	•	
16,680 35	•	•	310 65	•	•	
2,445 •	•	•	555 •	•	•	
514,233 29	750 •	•	6,516 71	•	•	a) Crédit primitif fr. 350,000 • Diminution 8,500 •
145,030 50	300 50	•	9,860 •	•	•	
4,097,878 81	10,790 29	•	90,988 22	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'ÉTAT.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,109,482 32	4,108,476 10	3,552,152 56	565,524 45
		Lettres et sciences (suite).				
X (suite).	37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle	106,273 »	100,074 72	74,551 28	26,643 44
	38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande	24,400 »	24,599 86	20,603 60	3,796 26
	39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 »	8,850 »	6,435 35	2,414 05
	40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	64,500 »	64,499 60	63,899 60	500 »
	41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions a)	41,509 80	41,404 94	24,681 87	14,229 19
	42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général.	93,400 »	95,400 »	92,141 65	1,258 35
	43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 »	85,647 11	79,046 50	6,600 61
	44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	90,700 »	90,698 »	89,050 »	1,648 »
	45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	52,250 »	52,250 »	35,858 54	16,411 46
	46	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	60,100 »	60,089 95	59,481 63	608 32
	47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 »	8,198 04	4,751 52	3,147 64
	48	Archives de l'État dans les provinces; personnel	63,350 »	62,166 44	62,141 44	25 »
	49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	15,200 »	14,500 22	4,800 98	9,684 24
		A REPORTER. fr.	4,913,895 12	4,815,644 98	4,140,356 52	652,491 61

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.		
4,007,676 81	10,799 20	•	90,086 22	•	•		
100,974 72	•	•	5,298 28	•	•		
24,399 86	•	•	• 14	•	•		
8,850 •	•	•	•	•	•		
64,399 60	100 •	•	• 40	•	•		
38,911 06	2,583 88	•	14 86	•	•	a) Crédit primitif fr. 32,400 • Augmentation 9,109 80	
95,400 •	•	•	•	•	•		
85,647 11	•	•	52 89	•	•		
90,698 •	•	•	2 •	•	•		
52,250 •	•	•	•	•	•		
60,089 95	•	•	10 05	•	•		
7,899 16	298 88	•	1 96	•	•		
62,166 44	•	•	1,183 56	•	•		
14,485 22	15 •	•	699 78	•	•		
4,801,847 93	13,797 05	•	98,250 14	•	•		

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,913,895 12	4,815,644 08	4,149,556 52	652,491 61
XI.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses.	350,250 »	344,014 11	217,751 15	124,023 40
	51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 »	39,967 56	37,500 »	2,467 56
	52	Palais des beaux-arts à Bruxelles. Traitement du gardien; frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 »	8,849 96	8,849 96	»
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	53	Institut supérieur et académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; école des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin, et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	427,989 »	407,114 44	377,043 75	30,070 69
		À REPORTER fr.	5,740,984 12	5,615,591 05	4,700,501 18	809,055 32

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
4,801,847 95	15,797 05	•	98,250 14	•	•	
341,774 01	2,239 50	•	6,235 89	»	•	
39,967 56	•	•	52 44	»	•	
8,840 95	•	•	• 04	•	•	
407,114 44	•	•	20,874 56	•	•	
5,599,554 50	16,030 55	•	125,393 07	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,740,984 12	5,615,591 05	4,790,501 18	809,033 52
XI. (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	54	Musées royaux de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	44,900 .	44,789 52	44,749 52	40 .
	55	Musées royaux de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien.	84,760 .	78,165 20	18,194 54	56,841 07
	56	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. Personnel	45,650 .	45,650 .	43,350 .	300 .
	57	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique, acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	63,200 .	65,199 86	47,053 11	16,116 75
		<i>Monuments publics.</i>				
	58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables a)	43,590 20	17,375 .	3,760 .	12,125 .
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 .	85,912 86	9,089 07	28,231 07
	60	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments.	100,000 .	100,000 .	190 57	51,002 15
	61	Commission royale des monuments. — Personnel	12,950 .	12,949 80	12,949 80
	62	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	17,200 .	17,191 16	9,765 66	7,426 50
	65	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 .	1,358 20	63 20	1,245 40
		A REPORTER fr.	6,240,284 32	6,080,162 74	4,970,656 45	962,378 26

L'INSTRUCTION PUBLIQUE SUITE .

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANTS EFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,500,554 50	16,056 55	.	125,393 07	.	.	
44,789 52	.	"	110 48	.	.	
75,035 41	3,129 88	.	6,594 71	.	.	
43,050 .	"	
63,169 86	30 .	.	. 14	.	.	
15,875 .	1,500 .	.	26,215 20	.	.	a) Crédit primitif fr. 75,000 . Diminution 31,409 80
37,320 14	48,592 72	.	87 14	.	.	
31,192 72	68,807 28	
12,949 80	.	.	. 20	.	.	
17,191 16	.	"	8 84	.	.	
1,306 60	51 60	.	1,661 80	.	.	
3,942,034 71	158,128 03	.	160,071 58	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,240,254 52	6,080,162 74	4,979,656 45	962,578 26
		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (suite).</i>				
	64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	7,000	6,975 58	4,052 01	2,923 57
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820	164,820	164,820	•
	66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758	79,758	79,758	•
	67	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526	54,526	54,526	•
	68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseils de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'article 68 à l'article 53 du budget.)	175,000	172,998 34	156,722 52	15,000 82
		Enseignement supérieur.				
	69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,000	1,000	1,000	•
	70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, auto-graphies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000	1,827 02	452 25	1,529 77
		A REO. TIR. fr.	6,722,358 52	6,562,067 48	5,440,987 95	981,012 22

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS.	
5,942,054 71	158,128 03	°	160,071 58	°	°	
6,975 38	°	°	24 62	°	°	
164,820	°	°	°	°	°	
70,758	°	°	°	°	°	
54,526	°	°	°	°	°	
171,723 34	1,275 °	°	1 66	°	°	
1,000	°	°	°	°	°	
1,782 02	45 °	°	172 98	°	°	
0,422,619 45	159,448 03	°	160,270 84	°	°	

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,792,358 32	6,562,067 48	5,440,987 23	981,632 22
		Enseignement supérieur (suite).				
XII (suite).	71	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'Etat; traitements de disponibilité a)	1,352,092 30	1,549,679 87	1,172,714 28	176,965 59
	72	Matériel des Universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'université de Liège.	556,000 .	355,830 38	195,672 84	161,750 37
	73	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses b)	112,075 70	111,987 10	95,905 .	14,994 10
	74	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys. c)	72,500 .	72,297 59	14,329 86	57,967 73
	75	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation d)	6,587 .	6,482 51	4,057 64	2,424 87
	76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury e)	8,555 .	8,496 60	467 60	8,029 .
	77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers	1,000 .	739 65	245 50	496 13
	78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 .	2,778 20	1,569 05	1,409 15
	79	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis	2,000 .	2,000 .	2,000
	80	Concours universitaires; frais de ces concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités f)	2,800 .	2,850 07	500 22	2,549 85
	81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités de l'Etat et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions.	14,000 .	13,925 .	9,125 .	4,800 .
		Enseignement moyen.				
XIII.	82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 .	2,000 .	2,000
	83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 .	2,366 07	1,076 42	1,406 85
		A REPORTER. fr.	8,659,806 32	8,493,720 70	6,938,446 44	1,414,225 86

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,422,619 45	150,448 05	"	160,270 84	"	"	
1,549,679 67	"	"	2,412 43	"	"	a) Crédit primitif fr. 1,353,168 " Diminution 1,075 70
355,435 01	427 57	"	140 42	"	"	
110,897 10	1,000 "	"	88 60	"	"	b) Crédit primitif fr. 111,000 " Augmentation 1,075 70
72,297 59	"	"	2 41	"	"	c) Crédit primitif fr. 60,000 " Augmentation 12,500 "
6,482 51	"	"	104 49	"	"	d) Crédit primitif fr. 5,000 " Augmentation 1,587 "
8,496 60	"	"	56 40	"	"	e) Crédit primitif fr. 7,000 " Augmentation 1,533 "
759 65	"	"	260 57	"	"	
2,778 20	"	"	1,221 80	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
2,850 07	"	"	29 95	"	"	f) Crédit primitif fr. 6,000 " Diminution 3,120 "
13,025 "	"	"	75 "	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
2,485 27	82 80	"	1,433 03	"	"	
8,552,672 30	141,048 40	"	166,085 62	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre
		REPORT fr.	8,659,806 52	8,495,720 70	6,958,446 44	1,414,225 86
XIII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	84	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel; traitements et indemnités	24,500	24,500	24,500	•
	85	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	10,800	7,283 90	6,580 10	705 80
	86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; traitement de l'inspecteur	7,000	7,000	7,000	•
	87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000	2,981 40	2,588 80	592 60
	88	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement.	82,200	81,150 01	80,758 55	666 66
	89	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'école normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université	15,050	12,254 75	5,065 98	7,168 77
	90	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200	54,859 50	52,565	22,496 50
	91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	2,500	1,710 29	1,086 90	625 59
	92	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladies et de funérailles).	5,504,064	3,303,985 83	3,292,401 41	11,584 42
	93	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers.	4,000	3,000	3,000	•
		A REPORTER. fr.	12,170,900 52	11,992,501 58	10,593,590 98	1,458,062 •

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,552,072 30	141,048 40	•	166,085 62	•	•	
24,500 "	"	"	"	•	•	
7,283 90	•	•	3,516 10	•	•	
7,000 "	"	"	"	"	"	
2,981 40	"	"	18 60	•	•	
81,425 01	•	•	774 99	•	•	
12,254 75	"	"	795 25	•	"	
54,859 50	•	"	5,340 50	•	"	
1,710 29	"	"	789 71	"	•	
3,303,985 83	•	"	78 17	•	•	
5,000 "	•	"	1,000 "	•	•	
11,861,452 08	141,048 40	•	178,398 94	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	12,170,900 52	11,992,501 38	10,395,590 98	1,458,062 .
		Enseignement moyen (suite)				
	94	Écoles moyennes. — Bourses	35,000 »	31,250 »	31,250 »	»
	95	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes	154,371 »	150,790 50	150,790 50	»
	96	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	52,000 »	50,794 47	50,294 47	500 »
	97	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 »	29,695 97	28,528 82	1,165 15
	98	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	99	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	105,625 »	100,400 46	88,226 55	12,175 91
	100	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	10,000 »	8,315 45	6,996 40	1,319 05
	101	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 »	1,511 45	707 85	603 60
		Enseignement primaire.				
	102	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	103	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 »	2,944 36	1,948 99	995 37
	104	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	415,525 »	401,767 42	390,300 59	11,466 83
	105	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnité de résidence à des inspecteurs cantonaux	164,800 »	148,063 60	110,256 15	37,827 45
		A REPORTER. fr.	15,125,921 32	12,901,833 00	11,250,071 30	1,524,113 36

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EXERCICE OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
11,851,452 98	141,048 40	•	178,598 94	•	•	
51,250 •	•	•	1,750 •	•	•	
150,790 50	•	•	5,580 50	•	•	
50,794 47	•	•	1,205 53	•	•	
29,895 97	•	•	6 03	•	•	
2,000 •	•	•	•	•	•	
100,400 46	•	•	5,224 54	•	•	
8,515 45	•	•	1,084 55	•	•	
1,511 45	•	•	188 55	•	•	
2,000 •	•	•	•	•	•	
2,944 56	•	•	855 64	•	•	
401,767 42	•	•	13,757 58	•	•	
148,065 60	•	•	10,750 40	•	•	
12,760,784 66	141,048 40	•	223,388 26	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,125,221 52	12,901,855 06	11,256,671 50	1,524,115 36
XIV (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	106	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers	706,000	678,929 95	665,540 94	14,316 51
	107	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteurs et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000	19,147 70	14,284 90	4,862 80
	108	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	5,965 05	4,414 50	1,550 55
	109	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	78,622	77,646 54	54,027 88	25,525 94
	110	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000	197,426 »	196,362 »	»
	111	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines	100,000	99,996	5,191 »	96,269 »
	112	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	100,000	27,644 45	72,355 55
	113	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1895, et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,744,000	8,739,255 29	7,855,062 78	900,829 15
	114	Concours: 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers	60,000	59,995 80	48,045 91	11,957 89
		A REPORTER fr.	23,141,845 52	22,880,175 39	20,085,245 66	2,649,760 75

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
12,760,784 66	141,048 40	.	225,588 26	"	.	
677,857 45	1,072 50	.	27,070 05	"	.	
19,147 70	.	.	2,852 50	"	.	
5,965 05	.	.	54 95	"	.	
77,555 82	92 72	.	975 46	"	.	
196,562 "	1,064 "	.	2,574 "	"	.	
99,460 "	556 "	.	4 "	"	.	
100,000 "	.	.	.	"	.	
8,755,891 91	5,345 58	.	4,764 71	"	.	
59,985 80	12 "	.	4 20	"	.	
22,753,000 59	147,169 "	.	261,667 95	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	25,141,845 52	22,880,175 59	20,085,245 66	2,649,760 73
XIV (suite)		Enseignement primaire (suite).				
	115	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	6,200 .	5,200 .	5,200 .	»
	116	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. . .	10,900 .	9,575 46	4,557 85	4,585 61
	117	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000 .	44,610 62	20,507 02	24,305 60
XV.		Dépenses imprévues.				
	118	Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . .	6,000 .	5,954 59	5,672 59	2,024 74
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique fr.	25,215,045 52	22,943,295 86	20,114,765 12	2,680,474 68
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1892. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	700 .	700 .	700 .	»
		Total du budget pour l'exercice 1893. fr.	25,215,045 52	22,943,295 86	20,114,765 12	2,680,474 68
		TOTAL. fr.	25,215,745 52	22,943,995 86	20,115,465 12	2,680,474 68

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
22,755,006 39	147,169 »	»	261,667 95	»	»	
5,200 »	»	»	5,000 »	»	»	
8,725 46	650 »	»	626 54	»	»	
44,610 62	»	»	6,589 58	»	»	
5,697 55	257 06	»	65 61	»	»	
22,795,257 80	148,056 06	»	271,749 46	»	»	
700 »	»	»	»	»	»	
22,795,257 80	148,056 06	»	271,749 46	»	»	
22,795,957 80	148,056 06	»	271,749 46	»	»	

Le budget du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, pour l'exercice 1895, a été fixé par l'article unique de la loi du 27 février 1895, *Moniteur* du 2 mars, n° 61, à la somme de . . . fr. 23,210,045 »

A Y AJOUTER : 1^o Un crédit supplémentaire 4,098 32

2^o La partie d'allocation transférée du budget de l'exercice 1892 au budget de l'exercice 1895, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 700 »

TOTAL . . . fr. 23,215,745 32

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894. jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1889.				
		<i>Reports de l'exercice 1889 à l'exercice 1893, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils.				
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.				
	48	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils.	5,800	5,800	•	5,800
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS, DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	52	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	1,415 61	•	•	•
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	56	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	16,885 81	9,608 44	•	9,608 44
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1889 fr.	22,097 42	15,408 44	•	13,408 44
		EXERCICE 1890.				
		<i>Reports de l'exercice 1890 à l'exercice 1893.</i>				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils.				
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.				
	48	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers; achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de Justice de Bruxelles, etc.	844 06	•	•	•

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,800 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	1,413 01	"	"	
9,608 44	"	"	7,275 57	"	"	
13,408 44	"	"	8,688 98	"	"	
"	"	"	"	844 06	"	

a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 28 novembre 1895.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894. jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS (suite).				
		EXERCICE 1891.				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1893.</i>				
		Agriculture.				
		<i>Eaux et forêts.</i>				
III.	23	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	1,654 26	1,654 26	•	1,654 26
IX.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	48	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	2,000 •	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1891 fr.	3,654 26	1,654 26	•	1,654 26
		EXERCICE 1892.				
		<i>Reports de l'exercice 1892 à l'exercice 1893.</i>				
		Eaux et forêts.				
IV.	23	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	1,576 76	1,576 76	•	1,576 76
X.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	47	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	13,841 03	12,801 03	8,481 03	4,520 •
	48	Plantations nouvelles	50 •	•	•	•
		A REPORTER. fr.	15,267 79	14,177 79	8,481 03	5,606 76

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	excédant LES CRÉDITS.	
1,654 26	»	•	•	•	•	
»	»	»	2,000 »	•	•	
1,654 26	»	»	2,000 »	•	•	
1,376 78	»	»	•	•	•	
12,801 05	•	»	1,040 »	•	•	
•	•	•	50 »	•	•	
14,177 79	•	•	1,000 •	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,267 79	14,177 79	8,481 05	5,696 76
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1892 à l'exercice 1893 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.				
	55	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtimens civils	41,310 25	28,435 26	7,480 »	20,955 26
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS; DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	54	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	66,790 59	62,520 94	23,265 »	39,255 94
	55	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	28,568 43	28,368 43	13,256 10	15,112 33
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	60	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . .	280 »	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1892 fr.	151,927 06	133,502 42	52,482 15	81,020 29
		EXERCICE 1893 (COMPTE DÉFINITIF) a).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		I. Administration centrale.				
		<i>Personnel.</i>				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitemens des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	585,500 »	585,147 62	565,971 97	19,175 65
		A REPORTER. fr.	606,500 »	606,147 62	586,971 97	19,175 65

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
14,177 79	°	»	1,000 °	°	°	
28,455 26	»	°	°	12,874 99	°	
62,520 94	°	°	4,179 65	°	°	
28,568 43	°	°	°	°	°	
°	°	»	°	280 °	°	
155,502 42	°	°	5,269 65	15,154 99	°	
21,000 °	°	°	°	°	°	
585,147 02	°	°	352 38	°	°	
606,147 62	°	°	352 38	°	°	

a) Par l'article 1^{er} de la loi du 26 juin 1894, *Moniteur* du 4 juillet suivant, n° 185, un crédit supplémentaire de fr. 260,858 14 a été ouvert pour être rattaché aux articles 4, 9, 12, 16, 24, 26, 46, 62 et 70, et pour la formation des articles nouveaux 82 et 83.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ardonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ardonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	606,500 •	606,147 62	586,971 07	10,175 65
I.		Administration centrale (suite).				
(suite).		<i>Matériel.</i>				
	3	Fournitures de bureaux, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif</i> du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics . . .	81,300 •	75,055 16	43,455 62	24,805 46
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .)	22,891 52	22,690 92	19,985 72	2,705 20
		<i>Honoraires des avocats.</i>				
	5	Honoraires des avocats du Département	30,000 •	29,505 •	24,505 •	5,000 •
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,800 •	7,747 •	6,481 45	1,265 55
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	8,000 •	8,000 •	7,700 •	300 •
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études.	121,400 •	121,264 80	109,680 39	11,568 41
	9	Indemnités pour animaux abattus; indemnités pour bêtes bovines déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose; subsides soit aux fonds provinciaux d'agriculture, soit aux provinces, ainsi qu'aux sociétés d'assurance mutuelle contre les risques relatifs à la perte de bétail.)	565,150 •	561,468 32	524,190 30	237,278 02
	10	Inspection vétérinaire: traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés: indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyages en faveur de médecins vétérinaires	146,000 •	131,448 81	94,492 21	56,389 60
	11	Inspection vétérinaire: matériel, frais de bureau, bulletin mensuel et impressions diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques	8,000 •	7,990 83	2,612 73	5,378 10
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces et encouragements c)	295,780 77	295,780 77	58,947 41	236,833 36
		A REPORTER. fr.	1,895,822 29	1,807,090 23	1,279,002 80	580,699 35

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excedant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
606,147 62	•	•	352 58	•	•	
68,241 08	6,814 08	•	6,241 84	•	•	
22,690 92	•	•	200 60	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 22,150 • Crédit supplémentaire . . . 741 52
20,505 •	•	•	405 •	•	•	
7,747 •	•	•	5,055 •	•	•	
8,000 •	•	•	•	•	•	
121,248 80	16 •	•	135 20	•	•	
561,488 52	•	•	5,681 68	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 420,000 • Crédit supplémentaire . . . 145,150 •
130,881 81	567 •	•	14,551 19	•	•	
7,900 85	•	•	9 17	•	•	
205,780 77	•	•	•	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 207,000 • Crédit supplémentaire . . . 88,780 77
1,859,702 15	7,397 08	•	28,725 06	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr	1,895,822 29	1,867,099 25	1,279,002 80	580,609 55
		Agriculture (suite).				
	15	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides. — Location d'un matériel de concours	150,000	149,999 78	141,207 28	8,792 50
	14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	72,700	72,700	61,764 58	10,755 42
		<i>Enseignement vétérinaire.</i>				
	15	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	101,525	101,099 98	101,049 98	50
	16	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études a)	54,680 01	54,676 50	41,746 25	12,930 05
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>				
	17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	149,000	148,998 99	132,515 45	6,485 56
	18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	64,600	64,115 06	54,196 11	9,755 55
	19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection.	10,000	9,925	8,875	1,050
	20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Cours d'agronomie aux militaires	205,000	204,916 33	189,684 31	15,232 02
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>				
	21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	34,300	34,299 92	33,709 92	599
	22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture.	54,700	54,698 60	54,399 35	299 25
		A REPORTER fr.	2,792,127 90	2,762,529 19	2,108,241 01	646,527 50

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,859,702 15	7,307 08	•	28,723 08	•	•	
149,999 78	•	•	• 22	•	•	
72,500 •	200 •	•	•	•	•	
101,099 98	•	•	225 02	•	•	
54,676 30	•	•	4 31	•	•	a) Crédit primitif fr. 50,000 • Crédit supplémentaire . . . 4,680 61
148,998 99	•	•	1 01	•	•	
63,951 46	165 60	•	484 94	•	•	
9,925 •	•	•	75 •	•	•	
204,916 33	•	•	83 67	•	•	
34,299 92	•	•	• 08	•	•	
54,698 60	•	•	1 40	•	•	
2,754,768 51	7,760 68	•	29,598 71	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,792,127 90	2,702,529 19	2,108,241 01	646,527 50
IV.		<i>Eaux et forêts.</i>				
	23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	461,590 "	461,589 02	375,810 01	87,775 01
	24	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat a)	91,800 "	86,722 95	41,807 84	44,915 11
	25	Défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics pour reboisement de terrains incultes; dépenses diverses	13,000 "	13,000 "	9,706 49	5,293 51
	26	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau b)	19,518 10	19,306 19	13,254 05	6,142 16
V.		<i>Laboratoires d'analyses.</i>				
	27	Station agronomique: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'Etat: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires	94,000 "	93,676 53	84,362 28	9,314 25
VI.		<i>Industrie.</i>				
	28	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route	58,900 "	36,257 59	29,105 04	7,151 95
	29	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 "	40,075 50	40,075 "	" 50
	50	Enseignement professionnel: écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	524,000 "	511,071 50	445,558 "	64,162 50
	31	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	35,050 "	34,582 22	23,054 72	11,227 50
	32	Primes d'encouragement aux sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'Etat	20,000 "	16,988 "	"	16,988 "
		A REPORTER. fr.	4,145,586 "	4,084,688 09	3,177,981 02	897,493 99

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,754,768 51	7,760 68	"	29,598 71	"	"	
461,589 02	"	"	98	"	"	
86,722 95	"	"	5,555 26	1,721 77	"	a) Crédit primitif fr. 91,000 "
15,000 .	"	"	"	"	"	Crédit supplémentaire 800 "
19,396 19	"	"	121 91	"	"	b) Crédit primitif fr. 15,000 "
						Crédit supplémentaire 4,518 10
95,676 55	"	"	525 47	"	"	
56,257 59	"	"	2,642 41	"	"	
49,075 50	"	"	5,924 50	"	"	
509,720 50	1,351 "	"	15,528 50	"	"	
34,282 22	100 "	"	667 78	"	"	
16,988 .	"	"	3,012 "	"	"	
4,075,477 01	9,211 68	"	59,175 54	1,721 77	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,145,586	4,084,688 69	3,177,981 02	897,495 99
VI		Industrie (suite).				
(suite)	33	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	25,400	22,425	10,600	3,025
	34	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression (y compris une somme de 5,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	8,000	7,997 22	5,000	2,997 22
	35	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	5,700	2,260 40	140	2,120 40
	36	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitement des secrétaires. — Frais divers	12,500	7,585 42	5,927	4,048 92
	37	Conseil supérieur du travail. — Frais divers.	12,500	10,508 10	5,016 63	4,301 47
	38	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	5,000	2,105 54	"	2,105 54
VII.		Poids et mesures.				
	39	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,550	72,920 28	68,340 58	4,579 70
	40	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000	54,500	53,500	800
	41	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000	3,651 15	1,687 50	1,765 65
VIII.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	42	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	2,000,000	2,000,000	1,975,555 94	26,446 06
	43	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000	65,711 12	38,799 92	28,911 20
	44	Frais de route et de séjour de l'inspection	10,000	9,994 10	6,295 90	3,700 20
	45	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000	1,017 90	812 60	205 30
		A REPORTER. fr.	6,421,036	6,324,042 92	5,352,945 09	982,408 65

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
4,075,477 01	9,211 68	°	59,175 54	1,721 77	°	
22,025 °	°	»	775 °	°	°	
7,997 22	°	»	2 78	°	°	
2,260 40	°	»	1,439 60	°	°	
7,275 92	109 50	°	5,114 58	°	°	
10,308 10	°	»	2,191 90	°	°	
2,103 54	°	°	896 40	°	°	
72,920 28	°	°	9,429 72	°	°	
34,300 °	°	°	1,700 °	°	°	
3,451 15	180 °	°	8,368 85	°	°	
2,000,000 °	°	°	°	°	°	
05,711 12	°	°	4,288 88	°	°	
9,994 10	°	°	5 90	°	°	
1,017 90	°	°	982 10	°	°	
6,515,441 74	9,501 18	°	94,371 31	1,721 77	°	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,421,056	6,524,942 92	5,552,945 09	982,498 65
IX.		Service de santé.				
	46	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel et de prise d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsidés. a)	286,000	285,963 25	189,554 55	95,485 85
	47	Académie royale de médecine	53,500	53,500	29,825 98	3,599 02
X.		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	48	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés	3,670,000	3,658,064 89	2,166,480 08	1,489,097 51
	49	Travaux de plantations nouvelles	50,000	44,806 96	8,037 79	51,858 92
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.				
	50	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de justice de Bruxelles	675,000	646,467 57	375,361 05	270,729 98
	51	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux.	90,000	76,795 59	23,917 90	52,577 69
	52	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'Etat (y compris 12,000 francs en charge temporaire pour 1895 seulement).	28,000	19,900 74	2,167 15	17,733 61
		A REPORTER. fr.	11,253,536	11,090,441 90	8,128,987 37	2,943,581 05

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
6,515,441 74	9,501 18	•	94,571 51	1,721 77	•	
285,040 20	925 05	•	56 77	•	•	a) Crédit primitif. . . . fr. 280,000 •
33,425 »	75 »	•	•	•	•	Crédit supplémentaire . . . 6,000 •
3,655,577 39	2,487 50	•	11,955 11	•	•	
39,896 71	4,910 25	•	1,975 54	3,217 50	•	
646,091 05	376 54	•	21,102 71	7,429 72	•	
76,495 59	300 »	•	12,704 41	500 •	•	
19,900 74	•	•	8,009 26	•	•	
11,071,868 40	18,573 50	•	150,225 11	12,868 99	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	11,255,556	11,000,441 00	8,128,287 57	2,945,581 05
X (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS (suite).				
	53	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtimens civils	174,000	141,480 00	15,979 25	127,501 35
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS; DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	54	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,295,820	2,142,068 29	857,151 55	1,284,641 74
	55	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	257,000	173,755 72	62,272 05	111,461 67
		Plantations.				
	56	Plantations nouvelles	15,500	12,580 26	3,170 88	9,400 38
		Bacs et bateaux de passage.				
	57	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000	37,971 42	19,864 38	18,092 04
		Service des irrigations de la Campine.				
	58	Personnel : traitemens, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques, frais télégraphiques; transport de dépêches; réparation d'instrumens; menues dépenses	18,440	17,148 24	16,604 45	543 79
	59	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100	954 50	"	954 50
	SECTION 4. — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAOUX.					
60	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	691,150	670,151 80	200,299 28	469,852 52	
61	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares, fanaux et boisement des dunes domaniales	28,000	26,608 17	9,702 19	16,905 98	
	SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.					
62	Études de projets; frais de lever de plans; achats d'instrumens, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier a)	45,000	45,956 54	38,709 64	5,177 26	
	SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.					
63	Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,045,150	1,041,511 55	966,320 13	74,441 20	
	A REPORTER. . . . fr.	15,841,276	15,598,586 77	10,516,370 17	5,062,555 46	

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉGÉNÉRANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
11,071,868 40		18,575 50	•	150,225 11	12,868 99	•	
141,480 60		•	•	10,190 73	22,528 67	•	
2,141,795 29		275 •	•	•	151,751 71	•	
173,755 72		•	•	63,866 28	•	•	
12,580 26		•	•	919 74	•	•	
37,956 42		15 •	•	156 65	1,871 95	•	
17,148 24		•	•	1,291 76	•	•	
954 50		•	•	45 50	100 •	•	
670,151 80		•	•	15,511 24	5,666 96	•	
26,608 17		•	•	1,591 85	•	•	
43,886 90		49 64	•	1,065 46	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 39,000 • Crédit supplémentaire . . . 6,000 •
1,040,761 55		750 •	•	5,638 67	•	•	
15,378,923 63		19,663 14	•	248,100 95	104,588 28	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,841,276	15,598,586 77	10,516,570 17	5,062,555 46
X (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).				
	64	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,140,000	1,129,297 05	1,000,175 88	125,765 57
	65	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs de 2 ^e et de 5 ^e année de l'école spéciale du génie civil	8,000	5,507 60	1,011 60	2,121 "
		SECTION 7. — SERVICES DES BÂTIMENTS CIVILS.				
	66	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de justice	175,050	172,775 56	166,590 82	6,584 74
	67	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de justice de Bruxelles.	45,000	40,927 94	20,585 41	20,531 15
XI.		Mines.				
		SECTION 1^{re} — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.				
	68	Personnel du conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement	52,000	51,175 40	27,276 09	3,897 40
	69	Matériel	640	640 "	310 "	521 "
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.				
	70	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs a)	540,024 78	540,016 78	520,959 24	19,077 54
	71	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	6,000	5,980 "	3,980 "	"
		SECTION 3. — CARTE GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	72	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole	112,000	92,875 10	80,750 68	12,124 42
		A REPORTER. fr.	17,609,990 78	17,213,580 20	11,937,594 89	5,250,776 28

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,378,923 05	19,003 14	"	248,100 95	194,588 28	"	
1,123,939 45	5,357 00	"	10,702 95	"	"	
3,132 00	175 "	"	4,692 40	"	"	
172,775 56	"	"	2,274 44	"	"	
40,914 56	13 38	"	4,072 06	"	"	
31,173 49	"	"	826 51	"	"	
640 "	"	"	"	"	"	
340,016 78	"	"	8 "	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 337,075 "
3,980 "	"	"	2,020 "	"	"	Augmentation. 2,949 78
92,875 10	"	"	19,124 00	"	"	
17,188,371 17	25,209 12	"	291,822 21	194,588 28	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	17,699,990 78	17,215,580 29	11,937,594 89	5,250,776 28
		Mines (suite).				
		SECTION 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
XI (suite).	73	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000 »	44,999 50	85 50	44,914 .
		SECTION 5. — IMPRESSIONS, ETC.				
	74	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . .	10,000 »	9,999 67	8,942 24	1,027 43
		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
XII.	75	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	454 95	225 .	229 95
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	76	Frais de route et de séjour	500 »	28 40	28 40	»
	77	Publication du recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel	7,900 »	7,822 62	5,622 62	2,200 .
		SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	78	Frais de route et de séjour, matériel	1,500 »	766 40	283 15	483 25
		SECTION 4. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.				
XIII.	79	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	20,725 »	20,583 41	20,350 08	53 33
		SECTION 5. — DÉPENSES IMPRÉVUES.				
XIV.	80	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés, ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	18,000 »	11,552 85	6,475 08	8,053 17
	81	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 »	950 .	712 50	237 50
		A REPORTER fr.	17,811,013 78	17,313,508 09	11,980,518 06	5,307,954 91

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTALS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité	excédant LES CREDITS.		
17,188,571 17	25,209 12	•	201,822 21	104,588 28	•		
44,000 50	•	•	0 50	•	•		
0,969 67	•	•	50 35	•	•		
454 95	•	•	45 05	•	•		
28 40	•	•	271 60	•	•		
7,822 62	•	•	77 38	•	•		
766 40	•	•	753 60	•	•		
20,585 41	•	•	0,559 59	•	•		
14,526 85	26	•	3,447 15	•	•		
950	•	•	150	•	•		
17,288,272 07	25,255 12	•	302,017 41	104,588 28	•		

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	17,811,013 78	17,513,508 09	11,980,518 06	5,507,954 91
XV.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices antérieurs a).				
	82	Inspection vétérinaire, police sanitaire des animaux domes- tiques.	167 76	167 76	•	167 76
	83	Concours, expositions et congrès agricoles, subsides, etc.; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture, etc.</i>	1,069 60	1,009 60	•	1,069 60
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux public . . . fr.	17,812,251 14	17,514,745 45	11,980,518 06	5,509,192 27
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1889. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	22,007 42	13,408 44	•	13,408 44
		— 1890. —	844 06	•	•	•
		— 1891. —	3,654 26	1,054 26	•	1,054 26
		— 1892. —	151,927 06	133,502 42	52,482 13	81,020 20
		Total des transferts des exercices précédents fr.	178,522 80	148,565 12	52,482 13	96,082 99
		Total du Budget pour l'exercice 1893	17,812,251 14	17,514,745 45	11,980,518 06	5,509,192 27
		TOTAUX. fr.	17,990,773 04	17,463,310 57	12,052,800 19	5,405,275 26

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
17,288,272 97	25,235 12	•	302,917 41	194,588 28	•	a) Les crédits faisant l'objet des articles 82 et 83 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 4 juillet, n° 185.
167 76	•	•	•	•	•	
1,069 60	•	•	•	•	•	
17,289,510 33	25,235 12	•	302,917 41	194,588 28	•	
13,408 44	•	•	8,688 98	•	•	
•	•	•	•	844 06	•	
1,654 26	•	•	2,000 •	•	•	
133,502 42	•	•	3,269 65	13,154 99	•	
148,565 12	•	•	15,958 65	13,999 05	•	
17,289,510 33	25,235 12	•	302,917 41	194,588 28	•	
17,458,075 45	25,235 12	•	318,876 04	208,587 35	•	

Le Budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, pour l'exercice 1893, a été fixé par l'article unique de la loi du 15 mars 1893, *Moniteur* du 22, n° 81, à la somme de fr. 17,551,593 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires fr. 260,858 14

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1889, 1890, 1891 et 1892, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat fr. 178,522 80

TOTAL fr. 17,990,773 94

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1889.				
		<i>Report de l'exercice 1889 à l'exercice 1893, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1836 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	55,880 45	»	•	»
		EXERCICE 1891.				
		<i>Report de l'exercice 1891 à l'exercice 1893.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	289 17	289 17	289 17	•
		EXERCICE 1892				
		<i>Report de l'exercice 1892 à l'exercice 1893.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	673 50	673 50	673 50	»
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	5,375 94	4,605 94	1,778 04	2,825 •
IV.		Marine.				
	51	Traction et matériel	1,514 70	1,514 70	•	1,514 70
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1892 fr.	7,561 94	6,791 94	2,452 24	4,539 70

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
	.	.	35,880 45	.	.	aj Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 28 novembre 1895.
289 17	
673 30	
4,803 94	.	.	770 .	.	.	
1,514 70	
0,791 94	.	.	770 .	.	.	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1893 (COMPTE DÉFINITIF) a).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000	21,000	21,000	.
	2	Traitements des fonctionnaires et employés	179,575	179,136 05	178,976 05	160
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	8,500	5,406 90	4,186 90	1,220
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900	41,830 25	39,860 25	1,970
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000	40,580 46	20,170 51	20,209 95
	6	Honoraires des avocats du département.	55,000	30,592 50	25,750	4,842 50
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	458,169 32	458,169 32	8,561	440,608 32
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. c)	106,900	106,742 41	414 60	106,327 81
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . d)	635,000	610,121 06	500,247 18	113,769 50
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	50,000	50,000	50,000	.
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	50,000	49,985 10	45,953 30	4,031 80
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000	7,886	7,078 10	207 90
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés e)	1,746,958 79	1,746,958 79	12,122 60	1,734,486 19
		A REPORTER fr	3,404,003 11	3,354,208 82	914,920 47	2,430,834 03

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	<p>a) Par l'article 1^{er} de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 4 juillet suivant, n^o 185, un crédit supplémentaire de fr. 569,811 23 a été ouvert pour être rattaché aux articles 15, 18, 21, 22, 26, 28, 29, 31 et 56, et pour la création des articles nouveaux 57 à 64. Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 8, 9, 14, 16, 20 et 55 ont été diminués d'une somme de 140,300 francs, portée en augmentation aux articles 18 et 56.</p>
179,136 05	"	"	458 95	"	"	
5,406 90	"	"	3,093 10	"	"	
41,850 25	"	"	69 77	"	"	
40,380 46	"	"	19,619 54	"	"	
50,592 50	"	"	4,407 50	"	"	
458,169 32	"	"	"	"	"	<p>b) Le crédit primitif de l'article 7 de 469,500 francs, a été diminué d'une somme de fr. 11,530 68, transférée aux articles 15, 17 et 22, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.</p> <p>c) Crédit primitif fr. 128,400 Diminution 21,500</p> <p>d) Crédit primitif fr. 640,000 Diminution 5,000</p>
106,742 41	"	"	157 59	"	"	
614,016 74	2,104 52	"	18,878 94	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
49,985 10	"	"	14 00	"	"	
7,886 "	"	"	3,114 "	"	"	
1,746,608 70	550 "	"	"	"	"	<p>e) Crédit primitif fr. 1,556,650 Crédit supplémentaire 4,400 Une somme de fr. 185,908 70 a, en outre, été transférée des articles 7, 22 et 29, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.</p>
3,351,754 50	2,454 32	"	49,794 29	"	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	3,404,005 11	5,554,208 82	914,920 47	2,456,854 05
		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX (suite).				
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois a)	11,009,852 x	11,007,858 07	52,205 56	10,975,647 71
	15	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,569,000 x	4,569,000 x	4,569,000 x	x
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux b)	2,192,400 x	2,085,958 04	1,655,910 95	429,795 90
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	1,871,916 55	1,871,916 55	16,686 75	1,855,229 58
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois d)	12,597,660 x	12,597,660 x	98,844 20	12,498,815 80
	19	Primes d'économie et de régularité	646,600 x	646,222 20	1,151 57	645,070 65
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois e)	5,517,000 x	5,517,000 x	4,540,200 06	776,799 94
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel f)	16,654,940 x	16,487,757 12	8,558,926 64	7,928,850 48
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. g)	9,844,825 18	9,844,825 18	45,741 58	9,800,975 48
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux	6,849,885 x	6,849,885 x	81,295 66	6,768,591 54
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	595,000 x	594,774 71	x	594,755 02
	25	Frais d'exploitation	2,291,000 x	2,265,779 49	1,740,767 75	522,974 57
	26	Camionnage h)	1,565,000 x	1,555,684 58	1,294,585 88	258,972 85
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	900,000 x	898,478 69	615,608 68	282,260 31
	28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. i)	105,500 x	101,704 52	14,585 26	87,319 26
		A REPORTER. fr	80,210,579 62	79,844,691 65	24,176,292 79	55,662,454 88

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TCES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,351,754 50	2,454 32	.	49,794 29	.	.	
11,007,853 07	5 .	.	1,003 93	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 11,034,852 . Diminution 25,000 .
4,560,000	
2,083,512 85	2,626 09	.	90,470 26	15,000 80	.	b) Crédit primitif . . . fr. 2,109,200 . Diminution 6,800 .
1,871,916 53	c) Le crédit primitif de l'article 17 de 1,727,500 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 144,616 53, transférée des articles 7, 22 et 29, par divers arrêtés mi- nistériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.
12,597,660	d) Crédit primitif . . . fr. 12,440,460 . Augmentation 120,300 . Crédit supplémentaire . . . 36,000 .
646,222 20	.	.	377 80	.	.	e) Crédit primitif . . . fr. 5,579,000 . Diminution 62,000 .
5,517,000	f) Crédit primitif . . . fr. 16,405,740 . Crédit supplémentaire . . . 249,200 .
16,487,757 12	.	.	150,907 35	16,275 55	.	
9,844,715 06	108 12	g) Crédit primitif . . . fr. 10,146,626 . Crédit supplémentaire . . . 16,400 . Ce crédit a été l'augmenté d'une somme de fr. 17,949 88, transférée des articles 7 et 29, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31; 2° diminué d'une somme de fr. 356,152 70, transférée aux articles 13, 17 et 29, par divers arrêtés ministériels pris en vertu de la même note.
6,849,885	h) Crédit primitif . . . fr. 1,525,000 . Crédit supplémentaire . . . 38,000 .
394,733 02	41 69	.	225 20	.	.	
2,265,742 50	57 19	.	27,220 51	.	.	
1,555,556 71	127 87	.	9,315 42	.	.	
807,934 99	545 70	.	1,521 31	.	.	
101,704 52	.	.	1,795 48	.	.	i) Crédit primitif . . . fr. 30,000 . Crédit supplémentaire . . . 73,500 .
79,838,747 67	5,943 98	.	353,021 64	32,266 35	.	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	80,210,579 62	79,844,691 65	24,176,292 79	55,662,454 86
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECVTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés <i>a)</i>	1,860,678 38	1,860,561 58	3,746	1,856,815 58
	50	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	95,025	93,025	162	93,763
	51	Primes pour application régulière de taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000	5,000	"	5,000
III.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS				
	32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés <i>b)</i>	118,516 35	118,516 55	3,145	115,171 55
	35	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	140,750	140,410 70	90	140,320 70
	34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	224,000	223,998 56	200,593 62	23,604 94
		SECTION 2. — POSTES				
	35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés <i>c)</i>	4,084,725	4,084,629 08	676,575 87	3,405,726 57
	36	— — — des facteurs et autres agents subalternes <i>d)</i>	4,368,675	4,368,630 17	1,264,204 02	3,104,309 25
	37	Transport des dépêches.	476,700	476,700	165,598 70	311,101 30
	38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (<i>Crédit non limitatif</i>).	120,000	100,600	77,600	32,000
	39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).	10,000	7,035 16	1,226 45	5,808 73
	40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	782,820	782,820	280,020 31	480,099 50
	41	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250	2,382 61	"	2,382 61
		A REPORTER. fr.	92,499,410 35	92,118,700 86	26,858,064 64	65,247,558 41

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
70,338,747 67	5,043 98	"	355,021 64	32,266 55	"	
1,860,561 58	"	"	116 80	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 1,854,170 Crédit supplémentaire . . . 7,500 Ce crédit a été : 1° augmenté d'une somme de fr. 6,266 58, transférée de l'article 22 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31; 2° diminué d'une somme de fr. 7,258 20, transférée aux articles 13, 17 et 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu de la même note.
95,925 "	"	"	"	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
118,516 35	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 32, de 108,500 francs a été augmenté d'une somme de fr. 10,016 55, transférée de l'article 42 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 46
140,410 70	"	"	539 30	"	"	
225,998 56	"	"	1 43	"	"	
4,082,502 44	2,526 64	"	95 92	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 4,104,725 Diminution . . . 20,000
4,568,514 17	116 "	"	44 85	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 4,548,675 Augmentation . . . 20,600
476,700 "	"	"	"	"	"	
109,600 "	"	"	10,400 "	"	"	
7,055 16	"	"	2,964 84	"	"	
779,028 81	5,791 19	"	"	"	"	
2,582 61	"	"	867 39	"	"	
92,106,525 05	12,177 81	"	348,462 16	32,266 55	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	92,499,519 55	92,118 700 86	26,858,964 64	65,247,558 41
III. (suite).		Postes et télégraphes (suite).				
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	42	Fraitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	5,224,708 65	3,224,657 59	24,854 69	5,199,342 76
	45	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,206,040 "	1,204,856 07	64,555 "	1,159,904 17
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses b)	578,751 50	578,751 50	461,452 12	87,084 58
	45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000 "	1,770 90	"	1,770 90
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges c)	29,868 70	29,868 70	29,845 20	25 50
		(Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service. Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 43 et 46.)				
IV.		Marine.				
	47	Fraitements et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris 6,500 francs de charge temporaire).	1,222,276 "	1,205,799 06	1,159,069 98	65,829 08
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	269,015 "	264,061 20	91,512 79	172,748 41
	49	Remises. (Credit non limitatif).	1,790,000	1,016,725 38	958,207 22	958,512 16
	50	Subsides	101,755 "	100,227 50	57,609 27	42,618 12
	51	Traction et matériel. d)	1,614,551	1,612,022 80	1,356,956 56	274,718 37
V.		Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 "	1,718 "	1,200 "	518 "
VI.	55	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (Charge extraordinaire et temporaire).	77,000	76,768 61	14,555 66	61,509 20
VII.	54	Pensions: premier terme	22,200	11,859 91	5,414 75	6,420 16
VIII.	55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	54,525	54,525	18,245 "	16,080 "
IX.	56	Dépenses imprévues non libellées au Budget. e)	54,750	34,567 02	14,786 06	19,578 96
		A REPORTER. fr.	102,711,400	102,416,459 79	51,107,648 74	71,294,216 78

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL..	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
92,106,525 05	12,17, 81	"	548,412 16	52,266 55	"	
3,224,197 45	460 14	"	51 06	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 42, de 3,234,725 francs, a été diminué d'une somme de fr. 1,010 35 transférée à l'article 52 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 46.
1,204,239 17	596 90	"	1,205 95	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 44, de 858,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 20,151 50, transférée de l'article 46 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note précitée.
578,516 70	214 00	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 46, de 50,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 20,151 50, transférée à l'article 42, par l'arrêté ministériel précité.
1,770 90	"	"	229 10	"	"	
29,808 70	"	"	"	"	"	
1,205,799 06	"	"	16,476 94	"	"	
264,061 20	"	"	4,955 80	"	"	
1,916,719 58	6 "	"	"	"	126,725 58	
100,227 50	"	"	1,507 61	"	"	
1,611,054 75	568 07	"	778 80	1,529 40	"	d) Crédit primitif. . . . fr. 1,556,331 Crédit supplémentaire . . . 58,000
1,718 "	"	"	3,282 "	"	"	
76,044 86	725 75	"	231 59	"	"	
11,854 91	25 "	"	10,540 09	"	"	
54,525 "	"	"	"	"	"	
54,565 02	2 "	"	582 98	"	"	e) Crédit primitif. . . . fr. 15,750 Crédit supplémentaire . . . 19,000
102,401,805 52	14,574 27	"	587,889 86	55,795 75	120,725 38	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895	En 1894, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	102,711,400	102,416,459 79	51,107,648 74	71,294,216 78
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices antérieurs a).				
	57	Chemins de fer, -- Services communs. -- Matériel et fournitures de bureau	157	156 54	"	156 54
	58	-- -- Conférences des chemins de fer belges, etc.	57	57	"	57
	59	-- -- Voies et travaux. -- Travaux d'entretien et d'amélioration	597 52	545 55	"	545 55
	60	-- -- Traction et matériel. -- Primes	12 10	12 10	"	12 10
	61	-- -- Transports. -- Camionnages	417 55	417 55	"	417 55
	62	-- -- Transports -- Pertes et avaries.	59,108 57	58,445 87	"	58,445 87
	63	Postes. -- Indemnités et remboursements du chef de dépôts, etc.	114 50	114 50	"	114 50
	64	Dépenses imprévues.	6,557 59	6,557 59	"	6,557 59
		TOTAL des crédits et dépenses pour le ministère des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	102,778,311 25	102,482,545 87	51,107,648 74	71,560,322 86
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1889. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	35,880 43	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1891	289 17	289 17	289 17	"
		Transferts de l'exercice 1892	7,561 94	6,791 94	2,452 24	4,559 70
		TOTAL des transferts des exercices précédents	43,751 54	7,081 11	2,741 41	4,559 70
		Total du Budget pour l'exercice 1895	102,778,311 25	102,482,545 87	51,107,648 74	71,560,322 86
		TOTAUX. fr.	102,822,042 77	102,489,626 98	51,110,390 15	71,564,062 56

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.	
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES				
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.			
102,401,865 52	14,574 27	»	587,889 86	55,795 75	126,725 38		
156 54	»	»	» 46	»	»	a) Les crédits formant le chapitre X ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 4 juillet, n° 185.	
57 »	»	»	»	»	»		
545 35	»	»	51 99	»	»		
12 10	»	»	»	»	»		
417 55	»	»	»	»	»		
58,445 87	»	»	752 70	»	»		
114 50	»	»	»	»	»		
0,557 59	»	»	»	»	»		
102,467,971 60	14,574 27	»	588,695 01	55,795 75	126,725 38		
•	•	»	55,880 45	•	•		
289 17	»	»	•	»	»		
6,791 94	•	»	770 •	»	•		
7,081 11	•	»	56,650 43	•	»		
102,467,971 60	14,574 27	»	588,695 01	55,795 75	126,725 38		
102,475,052 71	14,574 27	»	425,545 44	55,795 75	126,725 38		

Le Budget du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, pour l'exercice 1893, a été fixé par l'article unique de la loi du 12 mai 1893, *Moniteur* du 14, n° 154, à la somme de . . . fr. 102,208,500 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 569,811 23

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1889, 1891 et 1892, au Budget de l'exercice 1893, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 43,751 54

TOTAL fr. 102,822,042 77

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894. Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1889.				
		<i>Reports de l'exercice 1889 à l'exercice 1893, conformément à l'article 36 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	13	Traitement et solde de la cavalerie	163 84	160 56	160 56	•
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . .	165 12	161 82	161 82	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1889. fr.	328 96	322 58	322 58	•
		EXERCICE 1891.				
		<i>Reports de l'exercice 1891 à l'exercice 1893.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie.	11,464 80	11,464 80	5,807 60	5,657 20
	14	— — de l'artillerie	253 60	253 60	253 60	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1891. fr.	11,718 40	11,718 40	6,061 20	5,657 20
		EXERCICE 1892.				
		<i>Reports de l'exercice 1892 à l'exercice 1893.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	51,847 24	49,471 76	14,986 88	54,484 88
	13	— — de la cavalerie	13,263 80	12,591 88	8,045 84	4,548 04
	14	— — de l'artillerie	5,167 28	4,655 63	206 83	4,448 80
		A REPORTER. . . fr.	70,278 32	66,719 27	23,237 55	43,481 72

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
160 56	"	"	3 28	"	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 7 novembre 1893.
161 82	"	"	3 30	"	"	
322 38	"	"	6 58	"	"	
11,464 80	"	"	"	"	"	
253 60	"	"	"	"	"	
11,718 40	"	"	"	"	"	
49,471 76	"	"	46 68	2,328 80	"	
12,591 88	"	"	671 92	"	"	
4,655 63	"	"	4 45	507 20	"	
66,719 27	"	"	725 05	2,836 "	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	70,278 52	66,719 27	25,237 55	45,481 72
		TRANSFERTS (suite) <i>Reports de l'exercice 1892 à l'exercice 1893 (suite).</i> Solde des troupes (suite).				
IV (suite).	15	Traitement et solde du génie	702 88	634 »	634 »	»
	16	— — du bataillon d'administration	760 80	»	»	»
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	14,746 09	9,202 28	2,201 47	7,000 81
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1892 fr.	86,488 09	76,555 55	26,075 02	50,482 55
		EXERCICE 1893 (COMPTE DÉFINITIF) * DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	200,000 »	198,840 »	1,160 »
	5	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre a)	18,571 »	18,570 78	7,525 »	11,045 78
	4	Matériel b)	106,951 »	106,951 »	56,655 79	45,019 75
	5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.	190,000 »	189,980 »	164,469 50	25,507 »
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général c)	873,355 »	873,354 13	»	855,354 15
	7	— — des provinces et des places . d)	244,170 »	244,169 59	»	244,169 59
	8	— du service de l'intendance e)	259,700 »	259,708 10	»	258,520 60
		A REPORTER. fr.	1,893,736 »	1,893,722 40	448,490 29	1,456,776 65

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
66,719 27	"	"	725 05	2,836	"	
654 "	"	"	68 88	"	"	
"	"	"	"	760 80	"	
9,202 28	"	"	505 90	5,239 82	"	
76,555 55	"	"	1,095 92	8,856 62	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
200,000 "	"	"	"	"	"	
18,570 78	"	"	0 22	"	"	
99,675 52	7,255 48	"	"	"	"	
189,976 50	12 50	"	11 "	"	"	
875,354 15	"	"	0 87	"	"	
244,169 39	"	"	0 61	"	"	
258,520 60	1,187 50	"	0 90	"	"	
1,885,266 92	8,455 48	"	13 60	"	"	

* Par l'article 1^{er} de la loi du 26 juin 1894, *Moniteur* du 4 juillet, n° 185, un crédit supplémentaire de 140,090 francs a été ouvert pour être rattaché aux articles 22, 25 et 28.

Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 6, 8, 9, 10, 18, 20, 24, 29, 31 et 55 ont été diminués d'une somme de 511,487 francs, portée en augmentation aux articles 3, 4, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 22, 23, 25, 32 et 54.

a) Crédit primitif fr. 16,000 "

Augmentation 2,571 "

b) Crédit primitif fr. 65,000 "

Augmentation 41,931 "

c) Crédit primitif fr. 886,000 "

Diminution 12,645 "

d) Crédit primitif fr. 226,410 "

Augmentation 17,760 "

e) Crédit primitif fr. 309,500 "

Diminution 69,791 "

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1893.	En 1894. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,893,736	1,893,722 40	448,490 29	1,436,776 63
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé a)	306,150	306,149 17	"	306,149 17
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. b)	653,024	653,021 42	75,091 49	577,929 93
	11	Service pharmaceutique. c)	223,840 04	223,830 92	199,999 75	23,840 17
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie. d)	15,427,803	15,392,366 51	1,588,611 23	14,005,739 48
	13	— — de la cavalerie e)	4,015,933	4,011,353 87	285,275 08	3,725,825 19
	14	— — de l'artillerie. f)	5,803,412	5,795,448 94	364,529 55	5,430,919 41
	15	— — du génie g)	1,426,850	1,426,241 85	54,444 "	1,371,784 76
	16	— — du bataillon d'administration. h)	753,683	731,978 50	53,721 30	678,257 20
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
V.		Établissements d'instruction supérieure.				
	17	Personnel de l'école militaire i)	126,288 50	126,076 62	9,700 "	106,987 70
	18	— — de guerre j)	18,344 "	18,343 04	1,539 69	16,803 35
	19	Dépenses d'administration de l'école militaire k)	49,400	49,388 96	31,593 48	17,795 48
	20	— — de l'école de guerre. l)	10,036	10,035 51	6,486 46	3,549 03
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Traitement du personnel des établissements	66,375	66,374 34	"	66,374 34
	22	Matériel de l'artillerie m)	1,352,228 40	1,352,228 40	691,371 16	640,857 24
VII.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie. n)	1,530,772 56	1,523,703 86	1,103,109 67	416,821 63
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain et viande o)	6,244,411	6,244,410 53	740,720 54	5,494,680 99
	25	Fourrages en nature. p)	4,280,749	4,280,748 16	458,997 90	3,821,750 26
		A REPORTER. fr.	44,163,035 50	44,085,432 "	5,922,681 57	38,140,850 98

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,885,266 92	8,455 48	°	15 60	°	°	
306,149 17	°	°	0 85	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 309,000 ° Diminution 2,850 °
653,021 42	°	°	2 58	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 720,700 ° Diminution 67,676 °
225,859 92	°	°	0 12	°	°	c) Crédit primitif . . . fr. 200,000 ° Augmentation 25,840 04
15,302,550 71	15 80	°	6 00	35,450 40	°	d) Crédit primitif . . . fr. 15,357,070 ° Augmentation 70,733 °
4,011,100 27	253 60	°	0 85	4,578 50	°	e) Crédit primitif . . . fr. 5,986,400 ° Augmentation 20,535 °
5,795,448 94	°	°	3 19	7,059 87	°	f) Crédit primitif . . . fr. 5,790,858 ° Augmentation 12,574 °
1,426,228 76	13 09	°	1 50	606 56	°	g) Crédit primitif . . . fr. 1,421,000 ° Augmentation 4,050 °
751,978 50	°	°	0 10	1,704 40	°	h) Crédit primitif . . . fr. 687,000 ° Augmentation 45,785 °
116,687 70	0,388 92	°	211 88	°	°	i) Crédit primitif . . . fr. 124,240 50 Augmentation 2,048 °
18,545 04	°	°	0 96	°	°	j) Crédit primitif . . . fr. 18,550 ° Diminution 208 °
49,388 96	°	°	11 04	°	°	k) Crédit primitif . . . fr. 46,400 ° Augmentation 3,000 °
10,035 51	°	°	0 49	°	°	l) Crédit primitif . . . fr. 10,150 ° Diminution 114 °
66,374 34	°	°	0 66	°	°	
1,552,228 40	°	°	°	°	°	m) Crédit primitif . . . fr. 1,302,450 ° Augmentation 4,278 40 Crédit supplémentaire . . . 25,500 °
1,519,951 50	3,772 56	°	468 70	26,600 °	°	n) Crédit primitif . . . fr. 1,550,000 ° Augmentation 772 56
6,244,410 53	°	°	0 47	°	°	o) Crédit primitif . . . fr. 6,582,790 ° Diminution 338,379 °
4,280,748 16	°	°	0 84	°	°	p) Crédit primitif . . . fr. 4,029,194 ° Augmentation 224,725 ° Crédit supplémentaire . . . 26,850 °
44,063,552 55	21,899 45	°	723 97	76,879 53	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	44,105,035 50	44,085,452 »	5,922,681 57	58,140,850 98
VIII (suite).		Pain, viande, fourrages et autres prestations (suite).				
	26	Casernement des hommes	769,450 »	769,440 75	474,389 65	295,051 08
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	105,000 »	104,711 49	1,547 60	103,163 80
	28	Transports généraux a)	187,760 »	187,557 05	95,013 62	92,543 43
	29	Chauffage et éclairage des corps de garde b)	150,800 »	150,566 43	4,544 25	152,018 98
	30	Remonte	997,950 »	997,950 »	»	997,950 »
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	31	Traitements divers et honoraires c)	114,584 »	114,583 07	11,057 50	103,408 30
	32	Frais de route, de séjour et de représentation d)	156,755 »	156,742 08	4,619 21	152,122 87
X.		Pensions et secours.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au budget e)	246,590 »	246,520 73	20,663 47	216,851 80
XI.		Dépenses imprévues.				
	34	Dépenses imprévues non libellées au budget f)	43,318 »	45,079 40	15,906 52	29,082 88
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de la guerre fr.	46,941,242 50	46,862,382 98	6,557,513 59	40,282,824 21
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1889. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	328 96	322 38	322 38	»
		— 1891. —	11,718 40	11,718 40	6,061 20	5,657 20
		— 1892. —	86,488 09	76,555 55	26,075 02	50,482 55
		TOTAL des transferts des exercices précédents	98,535 45	88,596 33	32,456 60	56,139 73
		Total du Budget pour l'exercice 1895	46,941,242 50	46,862,382 98	6,557,513 59	40,282,824 21
		TOTAUX. fr.	47,039,777 95	46,950,979 31	6,589,969 99	40,338,963 94

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1893.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
44,063,532 55	21,899 45	"	725 97	76,879 53	"	
769,440 75	"	"	9 27	"	"	
104,711 49	"	"	8 31	280 20	"	
187,557 05	"	"	402 95	"	"	a) Crédit primitif fr. 100,000 "
156,565 25	3 20	"	235 57	"	"	— supplémentaire fr. 87,760 "
997,950 "	"	"	"	"	"	b) Crédit primitif fr. 170,000 "
						Diminution 15,200 "
114,465 80	117 27	"	0 95	"	"	c) Crédit primitif fr. 120,000 "
156,742 08	"	"	12 92	"	"	Diminution 5,416 "
						d) Crédit primitif fr. 150,000 "
246,495 27	25 46	"	69 27	"	"	Augmentation 6,755 "
45,079 40	"	"	258 60	"	"	e) Crédit primitif fr. 247,800 "
						Diminution 1,210 "
46,840,337 60	22,045 38	"	1,699 79	77,159 75	"	f) Crédit primitif fr. 25,085 "
						Augmentation 20,235 "
522 58	"	"	6 58	"	"	
11,718 40	"	"	"	"	"	
76,555 55	"	"	1,095 92	8,836 62	"	
88,596 53	"	"	1,102 50	8,836 62	"	
46,840,337 60	22,045 38	"	1,699 79	77,159 75	"	
46,928,933 93	22,045 38	"	2,802 29	85,996 35	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1893, a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 23 décembre 1892, *Moniteur* du 24, n° 559, à la somme de fr. 46,801,152 50

A y ajouter : 1° Les crédits supplémentaires 140,090 "

2° Les parties d'allocations transférées des budgets des exercices 1889, 1891 et 1892 au budget de l'exercice 1893, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1840 sur la comptabilité de l'État 98,535 45

TOTAL fr. 47,039,777 95

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		— EXERCICE 1892.				
		<i>Report de l'exercice 1892 à l'exercice 1893, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>	29,640 *	8,336 04	2,018 02	6,518 02
		EXERCICE 1895 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique.		Traitements et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses.	4,301,100 *	4,501,091 73	3,101,244 05	1,199,847 68
		TOTAUX. fr.	4,330,740 *	4,309,427 77	3,103,262 07	1,206,165 70

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	CONSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
8,536 04	»	•	255 96	21,050 »	•	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 7 novembre 1895.
4,501,091 73	•	»	8 27	•	•	
4,509,427 77	•	•	262 25	21,050 »	•	

Le Budget du corps de la gendarmerie, pour l'exercice 1895, a été fixé par l'article unique de la loi du 25 décembre 1892, *Moniteur* du 24, n° 559, à la somme de fr. 4,501,100 »
 A y ajouter : la partie d'allocation transférée du budget de l'exercice 1892, conformément à la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 29,640 »
 TOTAL fr. 4,530,740 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1893.	En 1894, [jusqu'au 31 octobre.]	
EXERCICE 1893 (COMPTE DÉFINITIF).							
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET a).							
I. Administration centrale.							
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	•	
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité . .	948,500	948,477 01	948,477 01	•	
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. b)	75,567 01	74,345 47	55,979 99	17,565 48	
	4	Frais de tournées c)	5,585	5,585	4,725 20	857 80	
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale d)	8,000	7,894 55	7,590 80	305 55	
	6	Matériel	156,000	150,825 51	88,672 56	42,152 95	
	7	Magasin général des papiers	172,000	145,859 04	124,651 10	19,227 94	
	8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie (pour mémoire).	•	•	•	•	
	9	Service de la Monnaie	12,100	8,422 02	4,564 84	4,057 18	
	10	Documents statistiques	18,000	15,044 75	13,014 75	1,150	
II. Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.							
	11	Traitements des agents du Trésor	165,500	165,296 96	162,206 96	1,090	
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . .	45,000	45,000	44,700	500	
III. Administration des contributions directes, douanes et accises.							
	15	Surveillance générale. — Traitements e)	452,350	452,086 15	217,154 19	214,951 94	
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	726,500	721,204 84	557,658 40	565,566 05	
	15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . f)	2,127,250	2,126,913 45	1,056,400 79	1,070,503 64
	16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit dit non limitatif). .	2,265,000	2,375,005 73	32,788 20	2,542,217 53
A REPORTER. . . . fr.			7,155,950 01	7,218,955 74	5,140,253 68	4,077,702 06	

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000	•	•	•	•	•	a) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 4 juillet suivant, n° 185, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr. 4,295 99 c ^o pour être rattaché aux articles 5, 4, 26 et 31, et pour la création d'un article 36 ^{bis} nouveau.
948,477 01	•	•	22 99	•	•	
73,345 47	1,000	•	1,225 54	•	•	b) Crédit primitif. . . . fr. 73,000 » — supplémentaire . . . 2,567 01
5,585	•	•	•	•	•	c) Crédit primitif. . . . fr. 5,400 » — supplémentaire . . . 183 »
7,894 35	•	•	105 65	•	•	
150,825 51	•	•	5,174 69	•	•	d) Par l'article 8 de la loi du 5 septembre 1895, <i>Moniteur</i> du 8, n° 251, un crédit supplémentaire de 6,000 francs a été ouvert pour être rattaché à l'article 5 du budget du ministère des finances pour l'exercice 1895.
145,859 04	•	•	28,140 96	•	•	
•	•	•	•	•	•	
8,422 02	•	•	3,677 98	•	•	
15,044 75	•	•	•	2,955 25	•	
163,296 96	•	•	5 04	•	•	
45,000	•	•	•	•	•	
432,086 13	•	•	265 87	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 15, de 488,380 francs, a été diminué d'une somme de 56,000 francs, transférée à l'article 17 par un arrêté ministériel du 25 avril 1894 pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 17.
721,204 54	•	•	5,095 46	•	•	
2,126,915 45	•	•	556 57	•	•	f) Le crédit primitif de l'article 15, de 2,172,250 francs, a été diminué d'une somme de 45,000 francs par l'arrêté ministériel susdit.
2,375,005 73	•	•	•	•	110,005 73	
7,217,955 74	1,000	•	44,044 75	2,955 25	110,005 73	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,155,950 01	7,218,955 74	5,140,255 68	4,077,702 06
III (suite).		Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).				
	17	Service des douanes et de la recherche maritime a) (Les excédents disponibles sur les articles 15, 18, 19 et 20 pour- ront être reportés à l'article 17).	5,260,250 »	5,260,224 10	2,567,855 07	2,692,569 05
	18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 »	6,999 84	3,499 92	3,499 92
	19	Suppléments de traitements b)	200,000 »	197,289 90	55,852 40	165,417 50
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. c)	25,725 »	25,605 72	11,861 42	11,744 30
	21	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	85,738 »	48,355 »	35,405 »
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses.	555,200 »	548,544 86	105,143 86	443,196 »
	23	Police douanière.	5,000 »	4,849 »	4,585 »	464 »
	24	Matériel	201,425 »	176,422 82	41,045 19	154,757 65
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre .	405,200 »	494,227 89	274,819 89	219,408 »
	26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. d)	14,500 »	6,999 82	2,085 22	4,916 60
	27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,600 »	45,499 60	39,208 10	0,291 50
	28	Traitements du personnel du domaine	98,110 »	92,065 55	47,557 58	44,525 97
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,328,685 »	1,329,456 91	»	1,329,456 91
	30	Matériel	14,700 »	11,589 71	7,570 45	4,019 28
	31	Dépenses du domaine e)	53,222 75	25,056 22	19,126 54	5,897 58
	32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500 »	29,056 54	29,024 09	12 45
		A REPORTER. fr.	15,553,447 76	15,554,540 22	6,375,579 19	9,177,045 53

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,217,955 74	1,000 »	»	44,044 75	2,955 25	110,005 73	
5,260,224 10	»	»	25 90	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 17, de 5,124,975 francs, a été augmenté d'une somme de 135,275 francs, transférée des articles 13, 15, 19 et 20, par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite du présent article.
6,999 84	»	»	0 16	»	»	
197,249 90	40 »	»	2,710 10	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 19, de 228,000 francs, a été diminué d'une somme de 28,000 francs, par l'arrêté ministériel prémentionné.
23,605 72	»	»	110 28	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 20, de 50,000 francs, a été diminué d'une somme de 6,275 francs, par l'arrêté ministériel précité.
83,738 »	»	»	10,842 »	»	»	
548,359 86	205 »	»	4,655 14	»	»	
4,849 »	»	»	151 »	»	»	
175,782 82	640 »	»	25,002 18	»	»	
494,227 89	»	»	972 11	»	»	
6,999 82	»	»	7,300 18	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 12,800 » — supplémentaire . . . 1,500 »
45,499 60	»	»	1,100 40	»	»	
92,063 55	»	»	6,046 45	»	»	
1,320,436 91	»	»	»	»	751 91	
11,589 71	»	»	3,110 29	»	»	
25,023 72	52 50	»	8,166 53	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 33,200 » — supplémentaire . . . 22 75
29,036 54	»	»	»	»	27,536 54	
15,552,622 72	1,917 50	»	114,246 47	2,955 25	138,294 18	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1894. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,553,447 76	15,554,540 22	6,375,579 19	9,177,045 55
V.		Pensions et secours				
	33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	27,200 "	25,107 71	21,689 28	3,418 43
	34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	15,700 "	12,769 "	12,769 "	o
VI.		Dépenses imprévues.				
	35	Dépenses imprévues non libellées au budget.	3,900 "	2,575 65	1,939 95	633 70
	36	Frais de la commission chargée de statuer sur les demandes d'indemnités aux propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires. — Personnel et matériel . . . a)	"	"	"	"
VII.	50 bis	Remises des greffiers b)	21 23	o	"	21 23
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère des finances. fr.	15,578,288 99	15,595,011 81	6,411,977 42	9,181,116 89

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 36 de la loi sur la comp- tabilité		
15,552,622 72	1,917 50	•	114,246 47	2,955 25	158,294 18	
25,107 71	•	•	2,072 20	•	•	
12,769	•	•	931	•	•	
2,575 65	•	•	1,326 55	•	•	
•	•	•	•	•	•	
21 25	•	•	•	•	•	
15,593,094 51	1,917 50	•	118,596 11	2,955 25	138,294 18	<p>a) Le crédit de 60,000 francs, ouvert par l'ar-rêté royal du 11 octobre 1893, <i>Moniteur</i> du 15 octobre 1893, n° 288, a été transféré au budget du ministère des finances pour l'exercice 1894, par l'article 2 de la loi du 28 mai 1894, <i>Moniteur</i> du 1^{er} juin, sui-vant, n° 152.</p> <p>b) Le crédit de l'article 36^{bis} a été alloué par l'article 1^{er} de la loi du 26 juin 191, <i>Mo-niteur</i> du 4 juillet, n° 185.</p>

Le Budget du ministère des finances, pour l'exercice 1895, a été fixé par l'article unique de la loi du 26 décembre 1892, *Moniteur* du 29, n° 364, à la somme de fr. 15,567,975 »

A Y AJOUTER Les crédits supplémentaires 10,293 99

TOTAL fr. 15,578,268 99

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1893.	En 1894 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1895. -- (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000 »	218,103 57	2,420 91	215,682 66
	2	— — personnelle	215,000 »	401,120 »	4,547 07	596,772 95
	5	— sur le droit de patente	150,000 »	153,654 64	2,961 08	150,075 56
	4	— sur les redevances des mines	5,000 »	5,252 68	»	5,252 68
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	6,754 44	»	6,754 44
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »	273,115 87	121,128 88	151,899 99
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	550,000 »	750,571 18	365,051 24	560,554 71
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent budget. — Remboursements divers.	1,000 »	78,098 39	75,700 65	2,597 51
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	2,000 »	1,885 75	1,055 67	850 08
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	152,000 »	158,966 81	158,966 81	»
	11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	19,742 27	17,675 51	2,068 96
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget des non-valeurs et remboursements. fr.	1,529,000 »	2,005,203 60	729,505 62	1,270,646 62

REMBOURSEMENTS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
218,103 57	•	•	•	•	23,103 57	
401,120 •	•	•	•	•	186,120 •	
155,634 64	•	•	•	•	5,634 64	
5,232 68	•	•	1,767 52	•	•	
6,754 44	•	•	2,265 56	•	•	
273,028 17	85 70	•	•	•	25,113 87	
725,405 95	5,165 25	•	•	•	180,571 18	
78,097 96	0 45	•	•	•	77,098 59	
1,885 75	•	•	114 25	•	•	
158,966 81	•	•	•	•	6,966 81	
19,742 27	•	•	20,257 75	•	•	
1,999,952 24	5,251 56	•	24,404 86	•	500,608 46	

Le Budget des non-valeurs et remboursements pour l'exercice 1895, a été fixé par l'article unique
de la loi du 30 décembre 1892, *Moniteur* du 31, n° 566, à la somme de fr. 1,529,000 •

EXERCICE 1893. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1893.	En 1894, Jusqu'au 31 octobre.
Dette publique.	106,862,021 17	105,746,957 87	88,762,250 05	16,955,772 26
Dotations	4,893,935 74	4,885,958 35	4,009,696 67	186,261 68
Ministère de la justice	19,280,505 »	19,854,574 73	13,205,366 93	6,240,157 44
— des affaires étrangères	2,493,713 »	2,475,797 70	2,171,523 04	295,175 08
— de l'intérieur et de l'instruction publique	23,215,743 32	22,943,995 86	20,115,463 12	2,680,474 68
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	17,990,775 94	17,463,510 57	12,052,800 19	5,405,275 26
— des chemins de fer, postes et télégraphes	102,822,042 77	102,489,626 98	31,110,390 15	71,564,662 56
— de la guerre	47,959,777 95	46,950,979 31	6,589,969 99	40,338,963 94
Corps de la gendarmerie.	4,350,740 »	4,309,427 77	3,103,262 07	1,206,165 70
Ministère des finances	15,578,268 90	15,595,011 81	6,411,977 42	9,181,116 89
Non-valeurs et remboursements.	1,529,000 »	2,005,203 60	729,305 62	1,270,846 62
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	346,056,521 88	344,700,642 55	188,932,005 25	155,122,672 11

PITULATION GÉNÉRALE.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances de dépenses fixes	A annuler définitivement.		
105,718,022 51	28,955 56	°	1,255,049 °	40,100 °	160,085 70	
4,885,958 55	°	°	7,977 59	°	°	
19,445,524 57	62,378 71	326,471 65	25,066 93	°	578,956 66	
2,464,698 12	11,999 58	°	17,915 50	°	°	
22,795,957 80	148,056 06	°	271,749 46	°	°	
17,458,075 45	25,255 12	°	518,876 04	208,587 55	°	
102,475,052 71	14,574 27	°	425,345 44	55,795 75	126,725 58	
46,928,953 93	22,045 58	°	2,802 29	85,996 55	°	
4,309,427 77	°	°	202 25	21,050 °	°	
15,593,004 51	1,917 50	°	118,596 11	2,955 25	158,294 18	
1,999,952 24	5,251 56	°	24,401 86	°	500,608 46	
541,054,677 56	519,495 54	326,471 65	2,448,045 05	592,484 66	1,504,650 58	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1895, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnances
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1895.	
	1893.	1892.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	105,746,957 87	105,162,151 25	2,584,826 62	"
Dotations	4,885,958 35	4,563,242 01	322,716 34	"
Ministère de la justice	19,854,574 75	19,280,671 57	553,703 16	"
— des affaires étrangères	2,475,797 70	2,457,173 31	18,624 39	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique	22,945,995 86	22,915,512 22	28,481 64	"
— de l'agriculture, de l'industrie et des tra- voux publics	17,463,310 57	17,151,479 27	331,851 50	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes	102,489,626 98	102,544,505 10	"	54,878 12
— de la guerre	46,950,979 31	47,165,478 96	"	212,499 65
Corps de la gendarmerie	4,309,427 77	4,244,761 15	64,666 64	"
Ministère des finances	15,595,011 81	15,567,990 15	27,021 66	"
Non-valeurs et remboursements	2,005,203 60	1,975,399 95	31,803 65	"
TOTAUX	344,700,642 55	341,004,344 92	3,696,297 40	267,377 77
EN PLUS A L'EXERCICE 1893. . . . fr.			3,696,297 63	

TABLEAU LITT. 2



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1892 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.					TOTAL
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des depenses spéciales. (Montant effectif.)		
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	"	113,225,815 05
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	"	152,464,505 97
1853	86,057,982 "	"	54,605 48	"	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	"	94,600,817 35
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	"	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,574,165 74	"	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	"	98,220,556 25
1858	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	"	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	"	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	"	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	59,052 92	"	"	101,505,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	29,557,424 68	"	128,509,071 45
1863	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	"	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,665,000 "	"	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,880,541 07	"	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	"	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	"	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	"	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	"	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	"	134,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	"	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,059 97	1,240,201 02	"	122,435,590 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	"	155,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	"	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	"	155,680,565 15
1876	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	"	157,194,654 49
1877	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	"	144,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	"	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	"	150,554,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,056 91	14,096,647 44	"	165,087,475 55
1861	149,929,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	"	166,421,094 92
1862	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	"	158,056,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,352,759 55	"	162,750,469 55
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	"	175,847,714 25
1865	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	"	169,460,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	"	182,295,866 99
1867	166,046,290 "	"	10,259,251 58	59,925,729 80	"	216,229,251 18
1868	169,190,780 "	"	956,758 44	52,410,581 65	"	202,557,900 07
1869	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	"	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	"	191,650,107 47
1871	178,329,000 "	"	4,578,516 59	44,359,658 95	"	227,266,975 54
1872	188,914,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 75	"	215,501,748 50
1873	205,985,500 "	"	3,909,558 54	110,148,310 97	"	320,045,149 51
1874	229,645,000 "	"	7,997,555 52	64,462,094 50	"	302,102,447 82
1875	245,052,600 "	"	6,378,527 41	25,147,717 51	"	274,558,644 92
1876	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	"	321,244,504 45
1877	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 93	"	340,737,029 54
1878	260,555,860 "	"	7,779,547 19	101,271,505 50	"	369,584,800 49
1879	264,455,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	"	294,580,124 16
1880	275,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,952 50	"	376,761,649 99
1881	286,568,659 "	"	6,711,960 65	75,664,610 "	"	368,745,209 65
1882	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,535 45	"	432,994,467 14
1883	299,571,760 "	"	8,247,565 59	144,826,113 85	"	452,645,437 22
1884	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,552,795 "	"	373,472,106 "
1885	319,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 53	"	340,451,292 53
1886	320,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,795 87	"	367,188,705 87
1887	314,421,809 "	"	2,556,584 "	17,248,549 "	"	334,026,742 "
1888	319,565,759 "	"	706,884 "	14,275,277 50	"	334,547,920 50
1889	350,514,992 "	"	1,103,584 "	46,085,029 17	"	377,702,115 17
1890	351,552,202 "	"	1,027,313 "	35,976,143 24	"	388,555,658 24
1891	341,092,712 40	"	2,358,000 "	55,150,607 01	"	399,181,519 41
1892	342,546,190 40	"	1,768,000 "	65,335,565 57	"	409,649,755 97
	11,138,088,352 59	145,104,585 55	258,882,829 48	1,782,065,654 10		13,324,139,201 52
						11,283,192,737 94

CLOS DE 1850 A 1892 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS		Observations.
	de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		
RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
26,502,221 56	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,464,503 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,073,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 02	
101,715,250 24	"	5,494,915 99	
125,509,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,835,951 97	"	1,158,478 98	
114,061,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,120,280 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	3,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,040,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,599,461 95	1,794,558 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,780 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	5,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,449,975 90	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291,105 14	"	4,102,599 27	
541,164,155 86	"	7,157,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
587,056,516 49	"	9,551,401 52	
578,404,519 26	"	10,048,661 02	
401,947,104 59	"	2,765,784 98	
414,044,662 21	"	4,594,906 24	
15,608,271,090 52	62,404,455 85	546,556,542 65	
		284,151,888 80	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, deduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés à l'exercice antérieur, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1850 (4 ^{me} trimestre).	27,981,168 79	•	•	•	27, 81,168 79	•	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	•	•	•	115,806,850 65	•	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,926 55	•	•	164,595,401 81	•	164,595,401 81
1853.	94,149,855 55	•	•	•	94,149,855 55	•	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	•	•	88,874,000 45	•	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	•	•	88,069,554 28	•	88,069,554 28
1856.	85,058,537 45	1,167,450 59	•	•	86,225,788 04	•	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	•	•	95,226,105 69	•	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	•	•	96,796,959 08	•	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	•	•	112,695,015 45	•	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	•	•	105,584,425 58	•	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,459 14	38,142 25	•	117,467,425 97	•	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	•	•	109,089,410 44	•	109,089,410 44
1863.	108,853,572 01	11,168,455 71	285,920 25	•	120,289,725 95	•	120,289,725 95
1864.	110,127,796 67	6,659,150 59	12,775 60	•	116,795,700 66	•	116,795,700 66
1865.	110,571,583 49	4,169,479 25	351,474 01	•	114,872,558 75	•	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	•	118,895,188 25	•	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	563,645 10	•	125,216,752 87	•	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	13,185,567 64	275,427 52	•	131,652,865 81	•	131,652,865 81
1869.	111,653,103 81	3,566,095 66	554,255 64	•	115,773,451 11	556,553 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	653,069 65	556,555 60	120,051,043 85	520,562 56	119,750,485 27
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,531 85	527,456 21	134,091,865 48	2,625,149 25	131,466,716 23
1873.	125,615,269 51	7,954,425 77	423,591 17	2,625,149 25	134,091,865 48	2,127,509 51	132,466,654 19
1874.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,509 51	136,406,665 43	1,449,181 75	134,957,481 68
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,945 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	138,599,475 79
1876.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	166,553,728 99	1,374,588 67	144,978,940 52
1877.	155,056,047 56	9,464,878 19	1,224,964 99	1,374,588 67	165,901,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	165,065,902 •	2,521,467 10	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	164,552,262 02	1,955,870 45	162,596,591 57
1880.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	168,390,352 25	1,720,804 55	146,670,557 92
1881.	141,576,486 70	3,651,509 92	1,558,569 19	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 56	148,735,815 67
1882.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1883.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1884.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 61	157,965,654 48
1885.	154,244,540 16	7,278,951 55	387,797 •	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1886.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,737 18
1887.	166,774,928 49	7,529,884 02	756,628 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,826 61
1888.	r) 171,530,259 14	3,821,729 79	1,261,156 65	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 89	177,140,585 52
1889.	176,511,641 65	1,580,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,694 25	2,655,586 24	180,599,217 99
1890.	176,812,857 01	24,953,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1891.	179,595,141 29	18,163,561 57	855,614 11	2,465,586 24	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1892.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,642,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1893.	204,751,845 22	15,965,952 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1894.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	243,593,170 89
1895.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,827,721 25
1896.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,923,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1897.	248,956,782 62	13,168,247 37	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,056,861 86
1898.	260,390,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1899.	274,514,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,595,142 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1890.	278,818,540 04	16,557,256 49	1,564,595 35	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,588,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,831 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,235,520 90	307,189,644 01
1882.	310,733,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,235,520 90	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	5,255,652 04	1,865,289 41	669,894 14	328,659,652 06	950,574 55	327,709,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 55	331,206,629 51	1,044,414 50	330,162,215 21
1885.	319,405,295 •	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	321,915,625 56	700,254 15	321,215,371 45
1886.	316,599,150 77	1,597,904 25	1,757,085 89	700,254 15	320,144,595 02	492,988 55	319,651,604 47
1887.	312,151,772 50	2,072,156 58	1,497,655 11	492,988 55	316,199,572 54	850,100 51	315,349,472 05
1888.	314,545,558 05	1,792,654 10	1,252,951 02	850,100 51	318,219,046 46	557,610 69	317,661,435 77
1889.	322,414,158 28	2,608,474 35	1,858,515 77	557,610 69	327,219,559 29	942,545 59	326,276,195 90
1890.	355,715,661 08	2,612,661 25	1,427,005 58	942,545 59	358,695,671 08	684,752 82	358,010,938 26
1891.	358,951,564 02	959,276 84	1,588,887 10	684,752 82	341,964,460 78	612,296 71	341,352,164 07
1892.	340,860,948 57	1,725,705 96	1,485,876 65	612,296 71	344,682,825 87	565,129 70	344,117,696 08
	11,241,910,537 29	455,120,170 45	50,765,166 15	66,871,693 61	11,791,767,587 51	67,254,825 45	11,724,532,764 08

CLOS DE 1850 A 1892 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—	
	27,981,168 79	27,981,168 79		
•	115,806,850 65	112,415,965 51	3,390,885 14	
•	164,595,401 81	158,500,918 95	6,094,482 86	
•	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,880 59	
10,000,000 "	98,874,000 45	96,515,600 96	2,358,399 47	
b) 1,490,000 "	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 32	
c) 15,374,165 74	101,593,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82	
10,000,000 "	105,226,105 69	103,551,751 64	1,674,352 05	
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,414 34	
15,896,897 40	128,589,912 85	124,199,508 51	4,390,404 34	
65,074,257 63	168,658,685 21	163,914,570 95	4,744,112 26	
	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,837 86	
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75	
e) 1,609,765 61	140,577,556 49	119,855,950 55	2,155,559 25	
84,656,000 "	201,451,700 66	193,185,657 29	8,266,045 37	
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,540 89	1,853,555 67	
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,363,889 05	
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99	
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,961 12	
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28	
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80	
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94	
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	3,960,540 29	
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,923,554 54	
9,656,500 56	144,615,782 24	143,172,277 02	1,441,505 22	
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,023,585 85	
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,640 92	6,130,169 51	
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21	
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20	
4,515,494 69	157,111,886 26	152,839,679 62	4,222,296 64	
16,144,607 42	167,724,145 54	159,025,577 52	8,698,568 02	
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	980,775 14	
27,751,059 51	180,278,560 55	177,982,280 60	2,296,279 95	
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,703,093 68	
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59	
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,398 32	
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07	
21,905,608 68	196,255,355 29	191,604,515 92	4,650,839 57	
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,644,754 30	
27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	8,131,031 16	
25,065,874 13	227,198,000 45	216,907,800 50	10,290,200 95	
45,924,116 81	241,568,865 54	253,191,225 11	11,624,359 25	
51,086,552 17	255,754,558 55	251,974,512 89	3,780,045 65	
134,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 69	3,346,850 42	
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,816 55	
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,495 21	4,767,710 42	
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	4,103,629 68	
124,698,774 20	599,955,656 06	586,075,145 99	13,880,510 07	
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	3,251,169 58	
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,916 07	3,345,241 55	
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779,092 46	
90,490,430 45	406,658,274 40	402,528,405 96	4,129,868 44	
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,511 05	4,294,706 98	
85,065,072 49	412,794,150 "	406,422,797 95	6,371,352 05	
59,520,942 75	569,689,157 06	561,699,595 71	7,989,561 25	
57,535,587 58	538,550,957 01	531,251,458 55	7,299,498 48	
55,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 56	
56,922,266 79	552,271,758 82	546,157,811 68	6,113,946 14	
41,509,420 81	559,194,856 58	555,595,911 90	3,598,944 68	
51,111,786 72	577,587,982 62	575,287,841 "	2,300,141 62	
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,619 05	2,780,296 87	
65,445,199 26	404,797,565 55	402,167,955 91	2,629,609 59	
61,906,072 98	409,225,169 06	405,910,417 90	3,314,751 16	

Observations.

- a) Après déduction de fr. 57,546,540 74 c^s pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
- b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
- c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
- d) Non compris fr. 105,102 60 c^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
- e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
- f) Y compris fr. 114,682 66 c^s, même objet que ci-dessus.
- g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
- h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
- i) Non compris fr. 22,556 54 c^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- j) Non compris fr. 4 57 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- k) Non compris fr. 0 81 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
- m) Non compris fr. 120,587 18 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- n) Non compris fr. 2,065 567 59 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- o) Non compris fr. 5 80 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- p) Non compris fr. 566 86 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- q) Non compris 1,005 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 65 c^s, portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
- s) Non compris fr. 15,255 19 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- t) Non compris fr. 8,655 15 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- u) Non compris fr. 57,586 87 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- v) Non compris fr. 107,168 71 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- w) Non compris fr. 2,412 45 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- x) Non compris fr. 4,810 74 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- y) Non compris fr. 28,559 01 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- z) Non compris fr. 77,676 52 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- aa) Non compris fr. 41,677,956 59 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,285,825 02 c^s, par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
- ab) Non compris fr. 913,909 68 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- ac) Non compris fr. 18,179 02 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- ad) Non compris fr. 15,811 21 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- ae) Non compris fr. 27,674 87 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- af) Non compris fr. 17,075 75 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- ag) Non compris fr. 158,455 19 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- ah) Non compris fr. 64,279,519 16 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- ai) Non compris fr. 550 20 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- aj) Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
- ak) Non compris fr. 7,170,910 48 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- al) Non compris fr. 5,151,227 92 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- am) Non compris fr. 7,572,811 56 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- an) Non compris fr. 5,778,277 97 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- ao) Non compris fr. 9,582,092 22 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- ap) Non compris fr. 6,499,524 41 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

DE 1850 A 1892 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis	
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,695 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
153,502 55	521,259 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 75	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
3,925,117 65	2,308,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 73	5,743,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	59,052 92	"	"	13,653,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,535 72	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	3,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	3,775,063 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,281,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	763,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01 ¹ / ₂	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 ¹ / ₂	"	Idem.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	21,529,484 50	"	12,544,566 07 ¹ / ₂	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	30,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 ¹ / ₂	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,436,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
3,859,449 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
3,115,555 "	"	39,721,849 70	"	42,857,202 70	Idem.
88,525 15	11,506,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,552 45	"	18,264,265 66	"	24,324,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 55	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1887.
16,257,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,175 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,549,665 51	"	21,754,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 50 déc. 1889.
"	"	19,275,890 45	"	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
"	"	1,956,596 88	15,748,655 49	"	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1895.
"	"	44,784,550 48	"	59,489,509 85	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1893.
"	"	7,844,402 55	"	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
"	1,874,711 54	"	8,154,244 51	"	
166,298,440 49	354,501,442 73	457,589,577 72	564,009,593 65	375,658,484 25	
044 59	105,287,934 00		9,028,800 60		

(294)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.	332,284,745 98
et pour les ressources extraordinaires, à	45,393,285 79
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	397,678,031 77
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à fr.	344,700,642 55
et les dépenses sur ressources extraordinaires à	49,828,503 52
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	394,529,146 07
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr.	3,148,885 70
Mais comme l'exercice 1892 a laissé un excédent de dépenses de fr. 9,628,890 60 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	9,628,890 60
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1892, présente un excédent de dépenses de fr.	6,480,004 90
	<hr/> <hr/>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1893.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1893, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de	4,639,803 05
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	6,480,001 90
Soit une différence totale de fr.	11,159,809 95

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	2,516,546 81	"
	{ Enregistrement et domaines	"	417,902 10
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	98,989 02	"
	{ Chemins de fer, etc.	"	125,347 71
<i>Capitiaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	"	1,205,645 12
	{ Prisons	64,985 59	"
	{ Trésorerie générale, etc.	1,016 62	"
<i>Remboursements.</i>	{ Contributions directes, etc.	7,661 75	"
	{ Enregistrement et domaines	"	94,887 67
	{ Trésorerie générale, etc.	"	154,045 56
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren		" 79	"
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		"	26,800 87
Avances, pour compte des États contractants, dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		"	50,000 "
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		"	82,475 28
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice de Bruxelles		70,860 "	"
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux		"	401,065 54
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	126,350 60
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"	1,206 72
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »		"	158,647 26
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements		"	6,000 "
		2,566,061 28	2,828,467 52
RESTE en diminution de recettes fr.			262,406 24

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire.

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
Dette publique		160,085 70	"
Dotations		119,755 74	"
Ministère de la justice		1,175,541 66	"
— des affaires étrangères		"	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique		4,998 52	"
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics		260,858 14	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		696 556 61	"
— de la guerre		140,090 "	"
Corps de la gendarmerie		"	"
Ministère des finances		82,588 17	"
Non-valeurs et remboursements		500,608 46	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 950,000 francs, s'élevaient, d'après la situation définitive, à fr. 2,448,045 05 c ^s ; par conséquent, une diminution de dépense de		"	1,498,045 05
Les portions de crédits affectées aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1890 1892 et 1895, et dont le transfert à l'exercice 1894 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	592,484 66
Excédent de dépenses de l'exercice 1892		9,628,800 60	"
		12,767,955 40	1,890,529 71
RESTE en augmentation de dépenses fr.			10,877,405 69

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1893. 11,159,809 95

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1894, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1894, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1894 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	349,316,198 40
<i>Dépenses</i> , à		347,723,568 27
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTES.		<u>1,592,630 13</u>

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »
2° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	500,000 »
3° Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	200,000 »
4° Remboursement d'une avance faite à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, en vue de la formation d'un fonds de roulement	500,000 »
5° Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	200,000 »
A REPORTER.	<u>1,428,000 »</u>

REPORT. fr.	1,428,000 75
6° Produit des autres aliénations d'immeubles, et notamment du prix des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	100,000 »
7° Produit de la fabrication de pièces d'un centime	50,000 »
8° Produit de la fabrication de monnaies de nickel. (Loi du 31 mai 1894.)	3,000,000 »
9° Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 avril 1893. — Solde recouvré en 1894.)	3,605,409 95
10° Produit de la négociation d'un capital nominal de 20 millions de francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 31 janvier 1894.)	20,578,102 91
11° Produit de la négociation d'un capital nominal de 19,725,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 juillet 1894. — Partie recouvrée en 1894.)	10,320,264 39
12° Délivrance d'obligations de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	905,000 »
ENSEMBLE. . . fr.	<u>39,786,777 25</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr.	347,723,568 27
Elles se sont accrues :	
1° De crédits supplémentaires s'élevant à	575,000 »
2° Du transfert de l'article 36 du budget du ministère des finances pour l'exercice 1893 à l'article 37 du budget du même département pour l'exercice 1894	60,000 »
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1890, 1892 et 1893, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	392,484 66
ENSEMBLE. . . fr.	<u>348,751,052 93</u>

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1894 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1892. — Art. 6 de la loi du 24 mai 1892. fr.	8,537,406 01
b) De l'exercice 1893. — Art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893	35,501,481 61
	<u>44,038,587 62</u>
A REPORTER. . . fr.	44,038,587 62

REPORT. . . . fr. 44,038,587 62

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 31 mai 1894 fr.	2,000,000 »	
b) — 26 juin 1894.	625,000 »	
c) — 30 —	36,648,000 38	
d) — 30 —	2,750,000 »	
		<u>42,023,000 38</u>
ENSEMBLE. . . . fr.		86,061,588 »

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1895, effectué en conformité de l'article 5 de la loi du 30 juin 1894, ci fr.	36,342,898 81	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 6, § 2, de la loi du 24 mai 1892, ci	499,784 47	
		<u>36,842,683 28</u>
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1894 s'élèvent à fr.		<u>49,218,904 72</u>

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	349,316,198 40	} 389,102,975 65
— extraordinaires	39,786,777 25	

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	348,751,052 93	} 397,969,957 65
Services spéciaux	49,218,904 72	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de. . fr. 8,866,982 »

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1894, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1894 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	389,102,975 65
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	405,967,390 03
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1894 sont de	394,671,278 08
Au 1 ^{er} janvier 1895, il restait à recouvrer . . . fr.	11,296,411 95
Les droits constatés	405,967,390 03
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	16,864,414 38

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	397,969,957 65
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1895, montent à fr.	289,367,015 89
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	108,502,943 76
ENSEMBLE . . . fr.	397,869,957 65
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1894 n'ont été que de	245,445,578 45
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1895 fr.	152,426,379 22
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1894.	397,869,957 65
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	100,000 »

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

La situation du budget de l'exercice 1894 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	405,967,390 03
Dépenses — —		397,869,957 65
		<hr/>
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice.	fr.	<u>8,097,432 38</u>

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1894.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	28 mai 1894. (Mon. n° 152.)	Budget primitif	107,748,522 77	»	107,748,522 77
<i>Dotations.</i>	22 déc. 1893. (Mon. n° 358-359.)	Budget primitif	4,796,160 »	»	4,796,160 »
<i>Ministère de la justice.</i>	16 avril 1894. (Mon. n° 108.)	Budget primitif	19,147,647 »	»	19,222,647 »
	26 juin 1894. (Mon. n° 185.)	Augmentation	»	75,000 »	
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	10 mars 1894. (Mon. n° 76.)	Budget primitif	2,525,828 »	»	2,525,828 »
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	16 juin 1894. (Mon. n° 169-170.)	Budget primitif	25,660,433 »	»	24,160,433 »
	28 juin 1894. (Mon. n° 181.)	Augmentation	»	500,000 »	
<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.</i>	31 mai 1894. (Mon. n° 155-156.)	Budget primitif	17,703,668 »	»	17,703,668 »
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	2 juin 1894. (Mon. n° 185-186.)	Budget primitif	103,411,772 »	»	103,411,772 »
<i>Ministère de la guerre.</i>	11 avril 1894. (Mon. n° 102.)	Budget primitif	47,117,452 50	»	47,117,452 50
<i>Gendarmerie.</i>	19 mars 1894. (Mon. n° 81.)	Budget primitif	4,367,600 »	»	4,367,600 »
<i>Ministère des finances.</i>	28 mai 1894. (Mon. n° 182.)	Budget primitif	15,715,485 »	»	16,775,485 »
		Transfert de l'art. 36 du budget de 1893 à l'art. 37 du budget de 1894.	»	60,000 »	
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	22 déc. 1893. (Mon. n° 362.)	Budget primitif	1,529,000 »	»	1,529,000 »
TOTAL.			347,723,568 27	635,000 »	348,358,568 27

(304)

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894,

AU 1^{er} JANVIER 1895.



BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises	118,722,979 »
	Enregistrement et domaines	51,225,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines	1,535,000 »
	Chemins de fer, postes, etc.	157,120,820 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	2,788,200 »
	Chemins de fer, postes, etc.	90,000 »
	Prisons	352,500 »
	Trésorerie générale, etc.	13,802,500 »
REBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.	670,000 »
	Enregistrement et domaines	478,000 »
	Prisons	22,984 »
	Trésorerie générale, etc.	2,508,415 40
TOTAUX. fr.		349,316,198 40
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux		500,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		»
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école		»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		200,000 »
Remboursement partiel d'une avance faite à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux en vue de la formation d'un fonds de roulement		500,000 »
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		200,000 »
À REPORTER. fr.		1,428,000 »

L'EXERCICE 1894.

recettes, au 1^{er} janvier 1895.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT	RECouvreMENTS EFFECTUÉS	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer		RÉSULTATS provisoirement POUR LE RÈGLEMENT du budget — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1894	Observations
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRUS et à recouvrer		
120,546,405 85	117,957,456 49	2,588,969 36	.	1,825,426 85	120,546,405 85	
51,471,591 86	51,048,479 05	423,112 81	"	246,501 86	51,471,591 86	
1,580,148 01	1,579,168 58	979 43	"	45,148 01	1,580,148 01	
166,854,955 "	163,026,590 28	3,808,544 72	"	9,714,115 "	166,854,955 "	
4,050,006 92	2,576,454 45	1,455,572 47	"	1 241,806 92	4,050,006 92	
182,909 56	182,000 56	.	"	92,909 56	182 909 56	
517,265 71	279,412 25	57,851 46	55,256 29	.	517,265 71	
15,765,459 87	12,151,902 45	1,611,557 42	58,860 15	.	15,765,459 87	
756,588 80	710,744 45	25,844 57	"	66,588 80	756,588 80	
645,089 54	509,657 98	335,451 56	"	165,089 54	645,089 54	
22,984 "	22,984 "	"	"	.	22 984 "	
2,520,706 41	2 260,428 97	260,277 44	"	12 291 01	2,520,706 41	
562,650,069 55	552 105,928 40	10,544,141 04	74,096 12	15,407,967 55	562,650,069 55	
28,000 "	28,000 "	"	"	.	28,000 "	
841,426 21	401,065 54	440,562 67	"	541,426 21	841,426 21	
50,000 "	25,000 "	25,000 "	"	50,000 "	50,000 "	
1,206 72	692 50	514 22	"	.	1,206 72	
1 535 84	1,535 84	.	"	2,542 56	1,535 84	
529,169 29	246,559 71	82,629 58	"	129,169 29	529,169 29	
500,000 "	500,000 "	"	"	.	500,000 "	
202,544 97	156,559 28	45,805 60	"	2,544 97	202,544 97	
1,955,485 05	1,559,170 87	594,312 16	"	525,485 05	1,955,485 05	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	1,428,000 »
Prix de vente de terrains provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.	100,000 »
Produit d'autres aliénations d'immeubles.	
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).	
Prix de vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles	
Produit de la vente d'arbres du domaine de Terrucren.	»
Prélèvement sur les fonds de la caisse de remplacement par le département de la guerre.	»
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	»
Produit de la réalisation de rentes appartenant à l'État et figurant au grand-livre de la dette publique à 5 et à 3 1/2 p. c., 2 ^e série	»
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	»
Produit de la fabrication de pièces d'un centime	50,000 »
Produit de la fabrication de monnaies de nickel. (Loi du 31 mai 1894.)	3,000,000 »
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c., au capital nominal de 1,510,000 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	905,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 5 p. c. (Arrêté royal du 17 avril 1893. — Solde recouvré en 1894.)	3,605,409 95
Produit de la négociation d'un capital nominal de 20 millions de francs en titres de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 31 janvier 1894.)	20,378,102 91
Produit de la négociation d'un capital nominal de 19,725,500 francs en titres de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 17 juillet 1894. — Partie rattachée à 1894.)	10,320,264 39
TOTALS fr.	39,786,777 25
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES . . fr.	349,316,198 40
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	389,102,975 65

CICE 1894 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1895 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÉGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1894.	Observations.	
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.			
1,053,483 03	1,559,170 87	594,512 16	.	525,483 03	1,953,483 03		
6,540 .	6,540 .	.	} 49,877 84	}	6,540 .		
19,418 29	12,406 80	7,011 49				19,418 29	
24,163 87	24,163 87	.				24,163 87	
172,060 52	172,060 52	.	.	172,060 52	172,060 52		
1,405 43	1,405 43	.	.	1,405 43	1,405 43		
2,000,000 .	2,000,000 .	.	.	2,000,000 .	2,000,000 .		
138,647 26	.	138,647 26	.	138,647 26	138,647 26		
751,948 96	751,948 96	.	.	751,948 96	751,948 96		
12,000 .	.	12,000 .	.	12,000 .	12,000 .		
50,000 .	50,000	50,000 .		
2,317,797 65	2,317,797 65	.	682,202 55	.	2,317,797 65		
1,566,078 44	1,566,078 44	.	.	681,078 44	1,566,078 44		
3,605,409 95	3,605,409 95	.	.	.	3,605,409 95		
20,378,102 91	20,378,102 91	.	.	.	20,378,102 91		
10,320,264 39	10,320,264 39	.	.	.	10,320,264 39		
43,517,320 50	42,503,549 59	751,970 91	752,080 10	4,262,625 44	43,517,320 50		
362,650,069 53	352,105,928 49	10,544,141 04	74,096 42	13,407,967 55	362,650,069 53		
405,967,390 03	394,671,278 08	11,296,111 95	806,176 61	17,670,590 99	405,967,390 03		
			10,864,414 58				

BUDGET DE
Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1890.

Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

Exercice 1892.

Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

— de la guerre

Corps de la gendarmerie

Exercice 1895.

Dette publique

Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

— des chemins de fer, postes et télégraphes

— de la guerre

— des finances

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

Dotations	}	Liste civile
		Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre
		Sénat
		Chambre des Représentants
		Cour des comptes

Ministère de la justice

— des affaires étrangères

— de l'intérieur et de l'instruction publique

— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

— des chemins de fer, postes et télégraphes

— de la guerre

Corps de la gendarmerie

Ministère des finances

Non-valeurs et remboursements

L'EXERCICE 1894.

dépenses, au 1^{er} janvier 1895.

CREDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DE PENSES résultant DES SERVICES LAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAIEMENTS MATERIALS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS	Observations
844 06	"	"	"	844 06	
13,154 99	1,981 70	1,981 70	"	11,173 29	
8,856 62	5,265 70	4,585 20	682 50	3,570 92	
21,050 "	2,150 "	2,150 "	"	18,900 "	
45,041 61	9,397 40	8,714 90	682 50	35,644 21	
40,100 "	"	"	"	40,100 "	
194,588 28	62,856 64	43,461 48	19,575 16	151,751 64	
53,795 73	4,261 40	4,242 65	18 75	29,554 33	
77,159 73	20,681 96	9,374 56	11,307 40	56,477 77	
2,955 25	"	"	"	2,955 25	
348,598 99	87,780 "	57,078 69	30,701 31	260,818 99	
107,748,522 77	95,559,659 84	89,435,550 94	4 124,128 90	14,188,862 93	
3,300,000 "	3,300,000 "	3,300,000 "	"	"	
200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	"	
105,000 "	88,000 "	88,000 "	"	17,000 "	
940,060 "	927,075 86	901,074 11	25,999 75	12,986 14	
251,100 "	251,722 85	251,722 85	"	19,377 17	
19,222,647 "	16,675,415 42	14,582,558 01	2,093,056 51	2,547,251 58	
2,325,828 "	2,331,862 06	2 116,538 98	215,323 08	195,965 94	
24,160,433 "	21,084,727 62	20,447,095 26	637,632 36	3,075,705 38	
17,705,668 "	11,930,860 75	11,499,972 54	430,888 21	5,772,897 25	
103,411,772 "	54,602,687 94	53,575,371 89	1,027,316 05	68,809,084 06	
47,117,452 50	46,270,582 05	13,697,995 31	32,572,586 74	847,070 45	
4,567,600 "	4,505,145 29	3,214,650 75	1,088,514 54	64,454 71	
15,775,485 "	4,215,630 05	4,195,438 04	20,191 99	11,561,854 97	
1,529,000 "	551,764 08	327,315 55	4,448 75	1,197,255 92	
348,358,568 27	240,050,931 77	197,811,044 91	42,239,886 80	108,307,636 50	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1895.	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.						
1	•	2	Avances, pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements (art. 81, 82, 84 et 85 de l'Acte général).	•	6,000 •	•
			TOTAUX pour le ministère des affaires étrangères. . . . fr.	•	6,000 •	•
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.						
2	69	•	Frais d'appropriation et d'ameublement de l'école de bienfaisance de Moll.	•	•	80,000 •
3	•	3	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers.	5,980 93	•	•
			TOTAUX pour le ministère de la justice. fr.	5,980 93	•	80,000 •
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Anciens services.						
4	•	4	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française.	13,647 24	•	•
5	•	5	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890.	•	15,079 73	•
6	•	6	Tir national; installations complémentaires	•	59,794 78	•
			TOTAUX. fr.	13,647 24	74,874 51	•
Lettres, sciences et beaux-arts.						
7	1	•	Bibliothèque royale. — Acquisitions de manuscrits	•	•	10,000 •
8	2	•	Nouveau Musée des beaux-arts à Anvers	•	•	142,000 •
9	3	•	Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. — Acquisitions et commandes artistiques.	•	•	240,000 •
10	•	9	Musées royaux du parc du Cinquantenaire. (Acquisitions extraordinaires.)	•	2,946 80	•
10a	4	•	Musées royaux du parc du Cinquantenaire	•	•	30,000 •
11	•	11	Académie royale flamande à Gand. — Acquisition d'un local	12 50	•	•
12	•	12	Acquisition des ruines de l'abbaye de Villers et travaux confortatifs.	•	147,059 09	•
12a	5	•	Id. id.	•	•	80,000 •
			TOTAUX. fr.	12 50	149,985 89	502,000 •

CICE 1894 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1895 (suite).

TOTAL	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des étrangers de l'Etat.	PAYEMENTS AFFECTÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art 5 de la loi du 30 juin 1894	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
6,000 .	6,000 .	6,000 .	.	.	»	.
6,000 .	6,000 .	6,000 .	.	.	»	.
80,000	70,958 04	70,958 04	.	41 06	41 06	»
5,980 95	5,980 05	5,090 05	200 .	.	»	.
85,980 95	85,939 87	85,649 87	200 .	41 06	41 06	»
15,647 24	5,039 74	1,407 08	3,632 66	8,607 50	.	8,607 50
15,070 75	5,478 61	5,421 32	57 29	9,601 12	9,601 12	.
59,794 78	»	»	»	59,794 78	59,794 78	.
88,521 75	10,518 35	6,828 40	5,689 95	78,005 40	69,595 90	8,607 50
10,000 .	8,062 40	8,062 40	.	1,957 60	1,957 60	»
142,000	142,000 .	142,000 .	.	»	»	»
240,000 .	186,972 50	186,972 50	»	55,027 50	55,027 50	.
52,946 80	902 50	902 50	»	2,044 50	2,044 50	.
12 50	»	»	»	30,000 .	30 000 .	.
227,059 09	147,024 45	147,024 45	»	12 50	»	12 50
	27,179 91	27,179 91	»	14 64	14 64	.
			»	52,820 09	52,820 09	»
651,908 59	512,141 76	512,141 76	.	159,856 65	139,844 15	12 50

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept 1893.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS Des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.	
			Service de l'instruction publique.			
15	"	14a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	5 55	"	"
15a	"	4b	Id. id.	"	42,918 70	"
15b	6	"	Id. id.	"	"	541,100 "
14	7	"	Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Bibliothèques: Acquisition d'ouvrages	"	"	20,000 "
15	8	"	Enseignement moyen. — Construction et aménagement de locaux.	"	"	25,000 "
16	"	16a	Enseignement primaire. — Construction et aménagement de maisons d'écoles primaires.	250,867 19	"	"
16a	"	16b	Id. id.	"	400,000 "	"
16b	9	"	Enseignement primaire. — Construction, aménagement, etc., de maisons d'école primaire	"	"	500,000 "
17	"	17a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	48,525 80	"	"
17a	"	17b	Id. id.	"	100,000 "	"
17b	"	"	Id. id.	"	"	200,000 "
			TOTAUX. fr.	299,598 61	542,918 79	1,086,100 "
			TOTAUX pour le ministère de l'intérieur et de l'instruction publique fr.	315,058 35	767,779 19	1,588,100 "
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Agriculture, industrie, voirie vicinale, hygiène publique et cours d'eau non navigables ni flottables.			
18	"	20	Exposition universelle d'Anvers de 1894. — Subside au comité exécutif	"	500,000 "	"
19	"	21	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique; subsides pour travaux d'amélioration et de réfection extraordinaire de la voirie vicinale.	75,760 58	"	"
19a	"	21a	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique.	"	514,445 54	"
19b	10	"	Subsides aux communes pour travaux neufs de voirie vicinale et pour travaux de réfection extraordinaire de voirie	"	"	1,000,000 "
19c	11	"	Encouragement pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique et les cours d'eau non navigables ni flottables.	"	"	1,000,000 "
			TOTAUX. fr.	75,760 58	614,445 54	2,000,000 "

CICE 1894 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1895 (suite).

TOTAL	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
	5 •	•	•	• 53	•	• 53
584,034 32	40,631 95	30,207 92	1,424 01	2,286 86	2,286 86	•
	194,633 70	181,253 91	13,379 70	146,466 50	146,466 50	•
20,000 •	•	•	•	20,000 •	20,000 •	•
25,000 •	•	•	•	25,000 •	25,000 •	•
	250,867 19	250,867 19	•	•	•	•
1,150,867 19	261,806 96	261,806 96	•	138,193 04	138,193 04	•
	•	•	•	500,000 •	500,000 •	•
	48,515 30	48,300 •	125 30	10 59	•	10 59
348,525 80	99,095 •	98,945 49	151 51	905 •	907 •	•
	55,109 30	39,014 93	16,184 37	144,800 70	144,800 70	•
1,928,417 40	950,754 38	919,480 40	31,264 98	977,665 02	977,651 90	11 12
2,668,937 34	1,475,414 49	1,438,459 56	34,954 95	1,193,525 05	1,186,891 95	8,651 12
	300,000 •	300,000 •	•	•	•	•
	75,760 58	75,760 58	•	•	•	•
	314,443 34	314,443 34	•	•	•	•
2,390,203 92	1,000,000 •	1,000,000 •	•	•	•	•
	602,330 85	602,109 85	230 •	307,000 15	307,000 15	•
2,600,203 92	2,192,345 77	2,202,515 77	230 •	307,000 15	307,000 15	•

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1895.	
Routes et bâtiments civils.						
20	"	23a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le palais de justice de Bruxelles; aménagement du parc du Cinquantenaire et solde du subside alloué pour l'établissement des voies de communication au quartier Léopold II	244,608 73	"	"
20a	"	23b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles	"	500,000 "	"
20b	12	"	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire; intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le palais de justice de Bruxelles; solde du subside alloué pour l'établissement de voies de communication au quartier Léopold II	"	"	500,000 "
21	"	24a	Élargissement et redressement de la rue des Quatre-Bras.	9,704 55	"	"
21a	13	"	Élargissement, redressement et aménagement des nouveaux alignements de la rue des Quatre-Bras, à Bruxelles.	"	"	50,000 "
22	"	25	Modification à l'alignement de la rue des Palais aux abords de la place Liedts	"	310 "	"
22a	14	"	Id. id.	"	"	139,800 "
23	"	26a	Agrandissement des ministères; transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	600,000 "	"	"
23a	"	26b	Agrandissement des ministères; nouveaux bâtiments du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	"	300,000 "	"
23b	15	"	Agrandissement des ministères; transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	"	"	350,000 "
24	"	27	Transfert de la Cour des comptes à l'ancien hôtel du ministre des chemins de fer, place Royale	47,965 "	"	"
24a	16	"	Transfert de la Cour des comptes dans l'ancien hôtel du ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, place Royale, à Bruxelles.	"	"	100,000 "
25	"	28	Palais de la Nation. — Reconstruction après l'incendie de 1885.	"	6,238 56	"
26	17	"	Appropriation, pour un palais du Peuple, des halles latérales de gauche du palais du Cinquantenaire.	"	"	150,000 "
A REPORTER. fr.				902,276 26	806,548 36	1,280,800 "

CICE 1894 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1895 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art. 3 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
	244,594 86	244,594 86	•	13 87	•	13 87
1,244,608 73	400,851 66	400,887 00	8,964 60	148 34	148 34	•
	65,795 88	62,255 14	3,542 74	454,204 12	454,204 12	•
59,704 55	9,628 78	9,628 78	•	75 75	•	75 75
	41,509 64	41,509 64	•	8,490 36	8,490 36	•
140,110 •	253 63	253 63	•	76 37	76 37	•
	157,635 •	157,633 •	•	2,167 •	2,167 •	•
	600,000 •	600,000 •	•	•	•	•
1,250,000 •	250,299 89	249,812 34	487 55	49,700 11	49,700 11	•
	100 •	100 •	•	349,900 •	349,900 •	•
147,963 •	47,963 •	47,963 •	•	•	•	•
	3,910 27	3,910 27	•	96,089 75	96,089 75	•
6,238 36	6,238 36	6,238 36	•	•	•	•
150,000 •	61,091 50	61,091 50	•	88,908 50	88,908 50	•
2,008,624 62	1,968,850 47	1,955,855 58	12,994 89	1,029,774 15	1,029,684 53	89 02

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept 1893.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.	
			Report. fr.	902,276 26	806,548 36	1,289,800 *
97	•	51	Palais de justice de Bruxelles. — Travaux d'appropriation des locaux de la justice de paix (5 ^e canton)	3,448 08	»	»
27a	•	51a	Palais de justice de Bruxelles	»	65,914 »	»
28	•	54a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles.	»	14,385 98	»
29	•	55a	Reconstruction du château royal de Laeken	24,197 72	»	»
29a	•	55b	Id. id.	»	1,500,000 »	»
50	•	56	Établissement du parc public de Laeken	174 48	»	»
31	•	37	École de médecine vétérinaire; travaux de construction	»	246,935 90	»
31a	18	•	Id. id.	»	»	100,000 »
32	•	58a	Appropriation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire de Bruxelles à l'usage de prison	»	15,250 60	»
33	•	39	Installation au Musée commercial d'un atelier de photographie pour l'administration des chemins de fer.	»	20,000 »	»
34	•	40	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	100,000 »	»	»
34a	10	•	Id. id.	»	»	100,000 »
35	•	42	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt.	64,526 »	»	»
35a	20	•	Id. id.	»	»	30,000 »
36	21	•	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation.	»	»	42,000 »
37	•	44a	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers	98,686 88	»	»
38	•	45	Complément et améliorations des installations de diverses prisons du royaume, y compris l'achat de terrains	»	57,957 19	»
39	•	46	Asile d'aliénés à Tournai	5,241 87	»	»
39a	•	46a	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai; alimentation d'eau	»	34,844 46	»
40	•	47	Travaux d'agrandissement, soit au dépôt de mendicité de Bruges, soit aux écoles de bienfaisance de l'État	179,944 73	»	»
40a	•	47a	Travaux d'agrandissement au dépôt de mendicité de Bruges et aux écoles de bienfaisance de l'État	»	62,000 »	»
41	23	•	Acquisition de la Maison des Bateliers à Gand	»	»	30,000 »
42	•	48a	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	24,660 69	»	»
42a	•	48b	Id. id.	»	30,000 »	»
42b	22	•	Id. id.	»	»	50,000 »
43	•	49	Construction de l'école normale d'instituteurs à Gand	»	2,503 84	»
			TOTAUX. fr.	1,403,156 71	2,856,320 42	1,641,800 »

CICE 1894 (suite).

au 1^{er} janvier 1895 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art 3 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
2,998,624 62	1,968,850 47	1,955,855 58	12,994 89	1,029,774 15	1,029,684 53	89 62
69,562 08	1,757 02	1,757 02	"	1,691 06	"	1,691 06
14,385 95	"	"	"	65,914 "	65,914 "	"
1,524,197 72	8,148 62	8,148 62	"	6,237 56	6,237 56	"
174 48	24,104 26	24,104 26	"	5 46	"	5 46
546,955 90	1,085,152 96	1,075,777 97	9,574 99	416,847 01	416,847 04	"
15,250 69	"	"	"	174 48	"	174 48
20,000 "	246,955 90	246,955 90	"	"	"	"
200,900 "	25,921 45	25,921 45	"	74,078 35	74,078 55	"
94,526 "	15,200 80	15,200 80	"	20 89	20 89	"
42,000 "	2,724 84	2,724 84	"	17,275 16	17,275 16	"
98,688 88	4,107 46	4,107 46	"	95,892 54	"	95,892 54
57,957 19	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
40,086 33	255 40	255 40	"	64,292 60	"	64,292 60
241,944 73	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
30,000 "	958 65	958 65	"	41,061 35	41,061 35	"
104,660 69	91,461 14	91,461 14	"	7,225 74	"	7,225 74
2,503 84	57,317 05	57,317 05	"	20,640 16	20,640 16	"
	"	"	"	5,241 87	"	5,241 87
	100 "	100 "	"	54,744 46	54,744 46	"
	179,944 73	179,944 73	"	"	"	"
	25,055 27	25,055 27	"	56,944 73	56,944 73	"
	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
	10,448 55	10,448 55	"	14,212 16	"	14,212 16
	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
	862 50	862 50	"	1,641 54	1,641 54	"
5,901,277 13	3,727,564 03	3,704,994 15	22,369 88	2,175,913 10	1,985,089 57	188,823 53

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 31 mai, 28 et 30 juin 1894.	
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1895.		
Travaux hydrauliques.							
44	"	50b	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art	"	354,718 91	"	
44a	24	"	Id. id.	"	"	350,000 "	
45	"	51a	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	"	46,818 99	"	
45a	25	"	Id. id.	"	"	80,000 "	
46	"	52	Ourthe. — Expropriations et travaux	"	149,500 "	"	
47	"	53a	Escaut. — Expropriations et travaux	415,520 90	"	"	
47a	"	53b	Id. id.	"	700,000 "	"	
47b	28	"	Id. id.	"	"	1,000,000 "	
48	"	54	Lys. — Expropriations et travaux. — Subsidés	1,823 68	"	"	
48a	"	54a	Id. id.	"	50,000 "	"	
48b	29	"	Id. id.	"	"	50,000 "	
49	"	55a	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	"	50,000 "	"	
50	"	56	Haine — Expropriations et travaux	5,675 60	"	"	
51	"	58	Rupel. — Expropriations et travaux.	54,911 98	"	"	
51a	"	58a	Id. id.	"	150,000 "	"	
52	"	59a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux.	700,000 "	"	"	
52a	30	"	Id. id.	"	"	1,150,000 "	
53	"	60	Nèthe — Expropriations et travaux	"	10,100 "	"	
54	"	61a	Démer. — Expropriations et travaux	"	30,000 "	"	
55	"	62	Zwyn	"	454 56	"	
56	34	"	Dommecl. — Expropriations et travaux	"	"	25,600 "	
57	"	63a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux.	"	107,755 40	"	
57a	31	"	Id. id.	"	"	150,000 "	
58	32	"	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux.	"	"	40,000 "	
59	"	67	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	22,067 47	"	"	
59a	"	67a	Id. id.	"	100,000 "	"	
59b	27	"	Id. id.	"	"	65,000 "	
60	"	68b	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires.	"	544,162 97	"	
60a	26	"	Id. id.	"	"	900,000 "	
61	"	69a	Port de Nieupoort. — Expropriations et travaux.	"	294,956 11	"	
62	"	70a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.	2,122 97	"	"	
62a	"	70b	Id. id.	"	50,000 "	"	
A REPORTER				fr.	1,180,151 75	2,598,424 94	5,790,600 "

CICE 1894 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1895 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS, — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
634,718 91	554,718 91	554,718 91	°	°	°	°
	84,941 °	82,956 65	1,084 55	205,959 °	205,959 °	°
126,818 99	46,818 99	46,818 99	°	°	°	°
	8,796 15	8,796 15	°	71,205 87	71,205 87	°
149,500 °	8,245 70	8,245 70	°	141,254 50	141,254 50	°
	415,529 96	415,918 96	511 °	°	°	°
2,115,529 96	441,496 97	440,526 91	979 06	258,505 65	258,505 65	°
	°	°	°	1,000,000 °	1,000,000 °	°
	1,825 68	1,825 68	°	°	°	°
101,825 68	°	°	°	50,000 °	50,000 °	°
	°	°	°	50,000 °	50,000 °	°
50,000 °	1,620 °	1,620 °	°	28,580 °	28,580 °	°
5,675 69	18 44	18 44	°	5,657 23	°	5,657 25
184,911 98	54,911 98	54,911 98	°	°	°	°
	66,026 57	66,026 57	°	85,975 45	85,975 45	°
1,850,000 °	700,000 °	700,000 °	°	°	°	°
	559,526 24	559,561 24	165 °	590,475 76	590,475 76	°
10,100 °	1,140 15	1,140 15	°	8,959 87	8,959 87	°
50,000 °	50,000 °	50,000 °	°	°	°	°
454 56	°	°	°	454 56	454 56	°
25,600 °	25,281 15	25,281 15	°	518 87	518 87	°
257,755 40	107,755 40	106,907 °	846 40	°	°	°
	24,265 97	24,265 97	°	105,754 05	105,754 05	°
40,000 °	850 02	850 02	°	59,149 98	59,149 98	°
	22,067 47	22,067 47	°	°	°	°
187,067 47	60,255 °	60,255 °	°	59,745 °	59,745 °	°
	°	°	°	65,000 °	65,000 °	°
1,244,162 97	544,162 97	544,162 97	°	°	°	°
	588,718 22	556,622 15	52,096 09	511,281 78	511,281 78	°
294,956 11	129,058 91	129,019 91	19 °	165,897 20	165,897 20	°
	2,122 97	2,122 97	°	°	°	°
52,122 97	15,556 18	15,556 18	°	56,465 82	56,465 82	°
7,569,156 69	3,852,766 94	3,816,975 04	55,701 90	3,516,589 75	3,512,752 50	5,657 25

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.	
			REPORT. fr.	1,180,151 75	2,598,424 94	3,790,600 »
65	56	»	Port d'escale près de Heyst. — Frais d'études et d'impression . .	»	»	10,000 »
64	35	»	Côtes. — Travaux. — Subsidés.	»	»	120,000 »
65	35	»	Etablissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	»	»	10,000 »
			TOTAUX. fr.	1,180,151 75	2,598,424 94	3,030,600 »
Chemins de fer en construction.						
66	37	»	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	»	»	5,000 »
67	»	74a	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet-Anhée avec celle de Namur à Givet.	»	1,067,194 14	»
67a	38	»	Id. id.	»	»	900,000 »
68	»	75b	Gedinne à Houyet	»	555,467 06	»
68a	39	»	Id.	»	»	1,250,000 »
69	»	76	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet	255,011 20	»	»
69a	»	76a	Id. id.	»	500,000 »	»
69b	40	»	Id. id.	»	»	180,000 »
70	43	»	Ciney à Yvoir.	»	»	450,000 »
71	»	77a	Aubel à Bleyberg. — Aménagement de la station de Bleyberg . .	»	296,199 86	»
71a	41	»	Id. id.	»	»	550,000 »
72	42	»	Ambleve.	»	»	665,613 82
73	43	»	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	»	»	5,000 »
74	»	80	Bruxelles à Anvers (Sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen	13,350 29	»	»
74a	»	80a	Id. id.	»	1,500,000 »	»
74b	44	»	Id. id.	»	»	500,000 »
75	46	»	Blaton à Quevaucamps	»	»	150,000 »
			TOTAUX. fr.	268,541 40	3,518,861 06	4,455,613 82
TOTAUX pour le ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics fr.				2,927,390 53	9,388,049 76	12,028,013 82

CICE 1894 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1895 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
7,569,156 69	5,852,766 94	5,816,975 01	35,791 90	3,516,589 75	3,512,752 50	3,657 25
10,000 "	8,059 87	8,059 87	"	1,960 15	1,950 13	"
120,000 "	"	"	"	120,000 "	120,000 "	"
10,000 "	1,144 41	1,144 41	"	8,855 50	8,855 50	"
7,509,156 69	5,861,951 22	5,826,159 52	35,791 90	3,647,205 47	3,643,548 22	3,657 25
5,000 "	4,800 "	"	4,800 "	200 "	200 "	"
1,967,194 14	950,680 70	947,126 20	3,554 50	116,515 44	116,515 44	"
1,605,467 06	555,467 06	555,467 06	"	900,000 "	900,000 "	"
	429,850 90	374,912 57	54,918 33	820,169 10	820,169 10	"
755,011 20	248,265 59	257,311 96	10,955 65	6,745 61	"	6,745 61
	"	"	"	300,000 "	300,000 "	"
	"	"	"	180,900 "	180,000 "	"
450,000 "	10,482 85	9,952 85	530 "	459,517 15	459,517 15	"
646,199 86	296,189 24	296,189 24	"	10 62	10 62	"
665,615 82	152,000 96	148,158 96	3,862 "	197,999 04	197,999 04	"
	665,615 82	665,615 82	"	"	"	"
5,000 "	849 05	849 05	"	4,150 95	4,150 95	"
	15,550 29	15,550 29	"	"	"	"
2,013,550 29	757,789 46	755,859 11	1,921 35	762,219 54	762,219 54	"
	"	"	"	500,000 "	500,000 "	"
150,000 "	516 18	516 18	"	149,685 82	149,685 82	"
8,242,816 57	5,865,607 10	5,785,047 29	80,559 81	4,377,209 27	4,370,465 66	6,745 61
24,345,454 11	13,747,466 12	13,608,514 53	138,951 50	10,595,997 99	10,396,761 60	199,226 59

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1895.	
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
76	•	83a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	1,247,910 58	•	•
76a	•	85b	Id. id.	•	9,555,359 24	•
76b	47	•	Id. id.	•	•	9,077,000 •
77	•	84a	Chemins de fer. — Traction et matériel.	409,775 60	•	•
77a	•	84b	Id. id.	•	931,285 82	•
77b	48	•	Id. id.	•	•	6,554,986 •
78	•	85	Rachat de la concession du chemin de fer de Lierre à Turnhout. — Intérêts et frais	•	76,691 19	•
79	•	86a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux	48,566 10	•	•
79a	•	86b	Id. id.	•	280,000 •	•
79b	49	•	Id. id.	•	•	186,000 •
80	•	87	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils	58,998 47	•	•
80a	•	87a	Id. id.	•	710,000 •	•
80b	50	•	Id. id.	•	•	1,100,500 •
81	•	88a	Marine. — Construction de deux paquebots destinés au service d'Ostende-Douvres	•	15,188 62	•
81a	51	•	Id. — Acquisition d'un steamer destiné au service d'Ostende-Douvres.	•	•	700,000 •
82	•	90a	Parachèvement des améliorations à l'éclairage et au balisage de l'Escaut	57,106 51	•	•
TOTAUX pour le ministère des chemins de fer, postes et télégraphes fr.				1,802,555 26	11,568,522 87	17,618,486 •
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
83	•	91a	Amélioration du casernement. — École militaire.	608,528 •	•	•
83a	•	91b	Id. id.	•	2,000,000 •	•
83b	52	•	Id. id.	•	•	500,000 •
84	53	•	Agrandissement de la boulangerie militaire de Bruxelles.	•	•	125,000 •
85	03	•	Hôpitaux militaires.	•	•	24,050 •
86	56	•	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers.	•	•	448,097 57
A REPORTER. fr.				608,528 •	2,000,000 •	1,097,127 57

CICE 1894 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1895 (suite)

TOTAL	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et orlon ranceés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art 5 de la loi du 30 juin 1894	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler
	1,247,600 58	1,244,201 98	3,398 60	250 »	»	250 »
19,680,960 82	5,906,559 20	5,705,245 56	141,515 64	3,448,800 04	3,448,800 04	»
	510 784 28	175,152 51	155,051 77	8,766,215 72	8 766,215 72	»
	409,775 60	402,552 26	7,241 54	»	»	»
7,896,043 42	568,604 55	511,656 27	56,968 26	562,670 29	562,670 29	»
	5,482,825 59	5,432,563 01	50,262 58	1,072,160 41	1,072,160 41	»
76 691 19	52,647 84	52,647 84	»	44,043 35	44,043 35	»
	48,566 10	48,160 56	405 54	»	»	»
514,560 10	202,884 40	202,286 24	598 16	77,115 60	77,115 60	»
	»	»	»	186,000 »	186,000 »	»
	58,998 47	58,998 47	»	»	»	»
1,800,498 47	605,557 12	598,196 56	7,140 56	104,662 88	104,662 88	»
	69,876 40	69,876 49	»	1,050,625 51	1,050,625 51	»
	15,188 62	15,188 62	»	»	»	»
715,188 62	697,556 98	697,556 98	»	2,463 02	2,463 02	»
37,106 51	21,647 95	15,595 85	8 252 10	15 458 56	»	15,458 56
30,789,364 15	15,478,891 75	15,067,677 20	411,214 55	15,510,472 38	15,294,763 82	15,708 56
	608,528 »	608,528 »	»	»	»	»
3,108 328 »	1,304,270 63	1,170,604 77	133,674 86	695,720 57	695,720 57	»
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
125,000 »	»	»	»	125,000 »	125,000 »	»
24,050 »	»	»	»	24,050 »	24,050 »	»
448,097 57	»	»	»	448,097 57	448,097 57	»
3,705,455 57	1,912,607 63	1,778,932 77	133,674 86	1,792,847 94	1,792,847 94	»

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux,	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1893.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.	
			REPORT fr.	608,528	2,000,000	1,097,127 57
87	°	95a	Transformation des ouvrages existants de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles.	317,126 64	°	°
87a	°	95b	Id. id.	°	1,527,156 81	°
87b	54	°	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers.	°	°	500,000 °
88	55	°	Ligne avancée d'Anvers	°	°	1,116,172 84
89	°	95	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse. (Loi du 16 mai 1892, <i>Moniteur</i> n°s 137-138.).	297,944 24	°	°
90	°	96	Routes militaires de Namur et de Liège	19,002 50	°	°
91	°	97a	Agrandissement du polygone de Brasschaet	°	17,190 40	°
92	°	98a	Artillerie de place, etc.	1,211,670 97	°	°
92a	°	98b	Id.	°	2,600,000 °	°
92b	58	°	Id.	°	°	2,000,000 °
93	60	°	École de pyrotechnie	°	°	116,100 15
94	61	°	Harnachement de la cavalerie.	°	°	45,600 °
95	°	102a	Armement de l'infanterie	°	7,611,495 87	°
96	62	°	Buflleterie de l'infanterie et du génie	°	°	80,400 °
97	57	°	Organisation d'un champ de tir pour l'infanterie	°	°	75,000 °
98	°	105	Voitures à bagages et à vivres	°	100,000 °	°
98a	59	°	Id.	°	°	200,000 °
99	°	104	Interruption des voies ferrées.	52,455 59	°	°
100	°	105	Outils et matériel du génie	2,095 40	°	°
			TOTAUX pour le ministère de la guerre fr.	2,488,620 94	13,655,825 08	5,028,400 56
			MINISTÈRE DES FINANCES.			
101	64	°	Appropriation des terrains provenant du démantèlement de places fortes	°	°	50,000 °
102	°	107a	Paiement des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux et souscriptions nouvelles.	°	59,020 °	°
102a	°	°	Id. id.	°	°	500,000 °
103	°	108	Construction et aménagement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers.	°	253,576 22	°
103a	65	°	Id. id.	°	°	150,000 °
			A REPORTER. . . . fr.	°	312,596 22	700,000 °

CICE 1894 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1895 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
3,705,455 57	1,912,607 65	1,778,952 77	153,674 86	1,792,847 94	1,792,847 94	°
	145,525 70	145,525 70	°	175,802 94	°	175,802 94
1,944,265 45	°	°	°	1,527,156 81	1,527,156 81	°
	°	°	°	300,000 °	300,000 °	°
1,116,172 84	586,764 40	556,474 89	50,289 51	529,408 44	529,408 44	°
207,044 24	247,598 49	145,065 97	102,554 52	50,545 75	°	50,545 75
19,002 50	1,292 °	1,292 °	°	17,710 50	°	17,710 50
17,190 40	5,941 50	5,911 59	50 °	11,218 81	11,248 81	°
	1,211,670 97	1,211,670 97	°	°	°	°
5,811,070 97	2,600,000 °	2,599,405 10	506 90	°	°	°
	499,127 62	62,555 94	456,595 68	1,500,872 58	1,500,872 58	°
116,100 15	116,100 15	116,100 15	°	°	°	°
45,600 °	29,549 97	25,689 °	5,860 97	14,050 05	14,050 05	°
7,611,495 87	6,846,795 97	6,558,625 97	288,172 °	764,699 90	764,699 90	°
80,400 °	74,552 22	70,278 97	4,255 25	5,867 78	5,867 78	°
75,000 °	°	°	°	75,000 °	75,000 °	°
300,000 °	52,958 90	8,590 59	24,548 51	67,061 10	67,061 10	°
	°	°	°	200,000 °	200,000 °	°
52,455 59	189 58	°	189 58	52,264 01	°	52,264 01
2,095 40	°	°	°	2,095 40	°	2,095 40
21,172,844 58	14,508,452 99	15,265,779 41	1,044,655 58	6,864,411 59	6,588,195 19	276,218 40
50,000 °	4,785 °	4,785 °	°	45,215 °	45,215 °	°
559,020 °	59,020 °	59,020 °	°	°	°	°
	447,560 °	447,560 °	°	52,640 °	52,640 °	°
403,576 92	889 98	709 98	180 °	252,686 24	252,686 24	°
	°	°	°	150,000 °	150,000 °	°
1,012,596 22	512,054 98	511,874 98	180 °	500,541 24	500,541 24	°

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1895.	
			REPORT fr.	"	512,596 22	700,000 "
104	66	"	Construction et ameublement d'un bâtiment avec magasins pour l'installation du bureau des douanes et accises, à Menin.	"	"	10,000 "
105	"	109	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers	"	2,310 49	"
106	"	110	Participation à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool. (Loi du 29 juillet 1889)	1,000,000 "	"	"
107	"	"	Exécution de la convention du 5 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890)	"	"	2,600,000 "
108	"	"	Retrait et rapatriement des monnaies de bronze étrangères. (Loi du 31 mai 1894, <i>Moniteur</i> n° 155)	"	"	1,000,000 "
109	"	"	Fabrication de monnaies de nickel. (Loi du 31 mai 1894)	"	"	1,000,000 "
110	"	"	Frais de fabrication de pièces d'un centime et d'annulation de pièces de deux centimes	"	"	50,000 "
111	"	"	Règlement des indemnités dues à raison des dommages causés dans l'arrondissement de Charleroi, lors des troubles de 1886. (Loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> n° 185)	"	"	625,000 "
112	67	"	Organisation provisoire des ateliers monétaires et acquisitions d'instruments et d'appareils pour la Monnaie	"	"	45,000 "
115	68	"	Acquisition d'immeubles pour l'installation de divers services ressortissant au ministère des finances. — Travaux de restauration et d'appropriation	"	"	250,000 "
TOTAUX pour le ministère des finances fr.				1,000,000 "	515,006 71	5,680,000 "
RÉCAPITULATION.						
Totaux pour le ministère des affaires étrangères				"	6,000 "	"
— — de la justice				5,989 95	"	80,000 "
— — de l'intérieur et de l'instruction publique.				515,058 55	707,779 19	1,588,100 "
— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics				2,927,500 55	9,588,049 76	12,028,015 82
— — des chemins de fer, postes et télégraphes.				1,802,555 26	11,568,522 87	17,618,486 "
— — de la guerre				2,488,620 94	15,635,825 08	5,028,400 56
— — des finances				1,000,000 "	515,006 71	5,680,000 "
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires fr.				8,557,406 01	55,501,181 61	42,023,000 58

CICE 1894 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1895 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
1,012,596 22	512,054 98	511,874 98	180 »	500,541 24	500,541 24	»
10,000 »	»	»	»	10,000 »	10,000 »	»
2,410 49	1,604 »	1,604 »	»	806 49	806 49	»
1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	»
2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	»	»
1,000,000 »	775 »	775 »	»	999,225 »	999,225 »	»
1,000,000 »	510,408 10	503,542 56	6,955 74	689,501 90	689,501 90	»
50,000 »	20,440 55	5,476 15	14,964 40	29,559 45	29,559 45	»
625,000 »	»	»	»	625,000 »	625,000 »	»
45,000 »	41,016 47	41,016 47	»	5,985 53	5,985 53	»
250,000 »	252,370 40	252,370 40	»	17,629 60	17,629 60	»
6,995,006 71	4,118,759 50	4,096,659 56	22,100 14	2,876,247 21	2,876,247 21	»
6,000 »	6,000 »	6,000 »	»	»	»	»
85,980 95	85,959 87	85,049 87	200 »	41 06	41 06	»
2,668,957 54	1,473,414 40	1,458,459 56	34,954 95	1,195,525 05	1,180,891 95	8,631 12
24,543,454 11	13,747,466 12	13,608,514 55	138,951 59	10,595,987 99	10,396,701 60	199,226 59
50,789,364 15	15,478,891 75	15,067,677 20	411,214 55	15,310,472 58	15,294,765 82	15,708 56
21,172,844 58	14,308,432 99	13,263,779 41	1,044,655 58	6,864,411 59	6,588,195 10	276,218 40
0,995,006 71	4,118,759 50	4,096,659 56	22,100 14	2,876,247 21	2,876,247 21	»
86,061,588 »	49,218,904 72	47,566,759 95	1,052,164 70	56,842,685 28	56,542,898 81	499,784 47

CICE 1894 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1895 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
844 06	•	•	•	844 06	•	•
43,041 61	9,397 40	8,714 00	682 50	33,644 21	•	•
348,508 09	87,780 •	57,078 69	30,701 31	260,818 99	•	•
548,558,568 27	240,050,951 77	197,811,044 91	42,239,886 86	108,307,656 50	•	•
548,751,052 93	240,148,109 17	197,876,858 50	42,271,270 67	108,602,943 76	•	•
86,061,588 •	49,218,904 72	47,566,739 95	1,652,164 70	36,342,685 28	36,342,898 81	499,784 47
454,812,640 05	289,567,015 89	245,445,578 43	43,925,435 46	145,445,627 04	36,342,898 81	499,784 47

(332)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1889 A 1895.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1889 A 1893.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de » la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont » acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à » l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte » de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été » réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait » pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter » du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op- » position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées » de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits » de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la » clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année » de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents » du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs » aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1889 à 1893 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1894 pour l'apurement final de l'exercice 1889, périmé depuis le 31 décembre 1893, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1893, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1889.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1893, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1890) étaient de fr. 494,528 74

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1893. fr. 466,672 42

Il a été versé, en 1894, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 3,481 »

Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1894, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 24,375 32

SOMME ÉGALE. fr. 494,528 74

EXERCICE 1890.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1894, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1891). fr.	454,530 62
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1891 à 1894	412,188 60
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1895. fr.	<u>22,142 02</u>

EXERCICE 1891.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1895, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1892). fr.	737,849 75
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1892 à 1894	434,128 57
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1895 fr.	<u>303,721 18</u>

EXERCICE 1892.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1896, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1893). fr.	808,136 08
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1893 et 1894.	439,588 71
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1895 fr.	<u>368,547 37</u>

EXERCICE 1893.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1897, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1894). fr.	654,170 42
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1894	258,468 59
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1895. fr.	<u>395,701 83</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1889.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1890).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIB		
					EN 1890 (novemb. et déc.)	EN 1891.	EN 1892.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique.	55,090 10	5,807 34	12,540 18	5,250 75
			Ministère de la justice	19,759 45	17,157 14	1,815 51	•
			— des affaires étrangères	11,601 76	4,547 52	6,958 06	116 58
			— de l'intérieur et de l'instruction publique.	260,265 75	159,829 52	71,989 15	25,180 55
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	61,451 57	45,545 81	16,506 46	181 50
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	21,759 52	15,954 65	2,570 70	1,581 17
			— de la guerre	51,068 40	29,069 00	1,785 80	11 60
			Corps de la gendarmerie	47 04	•	47 04	•
			Ministère des finances	8,525 94	6,219 57	2,076 85	•
			Non-valeurs et remboursements	4,059 55	1,475 85	755 78	80 74
				455,587 15	252,364 56	116,854 51	28,502 40
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.				
			<i>Service de l'instruction publique.</i>				
16a	•	12a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	259 20	•	•	•
16b	•	•	Id. id.	95 66	•	95 66	•
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.				
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
22a	•	17b	Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies, et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881)	2,870 56	2,564 40	99 54	•
22b	•	•	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	218 25	125 25	95 •	•
59	•	35a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	527 78	•	•	327 78
59a	•	35b	Id. id.	29 17	•	•	•
			A REPORTER. fr.	5,780 62	2,687 65	290 20	327 78

RIMÉ DE 1889.

à l'époque du 1^{er} janvier 1894.

JUSTIFIÉS CULATION		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1894)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE			Observations.
EN 1893	TOTAL		ORDONNANCES frappées de sursis arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations	ORDONNANCES présentées au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1894	TOTAL égal au montant des ordonnances à payer au 1 ^{er} janvier 1894	
1,203 37	20,610 64	14,470 55	2,051 0	12,418 55	14,470 55	
141 67	10,094 52	665 15	"	665 15	665 15	
"	11,601 76	"	"	"	"	
27,268 18	253,267 18	6,996 55	"	6,996 55	6,996 55	
277 29	60,510 86	1,140 71	7 0	1,065 71	1,140 71	
69 58	19,956 08	1,785 44	1,575 0	408 44	1,785 44	
"	50,867 0	201 40	"	201 40	201 40	
"	47 04	"	"	"	"	
"	8,296 22	29 72	"	29 72	29 72	
110 06	2,421 51	1,618 24	"	1,618 24	1,618 24	
29,071 05	426,472 41	26,914 74	5,481 0	25,455 74	26,914 74	
"	"	259 20	"	259 20	259 20	
"	95 66	"	"	"	"	
165 15	2,829 09	41 47	"	41 47	41 47	
"	218 25	"	"	"	"	
"	327 78	"	"	"	"	
"	"	29 17	"	29 17	29 17	
165 15	5,470 78	509 84	"	509 84	509 84	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1888.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1890).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.		
					EN 1890 (nov. et déc.).	EN 1891.	EN 1892.
			REPORT. . . . fr.	5,780 62	2,687 65	200 20	327 78
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).				
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics (suite).				
			<i>Travaux hydrauliques.</i>				
52	•	44a	Escaut. — Expropriations et travaux.	25 42	•	10 •	•
65	•	59a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux . .	102 66	•	95 58	•
65a	55	•	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires.	24 88	•	24 88	•
			<i>Chemins de fer en construction.</i>				
85	•	77	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccor- dement d'Orroir à Celles.	94 18	94 18	•	•
85a	•	77a	Id. id.	928 •	28 •	•	•
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.				
90	•	81a	Chemins de fer. — Voies et travaux	59 44	•	•	•
90a	•	81b	Id. id.	2,574 46	2,155 64	214 40	8 89
90b	51	•	Id. id.	182 10	•	•	52 10
			Ministère de la guerre.				
104a	•	97a	Ligne de la Meuse	15 •	•	•	•
105	•	98	Route militaire.	845 45	765 75	•	•
105a	60	•	Id.	1,547 41	•	•	1,547 41
			Ministère des Finances.				
127	•	•	Paiement des arriérés en principal des traitements d'attente et des traitements supplémentaires des titulaires à l'égard desquels il a été rendu des jugements ou arrêts passés en force de chose jugée. (Loi du 22 juin 1889, <i>Moniteur</i> n° 178.)	51,163 97	10,652 55	20,125 45	•
			RECAPITULATION.				
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice.	455,387 15	252,564 56	116,854 51	28,202 49
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur des crédits reportés à l'exercice 1889 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889 et à l'arrêté royal du 22 août 1889	41,141 59	16,585 77	20,758 49	1,716 18
			TOTAUX. . . . fr.	494,528 74	268,748 15	157,505 •	29,918 67

RIME DE 1889 (suite).

à l'époque du 1^{er} janvier 1894 (suite).

FI JUSTIFIÉS CULATION		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1894)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE			Observations
EX 1895	TOTAL		ORDONNANCES frappées de saisie arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant s'élève à la caisse des dépôts et consi- gnations	ORDONNANCES présentées au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1894	TOTAL ég. il au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1894	
165 15	3,470 78	509 84	•	509 84	509 84	
2 50	12 50	12 92	»	12 92	12 92	
»	95 58	7 08	»	7 08	7 08	
»	21 88	•	»	•	•	
»	91 18	•	»	•	•	
900 »	928 »	•	•	•	•	
51 22	51 22	28 22	•	28 22	28 22	
•	2,378 93	195 35	•	195 55	195 55	
150 »	182 10	•	•	•	•	
15 »	15 •	•	•	•	•	
77 70	845 45	•	•	•	•	
•	1,547 41	•	•	•	•	
	50,775 98	587 99	•	587 99	587 99	
1,541 57	40,200 01	941 58	•	941 58	941 58	
29,071 05	436,472 41	26,914 74	5 481 »	25,455 74	26,914 74	
1,541 57	40,200 01	941 58	•	941 58	941 58	
50,412 62	466,672 42	27,856 32	5,481 »	24,375 32	27,856 32	

(342)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1890 A 1893.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1893.

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1891).	PAYEMENTS EFFEC.	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1890.	de l'arrêté royal du 22 août 1889.			EN 1891 (notemb. et déc.).	EN 1892.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			— <i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i> EXERCICE 1889.			
			Ministère de la guerre	47 04	47 04	.
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	70,704 59	52,515 64	9,412 86
			Ministère de la justice.	11,155 99	5,127 48	2,050 05
			— des affaires étrangères.	955 48	510 41	537 87
			— de l'intérieur et de l'instruction publique.	186,087 01	28,812 11	85,965 87
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	88,896 50	82,285 12	5,427 71
			— des chemins de fer, postes et télégraphes.	57,588 52	22,526 51	11,768 57
			— de la guerre	12,265 50	11,199 42	194 90
			— des finances.	9,484 74	9,240 99	174 75
			Non-valeurs et remboursements.	5,842 66	5,702 94	566 27
				451,956 79	215,718 62	115,896 65
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			— Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.			
			<i>Anciens services.</i>			
6	n	5	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la république française.	56 52	.	.
			<i>Service de l'instruction publique.</i>			
186	n	n	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux.	40 02	.	.
			A REPORTER. fr.	96 54	.	.

1890.

à payer au 1^{er} janvier 1895.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1895.	OBSERVATIONS.
EN 1895	EN 1894.	TOTAL.		
.	.	47 04	.	
2,548 56	2,080 20	67,064 06	12,640 55	
4,958 33	681 55	10,817 39	316 80	
62 25	"	910 55	22 05	
69,357 57	350 .	184,463 55	1,623 46	
27 25	1,067 06	86,808 04	2,088 46	
"	421 82	34,716 70	2,871 62	
19 36	03 77	11,507 45	758 05	
"	58 .	9,455 74	31 .	
38 28	162 52	4,470 01	1,372 65	
76,811 40	5,784 82	410,211 47	21,725 32	
.	56 52	56 52	.	
.	.	.	40 02	
.	56 52	56 52	40 02	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1891).	PAYEMENTS EFFEC	
BUDGETS.	du budget extraordinaire de 1890.	de l'arrêté royal du 22 août 1889.			EN 1891 (novemb. et déc.).	EN 1892.
			REPORT. fr.	96 54	•	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
25d	•	22e	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256)	158 52	•	5 12
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
75a	55	•	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	12 51	•	•
			<i>Chemins de fer en construction</i>			
87a	•	79a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885.	43 75	•	•
90a	•	85b	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Or- roir à Celles.	64 25	•	35
02	•	86	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert.	368 76	•	•
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.			
98	•	90a	Chemins de fer. — Voies et travaux	959 81	•	•
98a	•	90b	Id. id.	102 85	•	17 55
			Ministère de la guerre.			
107a	•	99b	Amélioration du casernement. — École militaire	60 •	•	•
115	•	109	Agrandissement du polygone de Brasschaet	500 •	•	500 •
				2,546 70	•	553 65
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. } Dépenses sur des crédits transférés	47 04	47 04	•
			— propres à l'exercice.	431,936 79	213,718 62	113,896 65
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1890 et sur crédits nouveaux conformément aux lois des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 4 août 1890, et à l'arrêté royal du 28 mai 1890	2,546 70	•	553 65
			TOTAUX. fr.	454,350 02	213,765 00	114,450 28

1890 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1895 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en execution restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1895	OBSERVATIONS.
EN 1893.	EN 1894.	TOTAL.		
	50 52	50 52	40 02	
132 50	.	132 02	2 90	
"	12 51	12 51	"	
"	43 75	43 75	"	
"	31 25	64 25	"	
"	"	"	568 76	
956 91	.	956 91	2 90	
83 20	"	100 75	2 12	
"	00 "	60 "	"	
"	"	500 "	"	
1,172 61	203 85	1,930 09	416 70	
"	"	47 04	"	
76,811 40	5,784 82	41,211 47	21,725 32	
1,172 61	203 85	1,930 09	416 70	
77,984 01	5,988 65	412,188 60	22,142 02	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1892).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1891.	de l'arrêté royal du 28 mai 1890.			EX 1892 (novemb. et déc.).	EX 1893.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1890.			
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique	1,000 »	»	1,000 »
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	18 »	»	18 »
			— de la guerre	959 56	735 52	224 24
				1,977 56	735 52	1,242 24
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique	57,059 09	8,508 44	27,925 69
			Ministère de la justice	270,027 95	2,007 02	1,610 88
			— des affaires étrangères	15,546 90	11,525 45	1,256 58
			— de l'intérieur et de l'instruction publique	198,740 51	35,758 75	159,351 02
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	40,885 85	26,480 72	11,888 06
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	49,845 22	29,756 19	19,220 57
			— de la guerre	19,605 47	15,464 22	4,067 29
			Corps de la gendarmerie	50 40	50 40	»
			Ministère des finances	1,015 99	134 »	662 99
			Non-valeurs et remboursements	4,655 82	1,672 09	664 96
				655,427 07	131,245 26	217,655 04
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>			
			<i>Anciens services.</i>			
4	»	4a	Nouvelles installations du Tir national	325 »	»	325 »
6	»	6	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française	7,375 04	4,404 82	2,172 08
			<i>Service de l'instruction publique.</i>			
15a	»	15b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	485 20	»	60 98
15b	»	»	Id.	125 56	»	»
			A REPORTER. . . . fr.	8,310 80	4,404 82	2,558 06

1894.

à payer au 1^{er} janvier 1895.

TUÉS ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1895	OBSERVATIONS.
EN 1894.	TOTAL.		
*	1,000	*	
"	18	"	
"	959 50	"	
*	1,977 50	*	
3,827 48	40,059 61	16,999 48	
358 33	4,075 23	265,952 70	
747 40	13,527 43	19 56	
291 25	186,401	12,339 51	
151 80	38,320 58	2,365 27	
150	49,126 70	718 46	
2 50	19,534 01	69 46	
*	50 40	*	
"	796 99	217	
266 51	2,603 56	2,052 26	
5,795 27	354,695 57	300,731 50	
"	325	*	
745 46	7,320 56	54 08	
*	60 08	424 22	
*	"	125 56	
743 40	7,706 34	604 46	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1892).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEUX.	du budget extraordinaire de 1891.	de l'arrêté royal du 28 mai 1890.			EN 1892 (novemb. et déc.).	EN 1893.
			REPORT. fr.	8,310 80	4,404 82	2,558 06
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
22a	"	25d	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 258.)	2,978 07	207 40	2,386 58
2 2b	"	25e	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cinquantenaire à Bruxelles	3,481 81	19 48	3,462 33
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
57a	"	59b	Escant — Expropriations et travaux	105 60	"	105 60
59	"	68a	Yser — Expropriations et travaux	472 60	"	44 60
63	"	64a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	73 93	"	"
74b	28	"	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	84 "	"	"
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
82	"	88a	Wanlin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885), et communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Antée ou Yvoir	3,492 08	"	"
84	"	92	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert.	82 94	"	"
86	44	"	Amblève.	25 80	"	22 40
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.			
92	"	98a	Chemins de fer. — Voies et travaux	56,716 62	56,340 58	"
92a	"	98b	Id. id.	3,553 99	161 84	851 31
92b	49	"	Id. id.	59 94	"	"
			Ministère de la guerre.			
103	"	109	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	400 "	"	"
108a	"	113b	Artillerie de place, etc.	600 "	"	600 "
			Ministère des Douanes.			
122	"	128	Construction et aménagement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers	8 94	"	8 94
				80,445 12	61,124 19	10,230 02

1894 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1895 (suite)

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1895.	OBSERVATIONS.
EN 1894.	TOTAL.		
745 46	7,706 54	604 46	
160 57	2,954 44	25 65	
•	3,481 81	•	
•	105 60	•	
•	44 60	428 •	
•	•	73 93	
•	•	84 •	
5,492 08	5,492 08	•	
•	•	82 94	
•	22 40	1 40	
•	50,340 56	376 06	
1,695 52	2,698 67	855 52	
•	•	59 94	
•	•	400 •	
•	600 •	•	
•	8 94	•	
6,091 63	77,455 44	2,980 68	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1892)	PAYEMENTS EFFEC		
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1891.	de l'arrêté royal du 28 mai 1890.			EN 1895 (novemb. et déc.)	EN 1894	
RÉCAPITULATION.							
			SERVICE ORDINAIRE. {				
			Dépenses sur des crédits transférés . . .	1,977 56	755 32	1,242 24	
			— propres à l'exercice	655,427 07	131,245 26	217,655 04	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés à l'exercice 1891 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 25 février, 20 et 21 août 1891, et à l'arrêté royal du 22 août 1891	80,445 12	61,124 10	10,250 62	
			Totaux. fr.	757,849 75	195,101 77	229,136 90	

1894 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1895 (suite).

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1895.	OBSERVATIONS.
EN 1894.	TOTAL.		
.	1,977 56	.	
5,795 27	354,605 57	500,731 50	
6,091 63	77,455 44	2,989 68	
11,886 90	454,128 57	303,721 18	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'expiration de l'exercice (31 octobre 1893).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1892	de l'arrêté royal du 22 août 1891.			EN 1893. (novemb. et déc.).	EN 1894.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	Exercice 1888. 1,052 19 — 1889 126 62 — 1890 281 94	1,052 19 " " " "	• • 281 94
				1,440 75	1,052 19	281 04
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	52,508 02	20,586 08	10,852 52
			Ministère de la justice	568,074 97	55,750 30	6,419 75
			— des affaires étrangères	25,205 87	21,780 92	875 95
			— de l'intérieur et de l'instruction publique	40,668 79	55,176 90	10,057 48
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	90,952 96	67,598 25	21,786 53
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	161,502 44	158,405 76	1,078 75
			— de la guerre	26,025 65	25,695 50	150 59
			— des finances	9,023 94	9,197 84	146 10
			Non-Valeurs et Remboursements	5,585 50	2,517 77	411 68
				787,125 92	576,298 28	52,565 95
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>			
			<i>Anciens services.</i>			
6	×	7	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890	751 27	102 60	57 85
			<i>Service de l'instruction publique.</i>			
11a	°	12b	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	3 60	" "	" "
14a	°	15b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	154 07	16 66	" "
14b	°	°	Id.	20 04	" "	" "
			<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.</i>			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
18	×	22b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccourcissements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cinquantenaire à Bruxelles.	7,082 49	3,136 63	3,087 19
			A REPORTER. fr.	7,091 47	3,255 89	3,125 04

1892.

à payer au 1^{er} janvier 1895.

ET JUSTIFIÉS	ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1895.	
1,032 10	»	
»	126 62	
281 94	»	
1,514 15	126 52	
31,438 40	21,069 62	
42,150 05	525,924 92	
22,605 87	540 »	
45,214 47	4,454 32	
89,184 56	1,748 40	
160,084 51	1,417 93	
25,854 98	170 65	
9,545 94	280 »	
2,729 45	2,853 85	
428,664 23	358,459 69	
140 45	590 82	
»	3 60	
16 66	137 41	
»	20 04	
0,223 82	858 67	
0,580 93	1,610 54	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1895).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX	du budget extraordinaire de 1892.	de l'arrêté royal du 22 août 1891.			EN 1895 (novemb. et déc.).	EN 1894.
			REPORT. fr.	7,991 47	3,255 89	3,125 04
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics (suite).			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
47a	»	54b	Meuse — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstructions d'ouvrages d'art.	2 82	»	»
50	»	57b	Escout. — Expropriations et travaux.	444 14	»	150 »
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
70	»	85a	Gedinne à Houyet.	5 »	»	»
81	»	88	Bruxelles à Anvers (sud).	22 25	»	22 25
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.			
85a	»	92b	Chemins de fer. — Voies et travaux.	5,520 70	1,215 79	1,037 35
85b	42	»	Id. id.	4,760 21	»	»
86a	»	95a	Chemins de fer. — Traction et matériel.	795 »	»	795 »
90	»	98a	Construction de bateaux-pilotes et d'un steamer pour le passage d'eau à Anvers	4 20	»	»
			Ministère de la guerre.			
99	»	107	Aggrandissement du polygone de Brasschaet	7 59	»	»
			Ministère des finances.			
110	»	121	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers ser- vices de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers. (Ce crédit est prolongé jusqu'au 31 décembre 1892 par dérogation à l'article 5 de la loi du 19 août 1889. Loi du 21 août 1891, <i>Moniteur</i> n° 254)	9 05	9 05	»
				19,571 41	4,480 71	5,129 64
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	1,440 75	1,052 19	981 94
			{ — propres à l'exercice	787,125 92	376,298 28	52,565 95
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1892 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 16 et 24 mai 1892 et à l'arrêté royal du 25 mai 1892	19,571 41	4,480 71	5,129 64
			TOTAL. fr.	808,136 08	381,811 18	57,777 53

1892 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1893 (suite).

ET JUSTIFIES.		ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.		en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1893.	
6,380 93		1,610 54	
•		2 82	
150 •		204 14	
•		5 •	
22 25		•	
2,255 14		3,276 86	
•		4,760 21	
795 •		•	
•		4 20	
•		7 50	
9 03		•	
9,610 35		9,961 06	
1,314 13		126 62	
428,664 25		358,459 69	
9,610 35		9,961 06	
430,588 71		368,547 37	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1894.)
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	28,955 56
			Ministère de la justice	588,850 56
			— des affaires étrangères	11,099 58
			— de l'intérieur et de l'instruction publique	148,056 06
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	25,235 12
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	14,574 27
			— de la guerre	22,045 38
			— des finances	1,917 50
			Non-valeurs et remboursements	5,251 56
				645,965 19
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>				
<i>Service de l'instruction publique.</i>				
17a	"	14b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	569 06
<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.</i>				
<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
25	"	18a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire	113 58
26	"	21a	Agrandissement des ministères; transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	75
A REPORTER fr.				557 44

1893.

à payer au 1^{er} janvier 1895.

PAYEMENTS effectues et justifiés en 1894 (novemb et décemb)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1895	OBSERVATIONS.
4,544 82	24,300 74	
50,096 78	351,853 58	
10,171 10	928 48	
131,701 16	16,354 00	
16,912 57	8,322 75	
12,688 87	1,885 40	
21,602 28	443 10	
1,771 95	145 55	
1,504 53	5,747 05	
257,895 06	588,071 33	
"	569 06	
"	115 38	
"	75 •	
•	557 44	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1894).
			REPORT. . . . fr.	557 44
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics (suite).</i>	
			<i>Travaux hydrauliques.</i>	
55	"	50	Escaut. — Expropriations et travaux.	90 65
70a	"	70b	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux	4 48
			<i>Chemins de fer en construction.</i>	
78	"	79	Ambève	5 15
79	"	80	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	35 08
80	"	81a	Bruxelles à Anvers (Sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muisen	144 18
			<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	
85	"	85a	Chemins de fer. — Voies et Travaux.	6,557 50
85a	"	85b	Id. id.	798 95
85b	40	"	Id. id.	5 "
				8,205 25
			RÉCAPITULATION.	
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice	645,965 19
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1895 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi 1 ^{er} septembre 1895 et à l'arrêté royal du même jour	8,205 25
			TOTAUX. . . . fr.	654,170 42

1895 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1895 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1894. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1895.	OBSERVATIONS.
•	357 44	
• 4 48	99 65 "	
•	5 15	
•	55 08	
74 42	69 76	
• 496 05 "	6,557 50 502 92 5 "	
574 95	7,650 50	
257,893 66	588,071 55	
574 93	7,650 50	
258,468 59	595,701 85	

(362)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1894.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1894.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1894, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1894; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1894.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	105,811,454 54
		Encaisses au 31 décembre 1893	967,757,441 52
			1,075,568,896 06
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,075,568,896 06
			1,075,568,896 06

Situation au 1^{er} janvier 1895.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	115,125,661 46
		Encaisses au 31 décembre 1894	993,272,339 54
			1,108,398,001 »
PASSIF fr.	1,108,398,001 »
			1,108,398,001 »

Les opérations de l'année 1894 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes fr.	4,725,060,546 47
Dépenses	4,699,545,648 45

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 25,514,898 02

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1893 fr.	967,757,441 52
— au 31 décembre 1894	993,272,339 54
	25,514,898 02
DIFFÉRENCE ÉGALE. fr.	25,514,898 02
	25,514,898 02

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1894, les opérations de l'année 1894,
et la situation au 1^{er} janvier 1895.*



COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1894, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1893.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débité.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,955,514 80	20,962,484 80	25,915,999 60		
— de l'enregistrement et des domaines . . .	1,085,555 18	1,472,275 27	2,557,810 45		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,605,155 68	1,855,091 87	4,440,227 55		
— de l'administration des postes et télé- graphes	20,617,595 81	1,045,591 45	21,662,987 24		
— de l'administration de la marine	22,284 06	168,519 80	190,605 86		
— de l'administration des prisons	51,588 40	108,974 74	140,565 14		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	55,124 51	112,198 15	167,322 44		
— des écoles de bienfaisance de l'État . . .	4,559 12	"	4,559 12		
— des laboratoires d'analyses de l'État . .	2,797 28	"	2,797 28		
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	22,814 61	"	22,814 61		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	50,472 28	"	50,472 28		
— des conférences données aux élèves droguistes	7,732 90	"	7,732 90		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	146 53	"	146 53		
<i>S/C</i> de recettes et de paiements	50,587,959 59	"	50,587,959 59		
Caissier de } <i>S/C</i> portefeuille du trésor	40,605,298 74	"	40,605,298 74		
l'État. } <i>S/C</i> de titres de la dette publique et autres valeurs	1,270,614 90	704,752,187 "	706,011,801 90		
Agents du trésor dans les provinces	"	24,618,555 59	24,618,555 59		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	"	110,785,229 50	110,785,229 50		
	101,918,955 79	865,838,487 75	967,757,441 52	967,757,441 52	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1894.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1893.	9,628,890 60	147,440,920 87
— — 1894.	"	"

b. Opérations sur les budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1889.	"	27,856 32
— — — 1890.	"	28,130 67
— — — 1891.	"	515,608 08
— — — 1892.	"	426,524 90
— — — 1893.	"	654,170 42
	9,628,890 60	148,895,011 26

COMpte DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1894, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	•	48,578,906 11
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	•	3,881,767 94
Fonds provinciaux	•	5,110,692 87
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	•	1,036,955 89
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	•	9,764,006 66
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	•	491,670 •
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	•	108,122 52
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne. Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	188,118 76	•
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	•	41,954 51
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	•	5,000 •
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	•	25,115 90
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	•	4,479,243 81
— des veuves et orphelins du département des finances	•	24,187 59
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	•	217,545 54
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique	•	551,484 11
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	•	56,358 43
— des veuves et orphelins du département de la justice	•	22,817 55
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	•	68,646 91
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	•	74,747 26
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	•	565,780 17
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	•	48,288 61
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	•	185,150 54
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	•	20,240 05
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	•	94,008 56
Caisse de remplacement par le département de la guerre	5,962 79	402,407 94
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	92,875 59	•
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitution au budget pour ordre comme valeurs de emploi	•	1,519,768 75
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	•	1,111 91
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	•	519,009 31
Fonds pour l'encouragement du service militaire	•	11,854 84
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	•	59,546 56
Encaissement des effets de commerce par la poste	•	18,052,942 76
Remise des correspondances par exprès	•	•
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	•	85,000 •
Fonds spécial de rémunération des miliciens	•	89,929 42
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	•	218,169 82
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce	•	800 •
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	•	1 67
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au conservatoire royal de musique, à Bruxelles sous le nom de prix Laure Van Cutsem. (Arrêté royal du 50 juin 1885.)	•	510 •
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	•	•
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	•	556,164 96
Fonds de souscription pour un monument à ériger à la mémoire de Ch. Rogier	•	77 88
Fondation Emile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	•	•
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	•	49,531 81
Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	•	78 60
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles, sous le nom de prix Aline Van Cutsem. (Arrêté royal du 1 ^{er} octobre 1894.)	•	•
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	•	6,000 •
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	•	•
	286,954 94	97,841,164 12

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1894, et la situation au 1^{er} janvier 1895 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1894.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
22,251,568 60	7,752,852 10	14,518,756 41	•	•	65,997,642 52	
2,456,821 55	2,568,028 01	•	151,206 48	•	5,750,561 46	
15,568,255 58	15,019,050 85	549,204 75	•	•	5,459,897 60	
55,841,920 48	52,840,755 85	1,001,186 65	•	•	2,698,142 52	
576,921 45	•	576,921 45	•	•	10,540,928 11	
6,128,001 •	6,069,521 •	59,280 •	•	•	550,950 •	
250,977 07	251,018 24	19,958 85	•	•	128,081 55	
1,445,156 55	1,419,798 01	25,558 54	•	164,760 22	•	
805,525 53	781,054 51	24,270 82	•	•	66,925 55	
16,180 •	21,180 •	•	5,000 •	•	•	
502,444 41	298,715 00	5,729 52	•	•	26,845 22	
153,445,096 81	152,878,922 06	566,774 75	•	•	5,046,018 50	
1,046,045 01	1,060,561 42	•	14,516 41	•	9,671 18	
1,656,650 19	1,591,454 58	65,215 61	•	•	282,760 95	
2,235,855 45	2,208,212 54	25,642 89	•	•	557,107 •	
505,659 43	402,524 42	•	56,884 99	•	19,475 44	
145,459 29	142,145 63	3,293 66	•	•	26,111 19	
286,766 90	284,547 79	2,219 11	•	•	70,866 02	
651,810 55	605,416 50	28,594 25	•	•	105,141 49	
1,606,794 65	1,671,500 15	•	64,505 50	•	499,274 67	
484,549 19	450,971 43	55,577 76	•	•	81,666 57	
987,061 69	901,559 18	85,722 51	•	•	270,855 05	
197,250 07	195,695 09	5,556 98	•	•	52,806 03	
559,950 21	502,885 14	•	2,954 95	•	81,655 45	
1,504,098 61	1,284,728 77	19,569 84	•	•	15,407 05	
5,882,817 82	6,446,886 85	•	564,069 05	161,661 09	•	
2,241,806 10	2,180,260 82	61,545 28	•	51,525 11	•	
5,559,585 67	5,496,598 12	63,187 55	•	•	1,382,956 28	
1,261,478 06	1,297,277 88	•	35,799 82	54,687 91	•	
1,761,709 59	1,595,771 30	565,958 29	•	•	884,947 60	
14,000 •	15,207 50	•	1,207 50	•	10,647 54	
296,579 07	285,795 75	10,785 72	•	•	50,529 68	
442,967,676 14	445,556,056 03	•	568,559 89	•	18,084,582 87	
25,197 98	25,197 98	•	•	•	•	
170,000 •	60,000 •	110,000 •	•	•	195,000 •	
•	•	•	•	•	89,929 42	
4,898 44	749 55	4,149 11	•	•	222,518 95	
700 •	800 •	•	100 •	•	700 •	
4,160 94	4,021 75	159 21	•	•	140 88	
1,020 •	1,020 •	•	•	•	510 •	
5,586,580 •	5,589,580 •	•	5,000 •	5,000 •	•	
19,192 25	•	19,192 25	•	•	575,557 21	
1,065 75	1,150 62	•	64 87	•	15 01	
545 •	545 •	•	•	•	•	
155,809 45	145,959 89	•	7,250 44	•	42,281 57	
3,558 •	3,590 84	•	52 84	•	45 76	
510 •	•	510 •	•	•	510 •	
11,534 50	13,958 59	•	2,424 09	•	5,575 91	
29,000 •	•	29,000 •	•	•	29,000 •	
692,152,782 77	675,515,500 48	18,074,659 08	1,457,376 79	595,457 55	114,586,928 80	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1894, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>Administration des contributions directes, domaniales et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	•	121,121 22
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	" "	312,936 25
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	•	19,891,157 27
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	" "	110,799 21
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	" "	422,249 55
Travaux d'irrigation dans la Campine	" "	99 01
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	" "	566 10
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	" "	540,928 04
Amendes et frais de justice en matière forestière	" "	7,737 81
Consignations de toute nature	" "	51,221,564 64
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (débours et remboursements)	•	104,568 68
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	" "	•
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	" "	2,947 30
<i>B. Administration des postes et télégraphes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	" "	5,722,572 02
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	" "	2,089,891 59
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	•	1,434,060 07
Encaissements et paiements de coupons.	" "	3,028 51
<i>C. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	•	•
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1892.)	•	264 51
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	•	139,386 80
Colonies agricoles de bienfaisance d'Hoogstraeten-Merxplas	" "	87,901 73
Dépôt de mendicité de Bruges	" "	13,679 49
Maison de refuge de Bruges	" "	•
Colonie d'aliénés à Gheel	" "	49,187 60
Asile des hommes aliénés à Tournai	" "	9,191 63
Asile des femmes aliénées à Mons	" "	•
Institution royale de Messines	" "	7,361 99
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	•	22,814 61
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	" "	39,472 28
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	" "	2,797 28
— des conférences données aux élèves droguistes	" "	7,732 90
	•	60,174,798 80

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1894, et la situation au 1^{er} janvier 1895 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1894.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier ou valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
861,147 96	898,742 78	"	57,594 82	"	83,526 40	
142,205 76	112,605 50	29,600 26	"	"	342,626 51	
21,290,167 81	21,050,220 40	239,947 41	"	"	20,122,084 68	
79,955 14	117,450 56	"	57,484 42	"	73,514 79	
1,617,210 61	1,601,815 31	15,395 30	"	"	457,644 85	
"	99 01	"	99 01	"	"	
1,190 92	1,205 57	"	14 65	"	551 45	
211,488 15	200,260 80	11,218 35	"	"	361,146 99	
10,479 57	8,150 95	2,328 44	"	"	10,066 25	
0,636,401 86	10,563,722 55	"	927,520 67	"	30,294,245 97	
65,025,554 56	65,051,275 82	"	5,959 46	"	98,629 22	
118,042 45	118,042 45	"	"	"	"	
2,666,268 46	2,666,268 46	"	"	"	2,947 50	
146,554,785 96	146,422,201 61	112,584 35	"	"	5,855,156 97	
158,676,481 45	158,750,912 42	"	65,450 97	"	2,026,460 62	
2,004,545 63	1,068,128 05	56,415 58	"	"	1,470,475 65	
1,197,760 69	1,196,995 95	773 76	"	"	3,802 07	
25,052 01	25,052 01	"	"	"	"	
5,856 86	5,765 82	91 04	"	"	555 55	
284,726 49	285,879 57	"	1,155 08	"	158,253 72	
2,086,765 51	2,158,100 55	"	51,355 02	"	56,566 71	
205,773 56	206,764 21	"	990 65	"	12,688 84	
114,707 66	114,386 46	321 20	"	"	521 20	
915,695 14	932,655 05	"	18,957 91	"	50,229 69	
560,476 77	573,604 13	"	4,127 36	"	5,064 27	
198,642 22	188,524 69	10,117 55	"	"	10,117 55	
111,696 57	110,305 16	1,391 21	"	"	8,753 20	
56,989 06	61,481 32	"	4,491 56	"	18,325 25	
12,550	51,040 75	"	58,400 75	"	981 53	
135,396 52	135,354 25	42 09	"	"	2,850 37	
"	7,752 90	"	7,752 90	"	"	
414,594,872 45	415,542,718 96	451,516 52	1,199,165 03	"	59,426,952 58	

COMpte DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1894, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
§ 1 ^{er} . SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	•	517,591 69
Subsides pour travaux d'utilité publique	•	481,869 48
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	•	22,850 50
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	•	504,695 14
§ 2. FONDS DE REMPLI.		
Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Produit du tir national	•	4,668 95
Matériel de l'université de Liège	•	229 75
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	•	27,124 58
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	•	699 80
Expositions générales des beaux-arts.	•	22,524 84
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	•	5,303 60
Id. id. des échanges	•	4,698 95
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	•	14,572 45
Produit du Jardin botanique.	•	"
Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État. Recettes et dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 août 1890. — Produit des conférences et des examens pour l'obtention des certificats d'expert-inspecteur des viandes. — Prélèvements et analyses d'échantillons	•	4,125 "
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays.	•	608 85
Produit des emplacements à l'exposition universelle d'Anvers de 1894.	•	27,858 25
Produit de la loterie de l'exposition universelle d'Anvers de 1894	•	"
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	•	1,059,158 66
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	•	416,542 92
Service de la traction et du matériel	•	907,640 21
Service des transports.	•	743,756 65
Services en général	•	501,265 59
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	•	16,250 "
<i>B. POSTES.</i>		
Service des postes	•	22,240 15
<i>C. TÉLÉGRAPHES.</i>		
Service des télégraphes	•	386,875 08
<i>D. MARINE.</i>		
Service de la traction et du matériel	•	48,050 20
<i>E. SERVICES DIVERS.</i>		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	•	150 40
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	•	1,469,244 00
Service de l'Institut cartographique militaire.	•	22,406 64
Service des objets de couchage de l'État	•	84 41
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	•	29,444 35
Service de la remonte spéciale des officiers	•	66,282 15
École militaire. — Pension des élèves.	•	20,095 06
§ 5. SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	•	55,506 95
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	•	"
Création d'une école de bienfaisance de l'État à Ypres. (Legs Godtschalck)	•	"
	•	7,013,480 09

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1894, et la situation au 1^{er} janvier 1895 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1894.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
78,288 50	258,976 88	•	180,688 29	•	136,903 40	
90,208 06	102,779 57	•	12,371 51	•	469,297 97	
•	•	•	•	•	22,859 50	
375,307 41	282,580 87	92,926 54	•	•	507,619 68	
•	•	•	•	•	•	
3,802 69	5,602 06	•	1,889 37	•	2,779 58	
78 05	307 80	•	229 75	•	•	
64,213 11	91,182 20	•	26,969 09	•	153 40	
•	•	•	•	•	•	
1,700 •	2,005 02	•	305 02	•	394 78	
•	16,471 60	•	16,471 60	•	6,053 24	
•	5,221 88	•	5,221 88	•	81 72	
3,319 05	•	3,319 05	•	•	8,018 •	
•	•	•	•	•	•	
5,177 28	9,065 05	•	4,786 67	•	9,785 76	
•	•	•	•	•	•	
8,400 •	8,569 •	31 •	•	•	4,156 •	
•	•	•	•	•	•	
1,641 40	1,755 06	•	113 66	•	495 19	
25,155 55	30,756 62	•	5,601 07	•	22,257 18	
609,756 85	600,067 89	9,688 96	•	•	9,488 06	
825,689 44	654,105 60	171,583 84	•	•	171,583 84	
•	•	•	•	•	•	
764,208 03	744,372 93	19,835 10	•	•	1,078,975 76	
193,303 11	166,445 59	26,857 52	•	•	443,402 44	
1,034,344 05	687,659 36	346,684 67	•	•	1,234,324 88	
269,346 52	553,053 97	•	283,687 45	•	660,969 •0	
221,868 08	320,081 77	•	98,213 69	•	203,051 90	
52,452 31	68,556 56	•	16,104 25	•	145 75	
•	•	•	•	•	•	
17,979 53	16,246 75	1,732 78	•	•	23,972 93	
•	•	•	•	•	•	
276,526 15	274,452 01	1,894 14	•	•	588,769 22	
•	•	•	•	•	•	
23,256 85	20,555 •	2,681 85	•	•	30,721 05	
•	•	•	•	•	•	
•	145 75	•	145 75	•	6 65	
•	•	•	•	•	•	
759,525 21	146,415 22	615,109 99	•	•	2,082,554 89	
47,290 31	41,258 60	6,031 71	•	•	28,438 33	
•	•	•	•	•	84 41	
82,866 92	100,796 85	•	17,929 93	•	11,514 42	
117,691 02	129,850 •	•	12,158 98	•	54,123 13	
125,571 40	119,457 65	6,113 75	•	•	35,206 81	
•	•	•	•	•	•	
3,547 40	9,843 74	•	6,296 34	•	49,300 59	
•	•	•	•	•	•	
1,355 84	1,355 84	•	•	•	•	
700,000 •	•	700,000 •	•	•	700,000 •	
•	•	•	•	•	•	
6,783,630 17	5,270,519 59	2,002,492 88	489,382 30	•	8,526,590 67	

COMpte DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1894, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	19,277,544 57
	titres au porteur en circulation	2,091,369 06
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	648,846 17	•
Baring frères et C ^o , à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	•	1,853 15
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	•	2,192,712 49
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c., émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	•	209,139 50
Amortissement des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c., émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	•	199,399 •
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c., émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	5,222,202 20
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	1,069,159 55
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école.	29,588 48	•
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg.	•	4,075 •
Bons du trésor en circulation	•	20,000,000 •
Produit de l'emprunt de 25 millions de francs à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 17 avril 1893.)	•	•
Produit de l'emprunt de 20 millions de francs à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 31 janvier 1894.)	•	•
Produit de l'emprunt de 19,725,500 francs à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 17 juillet 1894.)	•	•
	678,254 65	48,867,414 50

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1894, et la situation au 1^{er} janvier 1895 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1894.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
41,884,257 00	41,315,825 94	570,453 66	.	.	19,847,978 25	
29,607,172 74	29,666,655 12	.	59,462 58	.	2,051,906 68	
11,542,392 78	12,113,168 92	.	570,776 14	1,219,022 31	.	
25,829 52	35,351 50	.	9,521 78	7,088 65	.	
87,720,789 75	86,500,108 27	1,130,081 46	.	.	3,323,393 95	
471,812 .	473,809 .	.	1,997 .	.	207,142 50	
140,188 .	153,700 .	6,488 .	.	.	205,887 .	
6,524,916 .	6,545,578 10	.	20,462 10	.	3,201,740 10	
1,156,921 .	1,029,680 .	107,241 .	.	.	1,776,380 55	
1,555 84	.	1,555 84	.	28,052 64	.	
600 .	600	4,075 .	
50,000,000 .	50,000,000	20,000,000 .	
5,605,409 95	5,605,409 95	
20,378,102 91	20,378,102 91	
10,320,264 59	10,320,264 59	
265,559,892 46	262,206,051 90	1,816,179 96	662,219 40	1,255,363 58	50,598,503 99	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1894, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	85,919,848 18	"
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	9,765,628 19	"
— — — pour le compte d'établissements publics	"	81,252 13
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	"	7,772 47
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	519,927 54	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	903,700 "	"
Subsides des comptables entre eux	"	"
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	"	706,011,801 90
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	"	225 38
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	"	250,058 86
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	"	5,151,684 08
Trésor public, S/C de placements	"	755,710 80
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	"	29,588 48
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	75 "
Avances au département de l'agriculture, de l'industrie, etc., à régulariser	5,545 28	"
Id. des chemins de fer, postes etc., id.	185,435 10	"
Id. des finances, id.	1,558 52	"
Budget des Dotations, S/C d'avances à régulariser.	119,755 74	"
Gouvernement Italien, S/C de monnaies divisionnaires rapatriées	"	"
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	"	8,124 "
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	"	290 10
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"	524,664 "
Département des finances, S/C de retrait de monnaies de bronze étrangères	"	"
J. Allard et C ^{ie} , à Paris. (Convention-loi des 1 ^{er} juin/31 mai 1894 relative au retrait du billon étranger.)	"	"
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893.)	"	"
	95,217,574 55	710,770,027 20

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1894, et la situation au 1^{er} janvier 1895 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1894				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitur.)	
		de recettes	de dépenses			
74,827,734 24	85,500,000	.	8,672,265 76	92,592,115 94	.	
"	577,089 49	"	577,089 49	10,540,717 68	.	
4,377,927 28	4,403,749 63	.	25,822 35	"	55,420 78	
1,277,113 05	1,284,885 32	.	7,772 47	"	"	
3,782,810 89	4,104,585 94	"	321,575 05	641,502 59	.	
59,233,500 75	59,541,500 75	.	107,800 .	1,011,500 .	.	
275,075,069 86	275,075,069 86	"	"	"	"	
191,650,874 81	177,357,589 95	14,273,484 85	"	"	720,285,286 73	
57 17	215 53	"	158 21	"	67 17	
1,193,118,362 66	1,193,040,735 44	77,627 22	"	"	327,606 08	
715,546,524 16	715,420,459 17	"	82,955 01	"	3,048,749 07	
426,260,243 02	426,440,401 80	"	180,248 78	"	544,462 02	
"	1,555 84	"	1,555 84	"	28,052 64	
4,004 25	4,670 25	"	75 .	"	.	
3,543 28	1,286,048 61	"	1,282,505 33	1,286,048 61	"	
222,591 21	37,158 11	185,433 10	"	"	"	
7,091 64	5,553 32	1,538 32	"	"	"	
119,735 74	"	119,735 74	"	"	"	
4,941,500 "	4,941,500 "	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	8,124 "	
"	"	"	"	"	290 10	
2,058,011 "	1,919,589 50	118,421 50	"	"	643,085 50	
4,909,912 56	6,032,631 70	"	1,122,739 34	1,122,739 34	"	
4,492,250 "	4,492,250 "	"	"	"	"	
48,000 .	48,253 49	"	253 49	253 49	.	
2,941,717,457 37	2,939,352,752 76	14,776,360 75	12,391,556 12	106,994,855 65	721,941,213 11	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1894, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1894.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,981,742 60	21,558,913 29	26,540,655 98		
— de l'enregistrement et des domaines	1,177,470 65	1,468,880 10	2,646,350 75		
Comptables de l'administration des chemins de fer	2,764,955 55	2,815,023 16	5,577,976 69		
— des administrations des postes et télégraphes	21,084,355 52	1,459,867 51	22,524,222 83		
— de l'administration de la marine	22,674 76	188,900 95	211,575 71		
— de l'administration des prisons	31,075 54	107,158 18	138,233 72		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	56,657 58	47,085 86	103,741 44		
— des écoles de bienfaisance de l'État	3,907 15	7,900 30	11,807 45		
— des laboratoires d'analyses de l'État	2,859 57	"	2,859 57		
Comptable de l'Institut agricole de l'État	18,525 25	"	18,525 25		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	981 53	"	981 53		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	572 50	"	572 50		
Caissier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements	50,150,343 40	"	50,150,343 40	
	S/C portefeuille du trésor	46,063,715 80	"	46,063,715 80	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	550,102 75	719,733,184 "	720,285,286 75	
Agents du trésor dans les provinces	"	25,081,612 40	25,081,612 40		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	"	104,925,200 95	104,925,200 95		
	115,808,515 78	877,573,823 76	993,272,339 54	"	

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1894.

Service des recettes et dépenses de l'État		9,028,890 60	148,803,011 26
Service des recettes et dépenses pour ordre. {	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du ministre des finances	286,054 94	97,841,164 12
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	"	60,174,798 89
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	7,015,480 09
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique		678,254 65	48,867,414 50
Opérations diverses en dehors du service des budgets		95,217,374 55	710,770,027 20
		105,811,454 54	1,073,568,896 06
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1894		967,757,441 52	"
		1,073,568,896 06	1,073,568,896 06

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1894, et la situation au 1^{er} janvier 1895 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNEE 1894				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENT		ACTIF (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes	de dépenses.			
				995,272,339 54	.	

RECAPITULATION.

406,451,811 25	401,878,124 76	149,227,699 65	144,654,013 16	6,480,004 90	150,317,812 05
692,152,782 77	675,515,500 48	18,074,659 08	1,437,376 79	395,437 33	114,586,028 80
414,594,872 45	415,342,718 96	451,516 52	1,199,163 03	"	50,426,952 38
6,785,650 17	5,270,519 59	2,002,492 88	489,582 50	"	8,526,590 67
263,359,992 46	262,206,031 90	1,816,179 96	662,219 40	1,255,363 58	50,898,503 99
2,941,717,457 37	2,959,532,752 76	14,776,260 73	12,301,856 12	106,994,855 65	724,941,215 11
4,725,060,546 47	4,699,545,648 45	186,548,608 82	160,833,710 80	115,125,661 46	1,108,398,001 "
25,514,898 02		25,514,898 02		995,272,339 54	.
				1,108,398,001	1,108,398,001

(380)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE**SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE****POUR L'EXERCICE 1894.**

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

1° *Dette à 2 1/2 p. c.*

2° *Dette à 3 p. c.*

3° *Dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série.*

4° *Dette à 3 1/2 p. c., 2^e série.*

5° *Dette à 3 1/2 p. c., 3^e série.*

6° *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*

7° *Dette flottante.*

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^{re} DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c, divisé comme il suit :

A et *B*. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de
comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. fr.	389,417,631 74
Il faut en déduire :		
1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr.	169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit.		146,000 »
		<hr/> 169,458,000 »
	RESTE. fr.	<hr/> <hr/> 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 254) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 2 de cette loi, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 25 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune	fr.	8,000,000	»
34,000 — — — — —	2,000 —	68,000,000	»
8,000 — — — — —	1,000 —	8,000,000	»
6,000 — — — — —	200 —	1,200,000	»
<hr/>			
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de		fr.	85,200,000
<hr/>			

2^e DETTE A 3 P. C.

La dette à 3 p. c. se composait, au 1^{er} novembre 1894, des emprunts indiqués au tableau suivant et s'élevant ensemble au capital nominal de 681,067,700 francs.

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL	
		de la jouissance des intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.	
Loi du 19 avril 1875.	Convent ^{ns} du 16 avril 1875.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1875.	100,000,000	81. »	81,000,000
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1875	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000
	Convention du 4 mars 1874.	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000
	— du 20 avril 1876.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	15,250,000	75.25	9,070,025
	— du 14 sept. 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	55,000,000	72.15	23,809,500
			1 ^{er} mai 1876.	6,855,000	73.15	22,390,483 50
	1 ^{er} nov. 1876.	15,670,000	75. »	60,000,000		
	Id.	10,104,000			82. »	109,060,000
	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	98. » à	25,484,181 31		
	1 ^{er} mai 1878.	16,000,000			98.75	4,142,488 70
	1 ^{er} mai 1882 .	96,585,500	98. » à	11,754,349 19		
	1 ^{er} nov. 1882 .	50,414,700			98.50 à	12,863,320 70
	1 ^{er} mai 1891.	25,882,900	98.75	14,865,133 74		
	1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200			98. » à	18,201,985 40
	1 ^{er} mai 1892.	13,045,400	101.90	16,438,804 67		
	1 ^{er} nov. 1892.	15,077,400			101.45	8,878,804 15
	1 ^{er} mai 1893.	18,055,600	101.70 à	9,495,748 52		
	1 ^{er} nov. 1893.	16,259,300			102. »	10,892,846 87
	1 ^{er} mai 1894.	8,760,700	101.90 à	512,000		
1 ^{er} nov. 1894.	9,316,500	102.12				
1 ^{er} mai 1894.	10,683,500	102.40				
1 ^{er} nov. 1894.	500,000					
TOTAL de la dette à 3 p. %			fr.	681,067,700		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. Quant aux sommes provenant des émissions suivantes, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. c. est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs	fr.	40,000,000	»
3,800 — 5,000 —		19,000,000	»
45,000 — 2,000 —		90,000,000	»
212,859 — 1,000 —		212,859,000	»
14,000 — 500 —		7,000,000	»
20,000 — 200 —		4,000,000	»
140,000 — 100 —		14,000,000	»
<u>439,659 obligations.</u>	fr.	<u>386,859,000</u>	»

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1875 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Quant aux autres capitaux, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

L'amortissement est facultatif lorsque les rachats ne peuvent se faire à 90 p. c. ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. c., qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre, pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. c.; les intérêts des titres rachetés seront ajoutés au fonds d'amortissement de cette dernière dette (article 2 de la loi du 19 décembre 1874). Cette disposition n'a encore reçu aucune application.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1894, ont été réparties comme il suit :

	INTERÊTS	AMORTISSEMENT.	TOTAL
Années 1875 à 1892.	fr. 249,094,082 50	18,382,924 70	267,477,007 20
Année 1893	19,012,903 50	1,550,816 80	20,563,720 30
— 1894	19,966,561 50	1,619,408 20	21,585,969 70
	<u>Fr. 288,073,547 50</u>	<u>21,553,149 70</u>	<u>309,626,697 20</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1875 à 1894 s'élève à la somme totale de fr. 21,553,149 70 c', dont fr. 8,293,216 76 c' ont servi à amortir un capital nominal de 9,923,900 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 671,143,800 francs.

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus de 90 p. c., et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1894, à fr. 12,441,190 24 c'. Le complément, soit fr. 818,742 70 c', se trouvait, à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

3° DETTE A 3 1/2 P. C. — 1^{re} série.

La dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, s'élevait, au 1^{er} janvier 1895, à 140,916,175 francs, se décomposant comme il suit :

A. Capitaux émis en vertu de la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), qui autorise le Gouvernement : 1° à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. c.; 2° à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. c.

Les capitaux délivrés au 1^{er} janvier 1895, en vertu de cette loi, s'élèvent, savoir :

Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 86,065,175	»
— 1 ^{er} juillet 1886, à	253,200	»
— 1 ^{er} janvier 1887, à	39,600	»
— 1 ^{er} — 1888, à	800,000	»
— 1 ^{er} juillet 1888, à	795,100	»
— 1 ^{er} — 1891, à	174,400	»
	<u>ENSEMBLE fr. 88,127,475</u>	»

B. Emprunt d'un capital nominal de 50,000,000 de francs, émis aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164). Ce capital a été négocié, au taux de 103 p. c., de la manière suivante :

1° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1886 :

A divers	fr. 1,595,100	»
A la Caisse générale d'épargne et de retraite.	20,000,000	»
	<u>21,595,100</u>	»

2° Avec jouissance du 1^{er} juillet 1886, à MM. de Rothschild frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles (contrat du 1^{er} juillet 1886)

3° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1887, aux mêmes

TOTAL DE L'EMPRUNT fr. 50,000,000 »

Cet emprunt, destiné à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., a produit une somme effective de fr. 51,498,717 87 c^s.

C Capital émis, avec jouissance du 1^{er} janvier 1890, en vertu de la convention-loi des 29 avril/27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai fr. 2,788,700 »

La dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, est représentée, à concurrence de 110,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, savoir :

18,000 obligations de 2,000 francs	fr.	36,000,000	»
61,000 — 1,000 —		61,000,000	»
18,000 — 500 —		9,000,000	»
7,000 — 200 —		1,400,000	»
26,000 — 100 —		2,600,000	»
<u>130,000 obligations.</u>		<u>Fr. 110,000,000</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1888 pour les capitaux émis antérieurement au 1^{er} juillet 1887.

Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1886 à 1894, s'élèvent à fr. 45,174,267 04 c^s, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1886 à 1892	fr. 33,354,896 26	1,591,573 34	34,746,469 60
Année 1893.	4,932,066 56	281,832 42	5,213,898 98
— 1894.	4,932,066 12	281,832 34	5,213,898 46
	<u>Fr. 43,219,028 94</u>	<u>1,955,238 10</u>	<u>45,174,267 04</u>

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1894, à fr. 1,673,405 76 c^s. A la même date une somme de fr. 140,916 22 c^s, se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 140,916 17 c^s, n'était pas encore liquidé.

4^e DETTE A 3 1/2 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, se composait, au 1^{er} novembre 1894 :

A. Du capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. c., décrétée par la loi du

bre 1894, à fr. 12,939,316 02 c. Le complément, soit fr. 960,489 88 c, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

DETTES A 3 1/2 P. C. — 3^e série.

Au 1^{er} août 1894, la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, s'élevait à 200,040,000 francs, savoir :

A. Capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. c., décrétée par la loi du 19 novembre 1886 (<i>Moniteur</i> n° 524), et fixé par décision ministérielle du 9 mai 1887 (Annexe n° 9 au compte de 1887), à	fr. 165,000,000 »
B. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 15 juin 1888 (<i>Moniteur</i> n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci. fr.	53,000,000 »
C. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 février 1890 (<i>Moniteur</i> n° 61), autorisant la négociation d'un capital nominal de vingt millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci	fr. 2,000,000 »
D. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 27 juin 1890, autorisant la négociation d'un capital nominal de trente millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci	fr. 40,000 »
TOTAL.	fr. 200,040,000 »

Cette dette est représentée, à concurrence de 118,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

35,000 obligations de 2,000 francs.	fr. 70,000,000 »
40,000 — 1,000 —	40,000,000 »
10,000 — 500 —	5,000,000 »
9,000 — 200 —	1,800,000 »
12,000 — 100 —	1,200,000 »
106,000 obligations.	Fr. 118,000,000 »

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1887, pour le capital dérivant de la conversion du 4 p. c. Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1894, s'élèvent à fr. 51,342,750 05 c, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1887 à 1892	fr. 34,675,852 75	1,863,937 30	36,539,790 05
Année 1893.	7,001,400 »	400,080 »	7,401,480 »
— 1894.	7,001,400 »	400,080 »	7,401,480 »
Fr.	48,678,652 75	2,664,097 30	51,342,750 05

Les fonds d'amortissement, qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, s'élevaient, au 31 décembre 1894, à fr. 2,464,037 30 c. Le complément, soit 200,040 francs, se trouvait, à la même date, à la disposition de la caisse d'amortissement.

—

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C., A 3 P. C., A 3 1/2 P. C., 1^{re}, 2^e et 3^e série.

—

Payement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs en dette à 3 p. c. négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne la dette à 3 p. c., l'amortissement est *facultatif* lorsque les rachats ne peuvent se faire à 90 p. c. ou au-dessous. Quant aux dettes à 3 1/2 p. c., l'action de l'amortissement est suspendue, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair.

Les fonds à 3 et à 3 1/2 p. c. non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Aux termes de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1874, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. c. peuvent être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 3 p. c.; les intérêts des titres ainsi rachetés seront, pour la dette à 3 p. c., ajoutés au fonds d'amortissement; en ce qui concerne la dette à 2 1/2 p. c., ils viendront en déduction des crédits annuels portés au Budget de la Dette publique.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement de diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures ; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de $\frac{1}{2}$ p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces ;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement ;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1893, à fr. 119,570 14 c^s ; ceux de l'exercice 1894 se montent, au 31 décembre 1894, à fr. 2,150 83 c^s.

6° RENTES 5 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — Loi du 2 avril 1873.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 955 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 93 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^s a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Un arrêté royal, en date du 4 septembre 1893, a annulé les rentes allouées du chef d'indemnités pour servitudes militaires ayant grevé les immeubles situés dans la zone de certains travaux de défense déclassés. Ces rentes s'élèvent à fr. 714 60 c^s et correspondent à un capital de fr. 23,819 98 c^s ; les arrérages en ont cessé de courir le 13 octobre 1893.

Un second arrêté royal du 6 mai 1894 a annulé, pour le même motif, d'autres rentes se montant à fr. 1,774 58 c^s et représentant un capital de fr. 59,156 88 c^s ; les arrérages de ces dernières rentes ont cessé de courir le 13 avril 1894.

Par suite de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre est réduit à 943, et le montant, à fr. 39,798 56 c^s correspondant à un capital de fr. 1,526,658 09 c^s.

Les arrérages de ces rentes sont payables annuellement au porteur de l'extraît du grand-livre, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

B. — Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 5 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, la commission dont les opérations sont en cours, statuera sur les demandes d'indemnités, et les rentes seront alors inscrites au grand-livre au nom des ayants droits. La jouissance des rentes prendra cours le 1^{er} septembre 1893.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1895 .	219,959,631 74	58,198,600 »	181,761,031 74	5,755	4,543,92 80
5 p. c.	1 ^{er} novembre 1894.	671,145,800 »	205,454,000 »	465,689,800 »	15,025	13,970,694 »
5 1/2 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1895 .	140,916,175 »	41,091,700 »	99,824,475 »	2,149	3,463,856 62
5 1/2 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1894.	960,489,882 22	541,588,450 »	418,901,432 22	25,744	14,661,550 13
5 1/2 p. c. (3 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1894 . . .	200,040,000 »	58,827,500 »	141,212,500 »	2,969	4,942,437 50
5 p. c. (servitudes mili- taires. Loi du 2 avril 1875.)	15 avril 1894. . .	1,526,658 09	»	1,526,658 09	945	59,798 56
3 p. c. (id. Loi du 19 août 1893)	1 ^{er} septem bre 1894	1,500,000 .	»	1,500,000 »	»	45,000
TOTAL . . . fr.		2,195,376,147 05	885,160,250 »	1,510,215,897 05	48,583	41,697,262 61

7° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1894, il restait en circulation, sur les émissions antérieures trois bons du Trésor s'élevant ensemble à fr. 20,000,000 »

Pendant l'année 1894, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence de fr. 50,000,000 »

TOTAL. fr. 70,000,000 »

Mais il y a lieu de déduire de ce capital le montant des bons qui ont fait l'objet d'un renouvellement pendant la même année, soit fr. 50,000,000 »

De sorte qu'il restait en circulation au 1^{er} janvier 1895. fr. 20,000,000 »

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 11 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1894.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mous à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2° *Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes.* (Article 12 du budget de l'exercice 1894) . fr. 219,600 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février 1873, n° 36), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette revision et il en résulte que, à partir du 1^{er} janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, s'élève à 219,600 francs.

Le paiement de cette somme s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. c. sur un capital de 15,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1894, l'article 13 du Budget de la Dette publique.

4° *Annuité nécessaire au service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.* (Art. 14 du Budget de 1893.)

Cette annuité s'élève, pour l'année 1894, à 8,925 francs, savoir :

Somme applicable au paiement des intérêts.	fr.	7,725	»
— à l'amortissement		1,200	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	8,925	»

3^e Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 15 du Budget de l'exercice 1894.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 53, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1894, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 53, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1894, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE		ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.	
			calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	de la convention du 1 ^{er} juin 1877.		
	kil. m.		Ans.	Mois.	Jours.	
Houdeng à Soignies	15 514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. . .	69	8	27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.551	31 décembre 1948, id. D. . .	72	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5 . . .	72	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. . .	88	823,930
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. . .	88	
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. . .	88	
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus.	10.283	Id. id. G. . .	88	
Raccordement du Petit-Try.	497	Id. id. G. . .	88	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id. id. G. . .	88	
Blaton à Bernissart	3.896	Id. id. G. . .	88	526,394
Berzée-Thuillies à Beaumont	16.883	31 décembre 1965, id. H. . .	89	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. . .	89	
Piéton à Buvrines-Mont	9.791	Id. id. H. . .	89	113,949
Alost à Burst	10.559	31 décembre 1966, id. I. . .	90	
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.				fr. 8,471,837

6° *Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.*
(Art. 16 du Budget de l'exercice 1894) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. c. sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

B. — ANNUITÉS

à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons et La Louvière. (Art. 17 du Budget de l'exercice 1894.) fr. 915,000 »

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter » la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une » année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations » de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concessionnaire envers les tiers . . . »

Neuf réseaux ont été concédés en 1883, savoir :

- | | | |
|--------------------------|---|---|
| 1. Bruxelles | } | A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883). |
| 2. Anvers | | |
| 3. Gand. | | |
| 4. Verviers. | | |
| 5. Charleroi | | |
| 6. La Louvière | | |
| 7. Liège. | { | A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883). |
| 8. Louvain. | { | A un particulier (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à l'entrepreneur actuel, M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886). |
| 9. Mons. | { | A M. F. Van Hulle (arrêté du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884). |

Sauf pour la Louvière, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concession.

En conséquence, pour les huit autres réseaux, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait à l'expiration de la neuvième année à partir de la date de chaque arrêté, c'est-à-dire au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi et Liège, au mois d'octobre pour le réseau de Louvain, et au mois de décembre pour le réseau de Mons.

Sauf pour ce dernier réseau auquel l'État s'est substitué depuis le 1^{er} janvier 1894, le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette opération pour les autres réseaux, à partir du 1^{er} janvier 1893.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le payement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. -- L'article 26 du cahier des charges dispose :

- « Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.
- Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

L'existence d'un litige dont la solution ne dépend pas du Gouvernement, mais peut exercer une influence sur le montant des annuités, ne permet pas de fixer celles-ci définitivement.

En voici approximativement le montant :

I. Au profit de la Compagnie belge du téléphone Bell (Société anonyme), pour l'ensemble des réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi et La Louvière	fr. 762,400 »
II. Au profit de la Compagnie liégeoise du téléphone Bell (Société anonyme), pour le réseau de Liège	118,000 »
III. Au profit de M. Jean Ryf, cessionnaire du réseau de Louvain	4,600 »
IV. Au profit de M. Cahen, cessionnaire du réseau de Mons	30,000 »
	<hr/>
TOTAL	fr. 915,000 »

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77) et 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- e. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68) et 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15).
- f. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1894 et au 1^{er} janvier 1895, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1894, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	"	"	380,598 14
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	589,271,651 74	169,512,000 "	219,059,651 74	5,498,990 78
<i>Dette à 5 p. c.</i>	681,067,700 "	9,923,900 "	671,143,800 "	20,134,314 "
<i>Dette à 5 1/2 p. c. 1^{re} série.</i>	140,916,175 "	"	140,916,175 "	4,952,066 12
— 2 ^e série.	960,489,882 22	"	960,489,882 22	53,617,145 87
— 5 ^e série.	200,040,000 "	"	200,040,000 "	7,001,400 "
<i>Rentes 5 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires :</i>				
a) Loi du 2 avril 1875	1,526,658 09	"	1,526,658 09	59,798 56
b) Loi du 19 août 1893.	1,500,000 "	"	1,500,000 "	45,000 "
Fr.	2,574,612,047 05	179,235,900 "	2,195,376,147 05	71,649,313 47
<i>Dette flottante.</i>	20,000,000 "	"	20,000,000 "	375,000 "
Fr.	2,594,612,047 05	179,235,900 "	2,215,376,147 05	72,024,313 47
TROISIÈME PARTIE.				
<i>A. — Reprise de chemins de fer.</i>				ANNUITÉS.
1 ^o <i>Ligne de Mons à Manage</i>				672,330 "
2 ^o <i>Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducats</i>				219,000 "
3 ^o <i>Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 "
4 ^o <i>Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg</i>				8,925 "
5 ^o <i>Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,857 "
6 ^o <i>Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel).</i>				1,000,000 "
			Fr.	10,984,692 "
<i>B. — Reprise des réseaux téléphoniques. fr.</i>				915,000 "
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature fr.</i>				(1) 12,426,687 "

(1) Y compris 2,108,181 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/8 sont payés à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

(400)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1894.



ANNEXE N° 2.

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION.**

(Exercices 1893 et 1894.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/4 p. c.	1 ^{er} juillet 1893	476,557 50	2,275,157 89	2,749,495 59	"
	1 ^{er} janvier 1894	468,045 "	2,281,450 59	2,749,495 59	"
	Charges de l'année 1893	944,402 50	4,554,588 28	5,498,990 78	"
	1 ^{er} juillet 1894	464,072 50	2,285,422 89	2,749,495 59	"
	1 ^{er} janvier 1895	477,482 50	2,272,012 89	2,749,495 59	"
	Charges de l'année 1894	941,555 "	4,557,435 78	5,498,990 78	"
3 p. c.	1 ^{er} mai 1895	5,045,083 "	6,541,574 "	9,584,657 "	766,390 60
	1 ^{er} novembre 1895	5,129,162 "	6,499,084 50	9,628,246 50	784,426 20
	Charges de l'année 1893	6,172,245 "	12,840,658 50	19,012,905 50	1,550,816 80
	1 ^{er} mai 1894	5,074,551 50	6,824,855 "	9,899,404 50	800,665 50
	1 ^{er} novembre 1894	5,081,810 "	6,985,347 "	10,067,157 "	818,742 70
	Charges de l'année 1894	6,156,361 50	13,810,200 "	19,966,561 50	1,619,408 20
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873. 13 avril 1893 (une année)	"	42,287 74	42,287 74	"
	13 avril 1894 (une année)	"	59,798 56	59,798 56	"
	Loi du 19 août 1894. 1 ^{er} sept. 1894 (une année)	"	45,000 "	45,000 "	"
3 1/2 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1893	721,536 44	1,744,097 06	2,466,033 50	140,916 22
	1 ^{er} janvier 1894	714,904 75	1,751,128 51	2,466,033 06	140,916 20
	Charges de l'année 1893	1,456,241 19	3,495,825 57	4,952,066 56	281,852 42
	1 ^{er} juillet 1894	739,568 "	1,726,665 06	2,466,033 06	140,916 17
	1 ^{er} janvier 1895	719,104 75	1,746,928 51	2,466,033 06	140,916 17
	Charges de l'année 1894	1,458,472 75	3,473,593 57	4,952,066 12	281,852 54
3 1/2 p. c. — 2 ^e série.	1 ^{er} mai 1893	9,551,114 62	7,251,025 81	16,782,137 45	956,887 48
	1 ^{er} novembre 1893	9,452,625 87	7,529,511 56	16,782,137 45	958,979 28
	Charges de l'année 1893	18,983,737 49	14,580,557 57	33,564,274 86	1,915,866 76
	1 ^{er} mai 1894	9,511,926 57	7,296,646 56	16,808,572 95	958,979 28
	1 ^{er} novembre 1894	9,477,797 87	7,550,775 06	16,808,572 95	960,489 88
	Charges de l'année 1894	18,989,724 24	14,627,421 62	33,617,145 86	1,919,469 16
3 1/2 p. c. — 3 ^e série.	1 ^{er} février 1893	1,143,451 75	2,557,248 25	3,500,700 "	200,040 "
	1 ^{er} août 1893	1,051,879 50	2,448,820 50	3,500,700 "	200,040 "
	Charges de l'année 1893	2,195,331 25	4,806,068 75	7,001,400 "	400,080 "
	1 ^{er} février 1894	1,058,128 "	2,462,572 "	3,500,700 "	200,040 "
	1 ^{er} août 1894	1,029,481 25	2,471,218 75	3,500,700 "	200,040 "
	Charges de l'année 1894	2,067,609 25	4,933,790 75	7,001,400 "	400,080 "

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1894.	MOUVEMENT pendant l'année 1894.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1895.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1894.	MOUVEMENT pendant l'année 1894.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1850	1	"	1	"	288	"	288
Civiques	5	"	1	4	1,566	"	565
Militaires	3,002	200	185	3,017	4,458,156	302,422	287,526
Ordre de Léopold	114	2	9	107	11,400	200	900
Marine (militaires de la)	12	"	"	12	19,878	"	"
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des affaires étrangères	18	"	2	16	80,748	"	8,765
— de la justice	245	32	30	247	611,925	86,413	74,550
— de l'intérieur et de l'instruction publique	369	67	35	401	774,528	156,953	58,458
— des chemins de fer, postes et télé- graphes	1,085	115	83	1,115	1,323,447	156,153	118,283
— de l'agriculture, de l'industrie, du travail et des travaux publics	252	26	24	254	397,816	28,021	39,937
— de la guerre	45	4	4	45	96,505	9,046	13,578
— des finances	1,435	81	127	1,389	2,003,906	130,359	177,221
— de la Cour des comptes	5	"	"	5	4,327	"	"
Pensions ecclésiastiques	389	48	54	383	380,441	42,974	57,160
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	11	"	1	10	7,271	"	486
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (2)	1,891	205	94	2,000	1,999,555	207,860	99,234
TOTAUX	8,875	778	650	9,003	12,181,937	1,181,301	936,551
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :			
128 pensions.				244,750 francs.			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1895.

PENSIONS.		ACCROISSEMENTS			DECREISSEMENTS			Observations
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1895.	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes				
	nouvellement	par suite de révision	pour d'autres causes.	par suite de décès	par suite de révision	pour d'autres causes		
"	.	.	.	1	.	.		
1,201	.	.	.	1	.	.		
5,553,252	199	1	.	184	1	.		
10,700	2	.	.	9	.	.		
10,878		
71,983	.	.	.	2	.	.		
623,788	50	2	.	28	2	.		
875,023	66	1	.	54	1	.		
1,371,517	111	1	.	82	1	.		
385,000	26	.	.	24	.	.		
92,963	4	.	.	4	.	.		
1,057,134	81	.	.	126	.	1 (*)		
4,527		
366,255	47	1	.	53	1	.		
6,785	.	.	.	1	.	.		
2,108,181	195	8	.	86	8	.		
12,426,687	764	14	.	635	14	1		
		778			650			

(*) Arrêté royal du 25 mars 1894

(*) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 4^{er} mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.